This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

PROPERTY OF
University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

3436-1

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE

DU DÉPARTEMENT

DE MAINE ET LOIRE

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANJOU

Année 1862.

ANGERS

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE

Chaussée Saint-Pierre, 13

1862

DC
611
.M241
A4
1862
Jan.

Ô index

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE

1862
Jan

DU DÉPARTEMENT

DE MAINE ET LOIRE

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANJOU

Année 1862.—Janvier.

ANGERS

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE

Chaussée Saint-Pierre, 13

1862

13-71859

COMMUNE DE LINIÈRES-BOUTON

Cette commune est située dans le canton de Noyant, arrondissement de Baugé, département de Maine et Loire. Elle renferme présentement deux cent trente-cinq habitants.

Cette paroisse dépendait, avant la révolution, de l'archiprêtré de Bourgueil, dans le grand archidiaconé. Le seigneur de Linières présentait la cure; l'évêque conférait.

Le curé et ses procureurs de fabrique présentaient les chapelles de la Passion et de Notre-Dame; l'évêque conférait.

Point de traces de monuments celtiques et gallo-romains.

L'église de Linières qui possède, nous a-t-on assuré, une cloche de la fin du xve siècle, n'a de remarquable que le chœur qui appartient au style Plantagenet de la fin du xiie siècle. On y voyait autrefois deux belles statues *tombales* en pierre calcaire : l'une représentant Huet de La Chenaye, et l'autre dame Anne d'Aussigné, sa femme.

Huet de La Chenaye fut un vaillant guerrier sous les règnes de Charles VII et de Louis XI; il guerroya longtemps contre les Anglais, ainsi que nous l'apprend son épitaphe; il mourut en 1486.

Quant à Anne d'Aussigné, ses premiers ans se passèrent à la cour, auprès de la reine Marie, fille de Louis II, roi de Naples et duc d'Anjou, sœur du bon roi René, et femme de Charles VII. Anne d'Aussigné mourut en 1484. Son épitaphe nous fait connaître ses vertus et sa charité, qu'elle avait sans doute puisées dans ses relations avec la reine.

De ces deux statues, l'une a été convertie en évier, c'est celle du preux Huet de La Chenaye; l'autre fut sauvée par le maire du lieu et transportée, en 1841, au musée de Toussaint, à Angers.

Dame Huet porte une robe armoriée où l'on distingue un aigle et des bandes; une levrette est à ses pieds; ses mains sur la poitrine sont jointes; sa taille est ornée d'une sorte de spincer, son cou d'un collier, sa tête d'un capulet tombant par derrière, son front d'un bandeau perlé. La tête repose sur un oreiller enrichi de capricieux dessins; cette statue, couchée, n'a guère moins de deux mètres de long sur soixante-six centimètres de large.

M de Boissimon, propriétaire du château de Linières, a bien voulu relever les deux inscriptions suivantes; nous eussions préféré les avoir en estampages. Quoi qu'il en soit, voici la copie qui nous en fut adressée, sans pouvoir garantir l'exactitude de tous les mots :

ÉPITAPHE DU COTÉ DE L'ÉVANGILE.

Cy devant git Huet de La Chenaye
Noble homme et preux plein de vertv mondaine
Qvi n'epargna oncqves or ni monnaye
Povr aux armées avoir grâce havtaine.
Dès son jevne aage sa renommée certaine
Fvt qve à la gverre se porta diligent
Tant qv'il merit estre grant capitaine
Avssi fvt il svr plvsievrs et regents
Contre avcvns Anglois et avtres gens
Sous le roy Charles septieme milita
Lovis roignant avssi pev negligent
Fvt renommé; mais les armes qvilta,
Car qvand il evt bien servi le royavme
Et qv'il evt aage et ans a grand foison

Force lvi fvt qvitter lance et heavme
Et venir prendre repos a la maison
De La Roche et du Pin...
Dite en Parcay (1) *qv'il fvt le vrai seignevr*
Mais c'est tout clair qv'a cavse et par raison
De celle Roche est d'icy fondatevr
Qvi dv monde fvt final viatevr.
Dv mois de fevrier povr droictement
Rendant son ame av havltain createvr
L'an mil IVC *qvatre vingt sixieme.*

ÉPITAPHE DU COTÉ DE L'ÉPITRE.

En paradis soit l'esprit assigné
De celle dame qu'icy est inhvmée
En son vivant ditte Anne d'Aussigné
De dovce dame, providente et renommée
Qvi de jeune aage tant saige renommée
Estoit de Tovrs qve celle fvt nourrie
Entretenve et avssi tres aimée
En la maison de la royne Marie.
Par elle n'est la ligne tarie
De sire Huet qvi cy devant repovse
Car elle avoyt telle grace merie
Qve sa compagne fvt et loyale épovse
Tres disposée fvt en soy veritable
Et dévote par vertv singvlière
Avx patients hvmaine et charitable
Et avx pavvres diligente avmônière
Qvi pour son ame firent mainte prière
Qvand hvmaine mort la voulvt abattre
Dv mois de mai ses vertvs pleinières
L'an mil qvatre cent o (avec) *qvatre ving quatre.*

(1) Commune voisine de Linières-Bouton.

Le château de Linières-Bouton, près de la forêt de Pont-Menard, est élégant dans sa simplicité, mais triste par l'aridité des landes qui l'entourent et l'aspect de ses bouquets de bois de sapin; mais c'est une tristesse qui a son charme; ses tourelles des XVe et XVIe siècles sont peuplées d'oiseaux de nuit : choucas, chouettes, hibous, dont le nombre et les bruits d'ailes dépassent tout ce que l'on peut dire. De vieilles tapisseries à personnages des XVe et XVIe siècles ornent l'intérieur des murs quelque peu délabrés; du moins c'était ainsi en 1841, lorsque nous visitâmes ce castel dont les parties les moins anciennes appartiennent au XVIIe siècle. L'illustre famille des Ruzé-d'Effiat a possédé ce manoir pittoresque. Les Ruzé ont été seigneurs de Longué et d'Estiau (1). Nous voyons au XIVe siècle un Guillaume de Linières figurer à la bataille de Poitiers et y perdre la vie en même temps que le roi de France, Jean, était fait prisonnier par les Anglais. (Roger, p. 297).

COMMUNE DE CHAMBELLAY.

Cette commune est située dans le canton du Lion-d'Angers, arrondissement de Segré, département de Maine et Loire. Elle renferme présentement huit cent cinquante-un habitants.

Cette paroisse dépendait, avant la révolution, du doyenné de Craon, dans l'archidiaconé d'outre-Mayenne. L'abbé de Saint-Aubin d'Angers présentait la cure de Saint-Aubin de Chambellay, et l'évêque conférait.

Point de traces de monuments celtiques; mais l'époque gallo-romaine se manifeste par des restes de briques à rebord, de marbres étrangers et de tessons en terre rouge et noire que l'on trouve à fleur de sol, sur deux mamelons situés entre le bourg de

(1) Ménage, vie de Guillaume Ménage, p. 369.

Chambellay et le château des Aillers; l'emplacement que ces débris occupent se nomme les *Hauts-Châteaux*, et contient environ trois hectares Il y avait certainement ici une villa gallo-romaine.

L'église du prieuré de Chambellay était, vers 1857, en pleine démolition. A cette époque nous pûmes voir encore des peintures murales représentant trois personnages étendus sur des tombeaux; des oreillers enlevés par des anges soutenaient les têtes des défunts; ces peintures, effigies de quelques seigneurs du lieu, me parurent devoir dater de la fin du XIIe siècle.

Une église nouvelle faite d'après les plans et devis de M. l'architecte Tessier, successeur de M. l'abbé Tournesac, est présentement terminée (1). Son style rappelle celui du XIIIe siècle. En démolissant la vieille église, on trouva au dehors beaucoup de tombeaux en forme d'auges, puis des matrices ayant servi à fondre des cloches, ce qui prouve que cette délicate opération se faisait quelquefois sur place, chose assez facile à comprendre, attendu le mauvais état des chemins au moyen âge. On sait qu'à cette époque la plupart des denrées se portaient à dos de mulet et de cheval; des cloches n'étaient pas en ce temps d'un transport facile.

M. T. Grille dont le cabinet d'antiquités était si remarquable et qui fut très-longtemps bibliothécaire d'Angers, avait été curé de Chambellay. Dans le registre des actes civils de cette commune, on voit qu'il prend la qualité de *curé et de membre du conseil général de ladite commune* (21 juillet 1793). Voir ce que nous en avons écrit dans nos Nouvelles archéologiques n° 22.

Un peintre distingué, M. Barbot, passe chaque année quelque temps à Chambellay. Il en est de même de M. le vicomte d'Ambray, fils du chancelier. Son château, très-voisin du bourg, vient d'être reconstruit.

(1) Ces plans et devis reçurent l'approbation du Conseil départemental des bâtiments civils, le 6 décembre 1854.

Cette commune renferme encore deux autres châteaux : celui des *Aillers*, appartenant à la famille d'Andigné, et celui du *Bois-de-Montbourcher* (1); ce dernier mérite une mention spéciale. La famille de Charnacé en est propriétaire.

Un étang baigne ses murs d'enceinte qui datent des XVe et XVIIe siècles. On gagne l'intérieur en passant sur un pont.

Cette enceinte, très-vaste, renferme d'un côté le château proprement dit, et de l'autre, la chapelle ou pavillon de l'horloge. De jolies tourelles en encorbellement dites *poivrières*, rompent agréablement la saillie des angles du donjon ou logis. L'ensemble de cette construction se rattache à l'architecture du XVe siècle, remaniée postérieurement. Il en est de même de la chapelle, où l'on remarque des réparations faites au XVIIe siècle. On trouvera dans notre publication de *l'Anjou et ses monuments* une gravure du Bois-Montbourcher.

L'intérieur du manoir présente une belle galerie de tableaux, au nombre desquels il en est trois de *J. B. Oudry*, représentant des chiens de chasse; on sait que ce peintre, de même que Desportes, eut le particulier talent de saisir au vif les habitudes de la race canine et d'élever son instinct jusqu'à la hauteur d'une pensée.

Parmi les portraits, je signalerai les suivants :

1° Une duchesse du Lude, en Madeleine, copie d'un original qui est à Paris, chez le comte d'Ozembray.

2° Christine de Suède, toile trouvée dans l'intérieur d'un vieux mur. Cette reine tient à la main un objet que l'on présume être un couteau. On l'aura représentée ainsi pour faire allusion à l'assassinat qu'elle fit commettre en 1657 à Fontainebleau, sur la personne de son amant, son grand écuyer, Monaldeschi. De mauvaises langues assurent que le fameux marquis de Charnacé ne fut pas étranger aux faveurs de cette reine.

3° Ce même marquis, peint par Largillière.

(1) Ainsi écrit dans la vie de Guillaume Ménage p. 422.

4° Le célèbre baron Hercule de Charnacé (1).

5° Un Girard, avec cette date : année *1464*, et un écu chevronné.

Passant ensuite dans la chapelle, nous y remarquâmes de charmants petits vitraux représentant de frais paysages peints à la manière allemande. Ils proviennent du château de la Morlière, département de la Mayenne.

Dans le même oratoire, nous relevâmes l'inscription suivante :

M S.

Haut et puissant messire Hercvle de Charnacé
Seignevr dv dit liev (2), *Gastines et Plessis gentillhomme*
Ordinaire de la chambre dv roy, Conseiller d'Estat,
Maréchal de camp, govverneur de la ville et chasteav
De Clermont en Ergone maitre de camp d'vn régiment
De pied d'vne compagnie de chevav-legers entretenus
Ambassadevr extraordinaire vers les rois de
Svede et Pologne, ordinaire vers les provinces
Unies. Par testament olographe dv 7 may
MDCXXI a choisy povr depost des cœvrs de
Lvy et de haute et pvissante dame Ianne de
Brezé son épouse ce lieu (3) *avx pieds sacrés*
De la vierge : Donne povr partie de la
Constrvction de cet avtel MMDL (*2550 livres*)

(1) Le baron de Charnacé, mort sans enfants, laissa pour héritière principale de ses biens, sa sœur aînée, Claude de Charnacé, épouse d'Anselme Girard. Jacques-Philippe Girard, en vertu de lettres patentes enregistrées au parlement le 31 janvier 1674, fit revivre le nom de Charnacé, et prit le titre de marquis (*L'Anjou et ses Monuments*, tom. 2, p. 467).

(2) De Charnacé, manoir de la commune de Champigné, canton de Châteauneuf.

(3) L'ex-église des Carmes à Angers.

Fondé chacvn jovr vne basse messe a X hevres
Avec vn libéra tovs les vendred. après
Vespres et sermon tovs les jovrs de l'octave
De l'Assomption de N D. A perpetvité.
Povr les qvelles choses a legvé a cette
Eglise et convent CL (150 livres) rante en fonds de
Terre svivant l'accord faict entre les
Religieux de céans mess. Les héritiers
et mess. Les exécvtevrs testamentaires
Par lvi choisys et nommés,
Messire Jean Bovchar abbé de prières
Philippe Halovin bachelier de Sorbonne,
cvré de Saint-Michel dv Tertre. Mess. Clavde
De la Crossonniere chevalier seigneur dv
Dict liev et N. H. Clavde Menard lievtenant
De la provosté d'Angers dont appert par
Acte passé par Serezin notaire dv 19
mars MDCXXXIX

R. J. P.

Cette inscription en lettres dorées sur marbre noir, provient de l'ex-église des Carmes d'Angers; Bodin assure, mais à tort, qu'elle fut détruite en 1793 (1).

Le baron Hercule de Charnacé épousa, en 1618, Jeanne de Maillé-Brezé, qu'il perdit après quinze mois d'union, l'an 1620. Il fit son testament le 7 mai 1621 Il fut ambassadeur près du roi de Suède en 1628, négocia le traité de Berwalde en 1631, et perdit la vie au siége de Bréda (2), le 1er septembre 1637. C'était un habile diplomate et un guerrier courageux. Son corps, transporté en Anjou et conduit à Champigné, arrondissement de Segré,

(1) Recherches sur l'Anjou, tom. 2, p. 369; édit. de 1847. Cosnier et Lachèse.

(2) Ville forte de Hollande.

prit place auprès de celui de sa femme, tandis que leurs cœurs furent déposés dans l'église des Carmes à Angers. (Voir encore la notice suivante sur la commune de Champigné).

COMMUNE DE CHAMPIGNÉ [1]

Cette commune, située dans le canton de Châteauneuf-sur-Sarthe, arrondissement de Segré, département de Maine et Loire, renferme présentement 1369 habitants.

Cette paroisse dépendait, avant la révolution, du doyenné d'outre Sarthe et Mayenne, dans l'archidiaconé d'outre Mayenne.

L'abbé de Saint-Aubin présentait la cure de Saint-Martin-de-Vertou; l'évêque conférait.

Sur cette commune, point de traces celtiques ni gallo-romaines reconnues.

Champigné avait un prieuré considérable nommé *Sanctus-Martinus-de-Campiniaco;* il dépendait de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers. Le prieur était seigneur de paroisse.

Champigné est appelé, dans un acte de 1074, *Villa-Campiniaco*. Cet acte nous apprend qu'il y eut contestation de cette propriété entre les moines de Saint-Serges et ceux de Saint-Aubin, mais que ladite Villa fut adjugée à ces derniers (2).

Sept chapelles existaient dans cette paroisse, savoir : du *Crucifix,* de *Sainte-Catherine*, de *la Hamonière*, de *Saint-Mathurin* au manoir de Charnacé, de *la Charité*, des *Briottières* et des *Matiguons*.

(1) De Campigneio, cart. Ronceray, p. 82-144. — Campiniacum, Ménage, Sablé, p. 6. — Curtis Campiniaci, Ménage, Sablé, p. 6. — De Villa Campiniaco, p. 7.

(2) Ménage, Sablé, in folio, p. 7.

Le seigneur de la Hamonière présentait les chapelles du Crucifix et de la Hamonière; le seigneur de Charnacé, celle de Saint-Mathurin; le seigneur des Briottières, celle du même nom.

Le château de la Hamonière est, dans son ensemble, un édifice des XVe et XVIe siècles avec fossés. On y rencontre la date de 1575. Une tradition veut que Gabrielle d'Estrée y ait fait quelque séjour.

La terre de Mozé, qui est voisine et qui appartient à M. de Marcombe, ancien député de Maine et Loire, est sortie de la terre de la Hamonière, par suite de partage.

Le manoir de Charnacé n'est plus qu'un logis de fermier. On y remarque :

1° Une voûte lambrissée en planches, portant la date de 1572.

2° Les armes de la famille Charnacé, qui sont trois croix pattées d'or, deux en chef, une en pointe.

3° Un grand portail avec la date de 1559.

4° Les épitaphes du fameux baron Hercule de Charnacé et de sa femme, Jeanne de Maillé-Brezé.

ÉPITAPHE DU BARON DE CHARNACÉ.

Hault et pvissant M. Hercvles de Charnacé
Vivant seignevr de Gastines et dv Plessis
chevalier gentilh. ordin. de la chambre dv roy
Conseiller d'Etat et privé govverneur
De la ville de Clermont en Ergone maréchal de
Camp d'vn regiment de pié et cavalerie
Legère entretenvs es armées de sa
Majesté, et son ambass. vers les provinces
Unies tvé av siége de Breda l'an MDCXXXVII.

ÉPITAPHE DE JEANNE DE MAILLÉ.

Havlte et pvissante dame Janne de Maillé
Brezé vivant dame de St Martin de l'Ars
Et Vernon en Poitov apres 15 mois sevlement
de mariage avec hault et pvissant Hercvle
De Charnacé le preceda l'an MDCXX.

Ces épitaphes étaient primitivement dans l'église de Champigné, où elles accompagnaient un double tombeau surmonté de deux statues à genoux, modelées en terre cuite; chaque angle de ce mausolée était défendu par un lion.

Ce monument fut ensuite transporté dans le manoir de Charnacé où il fut mutilé pendant la révolution.

Quelques débris des statues furent donnés, vers 1842, par M. l'abbé de Charnacé, au Musée des Antiquités d'Angers, qui les conserve avec le plus grand soin.

La commune de Champigné renferme un troisième château nommé les Briottières. C'est un édifice relativement moderne qui, lorsque nous le visitâmes, en juillet 1855, possédait une assez belle galerie de tableaux, parmi lesquels je distinguai un portrait du bon René d'Anjou, peint sur bois et portant la date de 1460. Ce château appartenait alors à la famille d'Armaillé qui, si je suis bien renseigné, l'a vendu depuis à M. Alfred de Mieulle, receveur général à Nantes. Avant la famille d'Armaillé, la terre des Briottières était dans la maison de Lesrat ou Lerat, car c'est même nom. Les armes de Lesrat sont *d'azur, à une tête de loup arrachée d'or, au chef d'argent.*

La famille patricienne des Lesrat est l'une des plus célèbres de l'Anjou. Anne Lesrat, morte jeune, mérita d'être chantée par Ronsard. Voici l'une des stances que ce poëte lui consacra. Il fait allusion au décès de cette jeune beauté :

Belle âme généreuse,
Tu marches bien heureuse
Là-bas entre les fleurs;
Franche de nos misères :
Laissant ici tes frères
En soucis et en pleurs (1).

Un Gui de Lesrat, d'abord chanoine de l'église d'Angers et

(1) Voir vie de Pierre Ayrault par Gilles Ménage, p. 173.

ensuite conseiller au parlement de Bretagne, puis président et lieutenant général au siége présidial d'Angers, est auteur de harangues, qui furent de son temps imprimées.

Liberge, docteur régent en droit en l'université d'Angers, a écrit, en latin, la vie de Gui Lesrat. Tous les deux vivaient à la fin du XVIe siècle.

Le musée Toussaint possède une grande pierre tombale provenant de l'ex-église Saint-Michel, aujourd'hui démolie et qui était située près la Cour impériale actuelle. La pierre en question porte l'épitaphe suivante :

Corps de defvnct
Messire Gvillavme
Lesrat vivant
Président à Angiers
Decedé le 19 jvillet
1563.

Ce Guillaume Lesrat naquit à Villiers-Charlemagne, jadis village du diocèse du Mans, mais de l'Anjou pour le temporel. Reçu docteur en droit à Angers en 1521, il fut avocat à Paris, auditeur de Rote et commandant d'une troupe pontificale à Rome. Plus tard, de retour à Paris, il devint conseiller au grand Conseil; alors il changea son nom de Lerat en Lesrat. Revenu à Angers, il obtint la charge de président du présidial érigé en 1551, et mourut dans cette charge en 1563 (Vie de P. Ayrault, p. 170).

COMMUNE D'AUVERSE.

Cette commune, située dans le canton de Noyant, arrondissement de Baugé, département de Maine et Loire, renferme présen ement neuf cent soixante-dix-neuf habitants.

Cette paroisse dépendait, avant la révolution, de l'archiprêtré de Bourgueil, dans le grand archidiaconé.

Le seigneur de Saint-Germain d'Auverse présentait la cure; l'évêque conférait.

Autrefois, quatre chapelles existaient dans cette paroisse, savoir :

1° La chapelle Saint-Jacques, fondée par Mathieu Le Page; le seigneur de Leraudière présentait.

2° La chapelle Sainte-Catherine; le seigneur de la Blanchardière présentait.

3° La chapelle Sainte-Claude-au-Fresne; le seigneur du Fresne présentait.

4° La chapelle de la Roche, au château de la Blanchardière; le seigneur dudit lieu présentait. L'évêque conférait ces quatre chapelles.

Point de traces celtiques jusqu'ici reconnues, non plus que gallo-romaines.

Rien de notable dans cette commune, si j'en excepte la chapelle du château du Fresne, qui est un gracieux édifice de l'architecture du XVe siècle au XVIe, renfermant divers tombeaux de la famille du Fresne. Ces du Fresne ont eu alliance avec la maison Girard de Charnacé. Le château passa ensuite dans les maisons Lambert et Champagny. Un Lambert fut contrôleur général sous Louis XV. Ce manoir appartient aujourd'hui à M. de la Devansaye; il a été rebâti au XVIIIe siècle. La cour d'honneur était autrefois close par une grille de fer sur plan semi-circulaire, il n'en reste que les huit piliers de supports, qui ne ressemblent pas mal à ceux de l'Académie d'Angers, place Saint-Laud.

C'est sur cette terre du Fresne que Bodin place *l'anecdote du tailleur* que Saint-Simon rapporte ainsi :

« Louis XIV fit arrêter le marquis de Charnacé.... déjà » fort mécontent de sa conduite en *Anjou*, où il était retiré » chez lui, et de là, le fit conduire à Montauban, accusé de beau- » coup de méchantes choses, et surtout de fausse monnaie.

» C'était un garçon d'esprit qui avait été page du roi et officier » dans ses gardes du corps, et fort du monde, et puis retiré chez » lui où il avait souvent fait bien des fredaines; mais il avait tou- » jours trouvé bonté et protection dans le roi.

» Il en fit une entr'autres singulière... Il avait une avenue de- » vant sa maison *en Anjou;* dans cette avenue... était plantée une » maison de paysan et son petit jardin... Jamais Charnacé et son » père n'avaient pu réduire ce paysan à la leur vendre, quelque » avantage qu'ils lui eussent offert... Charnacé, ne sachant plus » qu'y faire... imagina un tour de passe passe. Le paysan était » tailleur de son métier, et il était chez lui tout seul... Charnacé » l'envoie chercher et lui dit... qu'il lui faut une livrée... qu'il le » couchera et nourrira... le tailleur s'y accorde. Pendant qu'il est » occupé, Charnacé fait prendre le plan... de sa maison et de » son jardin... fait démonter la maison et emporter tout ce qui y » était, remonte la maison telle qu'elle était... à quatre portées » de mousquet, à côté de son avenue.

» Tout cela fut exécuté encore plutôt que la livrée faite. Enfin, » la besogne achevée, Charnacé amuse son homme jusqu'à la » nuit bien noire, le paye et le renvoie content... Il ne trouve » point sa maison... Il se frotte les yeux... Il en aperçoit une » qui ressemble à la sienne... Plus il approche, plus il reconnaît » que c'est la sienne... Il présente la clef, il ouvre, il entre, il » retrouve tout dans la même place; il est prêt à en pâmer; il » est convaincu que c'est un tour de sorcier. La journée ne fut » pas bien avant, que la risée du château l'instruit de la vérité » du sortilége et le met en furie. Il veut plaider, il veut demander » justice à l'intendant, et partout on s'en moque; le roi le sut et » en rit aussi. Et Charnacé eut son avenue libre. S'il n'avait » jamais fait pis, il aurait conservé sa réputation et sa liberté. »

Cette histoire se passa-t-elle au Fresne, comme l'affirme Bodin? Je suis très-disposé à le croire, d'autant mieux que Saint-Simon place le fait en Anjou; il est vrai qu'il ne mentionne pas le Fresne.

Quoi qu'il en soit, j'ai bon souvenir que feu M. l'abbé de Charnacé m'a répété plusieurs fois qu'il était de tradition dans sa famille que cette singulière violation de propriété avait eu lieu à Linières (autrement Lignières) en Ballée, dans le Maine.

M. Lavenier, maire de Chambellay, et fort au courant de ce qui concerne la maison de Charnacé, me confirma ce récit, ajoutant que Bodin avait commis cette erreur facile, en confondant Linières en Ballée avec Linières-Bouton, commune près de laquelle se trouve le château du Fresne.

Malgré cette assurance, un doute nous reste, car Saint-Simon désigne formellement l'Anjou. Il faudrait qu'il se fût trompé, ou que Lignières en Ballée (1) eût alors fait partie de l'Anjou, ce qui ne m'est pas démontré.

La seule erreur incontestable que Bodin ait commise dans son récit, c'est d'avancer que le marquis de Charnacé était le fils du baron, tandis qu'il n'en était que le neveu. Le baron de Charnacé ne laissa pas d'enfant.

V. Godard-Faultrier.

Ajoutons à ces documents pour les compléter, la lettre suivante quoique d'assez vieille date.

« Monsieur,

« C'est à mon retour d'une assez longue absence que j'ai » trouvé la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire.

» Si j'avais eu en ma possession tout ce que vous désirez savoir » sur ma famille, ma réponse vous serait déjà parvenue.

» Comme notre maison se trouvera flattée de voir son nom » figurer dans un ouvrage dont la presse angevine a déjà fait un » juste éloge (*l'Anjou et ses Monuments*), je m'empresse de vous

(1) Ballée, paroisse de l'ancien doyenné de Sablé en deçà de l'Ouette. Page 11, Cauvin, Observations topographiques.

» envoyer, monsieur, ce que j'ai pu recueillir, le souvenir étant » le seul et indestructible privilége de la noblesse française, et » pour mon compte, je trouve sa part encore assez belle.

» Bodin ayant puisé dans Saint-Simon plusieurs assertions » mensongères sur le marquis de Charnacé, je crois de mon » devoir de vous déclarer que ce seigneur n'a jamais fait de » fausse monnaie, ni assassiné personne, et que sa disgrâce n'est » venue que parce qu'il a voulu partager celle de son cousin, le » surintendant Fouquet. *Quant à l'histoire assez plaisante du » tailleur, c'est au château de Linières et non à celui du Fresne » qu'elle a eu lieu.*

» Vous verrez, monsieur, qu'un Charnacé était déjà chevalier » en 1200; qu'en 1400 il en a existé un autre qui fut chambellan » de Charles VII et qui passa en Espagne par l'ordre de la reine » de Sicile, pour des affaires de la plus haute importance. Il fut » nommé à son retour gourverneur de Marseille. Son fils fut » depuis écuyer du Dauphin devenu Louis XI; et le fils de celui- » ci fut le dernier abbé de Saint-Nicolas d'Angers pourvu par » élection en 1577. Il y en eut un conseiller du roi au Parlement » de Bretagne, qui fut le père du baron de Charnacé. Celui-là a » été assez heureux pour bien mériter du pays. Ensuite est venu » le marquis, qui fut officier supérieur dans les gardes du corps » de Louis XIV.

» Nos armes sont d'argent, écartelées aux trois chevrons d'or, » qui sont celles des de Girard, et aux trois croix pattées d'or qui » sont celles des Charnacé. La première de ces familles s'étant » unie par mariage à cette dernière, Louis XIV désira que ce » gentilhomme ajoutât à ses noms et armes ceux des Charnacé » pour que ce nom ne s'éteignît pas...

» Le comte de Charnacé. »

RELIQUES

DES ÉGLISES DU DIOCÈSE D'ANGERS

(1858-1860).

Le Concile de Trente a établi l'évêque dans son diocèse seul vérificateur et distributeur des saintes reliques. A lui exclusivement appartient le droit de reconnaître leur authenticité et de les offrir à la vénération publique des fidèles dans les églises et les chapelles.

Nous insérons ici, à titre de renseignement qui plus tard peut avoir son utilité, la liste de toutes les reliques qui ont été données par l'évêché d'Angers, pendant les trois dernières années écoulées, aux édifices publics, comme chapelles, églises, tant paroissiales que régulières.

Nous puisons ces documents à la source même, c'est-à-dire, au registre à souche, où s'inscrivent au fur et à mesure toutes les donations et les vérifications (1).

(1) Il nous est resté très-peu de reliquaires anciens. Presque tous ont disparu avec les reliques, lors des dévastations révolutionnaires. C'est avec plaisir que nous constatons que les reliquaires modernes, fournis par les maisons Berger, Cattois et Peltier, s'inspirent pour la forme et le style des bons modèles des XIIe, XIIIe, XVe, XVIe et XVIIIe siècles. Cette tendance à ne fournir que des objets choisis mérite tous nos éloges aussi bien que nos encouragements.

ANGERS. — *Chapelle des Frères.*

Vraie Croix. S. Adaucte, m. (1). S. Séverin, m. S. Ulphin, m. S. Gorgone, m. S. Constant, m. S. Vénérand, m. S. Maurille, évêq. d'Angers. S. Lucien, évêq. de Beauvais. S. Saturnin, évêq. de Toulouse. S. Spiridion, évêq. S. Éloi, évêq. de Noyon. Ste Victoire, v. m. (2). Ste Concorde. Ste Eulalie, m. Ste Jeanne de Valois. Ste Pauline, v. m. Ste Marguerite, v. m. S. Clément, m. S. Patient, m. S. Didier, m. S. Ignace de Loyola. S. Alphonse de Liguori. Ste Théodore, v. m. S. Marcellin, m. S. Tiburce, m. S. Chrysogone, m. S. Niaphore, m. S. Édouard, roi et m. S Vital, m. S. Simplicien, m. S. Optat, m. S. Tranquillien, m. S. Victor, m. S. Méen, abbé. S. Félix, m. S. Placide, abbé. S. Benoît, abbé. S. Bernard, abbé. S. Eutrope, m. S. Urbain, m. Ste Félicité. m. S. Roch. S. Vincent, m. Du cercueil de S. Vincent de Paul. S. Maurice, m. S. Félicissime, m. Ste Blandine, v. m. Ste Spécieuse, v. m.

Total : 45 reliques.

Hôpital Saint-Jean. — Fragment d'os de S. Bernard, abbé. Du manteau de S. Louis, roi de France (Le mot *pallium* est assez vague : le vêtement paraît en laine blanche). Du bois de la croix de S. Pierre. Du bois du cercueil de Ste Jeanne-Françoise Frémiot de Chantal. Fragment d'os de S. Jacques le Mineur, apôtre. De la chair de S. François de Sales. De Ste Jeanne de Chantal. Du bois du cercueil de S. Vincent de Paul; un fragment d'un os et une médaille à son effigie, faite avec de la poussière de sa chair et de ses os.

S. Vincent, m. Ste Nymphe, m. (une dent). Ste Florence, m. S. Edmond, roi et m. (3). De la croix de S André, apôtre. De la

(1) Martyr.

(2) Vierge.

(3) Il en a été détaché deux belles parcelles, une pour la cathédrale et l'autre pour une église catholique de Londres.

couronne d'épines de N.-S. De la tête d'un saint innommé. Ste Catherine, v. et m. S. Sébastien, m.

Total : 17 reliques.

Chapelle de la Miséricorde. — S. Joseph (1).

Sœurs de la Sagesse. — Des sépulcres de S. Jean évangél. S. Pierre, ap. (2). S. Paul, ap. S. André, ap. S. Jacques, maj., apôtre. S. Thomas, ap. S. Jacques, min., ap. S. Philippe, ap. S. Barthélemy, ap. S. Mathieu, ap. S. Simon, ap. S. Thadée, apôtre. S. Mathias, ap. S. Barnabé, ap. S. Luc, évangél. S. Marc, évangél. De la colonne de la flagellation de N.-S. (3). S. Rémy, évêq. de Reims.

Total : 18 reliques.

Chapelle Saint-Charles, dite de la Petite-Pension. — S. Félicien, m. Ste Marthe. S. Irénée, m. S. Léger, évêq. et m.

Total : 4 reliques.

Antoigné. — S. Martin, évêq. de Tours, patron de la paroisse (4). S. René, évêq. d'Angers. S. Vincent de Paul (5). Vraie croix.

Total : 4 reliques.

S. Barthélemy. — S. Barthélemy, apôtre (6). Os du métatarse de Ste Valentine, m. Os du fémur de Ste Théodore, m. (7).

Total : 3 reliques.

(1) Les reliques que l'on distribue de ce saint proviennent de son manteau, conservé à Rome dans l'église de Sainte-Anastasie.

(2) Apôtre.

(3) Cette colonne est exposée à Rome dans la basilique de Saint-Praxède.

(4) Ces reliques viennent de l'archevêché de Tours.

(5) Les reliques de saint Vincent de Paul ont été généralement fournies par l'hôpital Saint-Jean.

(6) Le jour de Saint-Barthélemy, les mères font réciter des évangiles sur la tête de leurs enfants pour leur faire passer la *peur*.

(7) Les deux châsses de bois, en partie doré, où reposent ces deux gros ossements, proviennent du couvent des Minimes d'Angers, don

Beausse. — S. Jacques le Maj., ap. et patron de la paroisse.

Bouchemaine. — S. Symphorien, m. (1). S. Sébastien, m. S. Victor, m. Ste Sabine, m. S. Thomas de Villeneuve. Des vêtements de S. Joseph de Cupertin. S. Vincent de Paul. S. Stanislas, évêq. et m.

Total : 8 reliques.

Le Bourg d'Iré. — S. Symphorien m. (2). S. Sébastien, m.

Total : 2 reliques.

Brain-sur-Longuenée. — S. Didier, m. (3). S. Sébastien, m. (4).

Total : 2 reliques.

Chalonne-sur-Loire. — *S. Maurille*. S. Maurille, évêq. d'Angers. S. René, évêq.

Total : 2 reliques.

Notre-Dame. — S. Méen, abbé. Du cercueil de saint Vincent de Paul. Du cercueil de Ste Jeanne de Chantal. Dent de S. Maurille, évêq. d'Angers Fragment d'un os de S. René, évêq. d'Angers (5).

Total : 5 reliques.

Chanzeaux. — S. Fiacre (6).

elles portent la devise : CHARITAS. Elles ne remontent pas au delà du XVIIIe siècle.

(1) Patron de la paroisse.

(2) Patron de la paroisse.

(3) Le patron est S. Didier, évêque de Vienne et martyr.

(4) Les paysans ont une grande dévotion à S. Sébastien, et font souvent célébrer des messes à son autel. On l'invoque spécialement pour préserver des fléaux et détourner les maladies qui sévissent sur les animaux.

(5) Les reliques de S. Maurille et de S. René ont été enlevées à la cathédrale, au moment de la révolution.

(6) Cette relique est contenue dans le pied en ébène d'une charmante statuette en argent, que la Commission archéologique a fait mouler. Ce reliquaire date du XVIIe siècle.

Chapelle S. Florent. — Vraie Croix.

Cheffes. — Mâchoire inférieure de S. Symphorien, m. (1). S. Célestin, m.

Total : 2 reliques.

Chemillé. — *Communauté des Fontévristes.* S. Jean-Baptiste. S. Jean évang. S. Laurent, m. S. Guy, m. (2). S. Lazare, S. Basile, m. S. Glorieux. S. Placide, m. S. Antonin, m. Ste Julie. Ste Émérance. S. Agapit.

Total : 12 reliques.

Corné. — S. Blaise, évêq. et m. (3).

La Daguenière. — S. Blaise, évêq. et m. (4).

Doué. — *Chapelle des Récollets.* S. Justin, m. S. Salvare, m. S. Optat, m. Ste Tranquille, m. S. Bernard, abbé, S. François de Jérôme. S Vincent de Paul. S. Florent. S. François de Sales. Ste Jeanne de Chantal.

Total : 10 reliques.

Épinard. — Vraie Croix. S. Pierre, ap. S. Hilaire, évêq. de Poitiers (5) S. Sébastien, m. S. Jean, ap. S. Mathieu, ap. S. Paul, apôtre. S. André, ap. S. Barthélemy, ap. S. Jacques le Maj., ap. S. Joseph, époux de la Ste V. S. Ignace de Loyola. S. Jean de la Croix. S. Charles Borromée. S. François d'Assise. Ste Philomène, vierge m. Du berceau de N.-S. J.-C.

Total : 17 reliques.

S. Florent-le-Vieil. — S. Judicaël, roi et moine. Du voile qui a enveloppé la tête de S. Pierre, ap. (6). Total : 2 reliques.

(1) La châsse en bois doré qui contenait cette relique a été remplacée par une neuve en cuivre fondu. L'ancienne a été déposée au Musée diocésain.

(2) En latin, *Vitu.*

(3) Patron de la paroisse. — Les reliques de S. Blaise ont été données par l'église de la Poitevinière.

(4) Patron de la paroisse avec S. Nicolas, évêque.

(5) Patron de la paroisse.

(6) L'ancienne église paroissiale, aujourd'hui en partie détruite, était sous le vocable de S. Pierre.

S. Florent-lès-Saumur. — *Communauté du Bon-Pasteur.* S. Méen, abbé (1). *Église paroissiale.* Vraie Croix (2).

La Garde. — Vraie Croix.

Juvardeil. — Vraie Croix.

S. Laurent des Autels. — S. Justin, m. Du cercueil de S. Vincent de Paul. De la paille sur laquelle fut couchée Ste Jeanne de Chantal après sa mort. S. René, évêq. d'Angers. S. Laurent, diacre et m. S. Reynauld, ermite (3).

Total : 6 reliques.

Luigné. — Vraie Croix.

Montreuil-Bellay. — Vraie Croix.

Neuvy. — S. Pierre, ap. S. Paul, ap. S. Fiacre (4).

Total : 3 reliques.

Nuaillé. — S. Étienne, diacre et m. (5). S. Fiacre.

Total : 2 reliques.

S. Paul du Bois. — S. Paul, ap.

Le Pin-en-Mauges. — S. Florent. S. Barthélemy, ap. (6).

Total : 2 reliques.

Le Plessis-Macé. — S. Pierre, ap. (7). S. Paul, ap. S. Optat, m. S. Célestin, m.

Total : 4 reliques.

La Poitevinière. — S. Paul, ap. S. Pierre, ap. (8). S. Vincent de Paul (chair). S. François de Sales.

Total : 4 reliques.

(1) Les reliques de S. Méen restèrent jusqu'à la révolution dans l'église abbatiale de S. Florent. J'en ai retrouvé une partie lors de l'ouverture de la châsse de S. Florent, en 1858.

(2) V. dans la *Revue d'Anjou*, tom. IV, mon *Rapport sur la vraie Croix découverte à S. Florent, le 23 avril* 1858.

(3) Son corps entier est à Candé.

(4) S. Fiacre est invoqué à Neuvy pour la guérison de la colique.

(5) Patron de la paroisse.

(6) On l'invoque contre la *peur*, comme à Saint-Barthélemy-lès-Angers.

(7) Patron de la paroisse.

(8) Patron de la paroisse.

S. Quentin-en-Mauges. — S. Julien, évêq. du Mans. S. Vincent, diacre et m. S. Sébastien, m. S. Quentin, m. (1).

Total : 4 reliques.

S. Saturnin. — Vraie Croix.

Saumur. — *Église de la Visitation*. S François de Sales. Ste Jeanne de Chantal.

Total : 2 reliques.

Soulaire. — S. Vincent, m. (2). S. Vital, m. S. Martin de Tours.

Total : 3 reliques.

La Tourlandry. — Vraie Croix. S. Francaire. S. Mathurin (3). S. Florent. S. Joachim. S. Clément, m.

Total : 6 reliques.

Trelazé. — Du voile qui a enveloppé la tête de S. Pierre (4). Rel. de S. Sébastien, m.

Total : 2 reliques

Les Ulmes. — S. Vincent, diacre et m., patron de la paroisse.

X. Barbier de Montault.

(1) Les étiquettes sur parchemin de ces quatre reliques datent du xve siècle.

(2) La châsse de bois doré où ont été enfermées, par Henri Arnauld, les reliques de S. Vincent et de S. Vital, est déposée sous l'autel. Son style est celui du xviiie siècle. M. de Livonnière en a fait une photographie, à cause de sa rare élégance.

(3) Les reliques de S. Françaire et de S. Mathurin viennent de l'église de Brigné.

(4) S. Pierre est le patron de la paroisse. On aura déjà remarqué avec quelle pieuse sollicitude MM. les curés cherchent à procurer aux fidèles de leur paroisse des reliques de leur saint patron. — Les cérémonies de translation et d'inauguration de ces reliques se font généralement avec beaucoup de solennité. — Les reliques sont exposées ordinairement le jour de la fête du saint et le dimanche des saintes Reliques. Mgr a accordé des indulgences pour la plupart de ces expositions.

DOCUMENTS

SUR

L'AMPHITHÉATRE ROMAIN DE GROHAN

A ANGERS.

Bourdigné, dans les *Chroniques d'Anjou*, nouvelle édition, tome Ier, page 44, parle du château et du théâtre de Grohan, bâti, selon lui, par Jules César.

Péan de la Tuilerie, page 112 de la *Description* de la ville d'Angers, publiée en 1778, fait mention en quelques mots de l'amphithéâtre de Grohan.

Bodin, dans ses *Recherches historiques sur Angers*, édition publiée en 1846 par M. Godet, pages 20 et 21, rappelle ce qu'ont dit Bourdigné et Hiret sur ce monument.

M. Godard, dans l'*Anjou et ses Monuments*, tome Ier, pages 82-84, en fait la description d'après Claude Ménard.

Enfin, le *Guide de l'Étranger dans la ville d'Angers*, publié en 1853, déclare qu'il ne reste plus de traces de l'amphithéâtre.

Voici quelques documents inédits qui peuvent servir à l'histoire de ce monument. Ils sont tirés du chartrier du château de Brezé, titre de la terre de Lançon.

I.

Bail a rente du châtel de Grohan, 17 août 1415.

(Extrait d'une mauvaise copie en papier non signée et informe).

« Saichent tous presens et advenir que en nostre court à » Angers en droit pardevant nous personnellement establis Jehan » Riou et Jehanne sa femme de luy suffisamment autorisée par » devant nous quant a cest fait, paroissiens de Sainct Martin » d'Angers, soubmectant eulx avec tous et chacuns leurs biens » presens et advenir quelquilz soient au pouvoir destroit et à » la juridiction de vostre dicte court quent adce qui censuit, » confessent de leur bon gré sans auchun pourforcement... con- » fessent avoir prins et accepté et par la teneur de ces présentes » lettres prennent et acceptent... des religieulx abbé et couvent » du Loroux qui leur ont baillé et baillent pour eulx leurs hoirs » nez et procréés en léal mariage affin et agré a tousjours mais » perpetuellement par heritage les choses heritaulx qui censuivent, » cest assavoir le herbergement et appartenances appelé vulgale- » ment le châtel de Gourhan assis et situé au fié desdits religieux » et tenu d'eux a deux deniers de cens et une maison et ung petit » courtil joignant audit herbergement estans y celle maison et » courtil ou fié de la dame de Saincte Jame et tenue de elle a » douze deniers de debvoir, toutes y celles choses assises et situées » en Hannelou près d'Angers, contenant le toult quatre arpens » que vignes, que terres et jardrins ou environ joignant d'un » cousté et d'un bout aux choses heritaulx des dicts preneurs et » de l'autre cousté aux jardrins de Guillaume Gaudineau, Jehan » Chauce, Michel Bourdon, Jehan Moreau et Jehan Hudebour, a » celui du retour Martin Jehan Doubleau et de la vigne Jehan » Lecamus chaucetier, et de l'autre bout à la grant rue pavée de » Hannelou, et fut faicte ceste presente prinse et acceptation » pour le prix et somme de six livres tournois de rente annuelle

» et perpetuelle a estre rendue pour et continuer par chascun
» an... aux festes et termes de sainct Jehan Baptiste et Nostre
» Seigneur par moytié en lostel desdits religieux sis en la ville
» d'Angers près l'église Saint-Denis ..

» Donné à Angers le XVIIe jour du mois d'aoust l'an de grâce
» mil quatre cens et quinze. »

II.

Dans une déclaration des héritages appartenant aux religieux du Loroux en 1425, on lit :

« Item. Le herbergement et appartenances ancien appelle
» chasteau Grohan, sis en Haneleu, joignant à la rue par laquelle
» len vait de Hanneleu a Saint Lienart d'une part et aux courtilz
» Jehan Doubleau, Jehan Bouguier, Michau Bourdon, et plusieurs
» autres demourans en la rue de Brechigne d'autre contenant
» celles appartenances troys arpens que vignes que courtilz ou
» environ. »

III.

D'après un registre des Assises du fief de Verrières, dépendant de l'abbaye du Loroux, on voit que ces Assises furent tenues :

« En 1437, en lostel de Grohan près Hannelou. En 1441, en
» lostel de Grohan près le portal Saint-Aubin »

IV.

Dans un registre de cens et rentes dues à l'abbaye du Loroux en 1472, on lit :

« Colas Guyet demourant à Angiers près la porte Angevine
» pour son herbergement et appartenances de Hannelou appelé
» le chasteau Grohan paye a cedit terme (saint Jehan Baptiste)
» pour lesdittes choses deux sous six deniers de cens. »

V.

Dans un registre de l'an 1522, on lit :

« Collas Guyet, demourant à Angiers, pour herbergement et » appartenances de Hannelou appelé le chasteau de Grohan près » Saint-Saulveur hors la ville d'Angers, doibt 2 sous 6 deniers. »

Saumur, le 9 décembre 1861.

LOUIS RAIMBAULT.

COMPTE-RENDU

DES SÉANCES DE LA COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE.

Séance du 6 novembre 1861.

Présidence de M. GODARD-FAULTRIER.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Les ouvrages adressés à la Commission, sont : 1° Mémoires de la Commission historique du Cher, 1er fascicule du 2e volume; — 2° Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, juillet 1861; — 3° 9e livraison du tome 3e de la Revue des Beaux Arts; — 4° journal de la Société d'archéologie et du comité du Musée Lorrain; nos des mois d'août, de septembre et d'octobre; — 5° Bulletin de la société des Antiquaires de l'Ouest, 3e trimestre.

L'ordre du jour appelle la lecture d'une lettre de M. Thierry à M. Godard, sur un vitrail de la cathédrale d'Angers, et d'une réponse à cette lettre.

La Commission, ayant voté le renvoi de ces deux lettres au comité de rédaction, après avoir écarté toute question de personnalité, les lecteurs du Répertoire archéologique seront eux-mêmes juges du litige.

Il paraît dès lors inutile de résumer la discussion qui s'est élevée au sujet de ces deux lettres et à laquelle plusieurs membres ont pris part.

Nous ferons la même observation au sujet de la lecture d'une note de M. Ferdinand Lachèse, sur les travaux de remaniement de Saint-Maurice. La Commission ayant également renvoyé au comité de rédaction les observations de M. Lachèse, il suffit de consigner ce vôte ici.

M. Lemarchand considère comme nécessaire la conservation du grand autel, mais il ferait facilement le sacrifice des petits autels. Cette observation est appuyée par M. l'abbé Joubert, qui est en mesure d'invoquer en sa faveur plusieurs raisons historiques. M. le docteur Hunault rappelle le vote de la Société-mère et celui de la Commission, qui se trouvent opposés à la pensée de M. Lemarchand. Cet incident n'a point de suite.

M. Béclard s'excuse de n'être pas en mesure de lire la chronique qui était à l'ordre du jour. Il mentionne une lettre de M. Tristan Martin, annonçant la découverte d'une villa gallo-romaine aux environs de Saint-Pierre-Montlimart.

La Commission examine ensuite avec intérêt les objets d'art exposés sur le bureau :

1° Une vierge en ivoire; — 2° Un ostensoir, style du XIIIe siècle, du prix de 550 fr., sorti d'un atelier de Paris et fourni par MM. Berger et Leredde, pour la chapelle de l'évêché; — 3° Deux calices, style du XIIIe siècle, prix : 650 fr. et 450 fr., exposés également par MM. Berger et Leredde; — 4° Dessin de la Haute-Chaîne, exposé par M. Michel; — 5° Portrait sur cuivre de Pierre Breslay, grand chantre de la cathédrale d'Angers.

M. Godard lit une note biographique sur ce savant ecclésiastique.

L'ordre du jour étant ainsi épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire de la Commission,

l'abbé P. CHEVALLIER.

Séance du 4 décembre.

Présidence de M. GODARD-FAULTRIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Godard-Faultrier donne lecture de recherches historiques.

sur les communes de Linières-Bouton, Chambellay, Champigné et Auverse Ce travail est renvoyé au comité de rédaction.

M. Lemarchand donne lecture d'un manuscrit prouvant qu'au commencement du XVIIe siècle le clergé d'Angers était obligé de monter la garde en armes. La Commission décide que cet intéressant document sera envoyé au comité de rédaction pour être inséré dans le Répertoire Archéologique.

M. Sorin, président de la Société-mère, informe les membres de la Société de son intention bien arrêtée de résigner ses fonctions de président. Il les prie de vouloir bien se concerter pour le choix de son successeur.

M. Godard exprime à M. Sorin, au nom de la Commission, ses regrets d'une détermination qui prive la Société d'un concours si utile et si dévoué, et il demande que l'expression de ces regrets soit consignée au procès-verbal.

M. Livache, peintre sur verre, présenté par M. Joyau, est nommé membre titulaire.

M. Gustave Couchot, ancien membre titulaire, ayant cessé d'habiter dans le département, est nommé membre correspondant.

Il est ensuite procédé au renouvellement du Bureau pour l'année 1862. Sont élus au scrutin secret :

Président, M. GODARD-FAULTRIER.

Vice-présidents, MM. LEMARCHAND et BÉCLARD.

Secrétaires, MM. PAUL LACHÈSE et l'abbé CHEVALLIER.

Archiviste, M. l'abbé BARBIER DE MONTAULT.

Trésorier, M. RONDEAU.

La séance est levée.

Le secrétaire de la Commission,

L'abbé P. CHEVALLIER.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

Le *Répertoire Archéologique de l'Anjou* paraît le 1er de chaque mois, par livraisons chacune de deux feuilles d'impression.

Le prix de l'abonnement, pour les personnes ne faisant pas partie de la Commission Archéologique, est de 5 francs par an pour Angers et de 6 francs par la poste.

Les abonnements sont reçus chez tous les libraires du département.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE

1862
Feb.

DU DÉPARTEMENT

DE MAINE ET LOIRE

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANJOU

Année 1862. — Février.

ANGERS

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE

Chaussée Saint-Pierre, 13

1862

FRAN.
BALDVIN
doct. regent
en droit M.
des Reques-
tes de He-
ry 3.

DC
611
.M241
A4
1862
Feb.

FRANÇOIS BALDUIN

OU BAUDOIN

Professeur de droit à Angers, vers le milieu du XVIe siècle.

Dans le Répertoire archéologique d'avril 1861, pages 113 et 114, nous avons donné une note biographique sur François Balduin ; depuis lors nous avons pu nous procurer son portrait que nous donnons en tête de cette livraison, en le faisant accompagner d'une notice plus complète trouvée dans un manuscrit de la Bibliothèque d'Angers, intitulé *Histoire des illustres d'Anjou, etc. etc. par M. Cl. Guy Pocquet de Livonnière, copie écrite corrigée et augmentée par Pierre-Michel Bancelin, curé de Saint-Germain-des-Prés, au diocèse d'Angers, vers 1732.* Cette notice figure à la page 41, tom. II.

« François Balduin. — Son éloge a esté fait par Papirius Masso et adressé ad scholam Andeg. Nous n'en » ferons qu'une traduction. Il estait né à Arras d'une » noble famille le 1er janvier 1520. Son père, procureur » fiscal du bailliage, s'était acquis beaucoup de répu- » tation. Il envoya son fils étudier à Louvain les lan-

» gues grecque et latine; son application particulière
» fut à l'étude du droit. Par la vivacité de son esprit,
» il pénétra si avant dans tous les secrets de cette
» science, qu'il fut l'admiration des plus habiles ju-
» risconsultes de son siècle. Dès lors il demeura à la
» cour de Charles Quint. Un jour qu'il estait dans la
» chambre de ce prince, pressé d'une soif extrême, il
» but tout le vin qu'on avait apporté à l'Empereur
» pour boire avant son sommeil. Ce trait, qui parut
» hardi aux courtisans, le fit connaître à l'Empereur
» qui loua la hardiesse de ce jeune homme. Il vint à
» Paris pour y connaître les grands hommes qui y
» étaient alors en grand nombre, attirés par l'accueil
» et les libéralités que leur faisait François Ier. Il fit
» amitié avec le célèbre Budé et Lazare Baïf, et se
» rendit familier avec Dumoulin; de là il fut en Alle-
» magne, et voulut apprendre des novateurs les rai-
» sons qu'ils avaient eues de se séparer de l'Eglise. Peut-
» être que cette curiosité paraîtra téméraire; combien
» y ont été pris! c'est chercher le péril et le trouver
» le plus ordinairement; heureusement il n'y fut pas
» pris. Il disait que Bucer et Mélancton lui avaient plu
» par leur modestie, mais que la superbe de Calvin
» faisait qu'il l'avait en horreur.

» Dès qu'il fut retourné à Paris, il fut appelé à
» Bourges; on lui donna les mêmes appointements
» qu'à Baron et à Duaren. Le premier l'appelait le
» docteur par excellence, à cause de la facilité qu'il
» avait à expliquer les matières les plus difficiles, mais
» le jaloux Duaren n'en parlait pas si équitablement.
» Après sept ans de régence, il alla à Strasbourg; de

» là il releva tellement l'Université d'*Hildebert* (1) qu'il » y venait des étudiants de toutes parts; il y passa » cinq ans, et fut rappelé en France par Antoine de » Bourbon, roi de Navarre, qui le mit auprès de Charles, » son fils naturel. Après la disgrâce du père, loin de » recevoir ses appointements, il fut dépouillé de tous » ses biens par des gens à qui il s'était trop confié. Il » ne fut pas indifférent à cette perte; il avait coutume » de dire que les gens de justice conservaient peu les » droits de ceux qui l'enseignent. Les guerres civiles » le firent penser à s'en retourner dans son pays où » l'on lui promettait six mille florins pour ses appoin- » tements et cinquante sur les amendes et confiscations, » ce qu'il n'accepta pas. Il dict à Paris quelques titres » des P. (2) avec un concours prodigieux, et le bruit » des canons n'empêcha point de faire entendre la voix » des lois.

» Ceux de Bezançon dépeschèrent vers lui, pour » établir chez eux une école de droit; mais il apprit » que Maximilien avait défendu d'enseigner le droit à » Besançon et répondit que l'autheur du droit, tel que » l'Empereur, doit estre respecté par l'interprète des » loix. Alors à la prière du chancelier de Cheverny, du » duc d'Anjou depuis Henri III, il vint à Angers pour » y remplir une chaire vacante. Jean de Resly, son » oncle, avoit esté évêque d'Angers. Le clergé lui fit » une pension, mais il ne professa que quatre ans. Le » duc d'Anjou, devenu roi de Pologne, l'engagea à

(1) Heidelberg, ville du grand duché de Bade.
(2) Pandectæ.

» retourner enseigner à Paris. Là il eut des conférences
» avec les ambassadeurs polonais qui estoient venus
» complimenter le roy de son élection, qui lui acqui-
» rent l'estime de ces seigneurs polonais; ce qui lui
» fit composer un livre *de Legatione*. On croyait même
» qu'il irait en Pologne, mais il en fut empesché par
» sa mort qui arriva en octobre 1573, au collége
» d'Arras à Paris, entre les bras de Catherine, sa fille
» unique, âgé de cinquante-trois ans, après avoir reçu
» les sacrements avec beaucoup de piété, et donné de
» grands témoignages qu'il mourait dans la foy de ses
» pères.

» François Balduin était bel homme, d'une juste
» stature, il avait les yeux vifs et brillants, une voix
» sonore, une poitrine forte, en sorte que comme on
» l'a dit de Périclès, sa voix ressemblait à un tonnerre;
» il beuvait et mangeait très peu, plus attaché à la gloire
» qu'aux richesses, jamais oisif, patient dans l'adver-
» sité; il scavait ce qu'il y avait de plus caché dans
» trois sciences : le droit, la théologie et l'histoire. Il
» avait coutume de dire qu'il faut toujours joindre
» l'histoire à la jurisprudence; il en fit un traité in-4°.
» Il a escrit plusieurs autres ouvrages qui ont eu l'ap-
» probation des scavants, surtout celui qu'il *écrivit*
» *contre Calvin*, à cause du livre de Cassandre *de Offi-*
» *cio pii viri*, que les protestants de Genève croyaient
» estre une production de Balduin. Ses commentaires
» sur les *loix des douze tables*, sur Pacatus, etc., etc.
» transmettront à la postérité la réputation dont il a
» joui toute sa vie. Il fut inhumé dans les cloîtres des
» Mathurins, par les soins de Pap. Masso. »

Le poète Daurat fit des vers à sa louange avec ces paroles qui font allusion au vin de l'empereur :

Qvi Cæsaris puer ebibit sitiens lagenam,
Cæsaris leges sacras sitientivs vir ebibit.

Nous compléterons cette notice par quelques lignes extraites de Piganiol de la Force, tom. v, p. 477.

« Au couvent des Mathurins à Paris, est une tombe » sous laquelle a été inhumé François Baudoin ou Bal- » duin. Ce savant jurisconsulte naquit le 1er janvier » 1520 à Arras, où son père était premier avocat du » roi.

» Il professa le droit à Bourges pendant sept ans, et » il l'enseigna depuis à Strasbourg, à Heidelberg, à » Douai et à Besançon. Il revint ensuite en France et » professait le droit à Angers, lorsque le roi Charles IX » demandant un orateur qui, en répondant aux ha- » rangues latines des ambassadeurs de Pologne qui » étoient venus pour reconnoître le duc d'Anjou pour » leur roi et lui faire hommage, pût faire honneur à » la France, on lui persuada qu'il n'y avait personne » qui pût mieux s'en acquitter que Baudoin. On le fit » donc venir à Paris, et non seulement il remplit les » intentions du roi, mais mérita même que le roi de » Pologne le mît au nombre de ses conseillers d'Etat. » Baudoin se proposait de le suivre en Pologne, quand » il mourut d'une fièvre chaude, en octobre 1573, » dans le collége d'Arras à Paris. Il fut inhumé sous » une tombe sur laquelle Papire Masson, qui avait étu- » dié le droit sous lui, fit graver cette épitaphe qu'il » adressa à Cujas :

Cvjaci !
Baldvinvs, hic jacet hoc tecvm repvta et vale.
Mortvis vobis jurisprvdentiam corripiet gravis sopor.
Franciscvs Baldvinvs
jvrisconsvltvs
obiit anno ætatis svæ 53 9 cal.
novembris an 1573.
Papirivs Massonvs jvrisconsvltvs Baldvini avditor
Tvmvlvm posvit.

» Pendant que Baudoin professait le droit à Bourges, » il y épousa Catherine Biton, veuve de Philippe Labbe » qui était mort l'an 1551. Baudouin n'eut de son ma- » riage qu'une fille nommée Catherine Baudouin, qui » fut mariée en premières noces à Jean de Sauzay, sieur » de la Clamacie, et en deuxièmes, à Adam, le changeur » trésorier de France à Bourges. »

Il existe un volume in-folio de ses œuvres à la Bibliothèque d'Angers sous ce titre :

Francisci Baldvini i c in 4 libros
institutionvm
jvris civilis commentarii
recogniti et illvstrati svmmariis græcorum
que interpretatione locupletati
stvdio et opera
Henrici Petri Herdesiani accesserunt
ejvsdem Baldvini.
Ad
leges Romvli et leges XII Tabvlarvm
Libri dvo, qvibvs fontes jvris civilis explicantvr.
Lugduni MLXXXIII.

Dans ce volume devenu rare, on trouve le texte des lois de Romulus comprenant dix-huit articles, et les lois des douze tables en soixante-quatre articles.

La vie de Pierre Ayrault par Gilles Ménage, page 157, et la Bibliothèque de la Croix-du-Maine, pages 87, 88, renferment sur Balduin divers détails que l'on ne consultera pas sans fruit et auxquels nous renvoyons.

V. G.-F.

COMMUNE DE SAINT-MATHURIN

Cette commune, située dans le canton des Ponts-de-Cé, arrondissement d'Angers, département de Maine et Loire, renferme présentement 2,788 habitants.

Avant la révolution l'église de Saint-Mathurin était une annexe de l'église de Saint-Rémy-la-Varenne (1), et à cause de cela, bien que sur la rive droite de la Loire, elle faisait partie de l'archiprêtré de Saumur, dans l'archidiaconé d'outre-Loire.

L'abbé de Saint-Aubin présentait la cure de Saint-Rémy-la-Varenne avec son annexe Saint-Mathurin; l'évêque conférait.

Point de traces celtiques reconnues sur cette commune sise dans la vallée. Mais en 1849 on découvrit en un lieu nommé le Chardonnet, près le ruisseau de la Devisserie, douze tombeaux gallo-romains. Nous en avons fait la description très détaillée dans le numéro 20 (supplément) de nos *Nouvelles archéologiques*.

Il ressort de cette découverte que la vallée d'Anjou dans laquelle, avant la construction de la levée, coulait la Loire, n'était pas entièrement inondée; évidemment des ilots étaient habités durant l'ère gallo-romaine.

(1) Pouillé de l'évêché d'Angers.

L'église actuelle de Saint-Mathurin est moderne, elle a été construite sur les plans de M. Villers, architecte. Elle n'était pas encore achevée en 1843. Elle a eu le tort de s'élever à la fin d'une époque qui vit poindre le goût gothique sur nos édifices religieux; ce qui ne nous empêchera pas de dire que les arcades de ce vaisseau sont d'un bel effet. Elle a remplacé une église dont les caractères appartenaient aux XVe-XVIe siècles (1), et qui était ornée de très jolis vitraux que l'on peut aujourd'hui voir aux fenêtres de la chapelle du château de la Coleterie, chez M. d'Estriché-Chèvru, commune de Saint-Lambert-la-Potherie. On croit qu'ils sont de Jean Cousin.

Le musée Toussaint, à Angers, possède des pierres provenant de l'église démolie de Saint-Mathurin, sur lesquelles on dit ces deux inscriptions :

1re INSCRIPTION.

Lan. m. ve note VIII (*1598*)
La sourveille de la R. Toussainctz de ce Pill Furet.
pris les fondemetz Procvrevrs S. B. Eme Jac cheval.

2e INSCRIPTION.

1548. La vigille saintc Lavres (Laurent).
de ceste nef Fvret pris les Fodems.

En septembre 1568, Saint-Mathurin devint un ins-

(1) Ménage écrit, page 235 de son Sablé in-folio, que ce fut du temps de Philippe de Valois que les marais furent desséchés et les forêts de Beaufort abattues depuis l'Authion jusqu'à la levée, et que l'église de Saint-Mathurin a été bâtie (XIVe siècle). Cette église a reçu un plus grand développement au XVIe siècle, comme elle en a reçu un plus grand encore au XIXe.

tant le quartier-général des huguenots commandés par d'Andelot, mais ils en furent chassés par M. de Martigues, gouverneur de Bretagne, et par Puy-Gaillard, lieutenant pour le roi en Anjou, qui, tout le long de la levée, battant les huguenots, se rendirent à Saumur pour protéger cette ville. Sur ces entrefaites, les huguenots vaincus traversèrent la Loire aux Rosiers, et allèrent se réfugier en Poitou, mais non sans se laisser encore battre à Jarnac et à Montcontour (Roger, p. 434-435).

En 1619, Marie de Médicis fut marraine par procuration d'un enfant baptisé dans cette église de Saint-Mathurin. Voici en effet la note que feu M. Quelin a extraite des registres de cette paroisse et qu'il nous avait transmise.

« Du vendredi septième jour de juin 1619. La royne » régnante, revenant du Verger, estant logée à l'Escu- » de-France de ceste paroisse Saint-Mathurin a esté » priée d'estre marraine de l'enfant de honorable homme » Pierre Lorier et de Marie Duboys sa femme, ce qu'elle » a bien voulu et a demandé Charles de la Grandière, » ... de la Saulaye de le tenir sur les fonts pour elle, » et luy donner le nom de Louys et a dict qu'elle y » assisterait, n'estoit qu'elle voulût aller coucher à » Saumur et qu'il estoit cinq heures du soir. A l'ins- » tant a été présenté ledict enfant en l'église de Saint- » Mathurin par le d. sieur de la Saulaye et damoi- » selle Marie Berruier, épouse de Gabriel de la Gran- » drière escuyer, sieur de Montgeoffroy (1)... »

(1) Château situé dans la paroisse de Mazé. La famille de la Gran-

Dans la même commune de Saint-Mathurin, existe une chapelle du XVIe siècle, nommée Saint-Martin de la Marsaulaye. Son petit clocher est de la forme de ceux appelés *Bretesches.* On voit près de l'autel une inscription sur cuivre doré ainsi conçue, et qui a été transmise par l'enquête archéologique de 1856.

« *Mil cinq cens vingt sire Robert Hevin*
» *Bourgeois d'Angiers et notable échevin*
» *Seigneur dv liev nommé la Chotardière;*
» *Et sa femme d'vn amovr sinyvlière*
» *Renée Ernavlt firent ce liev parfaire*
» *Et fondèrent, povr à Jésvs complaire*
» *Et à sa mère, sovbz le nom d'amitié,*
» *Qu'on appelle la dame de pitié,*
» *Sans ôblier la présentation*
» *Réservée par leur fondation*
» *Estre av plvs près de levr sang sans divise*
» *Qui prétendra prandre l'estat d'Eglise.*
» *Après en l'an mil cinq cens vingt six*
» *Moys de febvrier d'esprit bon et rassis*
» *Hôme notable remply d'authorité*
» *Second espoux, mary pour vérité*
» *De la svsdite sa femme bonne amye*
» *Jehan Ogier, sieur de la Claverie*
» *Et de Beavvoirs ès-droitz licen* (licencié)
» *Avecqves sa femme d'un cvevr et amitié*
» *firent le haut lambrvncher* (lambrisser) *de l'église*

dière eut une branche dite de Montjoufray ou Montgeoffroy. Vie de Guill. Ménage, p. 421-435.

» *Continvans levr* (projet) *sans faintise*
» *En chapelle me firent ériger,*
» *D'argent donnèrent vng calice bien cher*
» *Pvis décréter par l'évesque d'Angiers*
» *Et dédier povr éviter dangiers,*
» *Av nom de Diev, Marie et sainct Martin*
» *Levr bon patron qv'ils pryent soir et matin.*
» *Ave Maria o Martine.* »

Sur la même commune, on voit une maison appartenant à la famille Chudeau, sise au bourg Jolly, nommée l'*Ecce homo,* sur laquelle est l'inscription suivante, transcrite littéralement et que nous transmet l'enquête de 1856.

R. 1545 B.
Lætitia peregrini pectora
Vestra trivmphent salvator
Mundi vestris apparet ocellis.

Cette inscription donne les deux vers que voici :

« Lætitia peregrini pectora vestra triumphent,
» Salvator mundi vestris apparet ocellis. »

Traduction : « Voyageurs, que vos poitrines bon-
» dissent de joie, car le Sauveur du monde apparaît à
» vos yeux. »

Ces vers font allusion à l'*ecce homo*, statue qui devait être attenante à la maison restaurée en 1545, et qui, suivant la tradition, servait aux piétons d'auberge sur la levée de temps immémorial, et alors que la levée n'était pas encore facilement carrossable..

Saint-Mathurin est orné d'un magnifique pont suspendu récemment bâti et dont les quatre arcades façonnées en briques et pierre de taille ont je ne sais quelle tournure qui rappelle involontairement les constructions romaines.

V. G.

COMMUNE DE TIERCÉ

Cette commune est située dans le canton de Briollay, arrondissement d'Angers; elle renfermait en 1856 deux mille cent vingt-neuf habitants.

Comme paroisse, Tiercé dépendait avant la Révolution, de l'archiprêtré de la Flèche, dans le grand archidiaconé.

L'abbé de Toussaint d'Angers présentait le prieuré-cure de Saint-Marcel de Tiercé; il conférait la chapelle régulière de Selaynes et la chapelle régulière de Saint-Gaultier. Le seigneur de Cimbré ou de Timbré présentait la chapelle d'Azé au manoir de Cimbré. Le prieur claustral de Saint-Serge présentait la chapelle du Saint-Esprit. Il y avait encore sur cette paroisse d'autres chapelles, plus une école indiquées dans les pouillés.

Avant la construction de la nouvelle église dont nous parlerons bientôt, Tiercé en possédait une ancienne dont le clocher, en partie du XIIe siècle, était assez remarquable par la hauteur de sa flèche en pierre posée sur le transsept central; le chœur sur plan carré, avait une voûte en style plantagenet.

Saint Marcel, son patron, fut évêque de Paris à la fin du IVe siècle, il mourut vers 440. On inhuma son corps

près de la capitale dans un village qui forme aujourd'hui le quartier Saint-Marcel.

Sous le règne de Philippe-Auguste, sa châsse a été transportée dans la cathédrale de Paris; chaque année on la portait processionnellement à l'église Sainte-Geneviève. Il était né en cette ville de parents d'une condition médiocre, car l'Eglise préféra toujours la vertu et le talent à l'illustration de la naissance.

M. Graneau, sculpteur à Angers, a fait récemment une belle statue en pierre de ce saint évêque; si la place qu'elle occupe sur la façade de l'église nouvelle de Tiercé avait pu le permettre, il eût été convenable, je crois, de donner pour attribut à notre saint le serpent qu'il chassa de Paris, suivant la légende.

Nous voilà naturellement conduit à parler de la nouvelle église commencée voici près de quatre années; on la peut considérer comme achevée, puisqu'il ne reste plus que certaines statues à placer dans la façade. Le style appartient au XIIIe siècle; c'est un édifice à trois nefs avec transsepts et trois absides, Il n'a pas été malheureusement possible de conserver l'orientation liturgique. Ce qu'elle a coûté dépasse 200,000 fr., et nous dirons à l'honneur du maire, M. Daligny, et des autres membres du conseil municipal, qu'ils n'ont point marchandé la dépense; il est vrai que la commune a des ressources en biens fonds au-dessus de l'ordinaire. En effet, on peut la mettre sur la même ligne que les communes de l'ancien comté de Beaufort. M. le curé Chevreux, de son côté, doit être heureux et fier de posséder un monument qui, pour n'être point à

l'abri de toute critique dans ses détails, n'en est pas moins réussie dans son ensemble; l'aspect général est pieux et calme, l'effet religieux nous paraît atteint. On peut dire de cette église qu'elle a une agréable physionomie. S'il est vrai que ce soit en matière de monuments religieux le début de l'architecte M. Bibard, nous l'en félicitons. L'excellente qualité des matériaux mérite aussi d'être citée comme une précieuse garantie de solidité. Ajoutons que cet édifice est une œuvre tout angevine, puisque les artistes qui secondèrent l'architecte ont tous leur atelier à Angers; de ce nombre sont: pour l'autel et la chaire à prêcher, M. Chapeau, pour les confessionnaux, les bénitiers et le baptistère M. Mosseron, pour la statuaire M. Graneau, pour les vitraux M. Thierry, pour les peintures M. Guyot, pour les voûtes M. Labat.

J'aurais tort d'oublier l'entrepreneur M. Malnou, demeurant à Brissac, qui s'est beaucoup plus préoccupé de mener à bonne fin la construction, que de chercher un plus fort bénéfice dans une économie dangereuse.

L'œuvre achevée, tous les habitants attendaient avec impatience l'heureux jour où la religion en prendrait possession. Le 9 octobre 1861 exauça leurs vœux, et l'église fut consacrée par Mgr Angebault.

Nous regretterions, en achevant cette notice sur Tiercé, de ne pas signaler un magnifique diptyque en ivoire, appartenant au sieur Louis Janin. Ce diptyque du xve siècle représente d'un côté une crucifixion et la pamoison de la Vierge, de l'autre saint Jean l'évangéliste et un pèlerin

qui pourrait bien être un saint Joseph près duquel la sainte Vierge assise donne à boire à son fils.

Le même M. Janin nous a donné communication d'une lettre d'un de ses parents, M. Pierre Janin, né à Tiercé, qui, vicaire à Saint-Serges avant la révolution, s'exila volontairement pour éviter le serment, et ne revint en Anjou que sous la Restauration. Voici un extrait de la teneur de la lettre de ce bon prêtre : il écrit à son frère qui avait cru devoir prêter le serment civique.

« Mon cher frère, *in Christo et in carne.*

» Depuis notre dernière entrevue sous la porte Saint-
» Michel au printemps de 1792 où tu me demandas où
» j'espérais aller, tu me dis que je cherchais la *butte*
» *aux fous;* depuis ce temps j'ai bien fait du chemin
» par terre et par mer sans pouvoir la trouver. La
» Providence est grande, te répondis-je : *sol justitiæ il-*
» *luminat omnem terram et adjuvat credentes.* En effet,
» à mon arrivée en Espagne, elle me procura les
» moyens d'exister honnêtement, et c'est de ce royaume
» vraiment fidèle à son roi et à sa religion, que j'ai tiré
» tous les moyens qui m'ont servi à agrandir ma fortune.
» En 1794, j'ai passé au continent de l'Amérique, à
» Philadelphie où j'abordai la même année au mois d'oc-
» tobre; j'y rencontrai un évêque romain qui m'admit
» de suite au nombre de son clergé. Il m'envoya en
» qualité de missionnaire apostolique sur les rives du
» Mississipi. Là, par ordre du congrès des Etats-Unis
» d'Amérique, je m'établis parmi les nations illinoises

» et wabash, peuple autrefois catéchisé par les jé-
» suites. J'avais du gouvernement une paye annuelle
» de mille francs tournois, somme modique pour me
» soutenir parmi un peuple pauvre, errant dans les
» bois pour y chercher sa subsistance. Comme j'étais
» près des possessions espagnoles, au bout de deux
» ans dans cette situation, je cherchai à y passer en me
» présentant au gouverneur de ces provinces qui m'ad-
» mit au nombre du clergé espagnol. M. Peignalver,
» évêque de la Louisiane, me donna de suite des lettres
» de curé pour le poste des Arkansas. Cette cure me
» valait deux mille livres de rente; je vivais avec le
» commandant de ce poste gardé par trente hommes
» de troupe contre les fureurs et barbaries que les
» Indiens sauvages exercent sur les blancs qui forment
» les peuplades de ces endroits. Après trois ans de ré-
» sidence en ce lieu, je fus envoyé à Saint-Louis des
» Illinois, ville capitale de la haute Louisiane; là je
» commençais à sentir que je n'étais pas absolument
» condamné à vivre et mourir au milieu d'un peuple
» cruel et barbare. Après six ans de résidence en cette
» petite ville dont les habitants sont les descendants
» d'anciens officiers français venus du Canada, et pour
» la plupart mariés avec des *sauvagesses*, je descendis
» le fleuve Mississipi de cinq cents lieues plus haut
» que la Nouvelle-Orléans. Comme cette colonie venait
» d'être cédée à la France et vendue par Bonaparte
» aux Etats-Unis d'Amérique, je me vis obligé de pour-
» suivre mes voyages et je pris la résolution de passer
» au Mexique; mais la guerre de l'Espagne avec la
» France m'arrêta, et je fus nommé par l'administra-

» teur de ce diocèse (1) à la cure de Saint-Jean-Bap-
» tiste. C'est là que j'ai commencé à imiter la fourmi,
» et après dix années de résidence dans cette cure, je
» me suis vu dans la possibilité de réaliser trente mille
» francs. Ainsi, après tout le détail de mes voyages, tu
» vois que je n'ai point encore été à la *butte aux fous*.

» J'ai pour voisin M. l'abbé Lespinas que tu as connu au
» grand séminaire... Je suis à quinze lieues de la ville,
» dans une paroisse établie par d'anciens Allemands.
» Il faut parler anglais, espagnol et leur langue pour
» y jouir de la société. Vois alors combien je suis riche
» et que je n'ai pas perdu mon temps...

» Le 8 mai 1815,

» Signé : JANIN, curé de Saint-Jean-Baptiste. »

Cette simple lettre nous met en quelque sorte au courant de la vie intime de beaucoup de nos prêtres exilés, et c'est à ce titre que nous avons cru intéressant de la reproduire.

R. D.

(1) Nouvelle-Orléans.

LA CHAMBRE AU DENIER

Sur la rive droite de la Maine, entre la Papillaye et Mollières, existe un lieu arrosé de belles eaux nommé la *Chambre au denier*. Il appartient aujourd'hui à M. Duvêtre, architecte, qui vient d'y faire construire une jolie maison de campagne sur la paroisse Saint-Jacques. D'où vient ce nom de Chambre au denier? M. Duvêtre voulut le savoir et apprit ce qui suit de M. Salmon, magistrat à la Flèche et beau-frère de M. Gustave Lechalas, vendeur si je ne me trompe.

« Le lieu de *Chambre au denier* dépendait primitivement du temporel de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, fondé par Childebert Ier; mais lorsque le fief de Mollières (1), d'où relevait la Chambre au denier, fit partie du gouvernement féodal des comtes d'Anjou, une des femmes de ces comtes, les uns disent Ren-

(1) Mollières est un castel à tourelles situé à moins de quatre kilomètres d'Angers vers l'ouest. Il fut bâti par Jean IV de Tinténiac, abbé de Saint-Aubin, qui s'y retira et y mourut le 8 juillet 1525. Cette terre appartenait depuis longtemps à l'abbaye de Saint-Aubin ; nous voyons en effet que l'abbé Geoffroy Ier mourut à Mollières au commencement du XIIIe siècle. (Roger 121-125.)

» tia (1), les autres Agnès, fit vœu pendant une ma-
» ladie de bâtir une chapelle près de ce manoir, pour
» le cas où elle recouvrerait la santé. Bientôt en effet
» elle put réaliser son vœu, et une rente de *cent sous*
» fut attachée par elle à une chambre adossée à cette
» chapelle (étable actuelle de la ferme), en faveur de
» l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers, alors paroisse des
» propriétaires de ce lieu qui prit tout naturellement
» le nom de *Chambre au denier*. L'abbaye de Saint-
» Nicolas était l'église la plus rapprochée de la Chambre
» au denier. Lors du démembrement du fief de Mol-
» lières, la Chambre au denier resta encore soumise à
» des droits féodaux vis à vis du seigneur de Mollières
» *in partibus*, ainsi qu'il résulte d'un acte de 1689....
» Dans un titre figure une parvenue transformée en
» châtelaine de Mollières et recevant fort gauchement
» les hommages qui lui étaient dus par ses vassaux
» de la Chambre au denier.

» Pendant la Terreur, deux ecclésiastiques trouvèrent
» un refuge en cet endroit; l'un parvint à gagner les
» pays étrangers; quant à l'autre, le plus souvent caché
» dans un souterrain, il mourut par suite des fraîcheurs
» de ce lieu malsain, et fut enterré sous le sol de la
» chapelle en ruines. Inutile de parler ici des préten-
» dues visites que fait ce digne ecclésiastique aux
» diverses parties de la Chambre au denier pour im-
» plorer une sépulture plus convenable... On l'a vu,

(1) N'est-ce point plutôt Grecia *vel* Gristia, épouse en deuxièmes noces du comte Geoffroy Martel au XIe siècle? Il avait épousé Agnès en premières noces. Voir *Breviculum sancti Nicolai*, p. 9-17-18.

» dit-on, agitant les sonnettes, les pelles, pinces et
» chenets.

» C'est depuis, que d'autres parties de la Chambre
» au denier furent démolies comme plus spécialement
» visitées par ce prétendu fantôme toujours vêtu de
» blanc. D'anciens ouvriers ont dit que de nombreuses
» petites excavations, recélant des cassettes de diverses
» grandeurs, furent alors trouvées dans ces démoli-
» tions. »

R. D.

CHARTE DE L'AN 1096

RELATIVE A L'ABBAYE

DE SAINT-NICOLAS-LÈS-ANGERS.

Cette charte, importante par sa date et sa conservation, ne l'est pas moins par les faits qu'elle enregistre. Ainsi nous y voyons que Foulques le Jeune, comte d'Anjou, donna au monastère de Saint-Nicolas la portion qui lui appartenait dans la forêt des *Echats*; que Foulques, son aïeul, *fonda* l'abbaye; que Geoffroy-Martel, un de ses *bienfaiteurs*, après avoir pris l'habit monastique, voulut y être inhumé, et que l'érection du monastère date de l'an 1096.

Je n'insiste pas davantage sur le texte, parce qu'il va être reproduit *in extenso*, non pas que la charte le donne tel, mais avec les restitutions qu'il m'a été permis de faire, grâce à une transcription imprimée au XVIIe siècle, dans l'opuscule de Fr. Laurent le Peletier : *Rerum scitu dignissimarum a prima fundatione monasterii S. Nicolai Andegavensis ad hunc usque diem Epitome* (Andegavi, 1635, p. 30, 31).

La charte, écrite en belles lettres onciales sur parchemin,

a été coupée sur un de ses côtés pour être adaptée à la couverture d'un livre. C'est de là que M. Thibault l'a extraite pour la vendre aux religieuses du Bon-Pasteur, qui en ont actuellement la propriété.

Peu appréciée à Angers, cette charte méritait cependant plus d'attention, car, par les notes que j'ajoute au texte, il sera facile de se convaincre qu'elle n'a été qu'incomplétement publiée. Aussi, confrontation faite du texte et de la copie, je n'ai pas hésité à la publier de nouveau.

Je noterai pour les paléographes la diphtongue *œ* pour *e* dans *œt*, la lettre *e* cédillée pour *œ* dans *prophete*, les lettres parasites *h* et *p* dans *Nicholai* et *calumpniatoribus*, la ponctuation par points et deux points, pour *us* et *ue* dans *animabus* et *atque*, la superposition de l'*i* sur les lettres *q* et *p*, pour indiquer la suppression des lettres *u* et *r* dans *qui* et *priore*; enfin ces traits horizontaux ou transversaux, qui coupent les lettres ou les surmontent et indiquent une abréviation.

« Ego Fulco Iunior Andegavorum comes nepos Goffridi Mart (*elli* (1), *et secundum Danielis*) prophete consilium peccata mea elemosinis redimere cupie (*ns*, *quandam possessionum*) mearum partem . omnem scilicet forestam meam Chatiam sicut Brionellus eam di (*vidit*, *pro absolutione pec*) catorum meorum. pro animab; parentum meorum. Fulconis scilicet avuncu (*li mei*, *Goffridi Martelli patrui mei*) qui me nutriuit. per quem post Deum hunc honorem teneo. Æt omnium aliorum (*parentum et amicorum meorum*) æt insuper pro animab; omnium fidelium defunctorum. Deo æt sancti Ni-

(1) Ces trois derniers mots n'existent pas dans la copie du XVIIe s.

cholai mon (*asterio, quod Fulco jam dictus*) avunculus meus fundauit. æt patruus meus. Goffridus de suis possessionib; (*ampliavit, et in tantùm*) amauit et honorauit. quod in eodem postea habitum monasticum (1) susc (*epit, in quo etiam tumulatus*) iacet: optimatum æt amicorum meorum consilio eam que supradicta est fo (*restam absque ullo reti*) naculo quittam (2) perpetualiter possidendam dono. æt ad doni huius con (*firmationem, et successorum*) æt heredum meorum Goffridi Martelli Iunioris atq; Fulconis scilicet (3) (*auctorita*) tis mee æt concessionis memoriam sancte crucis signum in hac carta (*in capitulo sancti Nicolai*) coram abbate Lamberto æt omnium monachorum conventu plurimoq; (4) *optimatum et amicorum*) meorum (5) comitatu. imprimo : ipsisq. æt filiis meis (6) uidentib; æt-con (*cedentibus, super altare sancti*) Nicholai ipsam cartam porto. æt (7) cum eadem carta donum supradicte fo (*reste concedens pono*) æt ab omnib. calumpniatorib. me illam eis adquittare concedo (8)..... S)ignum Fulconis comitis. ✝. Signum Goffridi filii ejus. ✝ Si (*gnum....*) Insuper concedo eis ipsum Brionellum ad faciendum in eo

(1) *Monasticum habitum*, au XVIIe siècle.

(2) *Et*, XVIIe siècle.

(3) Les six derniers mots sont omis au XVIIe siècle.

(4) Le XVIIe siècle écrit *plurimorumque*.

(5) *Meorum* est supprimé.

(6) *Et filiis meis* omis.

(7) La copie ajoute ici : *Cum cultello Roberti monachi quem ante ipsum altare frango.*

(8) Variante : *promitto.* — La copie porte à la suite cette phrase : *Et pro hoc beneficio, quod monachis facio, donant mihi sex millia solidorum.*

quicquid utilitati potuerint (1). Actum (2) est hoc æt confirmatum Andegauis apud sanctum N (*icholaum, anno ab incar-*) natione Domini. M . XC . VI. Quo monasterium ipsum Sacratum est (3) a Dom (*ino papa Urbano Philippo*) Francorum rege. Goffrido meduanensi Andegauorum episcopo (4). octauo die ass (*umptionis beatissimæ Dei genitricis Mariæ*) istis testib; Gosberto priore . Galterio . Rotberto . æt toto capitulo : De clericis..... de Restinniaco capellanis meis . De militibus uero : Rotberto burgundo..... de Champaniis . Abbone de Brioleto . Francone . æt Carbonello de sancto..... Chantoceio . Hugone nepote suo . Pagano de Maugeio . Galatiano..... *Ri*chardi Rechin . Petro rubechal. Guidone de daona. Stephano æt . . . . . Andefredo guidonis . Willelmo francigena . Raginaldo forest*ario* Adelardo . qui ibidem forestagium suum abbatie Beati Nicho*lai* penitus dimiserunt . Letberto de Ponte. Pagano fulberti. . . . . »

Au dos :

« Donum Fulconis comitis de foresta chatie æt de Brionello. (5) »

X. Barbier de Montault.

(1) Les signatures et la phrase qui les suit n'ont pas été copiées.

(2) *Factum.*

(3) La copie porte : *Papa Urbano sacratum est, quo etiam plebs* Innumera Hierosolimam concurrebat. Indictione quinta. Luna, xxviij.

(4) *Mense augusto. Feria VI.*

(5) La copie s'arrête ici et ne donne pas la liste des témoins.

ÉTUDES ECCLÉSIOLOGIQUES

SUR

LE DIOCÈSE D'ANGERS

COMPTES DE LA FABRIQUE

DE L'ÉGLISE DU PIN-EN-MAUGES,

AU XVIIIe SIÈCLE.

I.

Quelque désastreuse qu'ait été la guerre de la Vendée pour les monuments et les archives locales, on se tromperait étrangement si l'on croyait que rien n'a survécu à l'incendie ou au pillage des révolutionnaires. L'incurie qui a suivi cette époque, a ruiné ou dénaturé beaucoup de choses restées intactes.

Une autre fois je m'occuperai des édifices et de leur mobilier. Je veux aujourd'hui m'attacher seulement à prouver que, malgré les deux chances de destruction que je viens de signaler, bon nombre de paroisses de la Vendée conservent encore, sinon en totalité, au moins en partie, leurs registres, leurs chroniques, leurs actes

principaux, en un mot, ce qui constitue proprement leurs archives.

Tout cela, bien entendu, n'est pas classé, et l'étude par cela même en est aussi longue que pénible. Mais, avec du temps et de la patience, je ne reculerai pas devant le travail dont l'utilité est évidente.

Deux sortes de documents surtout m'intéressent dans les papiers paroissiaux : les inventaires et les comptes de fabrique, parce que les uns et les autres font pénétrer dans ces mille détails intérieurs, intimes, d'une vie simple et modeste, et nous apprennent par des textes irrécusables, ce qu'était autrefois l'église du village.

Les comptes de fabrique, objet de cette étude, m'ont été communiqués par le respectable curé du Pin-en-Mauges, qui les conserve, dans le coffre de la fabrique, avec un soin d'autant plus grand qu'il sait en apprécier la valeur liturgique et archéologique.

Reproduire en entier les soixante seize pages, qui vont de 1723 à 1780, eût été trop long, peut-être même inutile, car il y a des répétitions fastidieuses, et des énumérations insignifiantes. J'ai donc suivi le précepte de Boileau, qui m'engageait à ne prendre que la fleur, loin d'épuiser mon sujet.

Mais pour rendre moins arides ces extraits des comptes du marguillier procureur de fabrique, je vais les faire précéder d'un commentaire substantiel, qui indiquera l'usage auquel de tels documents sont destinés.

II.

Fabrique. — La fabrique se composait des notables de la paroisse, sachant ou non signer et contrebalan-

çant, par un droit de discussion et de vote, l'autorité curiale sur l'emploi des revenus de l'église. Un *procureur de fabrice* ou *comptable* était chargé de recevoir les rentes, de vendre les offrandes, de veiller aux réparations, de solder la dépense, de pourvoir à tous les besoins matériels du culte. A son tour, le procureur subissait un contrôle et soumettait, au temps désigné, l'état de ses *receptes* et de ses *mises*, non pas devant ses collègues, mais en *présence d'un commissaire établi par Monseigneur l'Evêque d'Angers* et aussi *de l'assemblée des paroissiens préalablement indiquée au son de la cloche et lecture faite au prône de la Messe paroissialle.*

Une ordonnance épiscopale, dont voici la teneur, forçait les retardataires à s'exécuter de bonne grâce, et déterminait le nom et les obligations du commissaire.

« JEAN, par la miséricorde de Dieu et la grâce du saint Siége Apostolique, Evêque d'Angers, Conseiller du Roy en tous ses Conseils; à tous ceux qu'il appartiendra, SALUT. Etant informé que les comptes de la fabrique de l'église paroissiale du Pin-en-Mauge de notre Diocèse pour quelques années n'ont point été rendus : Nous ordonnons que ceux qui ont géré les affaires de la fabrique, rendront incessamment leurs comptes devant M. le Curé de Saint-Quentin-en-Mauge que nous commettons pour les oüir, examiner, clore et arrêter en présence du sieur curé de ladite paroisse et des paroissiens qui y voudront assister, à la charge de n'alloüer que ce qui aura été employé pour la dépense nécessaire de l'église, sans passer à compte les sommes qui auroient été employées pour les affaires

de la paroisse ou autres qui ne regardent pas l'église, et sera le jour de la reddition desdits comptes indiqué au prône de la messe paroissiale, à ce que les comptables ayent à se tenir prêts et les présenter devant notredit commissaire au jour qui sera assigné, à peine de le venir rendre devant Nous en la Ville d'Angers à leurs frais et depens; conformément aux arrêts et ordonnances.

» Comme aussi Nous ordonnons que ledit jour on représentera devant notre dit commissaire les titres et papiers qui concernent ladite fabrique, dont sera fait inventaire, s'il n'a déjà été fait ci-devant, lesquels titres et papiers seront ensuite remis dans un coffre ou armoire dans ladite église qui fermera à plusieurs clefs, l'une desquelles sera remise entre les mains du sieur curé, et l'autre entre les mains du procureur de fabrique en charge.

» Donné à Angers le onzième jour du mois de may mil sept cens quarante trois.

» De Vercel, vicaire général.

» Par Monseigneur : Mezeray, pro sec. »

Procureur. — Quand la paroisse avait peu d'importance, les revenus de la fabrique étaient administrés par un seul procureur. Les inscriptions du Vieil-Baugé (1739) et de Denée (1785), ne nomment qu'un procureur. Si au contraire, la charge eût été trop forte pour un seul, on la répartissait entre plusieurs. Voilà pourquoi les inscriptions conservées dans les églises de St-Nicolas, à Saumur (cloche 1656), de St-Maurille des

Ponts-de-Cé (1664, maintenant au musée diocésain) et de St-Aubin de la même ville (XVIIe siècle), mentionnent plusieurs procureurs. Je ne citerai à l'appui de ce fait que l'inscription gravée sur ardoise, qui est restée au portail du cimetière de l'église St-Maurille, aux Ponts-de-Cé :

Honorable . homme Rene
Gverin . appotyqvaire
et . Pierre . Granry . proc
urevrgs . mont faict
faire . en . lannee
1654.

X. Barbier de Montault.

(*La suite au prochain numéro*).

RECTIFICATION.

Dans le dernier numéro du *Répertoire* (janvier 1862), page 17, je me faisais le fidèle rapporteur d'une assertion plus ou moins exacte concernant *le marquis de Charnacé et l'histoire du tailleur*. J'émettais avec raison quelque doute sur le lieu de Lignières en Ballée dans le Maine où ce fait se serait passé, et j'avais raison : il paraît définitivement que c'est bien à la commune d'Auverse et au Fresne en Anjou qu'il faut restituer l'anecdote relatée par Saint-Simon ; c'est du moins ce qui résulte de l'extrait suivant d'une lettre qu'a bien voulu nous écrire M. Allard, curé de la Breille ; qu'il en reçoive donc nos remercîments. V. G.-F.

« Cent et cent fois, dit-il, j'ai passé dans cette allée » du Fresne où l'on voit encore cette maison, ce petit » jardin que la tradition la plus vivace nous assure » avoir été la demeure du bonhomme Pierre le tail- » leur. On vous dira que le marquis de Charnacé, » voyant le travail achevé, dit en riant : *C'est bon pour* » *Pierre*, et la maison porte encore le nom de *Bon* » *Petro.* »

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

Le *Répertoire Archéologique de l'Anjou* paraît le 1er de chaque mois, par livraisons chacune de deux feuilles d'impression.

Le prix de l'abonnement, pour les personnes ne faisant pas partie de la Commission Archéologique, est de 5 francs par an pour Angers et de 6 francs par la poste.

Les abonnements sont reçus chez tous les libraires du département.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE

1862
Mar.

DU DÉPARTEMENT

DE MAINE ET LOIRE

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANJOU

Année 1862. — Mars.

ANGERS

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE

Chaussée Saint-Pierre, 13

1862

Mme P. de Lieon del.

Lith. Cosmer et Lacher

Eglise de Béhuard.

DC
611
.M241
A4
1862
Mar.

MONUMENTS ANTIQUES DE L'ANJOU

OU

MÉMOIRE

SUR LA TOPOGRAPHIE GALLO-ROMAINE

DU

DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

D'APRÈS

Les Inscriptions, les Médailles, les Sépultures, les Débris d'Architecture de Sculpture et enfin les Noms de lieux.

L'auteur de ce mémoire se propose de constater authentiquement les lieux gallo-romains du département de Maine-et-Loire, sans parti pris, sans idée préconçue, mais uniquement au moyen des découvertes faites de monuments divers, se rapportant à la période du Ier siècle au Ve.

Les monuments qu'il admet pour bien déterminer les lieux antiques sont :

§ I. *Les inscriptions.*

§ II. *Les médailles.*

§ III. *Les sépultures.*

§ IV. *Les débris d'architecture et de sculpture.*

§ V. *Les noms de lieux dont l'étymologie paraît incontestable.*

La division de ce travail se fera par arrondissements et communes, toutefois l'auteur réserve un titre spécial pour la ville d'Angers.

ANGERS.

Il est aisé de prouver qu'Angers fut une ville gallo-romaine, par les monuments dont la relation suit :

§ I.

Inscriptions.

Dans l'ex-cimetière de l'église de St-Julien aujourd'hui détruite, existait une grosse urne de pierre (1) que l'on voit présentement au jardin des plantes. Elle porte cette inscription :

VXORI
OPTIMAE
T FLAVIVS
AVG LIB
ASIATICVS

« Feu M. de Tillemont, écrit Péan, croyait que ce Titus » Flavius était l'un des affranchis de l'empereur Ves-

(1) *Description de la ville d'Angers*, par Péan de La Tuilerie, Angers, 1778, chez Charles-François Billault, imprimeur-libraire, rue St-Laud, page 95. — Voir Hiret, page 298 ; il écrivait en 1618. Voir un dessin de Tartifume, *Man. de la bibl. d'Angers*, n° 910, page 237. Tartifume écrivait en 1623.

» pasien, ou de Tite ou de Domitien, qui tous trois
» portaient le nom de Titus Flavius. »

« Le cognomen *asiaticus* dit Bodin (1), annoncerait
» qu'il avait fait la guerre en Asie. »

On peut traduire ainsi cette inscription qui est en belles et grandes romaines :

A son épouse
très bonne
Titus Flavius Asiaticus
affranchi de l'empereur.

Le tombeau où se trouve gravée cette épitaphe est en granit; il a une forme cubique vers sa partie inférieure et octogone à son sommet. Il mesure un mètre de hauteur, et soixante quinze centimètres de largeur: On aperçoit, à l'un de ses côtés, un trou pratiqué sans doute pour recevoir les cendres de la défunte.

Au mois de septembre 1817, Bodin fit la découverte d'une inscription à la porte Toussaint (2). Cette inscription, gravée sur le devant d'un autel, provenait de la démolition faite en 1813, d'un mur gallo-romain situé près de l'église St-Maurice. Cet autel était formé de deux pièces; la partie supérieure seule a été trouvée et déposée d'abord au jardin des plantes, ensuite au musée Toussaint. Cette partie supérieure assez bien conservée porte :

(1) *Recherches sur Angers et le Bas-Anjou*, par J.-F. Bodin, Saumur 1821, chez Degouy, imprimeur. T. 1er, page 50.

(2) Bodin, 1er vol., page 47. *Bas-Anjou*.

MARTIOVC
AVG
CIVIIECTRI.

Bodin croit, mais avec réserve, que l'on peut expliquer cette inscription de la sorte :

Martio viro clarissimo Augustali civitatis lectum tributum.

« Cela, écrit-il, signifierait que la cité des Andes, se » serait imposé une contribution pour élever une » statue ou une colonne à un personnage nommé Mar- » tius qui était Augustal. »

Mais M. de Longperrier, auquel j'ai fait voir ce monument en 1852, ne partage pas cette opinion et croit qu'il s'agit ici d'un autel érigé au dieu Mars de tel endroit ; il lut la première ligne ainsi :

Marti louc.

Le T forme une double lettre équivalant à TI ; M. Comarmond, dans son Musée lapidaire de Lyon, page 1re, reproduit une inscription où le mot SALVTIS est écrit de la sorte : SALVTS.

Quant au mot *Louc*, c'est toujours d'après M. de Longperrier, un nom de lieu à chercher. On pourrait donc lire :

Marti louc
Augusto
Civitatis lectum tributum.

Quoi qu'il en soit, ce docte membre de l'Institut

n'hésite pas à faire remonter cet autel au siècle d'Auguste.

En juillet 1838 on découvrit à Angers, près de la porte de la vieille Chartre, sous le mur de la Cité, une tombe chargée de l'épitaphe que voici :

D. M.
AE : IAE EPICARPIAE
: ON : VG :
BEN : DE SE MERITAE
A : : : HOCLES
AVG DISP.

Cette tombe que l'on peut voir au musée Toussaint, a 1m16 c. de haut, sur autant de large; l'épaisseur de la pierre tuf qui était autrefois d'un seul bloc, est de 50 cent.; les capitales creusées ont environ 8 cent. de longueur et sont d'un beau romain.

Après avoir retourné cette inscription en divers sens, je me suis arrêté à la rétablir ainsi :

Diis Manibus
Aeliae Epicarpiae
conjugis
benè de se meritæ
Agathocles
Augusti dispensator.

Il suffit d'ouvrir Gruter pour savoir en effet que les lettres D. M. signifient *Diis manibus*.

Quant au nom d'*Aelia*, on le trouve fréquemment dans les épitaphes romaines recueillies par le même au-

teur. Le mot *conjugis* va tout seul, et pour ce qui est de la quatrième ligne, BENE DE SE etc., c'est une formule que l'on rencontre encore dans Gruter et notamment à la page 596, épitaphe de Julia Pelagia.

Agathoclès ne présente aucune difficulté; et il en est de même d'*Augusti dispensator :* c'était une charge dans la maison de l'empereur correspondant à celle d'intendant, d'économe, de trésorier ou de maître d'hôtel. Gruter, sous le titre : *officiorum domûs augustæ et privatorum*, mentionne beaucoup d'inscriptions, pages 596 et 597, portant les mots d'*Augusti dispensator*.

On pourra donc traduire l'épitaphe en question comme suit :

Aux Dieux Mânes
d'Aelia Epicarpia
épouse
qui a bien mérité,
Agathoclès
intendant de l'empereur.

Il est remarquable que les noms Epicarpia et Agathoclès ont une origine grecque.

Ces trois inscriptions ne sont pas les seules qui aient été découvertes à Angers, mais elles sont les seules de ce genre qui existent aujourd'hui.

D'après M. de Longperrier, elles appartiennent incontestablement à la belle époque de l'épigraphie, c'est-à dire au 1er siècle de notre ère. Constatons que le nom abrégé d'*Auguste*, AVG., figure sur chacune d'elles. C'est là comme une date de la haute antiquité

de notre ville d'Angers dont le nom de *Julio Magus*, indique suffisamment qu'elle était Julienne, je veux dire honorée de porter le nom de Jules César (1).

Parmi les inscriptions aujourd'hui perdues, nous en citerons une recueillie dans la *Description de la ville d'Angers* de Péan de la Tuilerie; Angers, Billault 1778.

« Le 29 janvier 1625, dit-il, des paveurs qui tra-
» vaillaient près cette même église (St-Julien), trou-
» vèrent une pierre ardoisine sur laquelle était gravée
» en lettres romaines cette épitaphe :

Sub hujus lapidis tegumento conditæ
Viri bonæ memoriæ nomine;
septimo idus aprilis obiit in pace,
in primo anno regnante Cæsare.

Nous ne croyions pas à l'authenticité de cette épitaphe; sa dernière ligne : *in primo anno regnante Cæsare*, ne nous semble point avoir appartenu au vrai style lapidaire des anciens.

Nous avions raison, car depuis, en lisant le journal de Louvet, page 132, *Revue d'Anjou*, 2e livr. 1856, nous avons trouvé que la véritable inscription ne porte point *in primo anno regnante Cæsare*, mais bien *in primo anno regni Caroli*.

Quel est ce Charles? Louvet semble croire qu'il s'agit de Charlemagne, mais il se trompe, et nous en faisons ressortir la preuve de l'une de ses propres phrases,

(1) Voir pour les villes *Juliennes* l'Encyclopédie de 1778, au mot *Julia*. Voir *Revue des Sociétés savantes*, 3e livr., septembre 1857, mémoire de M. Félix Bourquelot, page 270.

car il dit que les lettres de cette épitaphe sont en *romaines*. Or, comme ses lettres ne sont redevenues en usage qu'au commencement du XVIe siècle en Anjou, il s'ensuit que le nom de *Caroli* ne peut s'appliquer ici qu'à Charles IX, et conséquemment que la dite inscription n'est pas romaine.

Il en est autrement de trois autres que M. Berthe, dans le tome 1er de ses manuscrits, nous a conservées. Elles ont été découvertes vers 1813, dans une cave que M. de Puységur fit creuser sous le mur gallo-romain d'Angers, près de l'aile sud de St-Maurice. On ne sait ce qu'elles sont devenues. La première était une épitaphe gravée sur une pierre de 4 pieds 6 pouces de hauteur sur 2 de large. Les lettres étaient peintes en rouge :

DIIS MANIBVS
DVRONIAE
GEMININAE
DVRONIVS
PILAGVS
FILIAE PIISSIMAE
POSVIT.

Aux Dieux Mânes
de Duronia
Geminina
Duronius
Pilagus
à sa fille très pieuse
érigea ce monument.

La seconde épitaphe était haute de 5 pieds 6 pouces, sur 2 pieds 6 pouces de large :

DIIS MANIBVS
AIBKIXLISI
DIANTAE VXORIS
SEXTVS (1)
LIGVRVS
SEXTVS
POSVIT.

La seconde ligne est-elle un seul nom, ou l'ensemble de plusieurs prénoms? En outre, la lettre K d'origine grecque et que les Latins n'adoptèrent qu'avec réserve rend l'interprétation de cette ligne fort difficile. Quant au mot *sextus* deux fois répété au nominatif, je crois qu'il y a erreur dans la copie de M. Berthe, il faudrait pour le premier le genitif *sexti*, ce qui nous porte à croire que Bodin a mieux reproduit cette partie de l'épitaphe en écrivant *sex* qui permet l'adoption de *sexti*.

Malheureusement cet auteur n'a risqué aucune interprétation, et nous devrions peut-être l'imiter; cependant, sous toute réserve, nous essaierons de traduire ainsi :

Aux Dieux Mânes

de (un prénom d'origine grecque présumée, à cause du K)

(1) Bodin écrit seulement SEX. Voir page 45, t. 1er *Bas-Anjou*. La distribution du nombre de mots dans chaque ligne n'est pas non plus la même.

Dianta épouse
de Sextus,
Ligurus
Sextus
a érigé ce monument.

Ce Ligurus Sextus était sans doute le frère, tout au moins le parent du Sextus, mari de Dianta.

La troisième épitaphe était très-ornée. On y voyait sur un fronton triangulaire, une figure gravée en creux, représentant un buste de femme, les mamelles nues. Ce buste était inscrit entre deux lignes courbes, du milieu de chacune desquelles pendait une branche à cinq feuilles. Au dessous du fronton triangulaire, régnait une sorte de frise ornée d'au moins huit rameaux droits. Venait plus bas l'épitaphe entre deux ornements, colonnes ou pilastres.

Les lettres avaient deux pouces de hauteur et étaient peintes en rouge :

D M
ET MEMORIA [E]
AETERNAE
NVINTARVSER
CONIVGIS PIENTISSIMA [E]
MELIVS GERVINIVS M. T.
NERVINVS CENTVRIO
LEG W. P. E.
F C

Le nom où les noms de la quatrième ligne m'embarrassent. Les sixième et septième lignes renferment-

elles un seul nom ou bien deux ? les lettres M. T. sont-elles les initiales de deux prénoms ou d'une charge? Les trois derniers caractères de la ligne huit, laissent de l'incertitude. Voici nos essais de traduction :

Aux Dieux Mânes
et à la mémoire éternelle
de (nom à chercher)
épouse très méritante,
Melius Gervinius tribun des soldats,
et Nervinus centurion
de la légion dix
ont pris soin d'élever ce monument

Dans cette traduction M T signifient *militum tribunus* ; F C *faciendum curaverunt*; LEG *legionis*; W *X.* (consulter à ce sujet Comarmond, page XXXVIII, pages 236-261, page LIII, pag. XXVII de sa description du Musée lapidaire de Lyon).

M. Albert Lemarchand dans son rapport sur le concours de 1858 (*Mém. de la Société d'agr. sci. et arts d'Angers*, page 29, an 1859), complète ainsi notre traduction.

Aux Dieux Mânes
et à la mémoire
éternelle
de Nuinta épouse de Rufus Servius
très méritante,
Melius Gervinius tribun des soldats
et Nervinus centurion
de la légion X, ses parents
ont pris soin d'élever ce monument.

Dans ce système les lettres de la quatrième ligne doivent se lire : NVINTAE RVF SERVII, et le P et l'E de la huitième ligne PARENTES EIVS.

Il est remarquable que quatre de ces inscriptions sont dédiées à des épouses, et une cinquième à une fille.

§ II.

Médailles romaines.

On a trouvé des monnaies romaines à *Lesvières*, aux *Belles-Poitrines*, *au doyenné de St-Laud*, *à la Visitation*, aujourd'hui la caserne près la gare du chemin de fer, et dans les Terres-Noires, à la *Fidélité* où se voyait l'amphithéâtre, *puis entre le quartier Joubert et Pierre-Lise.*

Ces monnaies vont du Ier siècle au IVe.

La plus belle que l'on a découverte (grand bronze), est celle de Caligula, aujourd'hui déposée au musée; elle fut trouvée entre deux briques au doyenné de St-Laud, par le docteur Maugars. Elle offre au revers le nom des trois sœurs de Caligula savoir : Agrippina, Drusilla et Julia : cet empereur régna de l'an 37 à l'an 41 de J.-C. (1).

Mais la plus abondante découverte en médailles, est celle que l'on fit en 1842, dans le carrefour situé entre le quartier *Joubert et Pierre-Lise*, *maison Trudelle.* Un vase d'argile rouge légèrement bistrée, sans vernis

(1) Voir Mionnet, t. 1er, page 127, *De la rareté et du prix des médailles romaines.*

et sans relief, renfermait ce petit trésor. Les débris de ce vase sont aujourd'hui déposés au musée d'antiquités, avec les 300 pièces de bronze qu'il renfermait. La plupart sont des monnaies *saussées* à l'effigie de Diocletianus, Maximianus, Constantius, Severus, Maximinus, Constantinus et Maxentius. Elles appartienent à cette période qui s'ouvre avec la fin du IIIe siècle et qui se termine au milieu du IVe. Leurs revers présentent une variété de 17 types savoir :

Quies Augustorum. Providentia Deorum, quies Augustorum. Fortunæ reduci Cæsarorum nostrorum. Sacra moneta Augustorum et Cæsarum nostrum. Moneta sacra Augg. et Cæss. nn. Salus Augustorum et Cæsarorum. Genio populi romani. Felix adventus Augustorum nostrorum. Marti patri propugnatori. Marti conservatori. Marti patri conservatori. Securitas perpetua dominorum nostrorum. Principi juventutis. Soli invicto comiti.

§ III.

Sépultures.

Indépendamment des tombeaux *à épitaphes*, que nous avons classés dans la série des inscriptions, il est d'autres sépultures qui ne sont pas moins dignes de remarque.

Lorsqu'en 1848 et années suivantes, l'on exécuta les travaux relatifs à la traverse du chemin de fer au sud-est d'Angers, on ne fut pas peu surpris de découvrir l'ancien cimetière gallo-romain de la ville. Dès auparavant, cet endroit où aboutissaient plusieurs voies

romaines et que traversaient certains canaux d'aqueduc venant de la *fontaine Frottepenil* pour se rendre à *Lesvières*, dès auparavant, dis-je, cet endroit avait fourni diverses traces de sépultures. Ces sépultures peuvent se diviser en deux classes :

1° Celle des urnes.

2° Celle des cercueils en plomb.

Première classe. — Urnes.

Ces traces de sépultures sont assurément les plus anciennes, puisqu'elles remontent à cette époque durant laquelle on brûlait les corps, c'est-à-dire du Ier siècle au commencement du IVe.

Parmi ces urnes trouvées en grand nombre et pleines encore de détritus d'ossements, de cendres et de charbon, les unes sont en terre grise, et les autres en terre noire d'un beau vernis; toutes sont ovoïdes. L'une d'elles porte inscrit sur sa panse en lettres tracées avec une pointe, le mot COR, qui probablement dut indiquer que le cœur du défunt y avait été déposé. Une seule urne est en bronze, d'un joli galbe, elle fait avec les précédentes, partie des objets déposés au musée d'antiquités. Sur son anse on remarque en relief, Harpocrate ou le génie du silence, avec un autel et une flamme. Cette urne a été découverte dès 1839, dans un coin de l'emplacement qu'occupent aujourd'hui la gare et ses servitudes. Elle fut trouvée à une profondeur d'environ 1 mètre; elle est haute de 22 centimètres et a été décrite par M. Boreau, dans l'un des *Bulletins de la Société industrielle*, année 1840, page

38. Elle était remplie d'une sorte de terreau noirâtre au milieu duquel se trouvèrent cinq clous en fer, longs chacun de 5 à 8 cent., qui avaient subi une torsion, sans doute par l'effet du feu du bûcher. Tout porte à croire que ces mêmes clous qui durent servir à maintenir entr'elles, les rondelles de bois destinées à être brûlées (1), auront été recueillis après la cérémonie de l'incinération et déposés dans l'urne en même temps que plusieurs poignées des cendres du défunt.

Il résulte de l'inspection que nous avons faite du cimetière gallo-romain d'Angers, que nos pères dans leurs étranges cérémonies funèbres, s'y prenaient ainsi : Ils creusaient le terrain près duquel s'élevait le bûcher; la flamme dévorait le cadavre, et ses cendres confondues avec celles du bois étaient ensuite jetées au fond de la fosse, après toutefois que de pieuses mains en avaient recueilli plusieurs poignées dans de petites urnes. On plaçait ensuite ces urnes avec des vases de diverses sortes et des fioles de parfum, sur le dépôt entier que l'on couvrait de terre, puis d'une colonne ou d'un cippe.

Ces monuments extérieurs, cippes, colonnes etc., ont disparu, un certain nombre pour aller s'engloutir lors

(1) M. l'abbé Cochet vient d'émettre une conjecture semblable à l'occasion de clous découverts dans le cimetière de Barantin, près de Rouen : « J'ai pu, dit-il, reconnaître soit dans les vases, soit au- » tour d'eux, des clous en fer provenant les premiers, *du bâti sur* » *lequel le corps avait été brûlé*, les derniers, des caisses de bois des- » tinées à contenir les vases au moment de leur inhumation. » Voir page 315 de la *Revue archéologique* de Leleux. Paris 1858, livrais. du 15 août.

des invasions barbares, dans les fondements de l'enceinte élevée autour de notre cité.

Quoi qu'il en soit, notre cimetière est d'une haute antiquité, et date au moins du IIIe siècle, époque où l'usage de brûler les corps était encore reçu (1). Mais si l'on fait attention à l'immense quantité de fosses incinérées, de vases et de débris de vases que l'on y a rencontrés, il est impossible de croire que ce cimetière n'ait pas servi de dépôt à bien des générations antérieures même au IIIe siècle; d'où il est aisé de déduire qu'il peut remonter à l'époque de la première occupation romaine, temps vers lequel l'usage de brûler les corps fut très-répandu chez les romains; d'où suit encore que notre ville d'Angers serait contemporaine au moins d'Auguste; car ici l'habitation des morts prouve l'existence d'un grand centre de population. Des médailles d'Antoine et d'Auguste, en argent, trouvées dans ce cimetière, autorisent ces conjectures. Or, ce centre de population prouvé par tous ces débris de la mort, à qui peut-il mieux convenir qu'à *Julio Magus*, capitale des Andes sous les Romains? ceci soit dit pour ceux qui font voyager notre ville à Frémur, à Andard, au Plessis-Grammoire, à N. D. d'Alençon et je ne sais où.

V. GODARD-FAULTRIER.

(La suite au prochain numéro).

(1) M Comarmond dans sa description du Musée lapidaire de Lyon, page 55, prétend même et non sans de bonnes raisons, que l'usage de l'incinération tomba en désuétude à Rome, vers la fin du 1er siècle et disparut dans toute l'étendue de l'empire vers le milieu et la fin du second. D'après cela, notre cimetière gallo-romain d'Angers, daterait au moins de la fin du 2me siècle.

LES ECHEVINS

ou

ANCIENS ADMINISTRATEURS DE LA VILLE DE SAUMUR.

Au mois de février 1437, le roi Charles VII étant à Montreuil-Bellay, accorda aux habitants de Saumur des lettres patentes qui leur permettaient de s'assembler périodiquement, et de nommer deux échevins et un procureur et receveur pour s'occuper des affaires de la ville. Louis XIII confirma en 1616 les priviléges accordés aux habitants de Saumur par les rois Charles VII et Henri IV.

Malheureusement ces pièces ont été perdues avec beaucoup d'autres qui faisaient partie des archives communales. Cependant ces vieux parchemins sont comme les titres de noblesse d'une ville; ils servent à prouver son importance aux différentes époques de son histoire, et on les prend en considération lorsqu'il s'agit d'y créer un établissement nouveau. Ainsi, la connaissance que l'on avait de l'existence à Saumur, d'une académie d'équitation dès le xve siècle, fut une des raisons qui déterminèrent à y fixer l'école de cavalerie.

Nous publions une liste des échevins de Saumur : ils étaient (comme aujourd'hui le maire et l'adjoint) des personnes prises parmi les principaux habitants. Leurs concitoyens les élisaient tous les trois ans. L'un

d'eux était ordinairement choisi dans la magistrature et l'autre parmi les marchands.

On trouve dans cette liste, quoiqu'incomplète, beaucoup de noms qui se rattachent à l'histoire locale, et dont un certain nombre appartient à des familles encore existantes.

Gilles Lecamus était échevin en	1608
Adam Lebeu	1608
Philippe Marais, sieur du Bouchet	1615-1617
Nicolas Virdoux, marchand,	1617
Pierre Durand et Nicolas Guérin,	1622
Guillaume Bournaud, sieur de Beauregard	1623
René Huguet, notaire,	1623
André Bourneau	1627-1629
Jean Saiget, marchand,	1627-1629
Charles Drugeon	1629-1634
Clément Vallette	1630-1635
Alphonse Raynard, sieur de St-Jouin,	1636-1641
Denis Pretre	1636-1641
François de Lossendière	1642-1644
Jean Cochon	1642-1647
Balthazar Durson	1644
Charles Coustis	1649-1650
Pierre Rousseau, marchand,	1649-1650
Michel Guiot	1653-1654
François Hubert	1654-1656
Jacques Lehou	1654-1656
François Foullon et René Richardin	1656-1659
.... Boutaut	1659
René Jacob	1659-1662
André Baguenard	1660-1662
Jean Dugrès, avocat,	1662

Jean Pretre	1662
Pierre Jaunay	1665-1668
André Gueniveau, sieur de la Frogerie	1665-1666
René Fouier, juge-prévôt,	1668-1671
François Berthault	1668-1669
Jacques Leroy	1669-1671
Charles Drugeon, sieur des Portes,	1671-1674
Yves Chapelle, marchand,	1671-1674
Antoine Lebeuf, sieur de la Rue,	1674-1677
Jean Phelippeau, marchand,	1674-1677
Jean Chol, nommé par le roi,	1677-1680
Vincent Hurtault sieur de Champfleury	1677-1680
Antoine Fouier, sieur de la Proustellerie,	1680-1683
Guillaume Salmon, marchand,	1680-1683
Joseph Foullon, sieur de la Croix,	1683-1686
Rolland Quinot	1683-1686
Alphonse Birand, avocat,	1686-1687
Jean Joullain	1686
Hilaire Coustis, conseiller à la prévôté	1689-1690
Martin Rousseau	1689-1692
Jacques Salmon l'aîné, avocat,	1692-1695
René Guillon, marchand,	1692-1695
Julien Hudot, avocat,	1695-1698
Innocent Joyau, marchand,	1695-1698
Jacques Maupassant	1698-1701
Charles Guillon, 1698, mort en 1699.	
René Dutertre, sieur des Roches,	1701-1704
Michel Chapillais	1701-1704
Anne-Scipion Lebeuf, sieur du Pernay et de Richebourg,	1704-1709
Florent Goudouin	1704-1707
Jean Moliner	1707-1710

Pierre Ogier de la Claverye	1709-1710
Anne-Scipion Lebeuf du Pernay et de Richebourg, réélu,	1710-1717
Jean Denis	1710-1713
Jean Lebreton du Bignon	1713-1716
Gilles Benard, marchand,	1716
Clermont Vallette, sieur de la Varanne,	1717-1720
Jean Meschine, sieur des Fresnois,	1717-1720
Jacques Salmon de Bonnecour	1720-1723
Nicolas Phelippeaux, marchand,	1720-1723
Joseph Guérin, sieur de Villevert,	1723
Pierre Olivier, sieur de Bommois,	1723-1729
Pierre Jaunay, le jeune,	1723-1729
Pierre Durson, sieur d'Aubigny,	1729-1732
Jacques Bineau, marchand,	1732-1735
Joseph Guérin, sieur de Villevert, réélu,	1732-1735
Pierre Olivier de Bommois, renommé,	1737
Nicolas Phellipeaux	1738-1740
Aignan Maupassant	1737-1740
Louis-César Budan	1740-1744
Jacques Hardouin de la Coudrière, marchand,	1740-1743
Robert Boret de Logerie	1744-1749
Joseph Locheteau, avocat,	1744-1749
Urbain Fermé, négociant,	1747
Paul Desmé	1752
Jean Delavau de la Garde, marchand,	1752-1754
François Allain, avocat et procureur du roi à l'Hôtel-de-Ville, élu lieutenant de maire et premier échevin,	1755-1760
François Delalande, 2e échevin,	1755-1760
Gabriel Leblanc, nommé lieutenant de maire et 1er échevin	1761

Nicolas Lemesle, échevin, 1761-1765
Maurice Birant, lieutenant de maire et 1er échevin, 1762-1768
Marc-Louis Cahouet, 2e échevin, 1765-1767
René Dutertre des Roches, 3e échevin, 1765-1768
Joseph Boutault, 4e échevin, 1766-1767
Pierre Saillant, avocat, échevin, 1767
René Levesque, négociant, 1767
Alexis Prunier, conseiller à la sénéchaussée, 1768
Charles Normand, médecin, 1768, mort le 3 juin.
Joseph Boutault, avocat, 1768-1770
Claude Dufour de Chanteloup, avocat en parlement, échevin depuis 1769 jusqu'en 1789
Julien Boilesve le jeune, négociant, 1769-1770
Jean-Baptiste Barjolle, médecin, 1770-1773
François Aucard, bourgeois, 1771-1773
Pierre Sailland, avocat, réélu, 1771
Antoine Thomas, notaire, 1771-1773
Louis Fermé, prêtre, échevin de 1776 à 1789
Pierre-Fortuné Drougneau, avocat en parlement et conseiller à l'élection de Saumur, élu échevin le 11 août 1789.
Nicolas Rossignol, notaire, élu le même jour.

Il nous sera peut-être donné de compléter cette liste plus tard, si nous pouvons découvrir des documents convenables; alors nous nous empresserons de publier les noms de ceux de nos ancêtres qui ont administré la ville de Saumur au xve et au xvie siècles, et qui ont présidé à la construction de notre vieil Hôtel-de-ville.

Saumur, le 15 février 1862.

LOUIS RAIMBAULT.

CHRONIQUE.

Les Tapisseries de l'Apocalypse de la cathédrale d'Angers, dites Tapisseries du roi René,

Réduites au dixième et reproduites au trait avec texte explicatif, par M. Léon de Joannis, ancien élève de l'école polytechnique, officier de marine en retraite, ancien directeur de l'école d'arts et métiers d'Angers, chevalier de la Légion d'honneur (1).

La première livraison de cet ouvrage a paru ; elle comprend six gravures au trait, savoir :

1° *Bienheureux celui qui lit cette prophétie.*

2° *Jean aux sept églises.*

3° *L'Ange révélateur.*

4° *Les vingt-quatre vieillards autour du Trône.*

5° *Ne pleurez pas.*

6° *Ils jetaient leurs couronnes.*

Le texte est précédé d'un *prologue* dans lequel l'auteur nous apprend que pour l'interprétation de l'Apocalypse, il a presque toujours suivi celle du R. P. Fulgence, supérieur de la Trappe de Belle-Fontaine. En-

(1) Angers, Lainé frères, imprimeurs-libraires, rue St-Laud, 9. — Paris, Charles Bleriot, libraire, 55, quai des Grands-Augustins.

trant dans quelques détails historiques, M. de Joannis nous fait connaître les particularités suivantes :

« Les Tapisseries de l'Apocalypse étaient originaire-
» ment au nombre de sept, comme nous le trouvons
» relaté sur l'ancien inventaire de la Cathédrale d'An-
» gers, sous la date de 1505, signé *J. Boucard.* Six
» furent données par le roi René, la septième le fut
» par une princesse de Bourbon. Elles comportaient
» chacune de douze à seize tableaux, réunis en une
» seule pièce, disposés sur deux rangs, l'un au-dessus
» de l'autre. Chaque tapisserie avait environ 24 m de
» longueur sur 6 d'élévation. Au-dessus du rang su-
» périeur des tableaux était une bande de ciel où se
» voyait au milieu des nuages, des anges jouant de di-
» vers instruments ou portant les armes d'Anjou et de
» Lorraine. Au-dessous du rang inférieur était une
» bande de terre couverte de plantes, de fleurs et même
» d'animaux. Le compositeur semble avoir voulu faire
» entendre, en disposant ainsi les tableaux entre ciel et
» terre, que l'Apocalypse par l'élévation de ses pensées
» et ses merveilleuses images élève l'homme au-dessus
» de terre, sans cependant pouvoir le conduire à la
» vision béatifique de l'éternelle Vérité qui ne nous sera
» révélée que dans le ciel.

» Ces deux rangées de tableaux étaient ordinairement
» précédées d'un autre sujet, dont la hauteur compre-
» nait à elle seule toute la hauteur de la tapisserie, et
» représentait un personnage plongé dans une lecture
» et une méditation profonde. C'était la reproduction
» des paroles du IIIe verset du 1er chapitre : *Beatus*
» *qui legit et audit verba prophetiæ hujus* : *Bienheureux*

» *celui qui lit et entend les paroles de cette prophétie.*

» Pendant la Révolution ces magnifiques tentures » furent dépecées par les démolisseurs de 93, puis ra- » chetées de l'un et de l'autre par Mgr Montault, puis » enfin par Mgr Angebault, évêque actuel d'Angers, » qui en fit l'acquisition pour les restituer à la Cathé- » drale de Saint-Maurice. C'est donc à ses soins et à » sa générosité qu'on doit d'avoir reconquis ce pré- » cieux trésor, de même que c'est au zèle infatigable » de M. l'abbé Joubert, chanoine honoraire, custode » de la Cathédrale, et aussi à l'adresse d'une habile » ouvrière, Mlle Adèle Logerais, qu'on a vu se réparer » des dégâts qu'on aurait pu croire, d'abord, irrépa- » rables. Cette conquête est d'autant plus précieuse » qu'elle est tout ce qui nous reste des anciennes et » magnifiques Tapisseries que possédait notre Cathé- » drale qui, selon René Lehoreau, maire, chapelain de » la Cathédrale d'Angers, avait en ce genre une des » plus belles collections de France. Puis il est infini- » ment consolant de penser que cette superbe image- » rie de l'Apocalypse est enfin rentrée dans le trésor » de Saint-Maurice, après en avoir été trop longtemps » détournée et surtout avoir été si irrévérencieusement » traitée. N'oublions pas en cette circonstance de ren- » dre également de très-justes actions de grâces, à M. » Joly, de Saumur, architecte diocésain, qui n'a cessé » de s'employer auprès de l'autorité pour faire obtenir » les fonds nécessaires à la réparation des tapisseries » qui, sans tout le travail qu'on y a fait, présenteraient » encore aujourd'hui des lambeaux indéchiffrables qu'on » est enfin parvenu à rapprocher.

» Toutes ces Tapisseries sont en laine de couleur » avec chaîne de laine blanche. Elles appartiennent » évidemment à la première époque de l'art du tapis- » sier en France, époque que M. Lacordaire, directeur » des Gobelins, désigne dans son ouvrage sous le nom » d'époque de la Tapisserie industrielle, et de plus n'ap- » partiennent pas au procédé sarrazinois pur, mais au » procédé de haute-lisse sarrazinois, d'origine entière- » ment française. Leur épaisseur ne dépasse guère » deux millimètres, et, à l'exception de quelques fils » qui relient entre eux les sujets de même couleur, » l'envers est presque aussi beau que l'endroit.

» Les personnages y sont de deux tiers de grandeur » naturelle et portent pour la plupart les costumes du » XVe siècle, à l'exception de Notre Seigneur Jésus- » Christ, de saint Jean et des anges qui sont toujours » vêtus à la juive, mais conformément aux règles de » l'iconographie chrétienne.

» Notre Seigneur ou l'Agneau qui le symbolise, por- » tent ordinairement le nimbe crucifère, saint Jean en » qualité d'apôtre et d'évangéliste a le nimbe et les » pieds nus, et les anges sont en général nimbés; il » n'y a guère d'exception à cette règle que dans la » Tapisserie sous le nº 33, où les anges ne portent » qu'une croix debout sur le haut du front.

» On trouvera dans ces tableaux quelques fautes » contre la perspective et le dessin; ces défectuosités » tiennent à deux causes : la première, c'est que l'ar- » tiste compositeur a visé à l'effet dans certains cas » bien plus qu'à la rectitude des lignes; la seconde, » c'est que le tapissier en exécutant le modèle qui lui

» était donné ne l'a évidemment pas toujours bien
» rendu. Toutefois ces fautes sont peu apparentes et
» disparaissent surtout devant l'originalité de la com-
» position.

» Les tableaux originaux ont en général 2m 50c de
» long sur 1m 50c de hauteur; pour la publication
» ils ont été réduits au dixième à peu près.

» Les Tapisseries ayant été coupées par morceaux,
» tous les tableaux sont aujourd'hui séparés, il n'en
» reste que quelques-uns qui se tiennent encore deux
» à deux; fort peu ont conservé la bande de ciel, au-
» cun n'a plus la bande de terre. Il a donc été néces-
» saire de donner les tableaux séparément. On en
» compte aujourd'hui 74, plus les bandes de ciel et de
» terre qu'on en a séparées, mais plusieurs d'entre eux
» sont tellement mutilés que ce qu'il en reste serait
» sans aucun intérêt pour la science et pour les arts.
» Dans ces cas-là ces insignifiants débris ont été rem-
» placés par des bandes de ciel avec l'indication des
» tableaux au-dessus desquels elles étaient placées.

» Dans la treizième livraison nous ferons figurer plu-
» sieurs bandes de terre, afin de donner un spécimen
» de ce genre de composition, et une idée complète
» des Tapisseries de l'Apocalypse. »

Dès 1858, M. l'abbé Barbier de Montault fit paraître à Angers, chez Lainé frères, dans un opuscule de 77 pages une description et une explication de nos tapisseries de l'Apocalypse sous le nom de *tapisseries du Sacre d'Angers*. Ceci soit dit pour memoire. Revenons au travail de M. de Joannis qui sera beaucoup plus complet puisqu'au texte très détaillé il unira 78 planches

gravées au trait dans un volume in-folio. Mais laissons parler le prospectus.

« La Cathédrale d'Angers possède un des plus cu-
» rieux et des plus précieux spécimens des arts aux
» XIVe et XVe siècles. Ce sont de belles Tapisseries en
» laine représentant les principales scènes de l'Apoca-
» lypse.

» On croit généralement que le roi René en a tracé
» lui-même tous les dessins; mais ce qui est bien cer-
» tain, c'est que la Cathédrale doit à sa générosité la
» majeure partie de ces magnifiques tentures.

» Entraîné par l'intérêt et la singularité de ces com-
» positions, M. de Joannis eut la pensée d'en faire le
» trait et, pour en conserver toute la fidélité, il les ré-
» duisit à la chambre claire.

» En entreprenant une œuvre si longue et si délicate,
» M. de Joannis n'avait pas d'autre but que de meu-
» bler ses cartons d'une intéressante collection. Plus
» tard on l'engagea vivement à publier un travail con-
» sidéré comme bien digne d'attirer l'attention des ar-
» chéologues et de servir utilement les arts. M. de
» Joannis se rendit à des sollicitations aussi pressantes
» et, pour être plus sûr de la fidélité de la reproduc-
» tion, il a gravé lui-même ses dessins sur cuivre.
» Toutefois, avant de les publier, il veut s'assurer de
» la sympathie du public pour son œuvre et d'un nom-
» bre de souscriptions assez considérable pour couvrir
» les premiers frais de la publication. Dès que le chiffre
» de CENT souscriptions sera atteint, le travail que nous
» annonçons commencera à paraître et sera continué

» sans interruption, la moitié des planches étant déjà
» gravée.

» L'ouvrage sera divisé en treize livraisons de 6
» planches in-folio. Chaque planche sera accompagnée
» d'un texte explicatif imprimé sur papier de même
» format, donnant l'interprétation du passage de l'A-
» pocalypse correspondant au sujet représenté sur la
» tapisserie ainsi qu'une légende des couleurs qui per-
» mettra, si on le désire, de rétablir la tapisserie avec
» sa coloration naturelle.

» Chaque livraison paraîtra tous les deux mois.

» Le prix de la livraison sera de 5 fr. pour Angers
» et pour Paris, et de 6 fr. 25 c. rendue franco dans
» la ville de France et à l'adresse que l'on nous dési-
» gnera. L'ouvrage terminé, le prix sera porté à 6 fr.
» et à 7 fr. 25. — Les personnes qui voudront faire
» prendre leurs livraisons à Paris ou à Angers, nous
» indiqueront l'adresse à laquelle nous devrons les faire
» déposer. — Si elles préfèrent le recevoir par l'entre-
» mise d'un libraire de la ville qu'elles habitent, il fau-
» dra nous faire connaître bien exactement le corres-
» pondant de ce libraire à Paris ou à Angers.

» Pour souscrire, il suffit de remplir et détacher
» le bulletin ci-joint, le mettre sous enveloppe et l'a-
» dresser par la poste, à MM. LAINÉ FRÈRES, rue Saint-
» Laud, 9, à Angers, ou bien, à M. DE JOANNIS, à la
» Meignanne, par la Membrolle (*Maine-et-Loire*).

» La première livraison est en vente.»

Nous reviendrons sur cette magnifique publication.

V. G.-F.

Revue de la Normandie.

Une Revue de la Normandie vient d'être fondée sous la direction de plusieurs savants, entre lesquels nous remarquons M. l'abbé Cochet. Le n° 1er renferme un curieux travail de cet auteur distingué; il est intitulé: *Note sur trois cercueils de pierre trouvés à Gouville, entre Cailly et Fontaine-le-Bourg, arrondissement de Rouen en 1861.*

M. Cochet les attribue à l'époque franque; il se fonde dans cette attribution : 1° sur la position du cimetière ; 2° sur la matière et la forme des cercueils ; 3° sur les vases qui y ont été trouvés et les autres objets qui y étaient déposés.

I. « L'inhumation sur le penchant des collines est, » dit-il, un des traits caractéristiques de la civilisation » franque. *Olim*, assure Durand de Mende, *veteres se-* » *peliebantur in montibus, sive in eorum medio, sive in* » *radicibus* (1). Or, le lieu dit la *Côte aux prêtres* sur » lequel les trois cercueils ont été découverts, toute » l'année et tout le jour reçoit les plus chauds rayons » du soleil. »

II. La forme des trois cercueils de Gouville, non parallélique et irrégulière, moins large aux pieds qu'à la tête, est aussi un caractère qui appartient à l'époque franque, comme aussi la forme du couvercle en toit de maison.

Ils sont en pierre de Vergelé, de St-Gervais et de

(1) Durand. *Rationale divin. offic.*, lib. VII, c. 35.

St-Leu (pierre du bassin du Paris), ils ont donc été transportés d'assez loin, aussi M. Cochet n'hésite pas à en conclure « qu'il ne se soit fait à cette époque un » commerce considérable de ces auges, soit pour com- » mande, soit pour le marché public; chacun les ache- » tait pour les besoins de sa famille et de son pays. » Nos routes, nos fleuves et nos rivières, durent faci- » liter un commerce qui fut très-abondant du VIe au » IXe siècle. »

En Anjou, il y a longtemps déjà que nous avions remarqué qu'un pareil commerce avait dû exister. Voici en effet ce que nous écrivions en 1839 (*Anjou et ses monuments*, t. 1er, pages 109-110) : « La plupart » des cercueils de pierre de nos premiers chrétiens, » trouvés à Angers, sont en pierre coquillière de Doué. » Ce fait nous révèle en partie l'origine des vastes car- » rières que l'on remarque dans cette petite ville (arron- » dissement de Saumur). Il nous indique encore *un com- » merce* actif de ces pierres dites Grizons et des moyens » de transport assez faciles. Mais venaient-elles de » Doué à Angers par Brissac, ou les amenait-on à la » Loire pour les embarquer ? Nous croyons qu'elles » étaient transportées par la Loire, et voici nos mo- » tifs : à Chenehutte, dans un lieu nommé Orvan ou » Orvalle, il y a quantité de ces tombeaux de pierres » coquillières de Doué, et plusieurs semblent n'avoir » jamais servi. Chenehutte communiquait avec Doué, » dont il était éloigné de trois lieues, par une voie » romaine qui partait de la base du camp. Serait-il donc » invraisemblable qu'il eût existé en cet endroit un » dépôt de cercueils de pierre, comme aujourd'hui

» dans quelques villes des ateliers de tombes (1); qu'on » les embarquât aux pieds du coteau, et qu'on les » rendît ainsi tout préparés par la Loire et la Maine à » Angers, au cimetière des chrétiens? »

M. Cochet nous apprend que dans certains cercueils d'origine franque, un trou d'écoulement est pratiqué. Nous n'en n'avons pas remarqué dans nos sarcophages angevins, sans doute à cause de la porosité de la pierre, coquillière qui facilitait davantage l'absorption des matières liquides des cadavres.

III. Les vases, continue l'auteur, par la forme, par la matière, par les ornements en creux *avec couverte de mine de plomb*, sont surtout démonstratifs de l'époque franque. Il en est de même des perles de verre et d'ambre; la perle d'ambre était un talisman pieux et une amulette religieuse. « Que *nulle femme*, disait St- » Eloi à ses peuples (2), *ne suspende de l'ambre à son* » *cou.* » D'un autre côté les anneaux et les chaînes sont assez communs dans les sépultures franques. M. Cochet ignore la destination de ces sortes de pièces.

En Anjou, dans une inhumation romaine où se trouvaient deux corps, une chaîne en fer a été découverte (Musée d'antiquités). Serait-ce un symbole d'union?

(1) « Le nom de *Cerqueux*, que portent deux communes du dé- » partement de Maine et Loire, l'un arrondissement de Cholet et » l'autre de Saumur, n'indiquerait-il point qu'en ces lieux étaient » autrefois des dépôts de cercueils pareils à ceux de Chenehutte. » Il paraît que le nom de Cerqueux est dit au moyen âge *a Sercophago* pour *sarcophago*, sarcophagé.

(2) Vie de St-Eloi évêque de Noyon, par St Ouen, évêque de Rouen, trad. de Ch. Barthélemy, page 169.

M. Cochet constate qu'à l'époque franque les cercueils sont généralement orientés du nord au sud, et que beaucoup renfermaient des corps superposés malgré la protestation des conciles.

Telles sont les principales observations que lui a suggérées la découverte de Gouville.

Si la *Revue de la Normandie* donne souvent de telles études, le succès lui est assuré.

V. G.-F.

Église de Béhuard.

Le dessin que nous donnons de cette église en tête de notre livraison de mars, est dû à la complaisance de notre savant naturaliste, M. Millet; qu'il veuille donc bien recevoir nos remercîments.

Les personnes qui désireront connaître l'histoire de cet édifice, la trouveront dans l'Album d'Angers, publié en 1852 par MM. J. Marchant du Bois-d'Hault et Godard-Faultrier, puis aussi dans la *Revue d'Anjou*, mai-juin 1853, notice de M. Quicherat, page 129.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

Le *Répertoire Archéologique de l'Anjou* paraît le 1er de chaque mois, par livraisons chacune de deux feuilles d'impression.

Le prix de l'abonnement, pour les personnes ne faisant pas partie de la Commission Archéologique, est de 5 francs par an pour Angers et de 6 francs par la poste.

Les abonnements sont reçus chez tous les libraires du département.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS.

1862
Apr.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE

DU DÉPARTEMENT

DE MAINE ET LOIRE

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANJOU

Année 1862. — Avril.

ANGERS

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE

Chaussée Saint-Pierre, 13

1862

Millet del., d'après un portrait à l'huile. Lith. Cormier et Lachèse

LOUIS XI.

DC
611
.M241
A4
1862
Apr

MONUMENTS ANTIQUES DE L'ANJOU.

(SUITE).

L'usage de brûler les corps cessant vers le commencement du IVe siècle, les Gallo-Romains revinrent à l'ancienne coutume de les enterrer.

A cette période d'inhumation se rattachent les huit cercueils en plomb que l'on a découverts dans notre cimetière antique. Ils forment la seconde classe de nos sépultures gallo-romaines et sont aujourd'hui déposés au Musée d'antiquités.

Deuxième classe. — Cercueils en plomb.

On peut les distinguer en cercueils sous crypte, cercueils en pleine terre, cercueils sans signes chrétiens, cercueils avec signes chrétiens.

Cercueils sous crypte et sans signes chrétiens.

Ils sont au nombre de deux et classés au musée sous les nos I et IV. Décrivons les séparément.

Cercueil no I. — Sous crypte et sans signes chrétiens.

En juillet 1848, j'aperçus au *nord-est* de la gare du chemin de fer, que l'on établissait, l'ouverture d'une crypte voûtée avec des briques posées en rayons et liées entre elles par du ciment rose d'un centimètre et demi d'épaisseur.

Les briques étaient plates, chacune avait une entaille servant de poignée; elles avaient de longueur 32 cent. sur 26 de large et 3 1/2 d'épaisseur. Je dis-

tinguai seulement sur l'extrados de la voûte quelques fragments de briques à rebord. Ledit extrados était surmonté d'une couche de ciment, puis de quelques pierres d'ardoises brutes recouvertes elles-mêmes par une autre couche de ciment; le tout formait une enveloppe ou chape horizontale au-dessus de laquelle la couche du sol avait environ 1 mètre de hauteur.

Cette crypte appartenait à la classe des monuments funèbres *non apparents*.

Le sommet de l'extrados de la voûte n'était pas recrépi à la chaux tandis que le reste des parois intérieures l'a été, ce qui nous dispose à croire que la voûte ne fut totalement construite qu'après le dépôt du cercueil.

Ce caveau intérieurement avait de largeur environ 49 cent., 63 de hauteur, et 1 m. 64 c. de longueur. Cette grotte se trouvait être, sur sa longueur, placée dans le plan *nord-est sud-ouest* de 38 degrés. L'épaisseur de la voûte et de ses parois n'avait pas moins de 30 centimètres.

Ce caveau renfermait un cercueil de plomb bien conservé et solidement encastré dans un bain de ciment de 3 cent. environ d'épaisseur.

La couche sur laquelle reposait le cercueil était mélangée de briques dont l'une, plus grande que les autres, avait 40 cent. de long sur 31 de large et 2 1/2 d'épaisseur.

En dehors du cercueil, à ses parois de droite et de gauche dans le bain de ciment, je trouvai plusieurs fragments de vases en terre grise, pareils à des assiettes. Une fiole, à base en forme de boule, surmontée d'un

large goulot, d'une belle terre noire vernie, haute de 6 centimètres, était placée en dehors du cercueil du côté des pieds ; cette fiole était aussi plongée dans le bain de ciment.

Le cercueil a de longueur 1 m. 55 c. ; de largeur 35 cent. ; de profondeur 24 et d'épaisseur 5 millimètres ; l'élévation de la flèche de la cambrure plein cintre du couvercle est de 5 centimètres. Ce cercueil affecte la forme parallélipipède ; la tête occupait le *nord-est*.

Il renfermait du côté des pieds :

1. Un petit bélier en terre cuite blanchâtre haut de 6 centimètres.

2. Une patère en verre blanc à laquelle le temps a donné une belle couleur opale ; elle a 16 centimètres de diamètre.

3. Un vase de verre en forme de salière, contenant une sorte de sable brillant que l'on prendrait pour du sel.

4. Un fond de vase rond et brisé.

5. Quelques os de jambes.

6. Deux coquilles de saint Jacques.

7. Une urne lacrymatoire en verre et en forme de petit chandelier.

8. Une fiole à parfum en verre d'une forme bizarre avec goulot-biberon orné de deux anses.

9. Les débris d'une coupe en verre dont la panse était striée et bosselée.

10. Un ferrement courbé long de 25 centimètres, qui servait à maintenir intérieurement la concavité du couvercle du cercueil.

11. Deux petits couvercles en verre s'adaptant aux

espèces de salières dont l'une est décrite n° 3, et dont l'autre le sera n° 20.

12. Des fragments de bracelet en cuivre et deux plaques de même métal dont j'ignore l'usage.

13. Vers le milieu du cercueil deux ou trois autres coquilles de saint Jacques.

14. Un petit baril en os ou ivoire noirci par le temps, haut de 2 centimètres et demi et ayant à ses extrémités 2 centimètres de diamètre.

15. Vers la poitrine, quelques débris d'ossements.

16. Des épingles brunes en os ou ivoire et longues en moyenne de 9 centimètres.

17. Une sorte de *pectoral* également en ivoire avec un très petit cercle de même matière.

18. A main gauche du cadavre, un très beau style en bronze ou poinçon, qui servait aux anciens pour écrire sur des tablettes enduites de cire; ce style a de longueur 15 centimètres, il est armé de sa pointe en olive et de son grattoir.

19. Au-dessus du style une tablette de porphyre verdâtre longue de 12 centimètres 1/2, large de 8, et épaisse de 23 millimètres, sur laquelle on a dû étendre la cire.

20. Plus haut, près de la tête encore, une sorte de salière pareille à celle du n° 3, et pleine des mêmes grains brillants (1).

21. Des fragments du crâne et quelques dents.

(1) Un petit vase semblable en verre et revêtu de son couvercle a été trouvé en 1861 dans les ruines de l'amphithéâtre romain d'Angers; il nous a été cédé par M. Renault, employé de la Poste.

22. A la droite de la tête, c'est-à-dire à main gauche de celui qui regarde, les fragments d'une coupe sphéroïde et dont le verre est très mince.

23. Un vase en verre de forme cubique surmonté d'un goulot rond et large.

24. Enfin, un second ferrement courbé qui supportait le couvercle du cercueil.

A quelle époque remonte cette sépulture ? On peut, je crois, lui assigner pour date le quatrième siècle de notre ère ; et afin de ne nous pas répéter ici, nous renvoyons le lecteur aux preuves qui se trouvent longuement développées à ce sujet dans les *Mémoires de la Société d'Agriculture, sciences et arts d'Angers*, 6e volume, année 1849, pages 49-63.

On y verra également l'explication de la plupart des objets cotés de 1 à 24.

Cercueil n° IV. — Sous crypte et sans signes chrétiens.

Le 27 décembre 1848, toujours dans le cimetière gallo-romain (gare du chemin de fer) vers *sud*, vis-à-vis l'ancien octroi de la Croix-Renard, on découvrit le cercueil en plomb classé au Musée sous le n° IV. Il reposait sous une petite crypte entièrement formée de briques la plupart à crossettes ; cette crypte a été transportée dans sa masse au musée de Toussaint.

La tête était à l'*ouest* et ses pieds à l'*est*.

Le cercueil n'a que 1 mètre 60 centimètres de long sur 34 centimètres de large. Une monnaie grand module fut trouvée sous le bras droit, mais elle est oxydée. Une mèche de cheveux ou plutôt un detritus de chevelure se voyait tombant sur l'épaule droite. Quel-

ques traces de linceul étaient encore visibles. Évidemment cette bière renfermait une femme ou plutôt une jeune fille ; la délicatesse des ossements, la largeur du bassin, et cette chevelure le prouvent. Aux quatre coins externes du cercueil, je retirai de gros clous dont la présence indiquait assez qu'un cercueil de bois avait enveloppé celui de plomb. Toujours en dehors dudit cercueil, à droite de la tête, j'aperçus trois petits objets en ivoire ou en os tournés, qui ont dû servir à la toilette.

Près de cette sépulture on distinguait encore très bien une autre crypte gallo-romaine, mais qui a été fouillée à une date inconnue.

Voir *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, 6e volume, année 1849, page 230 (1).

Cercueils en pleine terre avec ou sans signes chrétiens.

Les cercueils trouvés *en pleine terre*, dans le cimetière gallo-romain d'Angers, sont au nombre de six et classés au musée sous les nos II, III, V, VI, VII et VIII.

Ils se divisent en cercueils *sans signes chrétiens* et en cercueils *avec signes chrétiens*.

Nous avons vu que les cercueils nos I et IV n'avaient aucuns signes chrétiens ; il en est de même des nos V, VI, VII et VIII. Passons les en revue.

(1) En 1861 M. Chapeau, sculpteur, découvrit à l'est de ses ateliers, une sépulture en forme d'auge, la tête au nord. Cette tombe avait ses parois formées de briques à rebord posées sur plat. Quant au couvercle il avait été détruit par suite du forage d'un vieux puits. Cette sépulture avait fait partie du cimetière gallo-romain d'Angers (gare du chemin de fer).

Cercueil n° V. — En pleine terre et sans signes chrétiens.

Le cercueil n° V a été découvert en juin 1849, dans cette partie de la gare qui confine à la Croix-Renard; près de la tête, tournée vers sud, je recueillis une fiole en verre, octogone.

Voir *Nouvelles archéologiques*, n° 42.

Cercueil n° VI. — En pleine terre et sans signes chrétiens.

Le cercueil classé au musée n° VI, a été trouvé dans les mêmes terrains que les précédents, le 6 août 1853. Il mesure 1 m. 74 c. de long sur 47 c. de large et 27 c. de profondeur. Vers les pieds il est de même dimension qu'à la tête; celle-ci se trouve au *nord-nord-ouest*. Deux vases, l'un en argile et l'autre en verre, placés à l'extérieur du cercueil du côté de la tête, ont été maladroitement brisés; le vase de verre avait une forme cubique. Ce cercueil renfermait des objets de toilette savoir : deux grosses aiguilles à cheveux et deux bracelets, le tout en jais d'un noir très brillant.

Cette bière était celle d'une femme ou d'une jeune fille auprès de laquelle l'on avait déposé quelques-uns de ses objets de toilette.

Voir *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, page 31, année 1853.

Cercueil n° VII. — En pleine terre et sans signes chrétiens.

Ce cercueil est l'un des plus curieux de tous; il a

été trouvé le 12 septembre 1853, à 3 mètres de profondeur. Il avait les pieds dirigés vers *sud-sud-est* et la tête vers *nord-nord-ouest.*

Sa longueur est de 1 m. 80 c., sa largeur aux pieds de 50 c., ainsi qu'à la tête.

La hauteur de ses bords est de 33 centimètres. Il renfermait encore des ossements.

Mais ce qui lui donne un intérêt spécial, ce sont les reliefs (faisant corps avec la matière du cercueil) de cinq pièces romaines, trois de grand et deux de petit module. Ces reliefs en plomb sont probablement sortis de leurs *coins* ou *matrices,* en même temps que les pannes de plomb composant les parois du cercueil ont été coulées et formées. Ces empreintes de pièces se voient très bien à l'intérieur du cercueil du côté de la tête. Les trois grandes empreintes datent certainement du haut empire; quant aux deux petites, elles ne nous paraissent pas devoir être plus anciennes que les Posthume ou les Tetricus (IIIe siècle); ces empreintes sont tellement frustes que nous croyons qu'il est à peu près impossible de préciser davantage le caractère de leurs effigies. Quoi qu'il en soit, ce cercueil appartient bien évidemment à la période gallo-romaine qui s'ouvre au milieu du IIIe siècle, et qui se ferme avec le commencement du Ve. Et comme il est reçu que le mode d'*inhumation* succéda au mode d'*incinération* vers le commencement du IVe siècle, il s'ensuit que ledit cercueil doit être postérieur au IIIe siècle.

D'un autre côté, il est également admis que le type romain dans les monnaies persista jusque sous les Mérovingiens. Ne nous étonnons donc point de voir des

empreintes de médailles du haut empire faisant partie de la substance de notre cercueil n° VII, bien qu'il soit postérieur au IIIe siècle et très probablement de la fin du IVe ou même du Ve siècle. Mais pourquoi ces empreintes? Cette question posée, nous croyons pouvoir y répondre en disant que nos empreintes de pièces sont là sur le cercueil pour indiquer la qualité du défunt, or, cette qualité ne pouvait être que celle de *monétaire*, à tout le moins de *monnayeur*, noms divers que l'on donnait aux garants et aux fabricateurs des anciennes monnaies.

Il existait en effet un atelier de monnayage à Angers, vers la fin de l'ère gallo-romaine.

Dans une notice insérée au tome VI, année 1860, du *Bulletin monumental* de M. de Caumont, cet éminent archéologue passe en revue les lieux de France où l'on a découvert des cercueils gallo-romains en plomb. Il cite *Arles*, *Lieusaint* près de Valognes, *Rouen*, *Beauvais*, *Amiens* et *Angers* qui possède la plus nombreuse collection de ces coffres funèbres.

Il s'attache particulièrement à décrire le sarcophage en plomb de *Lieusaint* dont l'ornementation se compose de « deux figures en buste répétées sur les pa- » rois, les bouts et le couvercle du cercueil et de deux » génies appliqués. » Les deux figures en buste sont la plupart encadrées dans des cercles dont le diamètre varie de 62 à 95 millimètres; tous ces disques sont symétriquement espacés à l'extrados et sur les parois du cercueil.

M. de Caumont rapprochant ces disques de ceux que l'on voit sur notre cercueil n° VII, émet le doute que

les disques d'Angers soient des empreintes de pièces romaines. Je regrette de contredire ici M. de Caumont, mais, après vérification faite des empreintes avec M. Barbier de Montault, nous sommes restés convaincus tous les deux qu'elles sont bien celles de cinq pièces romaines, trois de grand et deux de petit module.

Il n'y a d'ailleurs aucune similitude entre les disques de Lieusaint et ceux d'Angers, ni dans le module, ni dans la symétrie.

Depuis lors, j'ai revu avec M. Emile Amé, architecte du gouvernement et du département du Morbihan, les empreintes en question, et cet archéologue distingué est non seulement de notre avis, mais il va plus loin encore, car il a cru reconnaître de vraies pièces romaines incrustées dans le plomb.

Cercueil n° VIII. — En pleine terre et sans signes chrétiens.

Ce cercueil en plomb fut trouvé en janvier 1855, toujours dans la gare du chemin de fer, au *sud-est* de la pièce d'eau ovale qui sert à l'embellissement du jardin anglais. Cette bière avait la tête vers *sud-ouest* et les pieds au *nord-est*. Elle ne contenait que des detritus d'ossements.

Il nous reste maintenant à parler des *cercueils en pleine terre avec signes chrétiens*. Ils sont au nombre de deux et classés au Musée sous les n°s II et III.

Etudions-les l'un après l'autre.

Cercueil n° II. — En pleine terre avec signe chrétien.

Ce cercueil avait été trouvé au commencement d'août

1848 (toujours gare du chemin de fer); des restes de clous donnent lieu de croire qu'il avait été renfermé dans un cercueil de bois. Les pieds se dirigeaient vers *le nord de 1 degré 12.* Cette bière, large aux épaules de 55 c. et de 49 c. du côté des jambes, a de longueur 1 m. 85 c. sur 36 c. de profondeur.

Le couvercle présente extérieurement du côté de la tête une sorte de temple en relief, formé de deux colonnes et d'un fronton triangulaire. Au-dessous paraît un *chi X* grec. Cet édicule a de hauteur 47 c. et chacun des bâtons croisés du *chi* 24 c. Les moulures formant les colonnes et le fronton, ressemblent à des perles longues qui seraient soudées les unes au bout des autres au moyen d'annelets. Dans une autre province, sur les couvercles en plomb de deux sépultures gallo-romaines, on a trouvé des X perlés. (Voir notice de M. Mathon, Beauvais 1856.)

Sous le couvercle cintré et maintenu par trois petits arceaux en fer de notre cercueil n° II, nous découvrîmes un squelette. Sa main droite, placée sur le bas-ventre, tenait une monnaie très fruste, sur l'un des côtés de laquelle je distinguai les empreintes d'un tissu; j'en concluai que le corps avait dû être enveloppé dans un suaire. Cette monnaie appartient à la classe des médailles romaines dites de moyen bronze.

Cette sépulture, malgré sa monnaie évidemment placée dans la main du cadavre pour solder le passage de l'Achéron, nous paraît se rattacher au christianisme. Le *chi grec*, lettre initiale du monogramme du Christ χρίστος en fait preuve : on voit souvent, dit Batissier p. 354, dans les catacombes les lettres T. X. I. H. ; la

première est le *tau* qui est d'après Ezéchiel un signe salutaire et préservatif; *la lettre X signifie la croix*, etc., etc. On regarde I et H comme les initiales du Christ. Ajoutons que le petit temple n'est pas sans avoir une certaine analogie avec ceux marqués sur plusieurs pièces carlovingiennes; non que je veuille dire que le cercueil en question soit du IX siècle, car je le crois au contraire de la fin du IVe; mais je cherche par ce rapprochement à établir que le petit temple en relief, a autant raison d'être d'origine chrétienne que le même type offert par nos pièces carlovingiennes.

Sur notre cercueil no II, divers éléments religieux sont donc en présence, l'un *payen*, l'autre *chrétien*, ce qui nous détermine à dire qu'il doit appartenir à cette période du milieu du IVe siècle (1), durant laquelle s'opéra en Anjou la transition du paganisme au christianisme.

(1) Nous croyons pouvoir attribuer au même siècle, un tombeau chrétien qui existait autrefois dans l'église S. Maurille d'Angers, place du Ralliement, tombeau dont notre exposition de 1858 a mis en lumière un dessin aussi rare que curieux sous le no 403 du catalogue. Feu M. Audouys, dans une note manuscrite, décrit ainsi cette sépulture qui disparut à la révolution. « Dans un caveau sous le chœur de » l'église collégiale de S. Maurille, à la gauche du chœur en entrant, » existe le plus ancien monument sur lequel nous puissions fonder » quelque époque de la religion chrétienne en Anjou; il est l'un des » seize tombeaux qui se voyent dans les criptes souterraines pratiquées sous le grand autel de l'église collégiale de Saint-» Maurille d'Angers; on y voit le *chrisme* ainsi que le grand » Constantin l'arbora dans l'étendart de l'empire, mais auquel sont » ajoutées les lettres grecques A et Ω, ce qui ne convient qu'au tems » de Magnence qui s'étant fait proclamer empereur dans les Gaules, » où il se maintint depuis l'année 350 jusqu'en 353, fit ajouter ces » deux lettres dans son étendart et sur les monnoyes. »

Son orientation n'est pas chrétienne, les pieds n'étant point à l'*est* mais au *nord*; d'où suit, réflexion faite, que nous nous rangeons du côté de ceux qui pensent que le défunt du cercueil nº II doit être classé parmi ces païens qui, à l'exemple d'Alexandre Sévère et des gnostiqnes, admettaient dans leurs croyances divers symboles du christianisme.

Cercueil nº III. — En pleine terre et avec signe chrétien.

Ce cercueil fut découvert le 17 novembre 1848, dans la même région que les sept autres, mais à l'*est* de la gare. La tête était dirigée vers *sud*. Sur le couvercle au sommet de la poitrine on voit une croix à six branches.

Le défunt dans sa droite tenait une pièce de monnaie (moyen bronze) à l'effigie de Constantin, entourée de la légende :

IMP. CONSTANTINVS. PF. AUG.
℞ : PRINCEPS JVVENTVTIS.

Le champ : S. A.
L'exergue P. T. R.

Ce cercueil était en pleine terre à 1 m. 80 c. de profondeur. Il a légèrement plus de largeur vers la tête que du côté des pieds.

Le chrisme à six branches est analogue à de pareils emblèmes que nous avons aperçus dans les catacombes de Rome. Il m'est impossible de ne pas voir ici une sépulture chrétienne.

En résumé, les nombreuses urnes et nos huit cercueils de plomb prouvent que le procédé d'*incinération* et celui d'*inhumation* ont été successivement en usage dans le cimetière gallo-romain d'Angers. Je dis *successivement*, car plusieurs cryptes funèbres furent construites dans des fosses cinéraires qui présentèrent, sous les maçonneries, une couche de cendre de 0 m, 10 d'épaisseur.

Parlons maintenant de divers objets trouvés dans le même cimetière et qui se rapportent directement ou indirectement aux sépultures.

Lampes sépulcrales.

Ces lampes sont de deux sortes, les unes en terre cuite, sans grand intérêt, et les autres en bronze. De ces dernières la plus élégante est en forme de croissant dont les pointes arrondies ou plutôt les deux becs recevaient chacun un faisceau de mèche très mince; la poignée en forme de feuille, s'attache à la partie centrale de la courbe externe. La seconde lampe n'a qu'un seul bec ovale, le bassin d'huile est rond et se trouve surmonté d'un croissant qui sert de poignée; ces deux lampes appartiennent au Musée d'antiquités d'Angers.

M. Aimé de Soland en possède une de pareil métal, également ornée du croissant et trouvée dans le même cimetière antique (1).

Le croissant ne peut être ici l'effet d'un caprice, il a nécessairement un sens symbolique. Sur nos trois

(1) Voir la note de M. de Soland page 137, t. V, Mém. de la Société d'agr., sciences et arts d'Angers.

lampes, il doit être l'emblème d'Hécate, fille de la nuit et la Diane des enfers. « On sait que les disciples de Pythagore, de Socrate et de Platon partageaient les morts en trois classes : les *saints*, les *imparfaits* et les *impies*. Ils les logeaient dans trois endroits différents. Les âmes *innocentes* montaient au ciel; les âmes des *imparfaits* ne pouvant pas s'élever tout d'un coup jusqu'au ciel, étaient reçues dans le globe de la lune et là obligées d'habiter dans les *vallées d'Hécate*, jusqu'à ce que, purifiées et dégagées de cette vapeur qui les avait empêchées d'arriver au séjour céleste, elles y parvinssent; enfin les vallées d'Hécate répondent au purgatoire des chrétiens.

» Quant aux âmes de la troisième classe, elles étaient à la sortie de leur corps environnées d'épaisses ténèbres qui les empêchant de s'élever au ciel, les tenaient toujours errantes autour de leurs tombeaux; elles portaient les noms de *Lamies, Larves, Lemures*. Bien loin de prier pour ces âmes, les payens les maudissaient; de là certaines formules qu'on mettait sur les tombeaux pour empêcher qu'on ne fît des imprécations contre les mânes des défunts : *Quisquis es, parce manibus et maledicere noli* (1). »

Nos lampes à croissant s'adressaient évidemment aux défunts que l'on croyait devoir appartenir à la seconde classe; elles étaient placées dans les sépultures à titre d'invocation à Hécate, déesse qui pouvait prolonger plus ou moins longtemps le séjour des âmes des im-

(1) Page 364, t. 1er du Rational de Guillaume Durand, traduction et notes de M. Charles Barthélemy de Paris, 1854.

parfaits dans ces vallées d'expiation. « Hécate était la » déesse des sortiléges, elle personnifiait la lune bril- » lant dans l'obscurité des nuits,... Elle régnait au mi- » lieu des fantômes. »

(De l'astrologie et de la magie, page 5. Revue de Leleux, 1re livr., 15 avril 1859).

Buste et statuettes.

Dans le même cimetière on découvrit en 1848 un petit buste haut de 0 m. 13 c. 1/2 en terre de pipe. Des figurines semblables ont été trouvées dans le Finistère, ainsi qu'au vieil Evreux. (Voir *Bulletin monumental* de M. de Caumont, année 1856, page 452.)

On remarque au bas de notre petit buste (musée des antiquités) une feuille de lierre. La présence de cette plante dédiée à Bacchus et le sourire du petit personnage nous disposent à croire que cette figurine représente un Bacchus enfant, sans barbe et joufflu.

Mais qu'a-t-il à voir au milieu des tombeaux ce dieu du plaisir et de la joie? Je n'en sais rien, à moins que l'on ne veuille trouver dans la croyance que les anciens avaient qu'il était venu deux fois au monde (*dithyrambus*), un emblème de double vie, c'est-à-dire d'immortalité.

Je ne m'explique pas mieux la découverte que l'on fit au même endroit d'une *Vénus anadiomène* (sortant de l'eau). Cette statuette, en terre de pipe de 15 c. de hauteur, est aujourd'hui déposée au Musée d'antiquités.

V. GODARD-FAULTRIER.

(La suite au prochain numéro).

ORDONNANCE

DU SIEUR DE LA VARANNE,

LIEUTENANT-GÉNÉRAL AU GOUVERNEMENT D'ANJOU, QUI OBLIGE LES ECCLESIASTIQUES D'ANGERS A PARTAGER LA GARDE DE CETTE VILLE AVEC LES AUTRES HABITANTS (1615) (1).

Sur ce qui nous a este remonstre par les maire et eschevins de ceste ville que jaczoit que les ecclésiastiques qui y sont en grand nombre ayant mesme intérest que les autres habitants laiz en la conservation dicelle en l'obéissance du roy, et qu'en cette considération ils soient tenus d'assister à la garde comme ils ont faict de tout temps et sobserve es auctres bonnes villes de ce royaulme, ce neantmoings les dits ecclesiastiques soubz prétexte que aux derniers troubles de la Ligue ilz en auroient este dispensez pour quelque raison du temps qui cesse maintenant n'ont voulu assister aux gardes qui depuis deux ou troys mois se font en ceste dite ville par commandement de Sa Majeste quelques prieres et semonces qui leur en ayent este faictes, ce qui tourne à la foulle et charge des autres habitans, occasion quen lassemblee generalle des deputez de clergé et des paroisses de ceste ville tenue le neufvieme de ce mois auroit este conclud que lesdits

(1) Pièce communiquée par M. Lemarchand.

ecclesiastiques assisteroient a ladvenir tant de jour que de nuict auxdites gardes et que serions priez voulloir sur ce interposer nostre authorité requerans lesdits maire et eschevins qu'il nous plaise pourveoyr avons ordonne et ordonnons que lesdits ecclesiastiques feront la garde ainsy que les autres habitans laiz de ceste ville a ceste fin que le grand vicaire de Monsieur levesque d'Angers fera assembler le clergé pour faire un rolle desdits ecclesiastiques et adviser de lordre quilz auront a y tenir auctrement et a faulte de ce faire dedans troys jours et inclus passes il y sera, par nous pris ladvis desdits maire et eschevins, pourveu ainsy quil apartiendra ce qui sera denonce audit grand vicaire par le greffier de lhotel de ville. Fait a Angers par nous sieur de La Varanne conseiller du roy en ses conseils destat et privé, lieutenant général pour Sa Majeste au gouvernement d'Anjou le treizième jour de decembre mil six cent quinze.

LA VARANNE.

Par mon dit sieur
PERIER.

La présente ordonnance a este par moy greffier de la ville et mairie dAngers soubzsigne denoncee a maistre Jehan de La Barre chanoine en leglize dAngers et grand vicaire de Monsieur levesque dudit Angers, et dicelle laisse coppie, le quatorzième jour d'octobre (1) mil six cent quinze et interpellé le sieur de La Barre de signer a refuse. LEPOICTEVIN.

(1) Nous suivons exactement le manuscrit; mais il doit y avoir ici une erreur, dans la désignation du mois, l'ordonnance du S. de la Varanne portant une date postérieure. A. L.

ÉTUDES ECCLÉSIOLOGIQUES

SUR

LE DIOCÈSE D'ANGERS

COMPTES DE LA FABRIQUE

DE L'ÉGLISE DU PIN-EN-MAUGES,

AU XVIIIe SIÈCLE

(suite).

Galerie. — Les comptes de fabrique nomment *galerie* ce que nous avons appelé depuis, ou même très anciennement, *porche*. La cathédrale avait un porche. Beaucoup de campagnes ont maintenu le leur, en dépit de l'esprit d'innovation qui tend à les faire abattre partout, ou à n'en pas ajouter aux façades des constructions nouvelles. J'en ai remarqué accolés aux églises romanes de Chavaignes, de Neuville, de St-Georges-des-sept-Voies, de Gennes, etc.

C'était sous la *galerie* que le peuple se réunissait pour délibérer, que l'on se voyait ou l'on causait d'affaires, de nouvelles, avant et après les offices. Là où

existaient les galeries, les ormes, plantés par ordonnance de Sully, duc de Rosny, étaient inutiles; les galeries faisaient presque mentir le proverbe populaire : *Attendez-moi sous l'orme*, puisque l'orme avait dans la galerie une ainée plus commode et plus recherchée. Les galeries, cependant, ne paraissent pas avoir fait renoncer à ces plantations dont une, fort belle et vigoureuse encore, malgré ses trois siècles, mais mutilée, il y a quelques années, s'élève en face de l'église et du porche de St-Georges-des-sept-Voies. Le plus ancien texte angevin que je puisse invoquer en faveur du mot galerie date de 1597. M. Champollion remarque que *les marchés se tenaient souvent sous les porches des églises* (1).

« Aultres. Enfans baptisez despuys les troubles, 1569.

» Le jour sainct Denis IXe jour d'octobre mil cinq cent quatre vingt dix sept : il fut trouvé au matin vn enfant en la galerie de léglise de Cyens lequel enfant estoit tout seul et avoit sur iceluy du sel par quoy on congneut quil demandoit estre baptise ce qui fut faict lesd. jour et an par le comandemant de monseigneur de Sainct-Phalle lors seigneur de Beaupreau, luy en ayant este adverty par François Courtys procureur de fabrice dud. lieu de la Chappelle..... Registr. paroiss. de la Chapelle du Genet. » .

Prône. — Au prône, comme nous l'avons vu précédemment, était indiqué le jour de la réunion de la paroisse pour l'examen des comptes de la fabrique. Le rituel de Mgr de Vaugiraud, publié en 1735, ne fait

(1) Revue archéologique, p. 653, 1859.

point mention de ce cas en particulier, quoique ce fût un usage général de se servir du prône et de l'organe du curé pour les affaires purement temporelles, non pas de la paroisse, mais d'un simple individu. La clause suivante d'un acte du XVIIe siècle conservé au Musée diocésain ne laisse pas de doute à ce sujet.

On y lit : *Qu'il sera procédé à la vente desdits grains et à cette fin les choses estre republiees au prosne de la grande messe parroichiale de Pommerieux estre et vendre au plus offrant et dernier enchérissevr* (1)*.... Donné à Craon par devant nous sénéchal et juge ordinaire civil... faict republier lesdits bleds et enchere au prosne de la grande messe de ladicte paroisse de Pommerieux* (2) *estre et vendre au plus offrant et dernier enchérisseur....*

La réunion avait lieu *au bourg et devant la porte principale de l'église, sous la galerie.*

Les comptes *ouïs et examinés* étaient *clos et arrêtés* par le commissaire ou plus souvent par le *doyen des Mauges*, qui certifiait que tout était en règle ou ajoutait pour l'avenir ses observations sur la gestion. Les signatures étaient alors demandées au curé, au vicaire, s'il y en avait, et à ceux des assistants qui en étaient capables. Or, à en juger par les pièces que nous possédons, le nombre de ces derniers était limité à trois ou quatre.

Revenus. — L'église du Pin avait des revenus fixes

(1) Tous ces mots sont soulignés dans l'acte.

(2) S. Martin de Pommerieux dépendait à cette époque du *doyenné de Craon.* V. *Pouillé de l'archevesché de Tours;* Paris, 1648. *Bénéfices du diocèse d'Angers,* p. 204.

consistant principalement en rentes de blé, en offrandes, en fondations et dotations, produits du cimetière tant en bois qu'en herbe.

Je mets en regard, dans le tableau suivant, l'état comparatif de ses recettes et de ses dépenses, pendant la plus grande partie du XVIIIe siècle.

Années	Recettes			Dépenses		
de 1723 à 1728						
de 1729 à 1736	545 l.	5 s.	8 d.	570 l.	15 s.	6 d.
de 1737 à 1742	574	18		542	18	
1758	128	2		94	4	6
1759	136	3	1	125	19	9
1762	299	16	2	249	4	6
1765	161	5		128	3	
1766	87	14	2	128	11	6
1767	76	16	9	112	10	
1768	112	18	3	168	1	
1769	118	13		120	14	9
1770	99	18	4	251	3	1
1771	200	8	6	184	2	6
1772	183	19		139	14	9
1773	239	14	6	196	4	
1774	235	8		226	15	
1775	273	12	9	131	14	3
1776	207	5	6	127	17	
1777 } 1778 }	617	2		361	17	
de 1779 à 1780	649 l.	3 s.	6 d.	575 l.	6 s.	

Mesures. — Plusieurs rentes se paient en nature. Le

blé seigle se mesure au boisseau, mesure de *Montreveau* (1) ou mesure de Chemillé (2).

Le boisseau étalon de Chemillé existe encore au musée de la ville. On y lit cette inscription gravée en creux sur le bord supérieur :

MARIE DE RIEVX DOVAIRIERE DE CHEMILLE M. A
FAICT FAIRE LAN 1. 6. 0. 7.

Offrandes. — Chaque année les offrandes se multiplient sur les autels. La dîme, ou plutôt les prémices de toute chose sont offertes au Seigneur par les fidèles qui n'ont pas oublié que dans l'ancienne loi Dieu agréait ces dons spontanés de la richesse de la terre — *de pinguedine terræ* — que lui-même, dans sa bonté, avait fécondée et rendue productive. Aussi, j'ai été vivement impressionné à Rome de la lecture de ces pieuses inscriptions du moyen âge, par lesquelles le donateur avoue offrir à Dieu la meilleure et la plus précoce partie des dons qu'il en a reçus : *De donis Dei, dono.*

En Anjou, pain, beurre, lard, miel, laine, lin, chanvre, brebis, agneau, etc. (nos 1, 2, 3, 70, 71, 72), étaient offerts aux églises, qui les laissaient sur l'autel même, comme on les y laisse encore maintenant quelque temps, puis les vendaient à leur profit.

C'est surtout aux autels de la sainte Vierge que se voient, presque en permanence, ces dons de la piété

(1) Ecrit aussi *Morveau*, comme on prononce encore aujourd'hui.

(2) Ces deux mesures n'ont pas fixé l'attention du chroniqueur qui, en 1626, écrivait sur les poids et mesures usités au pays d'Anjou. (V. de Soland, *Bulletin historique et monumental de l'Anjou*, 1857, p. 179).

publique, sous la forme d'une gerbe de lin et d'une quenouille garnie de chanvre (la Daguenière).

Quêtes. — Des quêtes faites à l'église, pour des travaux d'une certaine importance, comme la *réparation de l'horloge* ou l'ornementation du rétable du maître-autel, suppléaient à l'insuffisance des revenus (nos 8, 76).

Dans les paroisses ces quêtes sont faites par un des marguilliers, avec un petit bassin, le plus ordinairement en étain estampillé ou gravé, parfois en cuivre. Or, ces bassins sont curieux par leur forme et leurs inscriptions.

Il n'est pas rare d'en rencontrer de forme circulaire, divisés en plusieurs compartiments, soit par un cercle intérieur, soit par des *cloisons* qui butent à angle droit contre le cercle du milieu. Je les nommerai *cloisonnés*, à cause de ces divisions, faites sans doute pour le partage immédiat des différentes pièces de monnaies qui y sont déposées (1).

Je lis sur le bassin de la Chapelle du Genêt sa date, son usage et sa donation :

. IACQVE : SIGNEVRET .
: FABRIQVER (2). A . LA —
. CHAPELLE : DVGENET —
. 1667. P : L (3) : TREPASSE.

(1) M. de Bastard en a signalé de semblables dans le midi. V. *Bulletin du Comité de l'histoire*, etc., t. II, p. 573.

(2) Fabriqueur.

(3) Pour les.

Sur celui d'Ecouflant, le nom du fabricant et la date de fabrication.

F (1) : PAR C. TARDIF 1712.

La destination est seule indiquée, avec le nom de la paroisse, sur les deux bassins de l'église de Saint-Léonard (XVIIIe siècle).

St * LEONARD * POVR LES TREPASSES *
P * D (2) * S * t LEONARD

Tronc. — Quêtes et revenus absorbés par les charges ne comblaient pas le déficit qu'occasionnait la dépense. Aussi un tronc placé près de la porte d'entrée appelait la piété des fidèles. Le tronc de l'église du Pin n'existe plus, mais nous savons par celui de Béhuard comment s'y prenaient les curés pour ne pas rebuter leurs paroissiens et cependant les inviter à l'aumône. Voici donc ce qui avait été peint au-dessus du tronc destiné à la décoration de la petite église de Béhuard.

TRONC
POUR LA DECORATION
ET ORNEMENT DE
CETTE CHAPELLE (3)
DIEU AIME CEUX QUI
DONNE AVEC IOIE
Ste MARIE PRIÉ
POUR NOUS
1736

(1) Fait.
(2) Fait par.
(3) N.-D. de Béhuard ne fut érigée en église paroissiale qu'en 1777.

Boîtes. — Outre le tronc, il y avait encore la *boîte de l'église* (nº 9) et la *boîte de l'Adoration*, spécialement affectée au culte du saint Sacrement (nº 75).

Boîte des trépassés (1). — Une boîte recevait, dans chaque église, l'aumône faite pour les trépassés. Son produit était réservé exclusivement au soulagement des défunts de la paroisse. Le nombre de messes se déterminait suivant la somme trouvée dans le tronc. Or, d'après une note manuscrite de l'église de la Jaillette, que j'ai recueillie au Musée diocésain, voici quel était autrefois le casuel du curé et des assistants :

« Messe chantée du curé, 15 s.

» Pour le chantre, 5 s. 4 d.

» L'enfant ou répondant, 3 s. 4 d.

» Mettre la bière, drap mortuel et la croix et le bénitier et ramasser le tout, 3 s. »

Ce tarif fut ainsi modifié par Mgr de Grasse, en son *ordonnance portant règlement sur les honoraires des curés, vicaires et autres ecclésiastiques desservans les églises paroissiales, homologuée par arrêt du Parlement du 27 juin* 1765 (2).

« Pour une messe chantée, pour le célébrant, 1 l.

» Pour l'assistance du curé, 15 s.

» De chaque enfant de chœur, 3 s. »

Réparations. — De grosses réparations furent faites à l'église du Pin, de 1723 à 1730. La galerie fut restaurée (nº 91), le pavage renouvelé, la toiture, lattes et ardoises, refaite à neuf, les vieilles portes et leurs fer-

(1) La Mairie de Tiercé possède plusieurs titres concernant la boîte des trépassés. Ils datent de 1641, 1670, 1691, 1756.

(2) Exemplaire au Musée diocésain.

rures remplacées, les murs blanchis à la chaux (nº 88, 14).

Cette dernière opération, qui n'est qu'un badigeonnage maladroit, me remet en mémoire le passage suivant du « registre des conclusions capitulaires de la collégiale de Saint-Maurille (1) : »

17 *mars* 1662. — Marché de 31 livres pour *blanchir nostre église et la tirer à parpeing. Pour demander à Dieu la conservation des ouvriers qui commencent lundy prochain à blanchir l'église, et le succès de leur travail a esté conclud que led. jour de lundy on chantera une messe solennelle de l'office du Saint-Esprit.*

Invoquer les lumières de l'Esprit-Saint pour badigeonner avec *succès*, dans un pays où la pierre est d'un grain fin et d'une blancheur remarquable, me semble une preuve caractéristique de la sagacité et du bon goût des chanoines du temps : c'était, au reste, l'époque où ils mutilaient les légendes des saints dans les verrières pour y voir plus clair.

(1) Archives de la Préfecture.

X. Barbier de Montault.

(*La suite au prochain numéro*).

BIBLIOGRAPHIE

Les Archives du Bibliophile publiées par Claudin, libraire à Paris, 12, rue d'Anjou-Dauphine, renferment :

N° 46 (année 1861) :

Jean Bodin, angevin, Demonomanie des sorciers. *Rouen. Raphaël du Petit-Val*, 1604, in-12, vel., prix : 12 fr.

Menagii (Ægidii) miscellanea. *Parisiis*, Courbé, 1652, fig. in-4°, v., br., édition originale. 10 fr.

Menagii (Ægidii) poemata, octava, editio prioribus longe auctior et emendatior et quam solam ipse Menagius agnoscit. — Poésies françaises de M. Ménage, *Amst.*, *Welstein*, 1687, petit in-12, vel. de Hollande, 4 fr.

Menagio (Ægidio) Aminta favola bascareccia de Torquato Tasso con annotationi. *Parigi*, *1655*. in-4°, vel 3 fr.

N° 48 :

Discours (ample) au roy sur le fait des quatre estats du royaume de France, composé par Joach. du Bellay, angevin, peu de jours avant son trespas, à l'imitation des vers latins de Mich. de l'Hospital, *Paris*, 1568, petit in-8°, br. 3 fr. 50 c.

Menagiana. *Paris*, *Fl. et P.* Delaulne, 1693, in-12, v. br. 5 fr.

Menagii (Ægidii), poemata, *Parisiis*, 1658. — Poésies françaises de Gilles Ménage, *Paris*, *Courbé*, 1658, 2 tom. en 1 vol. in-8°, bas. 3 fr.

Menagii (Ægidii), juris civilis amænitates, Francof., 1738, in-8°, v. m. 2 fr. 50 c.

Robert d'Arbrissel, Dissertation apologétique, etc. (par le P. de Soris). Anvers, 1701. — Éclaircissements, notes critiques et additions (à cette dissertation). S. L., 1702, in-12, bas. 5 fr.

Libri (G.), Lettre à M. de Falloux, etc., Paris, 1849. 6 fr.

Ménage, Observations sur la langue française, Paris, Cl. Barbin, 1672, in-12, v. br. 3 fr.

N° 54 :

Histoire des faits et gestes et conquestes des roys, princes, seigneurs et peuple de France, descripte en dix livres et composée entièrement en latin par Paul Æmyle Veronois, et depuis mis en français par Jean Renart, gentilhomme angevin. Paris, Morel, 1598, in-fol., vel., cordé de Hollande (Bel exemplaire). 12 fr.

Menagii (Ægidii) juris civilis amænitates. Lutetiæ Paris. 1664, in-8°, dem. rel. 3 fr.

Amyraut (Moïse), sa vie et ses écrits, par Ch. Edm. Saigey. Strasbourg, 1849, in-8° br. 2 f. 50 c.

Du Bellay (Elegie sur le trespas de feu Joach.), Ang., par G. Aubert de Poitiers, *Paris*, Fed. *Morel*, 1560, petit in-4°, cart. 5 f.

CHRONIQUE.

Hache celtique.

Monsieur le rédacteur,

J'ai l'honneur de vous informer que le 18 février, allant visiter la belle pierre levée de la Bretellière de Saint-Macaire, le même jour j'ai trouvé en la commune de Saint-Germain, près la ville de Montfaucon, près de la route qui réunit ces deux localités, une énorme hache celtique ou casse-tête en pierre de la plus forte dimension. La forme de cette pierre ne me laisse aucun doute sur sa destination; comme toutes celles trouvées jusqu'à présent, elle est ovoïde, allongée en queue de poisson; la substance est une sorte de granit bleu très-dur, et qui paraît avoir été rendu plus dur encore par la taille et l'action du feu; le tranchant est assez bien conservé. Les dimensions sont de 45 centimètres en longueur sur 20 centimètres dans la plus grande largeur. Son poids, qui est de 8 kilog. 800 gr., annonce qu'il n'a fallu rien moins qu'un homme d'une taille gigantesque pour le mouvoir, et l'on peut facilement se figurer quelle arme terrible devait être un pareil instrument lorsqu'il était emmanché.

Agréez, etc. PAUL LOYER.

Rectification.

Monsieur le rédacteur,

J'ai lu votre article sur Tiercé; il est fâcheux qu'on ne vous ait pas donné des renseignements sur le patron. Vous avez pensé que c'était saint Marcel de Paris, il n'en est rien, c'est un Marcel, martyrisé à Soissons. Alban Butler en parle. Le même saint est patron de Briollay, et sa fête est dans le mois de septembre.

En parlant de l'abbé Janin, vous dites qu'il était au commencement de la révolution *vicaire de Saint-Serges*, il fallait dire de Saint-Michel-du-Tertre; il n'y avait pas alors de paroisse à Saint-Serges.

J'ai l'honneur, etc.

BAUGÉ, curé de Candé.

Congrès des délégués des sociétés savantes de France.

Monsieur le rédacteur,

Nous avons eu l'honneur de vous adresser, le 10 avril dernier, une circulaire par laquelle nous vous faisions part que, sur la proposition de M. le chevalier de la Chauvinière, notre regretté collègue, le congrès des Sociétés savantes avait décidé à l'unanimité qu'une médaille en or serait offerte à M. de Caumont. La vie de notre directeur n'a-t-elle pas été consacrée tout entière à la science?

Cet appel devait être entendu; plus de sept cents souscriptions nous sont parvenues, parmi lesquelles figure celle de la Commission archéologique de Maine et Loire.

Ainsi que nous l'avons déclaré, cette Commission a droit à une médaille de bronze du même module et, en un seul mot, semblable à celle en or qui sera offerte à M. le directeur de l'Institut des provinces. Veuillez nous dire par quelle voie nous pourrons vous la faire parvenir ; indiquez-nous également en même temps par quel moyen vous préférez que nous touchions le montant de votre cotisation, qui reste fixée à 10 francs.

Agréez de nouveau, Monsieur et cher collègue, l'assurance de notre haute considération.

Suivent les signatures.

Portrait de Louis XI.

C'est encore à l'extrême obligeance de M. Millet que nous devons le portrait de Louis XI. Il a beaucoup de ressemblance avec celui de Béhuard, ou plutôt c'est le même, moins la forme du collier de l'ordre de Saint-Michel, les coquilles ne s'y trouvant pas. Au reste, même astuce dans l'œil, même physionomie vulpine, même double coiffure.

Crypte du Ronceray.

La crypte du Ronceray est entièrement réparée, et ne peut tarder d'être mise en communication avec l'église de la Trinité. Lorsque cette crypte sera rendue au culte nous en ferons l'histoire, sans oublier le nom des personnes qui ont, par leurs soins, concouru à cette œuvre.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

Le *Répertoire Archéologique de l'Anjou* paraît le 1er de chaque mois, par livraisons chacune de deux feuilles d'impression.

Le prix de l'abonnement, pour les personnes ne faisant pas partie de la Commission Archéologique, est de 5 francs par an pour Angers et de 6 francs par la poste.

Les abonnements sont reçus chez tous les libraires du département.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE

1862
May

DU DÉPARTEMENT

DE MAINE ET LOIRE

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANJOU

Année 1862. — Mai.

ANGERS

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE

Chaussée Saint-Pierre, 13

1862

Lith. Cormier et Ladrée.

RABELAIS (François.)

DC
611
.M241
A4
1862
May

MONUMENTS ANTIQUES DE L'ANJOU.

(SUITE).

Je m'explique encore moins *cette idole affreuse* qui tient de l'ours et du renard et qui porte à son cou un collier d'où pend une sorte d'amulette. Cette statuette, également en terre de pipe, se voit au Musée d'Angers en double original. Vers 1849 nous en remarquâmes une semblable au musée du Mans.

Pareil embarras pour *une statuette d'Apollon* en terre cuite vernissée et trouvée dans la même région.

Cependant, si nous ne nous rendons pas compte de la présence *particulière* de ces divinités, dans ce lieu funèbre, nous croyons voir du moins dans leur *ensemble* l'expression de cette idée que l'on plaçait les morts sous la protection des dieux.

A toutes ces découvertes joignons celle d'une quantité considérable de vases et de fragments de vases en terre rouge, avec sujets payens, en relief et avec des noms de potiers.

Ces noms de potiers sont les suivants en marge :

Cimetière Gallo-Romain, aujourd'hui gare du chemin de fer d'Angers.

- Æ : X . N. . . On trouve dans Gruter XANTHIVS AENI DISPENS.
- ARDACI. . . . . On trouve le même nom dans Cahier (Coup d'œil sur quelques parties du musée de Douai, p. 28).
- DAIV O(fficina).
- DAMO MA (nu) O(fficina) ERVAI
- EX ALLANVI
- P. FABI . . . . Au bas de la statuette représentant Apollon, décrite ci-dessus.
- LENTVLI . . . . On trouve dans Gruter LENTULUS; ici *Lentuli* est au génitif, *officina* étant sous-entendu.

Gare d'Angers.

OF. MATV . . . *Officina Maturini;* on trouve dans Gruter MATHURINIA et dans Cahier, page 31, MATVRIN.

MVNA. . . . Dans Gruter on trouve MVNACIVS.

O MOS. . . . . *Officina Moschi;* on trouve dans Gruter MOSCHVS, MOSCHIS.

NIALI M(anu).

OF NIGRI. . . . *Officina Nigri*, on trouve NIGRIVS dans Gruter.

OF PRIM . . . . *Officina Primi;* on trouve PRIMVS dans Gruter et dans Cahier, p. 33.

SALV FA . . . . *Salvius fabricator;* on trouve le même nom dans Gruter.

SCOTTI. . . . . On trouve SCOTNS dans une notice de M. Boileau sur des objets gallo-romains découverts à Tours.

SILVINUS FE . . *Silvinus fecit;* on trouve dans Gruter SILVINIVS et SILVINA et dans Cahier SILVINI, page 34.

F TRECVS . . . *Fecit trecus.*

TIOS F. . . . . Tios fecit (terminaison grecque).

. ITVR. . . . . Pour *titurius*, *titurus* que l'on trouve dans Gruter, ou *tituronis*, dans Cahier page 34.

F. VONC . . . . *Fecit vonc.*

XANTHI. . . . . *Xanthi;* on trouve dans Gruter XANTHIVS.

Ajoutons à ces noms estampillés sur des vases trouvés à la gare d'Angers, d'autres noms provenant des lieux appelés dans la même ville : *Boulevard de la Basse-Chaîne*, et *doyenné de St-Laud.*

Boulevard de la Basse-Chaine d'Angers.

OFIC. BILI . . . *Oficina Bili*, (par un seul F) on trouve BILIUS dans Gruter.

OF. CALVI . . . On trouve CALVIVS dans Gruter.

CACASI

C FVVINI

OFF (icina) FICI

ITONI

MARTNI . . . En écriture cursive; on trouve dans Gruter MARTINVS.

OF SEVER. . . . *Officina Severii* ou Severini.

SEVERIANI . . . En magnifiques capitales romaines; on trouve dans Gruter SEVERIANVS.

Le doyenné de St-Laud nous a fourni un vase sur lequel on lit : ASSII. On trouve ASSIVS dans Gruter.

Afin de ne pas revenir sur ces estampilles de potiers, nous allons de suite citer les noms de ceux qui découverts en dehors d'Angers, l'ont été cependant en Maine-et-Loire.

Doué la Fontaine

GABRI

CESORINI

COSRVF. . . . . On trouve dans Gruter COSIVS RVFIVS, ainsi donc on pourrait lire *Cosius Rufius fecit.* On trouve la même estampille dans Cahier, page 30, avec cette note : « Le cachet COSRVF selon M. Dufour, ren» ferme *l'agnomen* et le *nomen.* Sur les poteries du » Chatelet, M. Grignon a lu COS. RV. F. A Londres, » M. Smith a découvert des estampilles analogues. »

Bodin, page 47 de ses *Recherches sur Saumur*, t. 1er, pense que ces estampilles indiquent que ces vases ont

été faits sous les trois consulats de *M. Acilius Glabrio, Servius Sulpitius Rufus, et L Marcius Censorinus*, c'est-à-dire entre l'an 67 et 39 avant J.-C.

Quoi qu'il en soit de cette conjecture, ces vases furent découverts en 1784, dans le verger des Récollets de Doué, à deux mètres au fond d'un *bisomus* taillé dans le roc.

Châteliers de Frémur près d'Angers.
- PATERNVS FA. . *Paternus fabricator*; on trouve PATERNVS dans Gruter et dans Cahier page 32.
- TITVR . . . . . Sur une fibule en bronze; on trouve TITVRIVS TITVRVS dans Gruter et TITVRONIS dans Cahier, p. 34.

Beaufort.
- CINTVGEN
- SANTIANI M. *Santiani manu.*

Toutes ces estampilles, à l'exception de celle qui porte GABRI, se voient au musée d'antiquités d'Angers; elles sont de diverses époques, car les unes en belles capitales romaines, datent du haut empire, tandis que les autres moins accusées de forme, sont postérieures et peuvent remonter seulement au IIIe ou au IVe siècle. Le mot *OFIC* écrit par un seul F appartient à cette dernière époque. Faisons remarquer que les noms sont au *nominatif* quand ils sont suivis de FA *fabricator*, de FE *fecit*. Ils se trouvent au contraire au *génitif*, quand ils sont suivis ou précédés des mots O, OF, OFIC, OFF, *oficina*, *officina*, ou de MA, M, *manu*.

La plupart de ces estampilles se voient au fond de vases de terre rouge vernié. Suivant Pline ces poteries si variées de forme, seraient originaires de Samos. La

Gaule en a beaucoup fabriqué ; on y remarque en relief et faits au moule des dessins quelquefois d'un bon style.

Ces dessins peuvent être ainsi classés : 1° personnages ; 2° animaux ; 3° feuillages ; 4° rinceaux et ornements d'architecture ; 5° cordons, lacets et franges ; 6° chimères.

Parmi les *personnages*, on distingue des orateurs, des Cupidons, des danseurs, des Apollons, des obscenæ, des porteurs de fruits, des chasseurs, des priapes jouant de la flûte double, des femmes avec des oies, des *discoboles*, des gladiateurs *andabates* ou combattant à cheval, des gladiateurs *bestiarii* et *scutarii*, des Bacchus et des bûcherons.

Parmi *les animaux*, se voient des lièvres, des dauphins, des sangliers, des lions, des chiens, des cerfs, des porcs, des loups, des biches, des panthères, des gazelles, des chevaux, des lapins, des oiseaux, des aigles, des ibis, des bœufs, etc.

Parmi *les feuillages*, des feuilles cordiformes, lancéolées, des fougères, des flabelles, des lierres, etc.

Enfin *parmi les chimères*, des griffons ailés et à tête de femme, des mascarons et des gorgones.

On rencontre quelquefois de véritables tas de ces restes de poterie, ce qui prouve qu'il y avait en Gaule comme à Rome, des lieux destinés à recevoir les débris et immondices (voir Xiphilin, pages 160 et 171).

On ne trouve guère en effet de vases gallo-romains *entiers*, que dans les sépultures, ou dans des cachettes, car ils servaient le plus souvent à renfermer des monnaies.

Parmi les vases que l'on découvre au fond des tombeaux, les uns étaient destinés à renfermer des *liquides* et les autres des *aliments;* on ne doit pas s'en étonner, puisque tout le monde sait que les anciens avaient l'habitude de meubler les asiles de la mort, en y plaçant les objets qui avaient servi aux *besoins* et aux *plaisirs* des défunts. D'un autre côté c'était un usage de mettre dans certains vases du lait, du vin, et même du sang; « on sait *que généralement ces substances* formaient l'of- » frande regardée dans les effusions funèbres, comme » la plus agréable à l'ombre du mort et au génie des » tombeaux (1). »

Au nombre des vases entiers trouvés dans nos sépultures angevines, il en est deux que le musée d'Angers possède et qui sont en terre rouge vernie avec rinceaux et d'une belle conservation : le plus curieux a 0 m. 9 c. de haut et l'autre 0 m. 11 c. 1/2.

N'oublions pas de mentionner un élégant *biberon en verre*, qui prouve qu'une mère tendre ou une aimable nourrice aura songé, en le déposant près des restes d'un enfant aimé, à la perte qu'elle venait de faire; le musée du Louvre conserve un semblable biberon.

Je n'en finirais pas s'il fallait cataloguer ici tous les objets gallo-romains qui ont été trouvés à Angers; c'en est assez pour démontrer que notre ville était considérable bien avant le IIIe siècle; nous allons d'ailleurs continuer à établir ce fait en passant au 4e paragraphe.

(1) Sépultures gallo-romaines découvertes à Beauvais. Mathon, p. 16.

§ IV.

Débris d'architecture et de sculpture.

La ville d'Angers trouve aussi la preuve de sa haute antiquité, dans les monuments romains qu'elle possédait et dans ceux qu'elle possède encore.

Énumérons de la sorte les principaux : 1° un cirque ; 2° des bains ; 3° un amphithéâtre ; 4° un capitole ; 5° une enceinte murée.

Cirque.

Une belle frise en pierre calcaire, brisée en plusieurs morceaux fut découverte vers 1813, dans les caves de la maison Puységur, place St-Maurice. Cette frise portait cette partie d'une inscription en lettres *de trois pouces, six lignes*, creusées et peintes en rouge :

C. RVFIO CIRCV. MI. T. V. EXT. : : : : LPX.

Peut-être devra-t-on l'interpréter ainsi : *Consule Rufio circus Minervæ tributo urbano extructus ;* c'est à dire : *Rufius étant consul, un cirque fut construit en l'honneur de Minerve, à l'aide d'un impôt municipal ;* quant aux lettres LPX, j'ignore ce qu'elles peuvent signifier, à moins que ce ne soit : *Ludi publici* X, jeux publics dix, en l'honneur de la déesse ; mais comme entre le mot EXT et les lettres LPX, il existe une lacune, il sera toujours difficile de bien se rendre compte de cette fin de l'inscription.

Pour ce qui vient du nom de RVFIUS on le trouve

souvent dans Gruter, et la table de Riccioli fait mention de quatre consuls de ce nom, savoir :

L'an 345 de Jésus-Christ, *Rufius* Albinus.
423 *Rufius* Marinianus.
501 *Rufius* Avienus.
502 *Rufius* Avienus, le jeune.

Le premier de ces consuls, nous paraît devoir être celui qui peut le mieux se rapporter à notre inscription ; d'abord parce qu'au milieu du IVe siècle les jeux des cirques étaient en vogue, et même à Constantinople sous les empereurs Constantin et Théodose ; ensuite parce que le paganisme étant loin d'être banni de la Gaule en 345, la déesse Minerve pouvait encore très-bien à cette époque être honorée sur la frise du cirque d'Angers, car d'après notre inscription, nous ne doutons point qu'il en ait existé un en notre ville. Ajoutons qu'il ne faut pas le confondre avec l'amphithéâtre.

Il est regrettable que la frise en question ait été aussitôt perdue que découverte (1) ; heureusement que la bibliothèque d'Angers en possède un dessin dans le tome 1er page 14 des manuscrits de M. Berthe.

Ce dessin nous représente un *entablement* composé d'une corniche, d'une frise et d'une architrave, qui ne pouvaient convenir qu'au fronton d'un édifice public.

Mais où pouvait être ce cirque ?

Jusqu'ici personne ne s'en est préoccupé et cela devait être, en l'absence de toutes traces quelconques d'un pareil monument. Les choses en étaient là, lorsqu'en septembre 1841, dans un terrain appartenant à

(1) Voir Bulletin de la Société industrielle d'Angers, p. 206, t. IX.

M. Cassin et situé le long du boulevard de la Basse-Chaîne, en regard du château, à main ganche en descendant, l'on découvrit en préparant les fondations de la maison qu'occupe aujourd'hui M. Servais, marbrier, *une enceinte semi-circulaire d'une étendue de 23 mètres*, mais qui devait être beaucoup plus grande, les déblais n'ayant pas été continués jusqu'aux extrémités de la courbe. Le dos de la courbe regardait le *nord-nord-est*. Le mur de cette enceinte était formé de grandes pierres de taille, au sommet desquelles régnait une corniche d'environ 16 centimètres de saillie. Ce mur pouvait avoir 66 cent. d'épaisseur à son sommet, autant à sa base et 50 seulement au milieu de sa hauteur, car il avait ce que l'on nomme du *fruit*, c'est à dire qu'il affectait cette forme en retraite que l'on remarque dans nos manéges modernes; et disons-le de suite, c'est cette forme qui nous a déterminé à croire que cet hémicycle avait dû être le rond-point d'un cirque, autrement d'un hippodrôme romain.

Ce mur semi-circulaire haut de 2 m. 33 c. qui pouvait bien avoir été le *podium* du cirque, était enterré d'autant sous les décombres. Ces décombres, chose assez remarquable, étaient en grande partie composés de fragments de vases en terre rouge, d'un beau vernis et sur lesquels on voyait en relief des chasses, des combats, et des scènes mythologiques.

Au pied du podium et sur l'aire de l'hémicycle, se trouvait une couche de sable fin de 30 c. d'épaisseur. Ce sable recouvrait un fond de schiste très horizontalement taillé.

La façade de ce cirque devait être au *sud-sud-ouest*,

comme aussi son inscription dédiée à Minerve; l'on sait qu'un cirque diffère d'un amphithéâtre en ce qu'il affecte la forme d'un carré long terminé d'un côté par un hémicycle, tandis que l'amphithéâtre est elliptique.

Ordinairement la façade carrée d'un cirque, était percée de trois portes au dessus desquelles régnait une frise portant inscription. Or comme la partie semi-circulaire de notre cirque était au *nord-nord-est*, sa façade sans aucun doute, regardait le sud-sud-ouest.

En 1860 l'on trouva dans le même endroit du boulevard de la Basse-Chaîne, maison Jeanneteau, une statuette antique en cuivre, haute de 13 centimètres, représentant un génie nu, ailé, tenant dans ses mains une boule. Ce génie, coiffé d'une sorte de bonnet phrygien, se tient dans l'attitude d'une personne qui court; il est debout sur un dauphin dont la queue se dresse jusqu'à la hauteur des ailes du génie. Ce dauphin paraît posé sur un globe légèrement ovoïde, engagé dans une douille hexagone dont la partie creuse permettait à une tige de métal, d'être introduite. A cette douille est fixée une espèce d'anse oblongue où devait s'attacher une chaîne. Rapprochement assez curieux, le dauphin était l'ornement obligé de tous les cirques (voir Dictionnaire des antiquités romaines et grecques, traduit par Cherruel, au mot *Delphinus*). Ajoutons que dans ces mêmes cirques, on voyait des dauphins posés sur des globes (Encyclopédie, au mot dauphin).

Il est donc plus que probable que notre petit bronze classé sous le n° 8, 2e catal. du musée des antiquités d'Angers, se rapportait à l'ornement du cirque de notre cité. Mais quelle signification pouvait avoir le dauphin

et le globe ovoïde? Le dauphin, dit Cherruel précité, « était choisi en l'honneur de Neptune, l'œuf en l'hon- » neur de Castor et de Pollux. » Or Neptune fit, suivant la fable, sortir des entrailles de la terre le premier cheval; on lui donnait le soin des chevaux et des chars, et ses fêtes se célébraient par des jeux équestres. On l'appelait *hippius*, parce qu'il fut le premier qui trouva l'art de dompter les chevaux. Donc le dauphin, son emblème, convenait parfaitement à l'ornement d'un cirque.

D'un autre côté Castor était le patron de ceux qui disputaient le prix de la course à cheval, et Pollux celui des lutteurs, parce qu'il avait remporté le prix aux jeux olympiques dans les courses de chars; on voit le rapprochement.

Bains.

De même que la plupart des villes municipales de la Gaule, Angers eut ses bains publics. Depuis 1847 j'ai pu moi-même constater des traces de canaux allant de l'est à l'ouest dans la direction de la fontaine *Frotte-penil*, à Lesvières (Aquaria). Ces canaux traversaient le cimetière gallo-romain d'Angers, se bifurquaient en divers sens, pour aller se rendre dans les jardins du *Doyenné*, des *Belles-Poitrines*, et de Lesvières. J'en ai même remarqué des restes près de la nouvelle manufacture des MM. Joûbert et Guinoyseau, au-dessus de *l'Ecce homo* (1).

(1) Nous publierons peut-être un jour le plan des ruines de l'enclos des Belles-Poitrines, plan dressé vers 1850.

Le mieux conservé de ces canaux fut découvert près de la gare; il présentait, en coupe à sa base, une ouverture large de 1 m. 4 c. qui allait en s'évasant. Le fond et les parois à l'intérieur, étaient garnis d'une couche de ciment gris-rose de 10 c. d'épaisseur; la profondeur du méandre était de 25 c.; et quant aux murs qui le soutenaient ils avaient à leur base 33 c. d'épaisseur et dans les parois extérieures, 45 c. d'un côté et 70 de l'autre.

D'autres canaux moins larges, étaient formés d'un blocage de petites pierres noyées dans un mortier fort dur, qui avait beaucoup de ressemblance avec notre béton moderne.

On découvrit également un puits d'absorption sur les hauteurs des *Belles-Poitrines*. Son orifice était voûté en belles briques très-rouges mélangées de moellons.

Ces bains avaient une étendue de plusieurs hectares et le terrain sur lequel ils étaient établis, présentait divers mouvements favorables à l'écoulement des eaux en diverses directions.

Les noms de *Belles-Poitrines* et de *Lesvières* sont, ici, très significatifs.

Non loin du puits d'absorption, on trouva trois médailles romaines : une consulaire *crenelée* de la famille MAMILIA; et deux en bronze, de TIBERIVS CLAVDIVS DRVSVS, et de LVCIUS DOMITIVS NERO.

Il y a plus d'un siècle et demi que l'historien Claude Menard, avait déjà fait mention de l'existence de ces bains.

Un titre de 1324 (autrefois aux archives de la cathédrale) parlait d'une place située devant les bains d'An-

gers : *cujusdam areæ antè balneas Andegavenses* (sic, d'après Bodin, Bas-Anjou, t. 1er, page 522). Un autre titre de l'abbaye de Toussaint mentionne un aqueduc de l'Epine-Sèche, *de Spinâ siccâ*, près de cette abbaye.

La fontaine d'où provenait l'eau qui entretenait ces bains, se voit encore à un kilomètre d'Angers, route des Ponts-de-Cé. Elle porte le nom de fontaine *Frottepenil*. Hiret à la page 415 parle de ces bains alimentés par cette fontaine. M. de Bernard, qui en est aujourd'hui propriétaire, a su tirer de cette eau vive un très-beau parti pour irriguer ses délicieux jardins. Il a bien voulu remettre au musée d'antiquités un fragment d'inscription en lettres romaines, qu'il a découvert au-dessus de la voûte d'un canal souterrain situé dans sa propriété. Ce fragment porte les lettres suivantes : R DIF malheureusement trop altérées pour en connaître le sens.

Cette fontaine dont les eaux étaient sans doute plus abondantes à l'époque gallo-romaine, n'alimentait pas seulement les bains d'Angers, elle entretenait encore un aqueduc qui se rendait en Frémur auprès des Châteliers, en traversant les fermes nommées *la Diablerie*, *l'Enfer* et *les Jonchères;* nous en parlerons plus loin. Mais ne quittons pas nos bains d'Angers, sans dire quelque chose de la découverte faite à Lesvières d'une singulière statuette antique sur laquelle nous lisons ces deux mots : REX TVSENOS.

C'est là un nom jusqu'ici entièrement inconnu et qui réclame de notre part une courte dissertation, car nous avons lieu de croire qu'il se rapporte à l'un de ces rois électifs et temporaires, qui antérieurement à

la conquête romaine et même durant cette conquête, étaient chargés du gouvernement d'une cité gauloise. On sait que l'on devait entendre alors par *cité* une petite peuplade et non pas une ville comme cela est arrivé sur le déclin de l'empire romain (voir Sanson).

L'on sait encore que la Gaule conquise par César ne renfermait pas moins de 60 cités.

Ces rois des cités, appelés rheys (1) et par les Latins *reges*, étaient annuels suivant Strabon (liv. IV, ch. 4). Chaque cité, ajoute-t-il, nommait un gouverneur et un général d'armée. « La naissance, écrit quelque part » M. Aurélien de Courson (2), condition préalable à l'é- » ligibilité, comme chez les Germains, désignait au » suffrage *les rois de la cité : Reges ex nobilitate duces* » *ex virtute sumunt* (Tacite, Germ., VII). »

Les druides jouaient le premier rôle dans l'élection de ces rois qui ne semblent avoir été en définitive, que des administrateurs préposés à la surveillance des intérêts publics.

Ceci bien établi, revenons à Tusenos dont le nom a été découvert précédé de sa qualité de *Rex* sur une figurine en terre de pipe trouvée parmi des débris gallo-romains dans les jardins de Lesvières appartenant à M. Coullion-Mamert, conseiller de préfecture.

Nous parlerons ci-après de cette statuette, nous bornant à disserter présentement sur l'inscription. Les lettres sont *romaines*, le premier mot REX est latin, le se-

(1) Histoire des Gaulois par Clavel, p. 4.

(2) *Origines et institutions des peuples de la Gaule armoricaine*, page 105.

cond TVSENOS possède une terminaison grecque. Comment expliquer ici ce produit de deux langues autrement que par leur intervention à des degrés divers dans la Gaule? César nous apprend en effet que les peuples de cette contrée se servaient de lettres grecques, dans les affaires publiques et privées (Comm., lib. VI, alin. 14). Mais d'un autre côté il résulte de certain passage de ses Commentaires, qu'ils en ignoraient la langue (1), d'où l'on doit inférer que leur savoir hellénique se bornait, dans les régions du *centre* et du *nord*, à la connaissance des caractères de cette langue et de quelques-unes de ses désinences. Je dis à dessein *dans les régions du centre et du nord* de la Gaule parce qu'il est constant que plus de six siècles avant la conquête romaine, la partie méridionale était en possession de la langue grecque, et notamment Marseille, ville que les Phocéens fondèrent environ 700 ans avant notre ère.

Ce mélange des lettres romaines avec des mots à désinences grecques, se rencontre également sur certaines monnaies celtiques, par ex. : sur celles de Tours portant la légende : TVRONOS TRICCOS ; ex. encore, celles de Duratius de Poitiers, DVRAT-IVLIOS ; de CIAMILOS, d'VLATOS, de PIXTILOS, etc. (2)

Quant à l'introduction des caractères latins dans les Gaules, il n'est pas douteux qu'elle ait eu lieu au temps de la conquête, c'est à dire un demi-siècle avant Jésus-

(1) César, Comm., lib. V, alin. 48.

(2) Voir sur les lettres grecques page 8, Cochet, *la Seine-Inférieure au temps des Gaulois*.

Christ, ce qui permet de croire que la plupart des monuments celtiques ayant des *lettres romaines avec des mots à désinences grecques*, prennent leur plus vieille date dans la seconde moitié du siècle qui précéda notre ère. La médaille du celte *Durat-Julios* vient à l'appui de cette conjecture; on sait par les commentaires que cet antagoniste de notre célèbre Dumnacus vécut au temps de Jules-César. D'après cela il sera loisible de penser que *Tusenos*, ce petit roi d'une cité, a bien pu être leur contemporain. Mais dans quelle cité de la Gaule a-t-il eu le commandement? La réponse est embarrassante, et nous tombons ici dans le domaine des conjectures. En effet le nom de la cité ne se rencontre point dans l'inscription, et le lieu où la statuette a été découverte est pour nous, le seul indice tendant à prouver que Tusenos pourrait bien avoir été un roi de la cité des Andes; l'on sera même fondé à le croire jusqu'à ce que d'autres renseignements, s'il s'en trouve jamais, restituent ce personnage à une autre cité des Gaules. Cette conjecture, nous devons le dire, est fort compromise par la découverte qui a été faite à Corseul en Bretagne d'une statuette semblable, au rapport de M. Bizeul (1er juillet 1858). La question du reste n'en devient que plus intéressante. Dans la Vénus de Corseul l'inscription est au-dessous des seins.

En 1857 nous avons vu une statuette analogue, en terre de pipe, au musée de Tours, mais elle ne portait pas d'inscription; sa main gauche tenait un rouleau et ses parties féminines nues étaient fortement accusées. Elle fut trouvée dans le lac de Soing, en Sologne.

V. Godard-Faultrier.

(La suite au prochain numéro).

RABELAIS EN ANJOU.

Qu'on n'attende point ici de nous une biographie du caustique pamphlétaire du XVIe siècle. Mais à la vue du dessin qui le représente, en face de ce portrait dont la ressemblance semble confirmée par toutes les gravures que nous connaissons de cet écrivain, nous nous sommes demandé tout naturellement si ce curieux personnage n'avait pas eu quelque relation avec notre patrie, et n'était pas Angevin par quelque côté?

Même en le considérant à ce point de vue tout spécial, nous ne trouvons pas que l'auteur de Gargantua et de Pantagruel ait laissé de longues traces de son passage dans nos murs, mais il suffit que le souvenir de sa résidence dans la ville d'Angers y ait ramené sa pensée une ou deux fois, pour que nous nous fassions un devoir de recueillir cette impression, si fugitive qu'elle soit, et de signaler le regard rétrospectif que cet homme célèbre jeta un instant sur un lieu qui lui avait donné droit de cité, dans sa jeunesse.

François Rabelais naquit à Chinon, en Touraine, vers 1483, de Thomas Rabelais, apothicaire et seigneur de la Devissière. On voit que dans ce temps, cette profession dont Molière s'est tant amusé, était

loin d'inspirer le moindre dédain, puisqu'on aurait pu en retrouver les attributs sur un fonds de sable ou d'azur. — Il avait été mis tout jeune chez les moines de Seuilly, pour y commencer son éducation, mais comme il y faisait peu de progrès, il fut envoyé au couvent de la Baumette d'Angers, qui ne lui fut guère plus profitable, mais dont il a gardé le souvenir jusqu'au milieu de ses rêves pantagruéliques. Il ne tarda pas à se rendre au couvent des Franciscains de Fontenay-le-Comte, et plus tard, comme bénédictin, à Maillezais.

En 1530 il changea de carrière, et alla étudier la médecine à Montpellier, à l'âge de quarante-sept ans.

Le chancelier du Prat, indisposé, on ne sait trop pourquoi, contre la ville de Montpellier, avait fait abolir les priviléges de cette Faculté de médecine. L'honneur de les faire rétablir était réservé à Rabelais.

Rabelais accompagna, comme médecin, en Italie, le cardinal du Bellay, ambassadeur de François Ier à Rome.

Le peu d'orthodoxie de ses idées et de ses sentiments lui rendit le séjour de Rome insupportable ; il revint en France, et mourut à soixante-dix ans.

Rabelais est connu de tout le monde comme romancier ; feu M. le conseiller Faye l'a fait connaître comme botaniste (1).

Nous empruntons aux lignes que lui a consacrées cet écrivain, de regrettable mémoire, les passages sui-

(1) Tome III de la 2e série des Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, page 193.

vants relatifs à la ville d'Angers et empruntés par lui-même à un ancien auteur.

« Notre botaniste... commença ses études dans une » abbaye voisine, celle de Seuilly; mais bientôt après, » il vint les continuer au couvent des Récollets de la » Baumette, situé à peu de distance d'Angers. Ce cou- » vent, fondé par René d'Anjou, était bâti sur un co- » teau, baigné par la Maine, et tout indique que c'est » dans ce lieu, si heureusement situé pour la recher- » che des végétaux, que Rabelais dut faire ses pre- » mières herborisations. Aussi ne perdit-il jamais le » souvenir de son séjour en Anjou. — C'est à Angiers, » ville de France limitrophe de Bretaigne, que fut » placée, de par notre auteur, une des quatre grosses » chaînes que Gargantua avait fait faire pour lier » Pantagruel. C'est à Angiers qu'en son jeune eage, » Pantagruel vint à trois pas et un sault, ou il se trou- » voyt fort bien et y eut demouré quelque espace, » n'eust été que la peste l'en chassa. »

Sans Rabelais, qui se souviendrait « de Pied-de- » Boys, médecin d'Angiers, dont le nez sembloit la » fleute d'ung alambic, tout diapré, tout estincelé de » bubelettes, pullulant, purpuré, à pompettes, tout » esmaillé et brodé de gueulles? »

Voilà encore ce que nous trouvons dans Bruneau de Tartifume sur la Baumette (1) :

« En la dicte maison de la Basmette y a une voulte » en la quelle les premiers religieux mettaient leur » vin.... Pour y aller il fault monter un escalier qui

(1) Tartifume, nº 941, *Anjou*, 3e partie.

» a environ..... dégrez dont M. François Rabelais, » docteur en médecine, qui a esté novice en la dicte » maison, fait mention en son Pantagruel. »

Dans le premier prologue du tome IV de son Pantagruel, Rabelais s'amuse à décrire un *prodige* qui se passa à Angers. Il s'agit d'un combat de geais et de pies que l'auteur de Gargantua raconte de la manière suivante, avec son style plein de verve et d'originalité :

« Des contrées du levant advola grand nombre de gays d'un cousté, grand nombre de pies de l'autre, tirans tous vers le ponant. Et se coustoyoient en tel ordre que sus le soir les gays faisoient leur retraicte à gauche (entendez icy l'heur (1) de l'augure), et les pies à dextre, assez près les uns des autres. Par quelque région qu'ils passassent, ne demeuroit pie qui nè se raliast aux pies : ne gay qui ne se joignist au camp des gays. Tant allèrent, tant volèrent, qu'ils passèrent sur Angiers, ville de France, limitrophe de Bretaigne, en nombre tant multiplié, que par leur vol, ils tollissoient la clarté du soleil aux terres subjacentes. En Angiers étoit pour lors un vieux Oncle (2), seigneur de Sainct-George, nommé Frapin : c'est celuy qui a faict et composé les beaulx et joyeux Noëlz, en langaige poictevin. Il avoit un gay en délices à cause de son babil, par lequel tous les survenans invitoit à boire, jamais ne chantoit que de boire, et le nommoit son Goitrou (3). Le gay en furie martiale rompit sa caige,

(1) S'écrit ainsi l'heur de l'augure, c'est le côté gauche, le côté favorable.

(2) Les Latins en usaient ainsi de leurs *patruus*.

(3) De *gutturosus*, à cause du bruit de son gosier.

et se joignit aux gays passans. Ung barbier voisin, nommé Behuart, avoit une pie privée, bien gallante. Elle de sa personne augmenta le nombre des pies, et les suivit au combat. Voicy choses grandes et paradoxes, vraies toutes fois, veues et avérées. Notez bien tout.

» Qu'en advint-il? Quelle fut la fin? Qu'il en advint, bonnes gens? Cas merveilleux! Près la croix de Malchara fut la bataille tant furieuse, que c'est horreur seulement y penser. La fin fut que les pies perdirent la bataille, et sus le camp furent felonnement occises, jusques au nombre de 2589,362,109 *sans les femmes et les petits enfants* (1) : c'est-à-dire sans les femelles et les petits piaux, vous entendez cela. Les gays restèrent victorieux, non toutes fois sans perte de plusieurs de leurs bons souldards, dont fut dommaige bien grand en tout le pays. . . . . .

» A propos, le Goitrou, trois jours après, retourna tout hallebrené et fasché de ses guerres, ayant un œil poché. Toutes fois peu d'heures après qu'il eust repeu en son ordinaire, il se remist en bon sens. Les gorgias, peuple et escoliers d'Angiers, par tourbes accouroient voir Goitrou le borgne, ainsi accoustré. Goitrou les invitoit à boire comme de coustume, adjoustant à la fin d'un chascun invitatoire : *Crocquez pie.* Je présuppose que tel estoit le mot du guet au jour de la bataille, tous en faisoient leur debvoir. La pie de Behuart ne retournoit point. Elle avoit esté crocquée.

(1) Expression empruntée à S. Mathieu, chap. 15 et 16 de S. Mathieu.

De ce fut dit en proverbe commun : *Boire d'autant et à grands traitz, estre pour vray croquer la pie.* De telles figures à mémoire perpétuelle feist Frapin peindre son tinel (salle basse). Vous la pourrez voir en Angiers sus le Tartre Saint-Laurent. » . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

Enfin, et surtout, dit encore M. le conseiller Faye, se servant des paroles même de l'ancien Récollet : Rabelais n'oubliera jamais « ces vins blancs d'Anjou qui font » la jambette, collet à collet, à la mode de Bretaigne. »

Telles sont les diverses particularités que nous avons pu recueillir sur cet écrivain, à propos de son séjour dans notre pays, et que nous avons cru d'un intérêt suffisant pour en former un cadre à son portrait.

P. Belleuvre.

Nota. C'est encore à la complaisance de notre savant naturaliste M. Millet, que nous devons la reproduction du portrait de Rabelais.

ÉTUDES ECCLÉSIOLOGIQUES

SUR

LE DIOCÈSE D'ANGERS

COMPTES DE LA FABRIQUE

DE L'ÉGLISE DU PIN-EN-MAUGES,

AU XVIIIe SIÈCLE

(suite).

Lambris. — Le XVe siècle est en Anjou l'époque par excellence des lambris. Et franchement, un bon lambris en bois de chêne, quand les ressources manquent pour une voûte en pierre, n'est-il pas préférable au plâtre ou à la brique plâtrée? M. le maire de Cizay nous fait espérer que son église sera lambrissée. Tant mieux! Puissions-nous retrouver là ce genre de travail oublié à tort, et que les églises de Béhuard, de Saint-Martin et de Saint-Aignan à Angers, de Saint-Aubin des Ponts-de-Cé et de la Baumette nous font d'autant plus regretter, que la peinture avait égayé par des nervures, des fleurons et des armoiries ces grandes surfaces

un peu monotones, si elles n'étaient coupées par les arêtes qui retiennent les bardeaux (nos 16, 42).

Horloge. — L'église du Pin était assez riche pour avoir une horloge confiée aux soins du *sacriste* ou du *maréchal* (nos 17, 20, 29, 83). S'il est vrai qu'on ne réussit que dans les travaux de son métier, je suis tout disposé à attribuer à la maladresse de ces deux paysans le dérangement continuel de l'horloge et les réparations fréquentes, souvent onéreuses pour le budget, que mentionnent les comptes de la fabrique, à moins toutefois que la responsabilité ne doive peser sur l'horloger lui-même, qui aurait livré une mauvaise horloge (nos 8, 25).

Sa conservation nécessita une *boîte* que le *couvreur* se chargea de façonner et clouer (nos 13, 15).

Bancs. — Il y avait avant la révolution, trois sortes de bancs dans les églises : les bancs de pierre qui régnent tout autour de la nef partie de l'édifice, et sont à l'usage des pauvres gens (1). Les bancs fixes à dossier et agenouilloirs, qui, quoique prohibés par la S. C. des Rites (2), ont été maintenus dans la plupart des églises du diocèse (nos 45, 87); enfin les bancs mobiles que l'on plaçait autour de la *fausse-châsse* du service ou du cercueil des funérailles pour l'assistance du deuil (no 84).

Lampe du S. Sacrement. — Une rente de six livres

(1) Nous félicitons M. Dainville d'avoir songé à les rétablir dans son église romane de Tigné.

(2) « Sedes fixæ in ecclesiis tam pro viris quam pro feminis non sunt retinendæ. » Gardellini. *Decreta authentica S. R. Congregationis*, t. I, p. 23; t. IV, p. 397.

subvenait à l'entretien de la lampe du S. Sacrement (nos 6, 24), unique, à la rigueur même des termes du Rituel de Mgr. de Vaugirauld : « Lampades coram Sacramento plures, vel saltem una, die noctuque colluceat : curabitque parochus, ut omnia ad ipsius cultum ordinata, integra mundaque sint et conserventur. »

La lampe était en cuivre (no 62) et pendue dans le sanctuaire. Maintenant que tant de choses se font à rebours, pour ménager la lampe, on prend un verre que l'on pose sur une crédence, oubliant la prescription du cérémonial des évêques qui veut, par convenance, que la lampe soit pendue au milieu du sanctuaire, devant l'autel (1).

Luminaire. — C'est surtout aux enterrements, que se déploie un certain luxe de luminaire, qui, après la cérémonie, se partage entre la fabrique et le curé. Je dis *luxe*, car il n'y a pas seulement abondance de cierges, mais aussi décoration de ces mêmes cierges que le cirier orne de papiers noirs, de cartons à grosses larmes et têtes de morts, gaufre, contourne, modèle, même en manière de croix et de christ pour placer près de la bière du défunt.

Toute cette cire ainsi travaillée était fournie par *M. Genest, marchand cirier à Angers, place Neuve*, par M. *Guillon, cirier à Beaupreau*, et enfin par *le sieur Gelusseau, de Jallais.*

Le cierge pascal (no 64) était en cire, car on n'avait pas encore imaginé cette souche de fer-blanc qui rem-

(1) Ante altare.... lampadarios pendiles esse decet. *Lib. 1, c. 12.*

place, au détriment du symbolisme, l'ouvrage des abeilles (1).

Fonts baptismaux. — Il n'est pas rare de trouver dans les fonts *un bassin* de cuivre destiné à contenir l'eau baptismale. Quant aux fonts en eux-mêmes, ils sont au XVIIIe siècle, pédiculés, elliptiques et en marbre. Ceux d'Andrezé sont ainsi datés :

SVMPTIBVS. DD MRS BROSSARD. DRIS (2) AC RECTORIS 1740

Tabernacle. — Pour s'harmoniser complètement avec la décoration nouvelle du rétable, un *tabernacle neuf fut consenty estre achepté par les paroissiens* et consonné d'une *niche* pour l'*exposition du S. Sacrement* (nos 36-92); le tout fut préservé de la poussière, suivant un usage qui a trop persévéré, par une *couverture d'indienne.* Au fait, l'indienne était peu coûteuse, et il s'en fabriquait à Angers de toute couleur; la Congrégation des Rites a enfin mis ordre par une défense expresse à ces housses inconvenantes (3).

Calice (no 37). — Le calice de l'église du Pin a été probablement fondu. Mais il nous reste à Sainte-Gemmes-sur-Loire, un fort joli calice en argent ciselé dans le style Louis XV le plus gracieux et le plus achevé : il est donc contemporain de nos derniers comptes (no 37).

Livres de chœur. — Les livres choraux eurent besoin de reliure; on en fit de nouvelles au *graduel* (no 34), qui était de l'édition de Mgr Le Pelletier (4), et au *pro-*

(1) *In hac cerei oblatione solemni... de operibus apum*, exultet die samedi saint. V. Correspondance de Rome, p. 139 et suiv.

(2) Doctoris.

(3) *Analecta juris pontificii*, 1857, p. 338.

(4) Angers 1702, Musée diocésain.

cessionel (nº 63), qui datait de l'épiscopat de Mgr de Vaugirauld (1).

Autels. — Les autels de Sainte-Christine, de Chanzeaux et de la Poitevinière, datent du XVIIe siècle. Plaqués au fond de l'abside, ils ont pu servir de modèle, de type aux fabriciens du Pin, qui mirent au rétable un *tableau* avec *cadre doré*, peint par M. *Coulet*, d'Angers, et l'accompagnèrent *de deux figures* sorties des ateliers de M. Gladu, *figuriste* de la même ville (nos 47, 48, 49).

Les deux toiles du rétable des petits autels furent rafraîchies à cette occasion.

Pour garnir l'autel, dix chandeliers de cuivre furent achetés (nº 93), et un crucifix d'ivoire, monté sur croix dorée, placé au milieu d'eux.

Bouquets d'autel. — Me plaindrai-je des bouquets d'autel? Non, puisque le cérémonial des évêques les autorise (2), mais je protesterai ici contre leur confection, qui est loin de travailler sur la matière prescrite et sur l'abus de plus en plus progressif, qui fait consister la solennité dans le plus grand nombre de ces frivolités de papier qui ne trompent personne et que les fleurs naturelles, comme on le pratique en Italie, remplaceraient si agréablement.

L'inventaire du 2 mai 1694, qui provient de l'église de Tiercé, dit positivement que les bouquets de papier ne servaient que l'hiver, alors que les fleurs manquent :

(1) Angers 1739, Musée diocésain.

(2) *Vascula cum flosculis frondibusque odoriferis seu serico contextis studiose ornata adhiberi poterunt.* Lib. I, c. 12.

« Deux vases de porcelaine garnis de leurs bouquets d'hyver. »

Bénitier. — Modeste, quant à la matière, le bénitier du Pin pouvait ne pas l'être quant à la forme, si j'en juge par ceux de S. Lambert du Lattay, de S. Georges des Sept-Voies (1), de Beaulieu et de Chanzeaux, qui offrent les plus élégants spécimens de ce meuble ecclésiastique. Autant ceux-ci me plaisent, autant j'ai d'aversion pour ceux du XVIIIe siècle, qui tournent déjà au vase grec et que le moindre choc renverse et défonce (nº 33).

Ferronnerie. — Peu d'articles de ferronnerie, sinon pour quelques *ferrements, loquets* et *serrures* de porte, ainsi qu'une *grille* destinée à protéger une fenêtre de la nef contre les voleurs (nº 19).

Reposoirs. — On dressait trois fois l'an le reposoir pour le *Sacre* au cimetière (nº 78), à l'église pour le jeudi saint et le cinquième dimanche (nº 46). Ce soin était confié tantôt à un maçon, tantôt à un charpentier.

Ce n'est peut-être pas sans raison que la procession de la Fête-Dieu se rendait au cimetière. Angers en donnait l'exemple, en faisant station à la chapelle mortuaire du tertre Saint-Laurent.

Cimetière. — La paroisse du Pin avait deux cimetières, l'un *vieux*, qui ne servait plus aux inhumations, et l'autre de date récente, qui, chaque année, fournissait une petite rente à la fabrique tant par l'*herbe* ou *les buis* qui couvraient son sol, que par les *arbres* dont il était planté et qui se débitaient en *fagots* ou en *souches* (nºs 7, 28, 52, 54).

(1) Au Musée diocésain.

La terre du *vieux cimetière* était d'une bonne qualité, paraît-il, puisque le comptable enregistre les journées de l'ouvrier qui la tirait pour la mettre en vente, et la vente même du fonds (nos 11, 66).

Une grille en bois en protégeait l'entrée (no 12).

Enterrements. — Les morts étaient portés à bras sur des *civières* ou *longes* (no 40).

Clocher. — Il est question d'une porte pratiquée au pied du clocher, d'une échelle pour atteindre aux cloches, de cordes pour la sonnerie, et autres menus détails que j'omets pour parler des cloches et clochettes.

Cloches, *échelettes.* — *D'Angers-les-sonneux*, dit un proverbe, vrai pour tout le diocèse, car les sonneries y sont nombreuses, et fréquent aussi le son des cloches.

L'église du Pin avait au moins deux cloches, car il y est question de *raccommodages* faits à la *grosse.*

Par une précaution qui fait supposer que le sacristain voulait sonner seul, ce qui parfois n'est pas sans rétribution, ou soustraire ses cloches aux étourderies des enfants, les *cordes* étaient renfermées dans une boîte, qui fut faite tout exprès.

Il n'y a pas en Anjou de processions sans *échelettes* (1), c'est à dire sans ces deux clochettes que le sonneur tenant de chaque main sonne alternativement, le premier à la tête de la procession, pour avertir les fidèles. Ce mot est consacré par la liturgie du XIIIe siècle. Guillaume Durand l'a donné et le mentionne dans

(1) « Item deux grosses eschilettes pour les processions avec deux autres petites eschilettes servans à porter le S. Sacrement aux malades avec quatre autres petites servans aux autels, le tout de fonte. » Inventaire de l'église de Tiercé, 2 mai 1694.

son *Rational des divins offices*. Nous n'avons qu'une altération du latin *squilla* dans le français *échelette*.

Bannière. — Ce n'est que depuis quelques années seulement que le velours rouge cramoisi brodé d'or a remplacé pour le fond des bannières la couleur liturgique propre au saint qui y est représenté.

La bannière de Saint-Lambert-du-Lattay, qui date du XVIIe siècle, est blanche d'un côté, à cause de la Ste-Vierge, rouge de l'autre, à cause de S. Lambert, évêque et martyr.

Les comptes de la fabrique du Pin n'indiquent pas si la bannière de la paroisse était double, mais ils précisent bien exactement la couleur du fond, qui était le violet, soit parce que le patron S. Pavin était abbé et qu'en certains diocèses le violet était affecté aux abbés, soit parce que cette couleur était mieux appropriée aux couleurs de pénitence que demandent les processions des Rogations et de S. Marc, de l'Avent et du Carême, car cette bannière pouvait être réservée à certains jours et à certaines processions.

J'observerai en passant que, dans la plupart des paroisses de campagne, la bannière est encore portée à la procession qui précède la grand'messe du dimanche, ainsi que le prescrivait le Cérémonial manuscrit, contemporain d'H. Arnaud (XVIIe siècle), conservé à la bibliothèque du grand séminaire.

Chasublier-brideur. — Nous savons par les comptes du Pin le nom du brodeur, Charlet, d'Angers, qui fournit une bannière (n° 18), un drap mortuaire (n° 82) et un parement violet (n° 86).

Voile de la Vierge. — Le voile acheté pour la sainte

Vierge par la fabrique du Pin (n° 89) indique des tendances traditionnelles qui malheureusement ne sont plus guère celles des villes et commencent même à disparaître des campagnes (1). Béhuard et Nantilly protestent contre cette mode et font bien. Est-ce que les statues sont plus belles depuis qu'on a cessé de les habiller ! Combien au contraire de statues modernes gâtées par la main du statuaire, auraient besoin de ce vêtement pour avoir de nous un mot d'éloge !

Les anciens inventaires parlent souvent, surtout au xve siècle, des vêtements destinés aux statues de la Vierge, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des églises : *indumenta pertinencia ad ymaginem beate Marie Virginis cum totidem indumentis ad filium ejus, et aliis duobus indumentis pertinentibus ad ymaginem beate Marie extra capellam* (2).

Gilles Ménage, dans une hymne composée en l'honneur de Notre-Dame-Du-Chêne, rappelle ainsi l'usage de son temps :

Principes auro laqueata templa ;
Aureas gemmis gravidas coronas ;
Sericas vestes tibi dant nitenti
Murice tinctas.

Nos tibi ramis decorata templa
Floribus textas variis coronas,
Laneas vestes tibi, Virgo, pura
Mente dicamus (3).

(1) Voir de Caumont, *Bulletin monumental*, 1860, pages 158 et suiv. *Note sur les vêtements d'étoffe donnés à certaines statues de la T. S. Vierge*, par M. Ch. des Moulins.

(2) Inv. de 1497. V. *Annales archéologiques*, t. XVIII, p. 262-264.

(3) D. Piolin, *La miraculeuse chapelle de N. D. du Chêne*, p. 113, 114.

Blanchissage. — Après avoir blanchi le *linge d'église,* la lingère soigneuse le passait au *bleu* pour lui ôter sa couleur jaunâtre, et l'empesait pour lui donner de la fermeté (nos 67, 90 .

X. Barbier de Montault.

(*La fin au prochain numéro*).

La liste des Echevins de Saumur, publiée dans le *Répertoire Archéologique*, contient quelques erreurs de noms que nous nous empressons de rectifier :

Page 82	ligne 8	au lieu de	Lebeu	lisez Lebeuf.
	12		Bournaud	Bourneau.
83	17		Birand	Bizard.
	23		Hudot	Hudault.
	29		Pernay	Perray.
	31		Goudouin	Gondouin.
	32		Moliner	Molnier.
84	2		Pernay	Perray.
	6		Benard	Besnard.
	7		Clermont	Clément.
	8		Fresnois	Fresnais.
	14	Après Pierre Durson, ajouter Martin Guillon md 1729-1732.		
85	2	au lieu de	Birant	lisez Bizard.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

Le *Répertoire Archéologique de l'Anjou* paraît le 1er de chaque mois, par livraisons chacune de deux feuilles d'impression.

Le prix de l'abonnement, pour les personnes ne faisant pas partie de la Commission Archéologique, est de 5 francs par an pour Angers et de 6 francs par la poste.

Les abonnements sont reçus chez tous les libraires du département.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE

1862
Juin

DU DÉPARTEMENT

DE MAINE ET LOIRE

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANJOU

Année 1862. — Juin.

ANGERS

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE

Chaussée Saint-Pierre, 13

1862

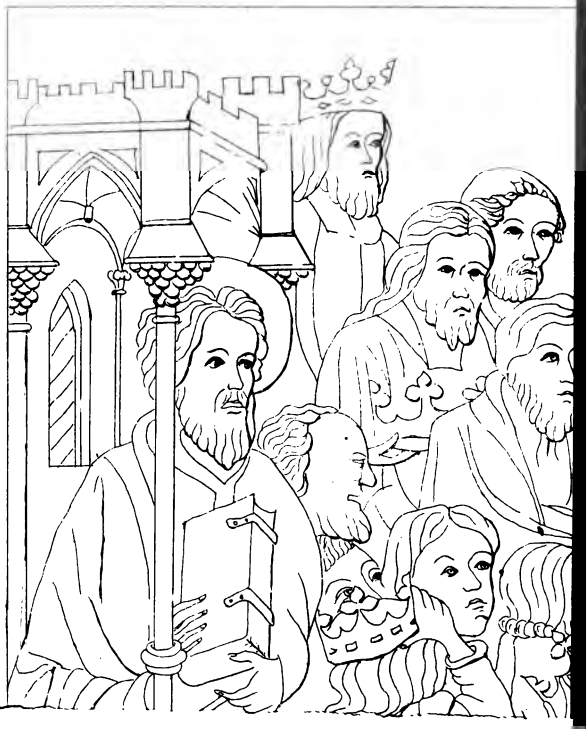

DC
611
.M241
A4
1862
June

MONUMENTS ANTIQUES DE L'ANJOU.

(SUITE).

uelques mots maintenant sur notre statuette.
on compris la tête, qui n'existe plus, elle a de lon-
ur environ 16 c. avec largeur en proportion; style
liocre, parties charnues très-plates, corps entière-
t nu et les parties génitales très-apparentes, corps
sé de haut en bas par une sorte de plaquette en
e de pipe qui lui sert d'encadrement de façon à
e paraître cette statuette *bas-relief devant et bas-*
ef derrière. La plaquette est ornée des deux côtés,
moulures étoilées et perlées, ainsi que de petits
les concentriques dont les analogues se retrouvent
quelques monnaies celtiques, dites de la fin de la
époque.

ette statuette représente une *Vénus populaire*. Le
est paré d'un demi collier de petites perles sup-
tant cinq anneaux à cercles concentriques, le tout
z bien modelé; un semis d'autres petites perles
cées en ligne droite environne les seins. Le bras
t est coudé de manière à permettre à la main, qui
e un rouleau, de se poser au-dessus du creux de
tomac. Plusieurs veulent voir dans ce rouleau
age d'un phallus. L'autre bras est pendant, ména-
nt toutefois un espace entre lui et le buste, réservé
inscription : REX TVSENOS. Par derrière, cette figu-
e laisse voir le cou sans collier.

aintenant pourquoi, et nous terminerons par là,
nom de *Tusenos* se trouve-t-il sur cette étrange

figurine? En serait-il l'artiste? Ne la lui aurait-on point dédiée?

Pourquoi également ce rouleau mystérieux?

Questions que nous abandonnons à de plus érudits.

Cette statuette appartient à M. Mamert, qui nous a permis d'en tirer un moulage.

Amphithéâtre.

La ville d'Angers avait non-seulement un cirque et des bains publics, mais encore un amphithéâtre.

Il n'en reste, rue Hannelou (ancien couvent de la Fidélité), que de rares vestiges, en amplecton à petit appareil, mais d'une dureté extrême.

Le plan le plus authentique qui ait été dressé de ce monument fut fait vers la fin du XVIIIe siècle, par M. Beaumanoir; on le trouve à la bibliothèque d'Angers, dans le tome Ier des manuscrits de défunt M. Berthe, qui le tenait de M. Beaumanoir lui-même.

A l'époque où ce dernier le dressa, on voyait encore quelques murailles de 4 à 5 mètres d'élévation (1). D'après le calcul de M. Beaumanoir, cet amphithéâtre pouvait contenir dix mille personnes.

Nous ne répéterons pas ici ce que les auteurs mo-

(1) En 1860 et 1861, on découvrit, en ouvrant la rue de la Fidélité, six fragments de murailles de cet amphithéâtre; on y voyait de la brique. Ils ont été relevés par M. Joyau, d'après un croquis communiqué par M. Samsfourche, architecte. Peut-être en publierons-nous le plan, qui pourra compléter celui plus général, publié en 1843 dans *Angers pittoresque*. On découvrit encore dans ce lieu des os d'éléphant, une tête de lion, des défenses de sanglier, puis des pièces des empereurs Commode, Marc-Aurèle, Antonin-le-Pieux, Victorin, Gordien, Posthume, comme aussi divers vases antiques.

dernes ont écrit sur ce monument, qui portait le nom de *Grohan,* tout le monde pouvant les consulter. Bornons-nous donc à citer quelques lignes des *Origines de la langue française* de Ménage, page 376, au mot Grohan.

« Dans un des faubourgs de la ville d'Angers, appelé » le faubourg de *Bressigné*, il y a une hôtellerie appelée » *la Côte de Baleine* où il y a un jardin, et auprès de » ce jardin il y avait une vigne, il y a cinquante ans (1), » dans le milieu de laquelle il y avait une place en » ovale où l'on voyait des restes d'un amphithéâtre » ancien, qu'on appelait *Grohan*. M. Mesnard, lieute- » nant de la prevosté d'Angers, fit graver ces restes » d'amphithéâtre en 1636, et la même année, il fit » imprimer une dissertation sur cet amphithéâtre, qu'il » dédia à M. Servien, secrétaire d'Etat relégué en ce » temps-là à Angers (2). M. Mesnard prétend, dans » cette dissertation, que cet amphithéâtre avait été » appelé *Grohan* parce qu'il était consacré à *Apollon* » *Grannus*.....

» Pour moi (continue Ménage), je suis très-persuadé

(1) Ménage, qui a écrit ces lignes, est mort le 23 juillet 1692.

(2) Cet opuscule se trouve à la bibliothèque d'Angers, et la gravure au Musée des Antiquités, qui possède encore un tableau provenant de l'ex-Oratoire d'Angers, tableau au bas duquel on lit : « Typus amphitheatri Andegavensis, vulgo dicti de Grohan nuper e » ruderibus et parietinis eruti ex quo antiquitas et amplitudo civita- » tis demonstratur. »

Cette peinture n'a pas de caractère authentique, et la gravure de Ménard, à ce point de vue, ne nous satisfait pas non plus.

Le dessin publié dans *Angers pittoresque* est une restitution plus exacte.

» que cet amphithéâtre fut appelé *Grohan* du mot bas-
» breton *Growan*, qui signifie encore aujourd'hui
» *sable.* » (Voyez le petit dictionnaire bas-breton de Quiquer, imprimé à Saint-Brieuc en 1640).

. . . . . .

« On appelait *arènes* (1) la plupart des amphi-
» théâtres... Les Latins appelaient *arenas* leurs amphi-
» théâtres parce que le sol était de sable battu; et de
» là *arenarius* pour un gladiateur..... Le lieu où était
» cet amphithéâtre de Grohan est aujourd'hui le jar-
» din des religieuses de la Fidélité. »

Nous compléterons ces lignes de Ménage, en disant que ce couvent fut vendu à la révolution, et qu'il est présentement divisé en plusieurs habitations particulières (2).

L'un des anciens propriétaires, feu M. Gaultier-

(1) En parcourant, en janvier 1862, le cartulaire de Saint-Aubin, qui est à la bibliothèque d'Angers, et que l'on fait remonter au XIIe siècle, nous y avons trouvé, folio 14, n° 1, ce passage : « Tres » quarterios vinee apud Andecavis prope *arenas*, » et folio 15, verso, n° 8 : « Vineam ex possessione nostra arpennum I, que sita est » prope civitate Andecavensi in locum qui dicitur ad *arenas* ad » locum sancti Albini. » L'abbaye de Saint-Aubin, en cet endroit nommé les Arènes, possédait des vignes. On voit par là que le nom d'arènes s'était perpétué au moyen âge.

(2) M. Louis Raimbault, de Saumur, nous a récemment adressé, sur cet amphithéâtre, plusieurs documents des années 1415, 1425, 1437, 1441, 1472 et 1522, qui ne manquent pas d'intérêt et que l'on trouvera insérés dans le *Répertoire Archéologique*, n° de janvier 1862.

On y voit qu'au XVe siècle, ce lieu portait le nom de *Chatel de Gourhan, chasteau Grohan*, *lostel* de Grohan.

Goupil, trouva, en 1812, à 1 mètre de profondeur, au sud-est de l'intérieur de l'arène, les curieux objets suivants, qu'il a, depuis, donnés au Musée d'antiquités.

1° Un fragment de marbre antique, orné d'une inscription dont il ne reste que six lettres dépareillées.

. . . . . VRI

. . . . . FII . . . . .

2° Une figurine en bronze, autrefois doré, d'un style remarquable, représentant un *Antinoüs*, d'après certains archéologues, ou le *Faune flûteur* selon d'autres.

Ces derniers croient que le bras gauche de la statuette était appuyé sur le tronc d'un arbre et que la main droite se trouvait ouverte et pendante.

Cette figure, haute de 14 centimètres, prouve, par l'extrême délicatesse de son travail, que les arts n'étaient pas demeurés sans culture en Anjou, au temps de la domination romaine.

Cet Antinoüs a dû faire partie d'un système général d'ornement, ainsi qu'il est aisé de s'en convaincre, en examinant *l'un des pieds* qui porte encore la trace de sa liaison présumée avec l'extrémité de l'une des tiges de métal, habituellement destinées à consolider la balustrade du *podium* dans les amphithéâtres:

On sait que l'empereur Adrien (117-138 de J.-C.), fit élever un temple à Antinoüs et qu'il donna le nom de ce favori à un grand nombre de villes; ajoutons qu'il multiplia les statues et les médailles de cet esclave.

Si notre statuette représente réellement Antinoüs, elle aurait l'avantage de nous mettre en voie de connaître l'époque probable de la construction de l'amphithéâtre; il aurait été, en ce cas, bâti entre l'année 132, date de la mort d'Antinoüs, et l'année 138, date de celle d'Adrien, car c'est probablement entre ces deux dates que les images de ce favori auront été multipliées.

3° Une romaine à peser, en bronze, analogue à plusieurs autres, qui ont été trouvées à Pompeia, et que les Italiens nomment *stadere*. Elles ont quelque ressemblance avec celles dont on se sert encore dans nos campagnes et qui continuent de porter le nom de *romaines*.

La découverte de notre *stadera* dans l'amphithéâtre d'Angers ne surprendra pas, si l'on songe qu'auprès des théâtres, des cirques, des bains, des amphithéâtres, et en général de tous les lieux publics chez les anciens, on voyait des marchands de vin et d'aliments cuits, des vendeurs de porc salé et des *botularii*, marchands de boudins.

4° Une clef en fer oxidé, avec poignée en bronze, représentant un quadrupède.

5° Une sorte de loqueteau en bronze avec ressort.

6° Un anneau d'argent.

7° Un morceau de bronze d'un usage inconnu.

Près de cet amphithéâtre se trouvait un champ appelé *Rogus* (bûcher), dans les titres de Saint-Aubin. « Ce champ était, dit Robin (Nos origines, tome 2, » page 106), destiné à brûler les corps des gladiateurs. » Il joignait, du côté d'orient, le carrefour de Han-

» nelou, et du côté d'occident, les maisons de l'am-
» phithéâtre. »

D'une charte du commencement du XIIIe siècle il résulte qu'il existait « un lieu nommé *de Rogo sancti Albini*, que le P. Robert dit *vulgo* le Ray; M. Mesnard a » cru qu'il fallait dire *Le champ du bûcher* et que » c'était le lieu où l'on brûlait les corps des victimes, proche l'amphithéâtre de Grohan, du temps » des Romains (*Roger*, page 122). »

Capitole.

« A l'imitation de Rome, lisons-nous dans l'Encyclopédie de Diderot, diverses villes voulurent avoir » leur *capitole,* soit temples, soit forteresses. » Angers fut de ce nombre.

A la fin du XVIIIe siècle, on appelait encore de ce nom (dit le curé Robin dans son tome 2, page 116 de ses *Recherches sur nos Origines*), l'appartement situé sur la grande salle de l'évêché, bien qu'il ne remonte pas à l'époque romaine.

Le même auteur cite l'extrait d'une charte du XIe siècle ainsi conçu :

« Octrannus Abbas sancti Albini et Balduinus elee-
» mosinarius in *capitolium* sancti Mauricii ubi Fulco
» comes, Eusebius episcopus, et Sigo abbas sancti Flo-
» rentii de hac re judicaturi convenerant. »

Quelle que soit la valeur de cette tradition, il est du moins certain que diverses parties de l'évêché actuel sont très-antiques, principalement plusieurs murailles de la façade vers nord.

Cette façade, depuis peu de temps démasquée, demeurait à peu près inconnue des Angevins.

Originairement, nous venons de le dire, cet édifice porta le nom de *Capitole :* il est en effet reçu que là fut le siége de l'administration romaine. Plus tard, le capitole devint naturellement la maison des consuls ou comtes temporaires de l'Anjou, et notamment de Rainfroy, au commencement du VIIIe siècle. Inutile ici de retracer la biographie de ce Neustrien célèbre, il suffira de savoir qu'il fit remanier notre ancien capitole.

Jusqu'au IXe siècle, ce palais fut à l'usage des comtes d'Anjou, mais à cette époque, c'est-à-dire sous le règne de Charles-le-Chauve et l'épiscopat de Dodon (milieu du IXe siècle), cet évêque en prit possession, donnant en échange un terrain, sis alors où se trouve aujourd'hui le château. Depuis lors, cet édifice n'a pas cessé d'être la résidence épiscopale.

Quoi qu'il en soit, nous distinguons sur notre façade l'appareil de trois époques :

1° Du petit appareil gallo-romain avec joints en ciment et pierres de tuf, alternées d'assises de briques.

2° Des reprises en sous-œuvre avec pierres à grand appareil et moulures en style du XIIe siècle.

3° Des fenêtres modernes dans le goût des XVIIe et XVIIIe siècle.

Cette façade, qui donne sur *la place Neuve,* se relie avec l'ancien rempart gallo-romain. Elle a aussi à peu près la même épaisseur dans la partie inférieure de sa muraille, c'est-à-dire, environ 4 mètres.

M. Ernest Dainville, architecte, en a fait un fort beau dessin que l'on peut voir au Musée d'Antiquités.

C'est ici qu'il convient de parler d'une statue romaine, découverte en septembre 1861, lorsque l'on creusait les fondements de l'aile moderne du palais épiscopal, construit sous la direction de M. Joly, architecte.

Par les soins de MM. Renault, employé de la poste, Tardif, chanoine d'Angers, et Aïvas, agent-voyer de la ville, cette statue, dont la tête et les bras manquent, fut transportée au Musée d'Antiquités; dans son entier, elle ne devait pas avoir moins de 1 mètre 85 c. de hauteur sur une largeur moyenne de 55 centimètres. Elle est en pierre de tuf et entièrement drapée; près de sa jambe gauche on aperçoit une sorte d'autel. La partie postérieure de cette statue présente un appendice longitudinal qui prouve qu'elle avait dû être engagée dans une muraille; l'exécution laisse à désirer, mais le style en est large et d'un assez grand caractère. Comme les attributs manquent, il est difficile de bien préciser quelle est cette déesse; cependant, on croit y voir une Vesta. Elle a été trouvée renversée sur la poitrine, les pieds à l'est, et couverte de ce mortier que les anciens, au rapport de Pline, formaient de chaux, de sable et de cendres mélangées de parcelles de charbon de bois. Elle était noyée dans l'intérieur de cette muraille gallo-romaine, sur laquelle s'appuie l'évêché vers nord, près de l'endroit nommé *Porte-Angevine*. L'extrémité de cette muraille, qui faisait partie de la primitive enceinte d'Angers, n'a pas moins de 4 mètres d'épaisseur à sa base, épaisseur

égale à celle du vieux mur de la *Porte-Toussaint*, que M. Vallon, préfet de Maine-et-Loire et l'administration municipale firent, il y a quelques années, entourer d'une grille. La muraille, près de l'évêché, avait pour assises des pierres sèches, bloquées pêle-mêle, sans doute pour prévenir l'humidité; les autres assises étaient un composé des mêmes pierres, mais celles-ci bloquées dans le mortier, genre de construction nommé *amplecton petit appareil*, ou encore, *hérisson*, qui excluait l'emploi de la truelle. Sous ce massif où n'entrent que très-accidentellement de rares ardoises, pierres trop plates pour le blocage à bains de chaux, l'on découvrit plusieurs assises d'énormes pierres carrées, les unes en tuf, les autres en *oolithes*. Cette espèce de construction, employée surtout dans les fondements des tours qui accompagnaient à droite et à gauche les portes des villes municipales vers la fin de l'époque romaine, est très-bien décrite dans Grégoire de Tours, à propos des murs de Dijon, « murus vero... » de quadratis lapidibus desuper a minuto lapide edi- » ficatus habetur. »

Traduction : « C'est une muraille qui passe pour être » faite de pierres carrées surmontées d'assises en petit » appareil (minuto lapide). » Grégoire de Tours, lib. III, alin. 19.

Voilà bien les deux appareils en présence, le grand en dessous, le petit en dessus, absolument comme dans le mur de l'évêché d'Angers.

Mais pourquoi la statue de Vesta, ainsi qu'un tambour de colonne et un fragment de corniche ont-ils été bloqués dans cette muraille? Avant de répondre à

cette question, il convient de dire qu'en 1813 et 1838 on découvrit, dans les fondations de l'enceinte primitive d'Angers (maison Puységur, au sud du transept de la cathédrale, puis à la porte de la *Vieille Chartre*), divers autres débris d'architecture romaine et des inscriptions lapidaires, le tout noyé dans le mortier.

La réponse au pourquoi se trouve au titre XII *de Operibus publicis* des lois romaines. On y voit, en effet, qu'au commencement du ve siècle, la loi de se fortifier devint obligatoire en Occident : « Muros vel » novos debere facere vel veteres firmius renovare. » Et le code autorise à se servir des édifices antérieurs : « Diruta penitusque destructa et quæ parum sunt in » usu civitatum. »

Ajoutons que le christianisme, étant devenu maître des cités de la Gaule, ne voyait pas d'un mauvais œil les monuments païens tomber en ruines et disparaître.

Dès lors, écrit M. de Caumont, « tout ce qui rappe- » lait le culte païen fut démoli pour être employé à » l'usage de la défense des cités. » (V. *Bull. Monum.*, page 63, an 1859.)

Un fait remarquable, c'est que plus de cinquante cités de la Gaule ont présenté, dans leurs murailles, comme à Angers, des débris de sculpture et d'architecture païennes. Me sera-t-il permis maintenant de risquer une conjecture qui consisterait à dire qu'il n'est peut-être pas invraisemblable d'admettre qu'un temple dédié à Vesta, aurait existé, dans l'emplacement de notre cathédrale, près de laquelle a été trouvée notre statue, et que le christianisme, afin de mieux affirmer son triomphe sur l'ancien culte, aurait

primitivement consacré ce même temple à la Vierge?

Hiret nous apprend, en effet, que la cathédrale, dans son origine, était une chapelle dédiée à Marie dès le temps de l'empereur Zénon, vers l'an 474.

Nous pourrions citer plus d'un exemple à ce sujet, et entre autres, celui du Parthénon qui, d'abord temple de Minerve, devint, plus tard, temple de la sainte Vierge. Ce n'était point là une transaction qu'à bon droit, jamais les évêques n'auraient acceptée, mais un moyen fort légitime de sanctifier un lieu que le paganisme avait occupé.

Lion gallo-romain.

Ce lion, trouvé vers 1813, sous le vieux mur de la cité, dans une cave de la maison de M. Puységur, a été tout d'abord déposé au Jardin-des-Plantes; il fait aujourd'hui partie des monuments que l'on voit au Musée Toussaint.

Bodin, dans ses Recherches, l'a décrit de la sorte :

« C'est un lion en tuf blanc dont la pose est sem-
» blable à celle des sphinx que les anciens mettaient à
» la porte des grands édifices; il tient, sous une de
» ses pattes de devant, une tête de *bélier*. Ce morceau
» de sculpture, de 83 centimètres de longueur sur
» 50 c. de hauteur, est du plus mauvais goût. »

Bodin n'a pas cherché à découvrir le sens emblématique de ce petit monument; nous essayons de le faire.

M. Félix Lajard, dans ses *Mémoires de l'Institut de France, année 1840*, s'exprime ainsi : « Selon les doc-

» trines de l'antiquité, le lion est le symbole de *la* » *chaleur*, le symbole *du principe igné*... Il est un sym- » bole astronomique et physique. »

Le même auteur, au tome XV, année 1845, dit : « Cela posé, il ne m'a pas été difficile de faire com- » prendre pourquoi *le lion devint l'attribut caractéris-* » *tique de Mithra*... De là les Mithras léontocépha- » les. »

Or, l'on sait que chez les Romains, Mithra c'est le soleil : *Soli Deo invicto mithræ.*

On sait également que ce culte mithriaque, venu de l'Orient, s'établit à Rome sous le règne de Trajan, vers l'an 101 de J.-C., et qu'il pénétra plus tard dans les Gaules.

Par tout ce qui précède, *notre lion gallo-romain a donc été, probablement, un emblème du soleil.*

Ce point établi, le reste s'explique par surcroît. Qu'est-ce, en effet, que ce thème de la tête du bélier sous la griffe du lion, sinon le symbole idéographique de l'entrée du soleil dans le signe zodiacal du bélier?

Ce petit monument peut être considéré, dans son ensemble, comme une représentation figurée *du mois de mars* qui, chez les Romains, était le premier de l'année.

Sa tournure de sphinx tend à prouver qu'il devait être placé au devant d'un édifice fondé, sans doute, au mois de mars.

Longtemps j'ai pu croire, avec M. de Caumont, que ce lion était de la famille de ceux qui, foulant sous leurs griffes un serpent, se trouvaient, au moyen âge, placés à droite et à gauche de l'entrée des églises,

inter leones. Mais j'ai dû renoncer à cette interprétation, parce qu'au lieu d'un serpent placé sous les griffes du lion, c'est bien une tête de bélier; ensuite, parce que ce lion a été découvert sous l'ancien mur de la cité, et enfin, parce que l'explication précédente nous semble être la plus naturelle.

Cependant, elle a été contestée par notre honorable ami, M. de Matty de la Tour, ingénieur en chef à Rennes, qui pense que « le lion représente César ou » plutôt Juliomagus, dont César fut le fondateur... Le » bélier placé sous la griffe du lion ne fait que com- » pléter la pensée du chef victorieux du vainqueur des » Gaulois (1). »

Ainsi, d'après cet auteur, le bélier aurait été un emblème gaulois; mais comme ce type ne se trouve ni sur les pièces celtiques, ni sur aucun monument gaulois, je suis fondé à dire que M. de Matty fait erreur dans ses conjectures.

Bas-relief aux deux génies.

A la page 273, n° 940 des *Manuscrits* de Bruneau de Tartifume (bibliothèque d'Angers), l'on trouve le dessin d'un bas-relief qui était long de 3 pieds 5 pouces et large de 1 pied 4 pouces, représentant un cartouche que soutiennent deux génies nus ailés; du bras droit, ils s'appuient chacun sur un dragon ou serpent; au-dessus du cartouche est une feuille tripartite, et au dessous, une tête. Ce bas-relief, aujourd'hui

(1) Page 173, t. v, 2e série des *Mémoires* de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

perdu, mais qui existait encore en 1623, époque où écrivait Tartifume, se voyait dans l'église Saint-Pierre d'Angers, présentement le théâtre, place du Ralliement.

Dans le dessin du cartouche, on lit : *Cy est le tombeau auquel M. saint René fut ressuscité.*

Malgré cette affirmation, nous ne pensons pas que ce bas-relief ait été primitivement sculpté à l'intention de saint René, évêque d'Angers au ve siècle; il est plus ancien et incontestablement d'origine païenne.

Enceinte gallo-romaine d'Angers.

La Commission archéologique de Maine-et-Loire, recherchant avec soin, dans l'année 1858, les traces de cette enceinte, a très-bien pu la déterminer, depuis *la Porte-Toussaint*, jusqu'à l'esplanade nommée le *Bout-du-Monde*, en suivant la rue Toussaint, la rue Saint-Gilles, la place Neuve, la rue Baudrière, le bas de la montée Saint-Maurice et la rue du Château.

Je m'exprime mal, lorsque je dis *en suivant les rues*, j'aurais dû dire en visitant les maisons qui bordent le côté de ces rues vers l'ouest, car notre enceinte, en général, n'est visible que derrière lesdites maisons.

1° Il résulte de cette enquête que la muraille gallo-romaine qui enveloppe *la Cité*, partie d'Angers la plus ancienne, a été remaniée dans sa construction, notamment au XIIe siècle;

2° Qu'elle domine certaines cours d'une hauteur qui varie, rue Toussaint, de 5 à 8 mètres, et rue Baudrière, de 15 à 17 mètres;

3° Que son épaisseur varie entre 3 et 4 mètres;

4° Que son appareil le plus ancien se distingue de celui qui l'est le moins par l'absence de pierres d'ardoises;

5° Qu'elle est flanquée, en de rares endroits, de petites tours carrées ou puissants contreforts, et en d'autres, de tours rondes;

6° Que ces tours carrées sont les plus anciennes généralement;

7° Que ladite enceinte affectait un plan ovale et suivait les accidents du rocher sur lequel fut établie la Cité;

8° Qu'elle avait quatre portes, savoir : vers nord, *la Porte-Angevine;* vers l'est, *la Porte-Hugon ou de la Vieille-Chartre;* vers l'ouest, *la Porte-de-Fer;* et enfin, vers sud, *la Porte-des-Champs* (1), dont on ignore la situation précise, mais qui devait être voisine du lieu que l'on nomme ajourd'hui *Porte-Toussaint;*

9° Que les assises horizontales de briques et de moëllons, qui sont les véritables restes de la muraille gallo-romaine, ont été constatées vers la Porte-Toussaint, au-dessous de la maison Ponceau, derrière une grille en fer; rue Toussaint, derrière la maison Ganneray; rue Saint-Gilles, maisons à gauche en descendant; place Neuve, façade du palais épiscopal; rue du Château, maison des dames Laurent. Tous ces alternats de briques et de moëllons existent en effet, et dans un bon état de conservation;

(1) Grégoire de Tours, liv. III, alin. 19, écrit en parlant de Dijon : *Quatuor portæ a quatuor plagis mundi sunt positæ.*

V. GODARD-FAULTRIER.

(La suite au prochain numéro).

ÉTUDES ECCLÉSIOLOGIQUES

SUR

LE DIOCÈSE D'ANGERS

COMPTES DE LA FABRIQUE

DE L'ÉGLISE DU PIN-EN-MAUGES,

AU XVIIIe SIÈCLE

(*suite et fin*).

Pain bénit. — Une rente était affectée à la distribution du pain bénit pendant la quinzaine de Pâques (1). Coupé par morceaux et mis dans une corbeille sur une serviette blanche (n° 73), pour plus de propreté, il était ainsi présenté aux fidèles, qui s'en signaient, le mangeaient immédiatement ou le conservaient pour leurs petits enfants, qui attendaient avec impatience le retour de leurs parents pour avoir d'eux ce petit cadeau promis à leur sagesse ou à leur exactitude à bien faire la prière du matin et du soir.

La Vendée, fidèle à toutes ses traditions, a conservé l'usage du pain bénit, usage ancien que, dès les premiers siècles, la légende du Bréviaire Angevin constate

(1) Il existe à Loudun (Vienne) une pièce de terre nommée, à cause de sa destination, *Champ du pain bénit*.

par un trait historique. En effet, vers l'an 533, les évêques S. Aubin d'Angers, S. Laud de Coutances, S. Mars de Nantes, et S. Victor du Mans, réunis dans l'église du Ronceray, reçurent des mains de S. Melaine, évêque de Rennes, une *eulogie*, en signe de communion spirituelle.

LECTIO V.

« Quodam tempore convenerunt simul vir Dei Melanius et electus Dei Albinus sanctusque Victor atque Laudus necnon et sanctus Marsus in Andegava civitate intra basilicam sancte Dei genitricis Marie : ibique beatus Melanius ex communi consensu aliorum missam celebravit in capite iejunij quadragesime. Post cuius celebrationem antequam recessissent ab invicem : dedit eis beatus pontifex eulogias in caritate cum Dei gratia in sua benedictione.

» Beatus vero Marsus preferens iejunium diei caritati : et eulogiam qua communicari debuit parvipendens : particulam quam acceperat a sancto Melanio in sinum suum cadere permisit. Accepta ergo licentia redeundi ad propriam sedem : osculative invicem et cum Dei gratia iter suum ceperunt agere. Necdum vero amplius quam duum millaria ab urbe discesserant : cum sensit sanctus Marsus se ab eulogia in serpentem versa circumcingi. Ut ergo cognovit pena sua cogente se pro inobedientia sua et pro caritate contempta horribili vindicta multa tum provolutus ad pedes beati Melani quid ei et qualiter evenisset indicavit. Recipiens autem sanctus pontifex ejus satisfactionem, ait illi : Perge frater, velociter ad dominum Albinum fratrem nostrum, et confitere ei quod egisti et quid mali pro hoc

ipso tibi accedit. Qui consurgens accelerato itinere venit ad sanctum Albinum et enarravit ei delictum suum. »

Le pain bénit donne lieu, en certains endroits, à des repas de famille, où figure au dessert le morceau d'honneur, prélevé d'abord par le donateur du jour de la distribution ou du dimanche suivant. Cette part privilégiée, populaire sous le nom de *grigne*, était envoyée régulièrement jusqu'en 1830 par le curé de la cathédrale, à celui des paroissiens dont le tour était arrivé de faire l'offrande, et, pour mieux faire comprendre ou rappeler le but de ce cadeau intéressé, une carte imprimée y était jointe. Sa rareté et son originalité suffisent pour qu'elle trouve place dans cette notice.

M

Le curé de Saint-Maurice vous offre son profond respect et vous envoie la grigne du pain bénit de ce jour, suivant l'antique usage de l'église catholique; en vous priant de le rendre à la messe de paroisse, le du mois de de cette année.

Nota. *Un pain de 40 à 50 livres est suffisant.*

Au dos :

A M

rue

à Angers.

Vin du jour de Pâques.—Après la communion, il était d'usage, dans quelques églises, que les fidèles se purifiassent par l'ablution de quelques gouttes de vin ou d'eau pour ceux — fort rares — à qui le vin répugnait, puisées à un vase commun de métal ou de verre. J'insiste

sur cette coutume liturgique, déjà constatée ailleurs (1), parce qu'elle étend aux laïques une cérémonie que le pontifical et le cérémonial romains semblent avoir réservée aux seuls ecclésiastiques. Au reste, la chose était légale, puisque Mgr de Vaugirauld l'autorisait par ces trois articles de son Rituel (2), qui sont trop intéressants pour que je ne les cite pas textuellement :

« In locis, in quibus purificatio laïcis prœberi solet, non prœbeatur in calice sacrato, sed in patera seu scyptio argenteo, sive etiam stanneo aut vitreo; quid ad eum usum tantùm deserviat.

» Ubi autem prava hæc consuetudo inveteraverit, ut vinum olim præberi solitum utriusque sexûs fidelibus ad purificationem post communionem, vulgi errore ad communem potum viris tantùm, idque extra dominicam mensam, distribuatur : curent parochi rem ad pristinum ecclesiæ usum revocari, ut vinum illud communicantibus utriusque sexûs præbeatur statim post communionem, antequam surgant; de quo quisque si videbitur, tantùm sumat, quantùm erit necesse ad as proluendum, ut hostia facilè et sine periculo deglutiatur, et nulla ejus particula dentibus aut palato adhæreat, quæ expui possit.

» Pro abstemiis autem, et iis qui à vino abhorrent, habeatur aqua in vase separato, quæ iis pariter detur ad purificationem; si opus fuerit. »

Le but de cette purification volontaire, nullement imposée et commune aux hommes et aux femmes, était

(1) V. de Caumont. *Bulletin monumental*, 1858, p. 81.
(2) 1a pars. p. 97.

donc de prévenir tout accident relativement à la chute de la sainte hostie, en facilitant son absorption et en la détachant des dents et du palais. Aussi elle devait se faire de suite après la communion, avant de quitter la sainte table.

Cette coutume a fourni une clause testamentaire que je trouve consignée dans les archives de la Chapelle du Genêt :

« Jean-le-Gros, prêtre, seigneur de la Thibaudière, par son testament en date du 19 octobre 1584, demanda à être enterré dans l'église, devant l'autel de saint Jean-Baptiste, avec ses père et mère. Il fonda plusieurs services, et entr'autres dons faits à l'église, il légua « pour servir à la communion des frères chré-
» tiens et recevant le précieux corps de N. S. J. C. le
» jour de Pasques, en l'église paroissiale de la Cha-
» pelle-du-Genêt, le nombre de quinze pintes de vin
» blanc ou clairet, à être prises par le procureur ou
» marguillier de la dite paroisse du meilleur vin qu'il
» pourra trouver étant vendu aux tavernes de la dite
» paroisse . . . . . pour être employées au
» vin de la sainte communion aux fidèles qui recevront,
» la vigile de Pâques, le dit jour de Pâques et le len-
» demain, le vrai corps de N. S. J. C. à la charge de
» prier Dieu pour le remède de son âme et de ses pré-
» décesseurs, père et mère, parens et amis. »

Menues dépenses. — Elles consistaient en achat d'encens, de chandelles pour la sacristie ou les voyages, de nappes d'autel ou de communion, huile, plâtre, etc.

Mission (nº 39). — En 1775 eut lieu le jubilé du quart de siècle. Une croix fut plantée pour perpétuer

le souvenir de cette *mission*, et une plaque de tôle placée au pied pour la garantir de l'eau qui l'aurait fait pourrir.

Un mot de ces croix, puisque l'occasion s'en présente. Généralement, elles affectent des proportions extraordinaires, et les plus hautes, dira-t-on, seront les plus belles. Faisons-les comme autrefois, courtes et en pierre, simples et solides. Leur place naturelle est aux carrefours, à cet endroit où le chemin lui-même fait une croix; orientées comme les églises, elles doivent être appuyées sur un autel massif en forme d'autel, où l'on posera des fleurs aux stations et aux fêtes, et précédées d'une marche où le passant s'agenouillera pour prier. Pourquoi changer et dénaturer ce que le passé a si raisonnablement établi?

Balayage. — Si les maisons particulières et certaines églises du pays d'Anjou se font remarquer par leur propreté, elles le doivent sans contredit à l'emploi fréquent du balai. Aussi ce meuble indispensable reparaît-il à chaque instant dans les comptes du Pin : il paraît que les balais s'usaient vite ou que l'on balayait beaucoup.

Quoique ce soit une digression, je dirai un mot du balayage, car, s'il est fait sans intelligence ni précaution, il salit plutôt qu'il ne nettoie, rejette ailleurs la poussière au lieu de l'enlever complétement.

Voici les réflexions que fait à ce sujet M. l'abbé Auber :

« Après toutes ces dépenses faites pour rendre une église digne de son but et de sa destination, un dernier soin reste encore, et c'est un de ceux dont pres-

que partout on s'occupe le moins. C'est celui que nous devons par cela même recommander avec plus d'instance. En visitant la plupart de nos églises les plus richement ornées, on est affligé de voir, très peu de temps après leur restauration, les sculptures ternies, les dorures salies, les peintures presque effacées par d'épaisses couches de poussière qui y restent en permanence et donnent la plus mauvaise réputation à ceux qui devraient les en débarrasser. Cette répugnante souillure vient surtout du balayage qui s'opère mal par des manœuvres sans intelligence, et qui n'ont d'autre souci que de s'acquitter tant bien que mal de leur tâche mercenaire. Toute leur méthode consiste à jeter avec plus ou moins d'adresse sur le pavé une certaine quantité d'eau sur laquelle ils promènent ensuite un balai dont le frottement n'opère que de la boue, et dont l'action sur une pierre souvent assez tendre ajoute nécessairement une nouvelle quantité de poussière à celle qui existait déjà. Entrez dans l'enceinte que l'on traite de la sorte et vous en sortirez aussitôt chassé par des nuages dont le soleil lui-même est obscurci. Où va se déposer cette matière subtile, sinon sur toutes les parties plates ou saillantes de l'édifice et de l'ameublement? Il est vrai que bientôt après les mêmes mains qui ont soulevé ces nuages s'appliquent à en débarrasser tout ce qui se trouve à portée du linge ou du plumasseau. Mais outre que c'est presque toujours avant que la poussière ne s'y soit abattue, c'est encore d'une façon si leste et si superficielle qu'il en reste toujours plus qu'on en ôte, et qu'à peine l'opération faite il faudrait recommencer, ce dont on se

garde bien. On se donne donc beaucoup de peine, la fabrique dépense donc une part de son budget pour que tout soit chaque semaine plus sale qu'auparavant. Un moyen bien simple remédiera à ce grave inconvénient et donnera des résultats plus économiques, plus expéditifs et plus sûrs. Un ou deux paniers de terre fraîche, de sable humide ou de son de bois mouillé suffiront à remplir notre but. On les jettera en masse à une extrémité de l'église et les balayeurs les chasseront à l'aide du balai jusqu'à l'autre extrémité. La poussière du pavé, la boue qui s'y sera attachée grossira la matière mouvante qui l'aura absorbée et qui, jetée dans un coin, en plein air, servira plus d'une fois à la même opération. Cette méthode présente tous les avantages possibles et ne suppose pas même la plus mince difficulté. On s'apercevra bientôt, si on la suit, de quel profit elle peut être pour la conservation de tous les détails d'une église. Celles de Paris, où l'on n'en pratique pas d'autre, lui doivent en grande partie l'éclat prolongé de leur ornementation et de leur ameublement (1). »

III.

Extraits des comptes de la fabrique :

1. Plus la somme de 8 l. 19 s. 3 d. pour la laine d'offrande vendue en l'année 1762.

2. Plus la somme de 59 l. 3 s. pour menues offrandes vendues à la porte de l'église, tant en pain, beurre,

(1) *Instructions de la commission archéologique diocésaine établie à Poitiers*, p. 127-129.

lard, lin, miel, etc., qu'en autres denrées, pendant les années 1762 et 1763.

3. Plus la somme de 31 l. 18 s. 6 d. pour le prix des offrandes vendues à la porte de l'église en l'année 1764.

4. Plus la somme de 46 l. 13 s. provenant du tronc de l'église.

5. Plus la somme de 14 l. 17 s. provenant du reste de la mine de bled destinée au pain béni de Pasques.

6. Plus la somme de 6 l. due sur la terre de la Roche-Ferrière pour l'entretien de la lampe de l'église.

7. Plus la somme de 12 l. de l'herbe du cimetière.

8. Plus la somme de 80 l. reçue de la queste pour la réparation de l'horloge.

9. Plus la somme de 35 l. de la boëte de l'église.

10. Plus la somme de 10 l. 18 s. pour huit boisseaux de bled seigle dus à la fabrice sur l'année pour le pain béni des festes de Pasques.

11. Plus la somme de 174 l. 8 s. provenant de la vente des terres du vieux cimetière.

12. Plus la somme d'une livre 9 s. pour les boëtes des cordes des cloches et l'achat de deux cents clous.

13. Plus la somme de 34 l. 10 s. pour le paiement des journées de couvreur et de clous employés à la couverture de la boëte de l'horloge.

14. Plus la somme de 15 l. 16 s. 6 d. payés aux maçons pour l'ouverture de la porte à monter au clocher, la chaux, le blanchissage de l'église, et pour l'huile.

15. Plus la somme de 22 l. 12 s. pour la façon de

la charpente de la boëte de l'horloge, pour la porte à y monter et autres fourniments.

16. Plus la somme de 3 l. 12 s. pour la réparation du lambry du cœur de l'église.

17. Plus la somme de 12 l. payées à l'Espine, maréchal, pour avoir monté l'horloge pendant l'espace d'une année.

18. Plus la somme de 16 l. 10 s. pour fourniture et façon d'une bannière violette de damas goffré (1) avec les franges, comme apert par la quittance du sieur Charlet, brodeur à Angers.

19. Plus la somme de 15 l. pour fourniture et façon de la grille de fer posée à la petite croisée (2) de la nef de l'église.

20. Plus la somme de 30 l. payées à Catlineau (3) et à deffunct Gohard, sacristains, pour avoir monté l'horloge pendant trois années.

21. Plus la somme de 14 l. 13 s. pour l'achat de toile employée aux nappes d'autel de l'église.

22. Plus la somme de 14 l. pour l'achat de bouquets d'autel et autres choses nécessaires à l'église.

23. Plus la somme de 8 l. 10 s. pour réparer la grille du cimetière, payée à maître Courant, charpentier.

(1) Gaufré, avec ramages en relief.

(2) C'est-à-dire *fenêtre*, car le mot *croisée* indique une baie avec division faite par des meneaux *en croix*, comme dans les habitations des XVe, XVIe et XVIIe siècles.

(3) Le brave général vendéen Jacques Cathelineau, était originaire du Pin en Mauges. Le sacristain dont il est ici question était sûrement de la même famille.

24. Plus la somme de 18 l. employées pour le luminaire de la lampe et prises sur la susdite rente de six livres par an fondée pour ladite lampe.

25. Plus la somme de 50 l. 16 s. pour autres dépenses, tant pour le pain et le vin distribués aux festes de Pasques, que pour carreaux, courrois, cordes pour l'horloge et les cloches, huile pour ladite horloge, blanchissage de linge, réparations de l'horloge, voyages nécessaires pour quelques réparations de l'église.

26. La somme de 2 l. pour le blanchissage du linge de l'église.

27. Plus la somme de 31 l. 18 s. pour le luminaire de l'église.

28. Plus la somme de 16 s. pour avoir fait couper et fagoter les branches des arbres du cimetière.

29. Plus la somme de 4 l. pour le surplus de la somme de 10 l. payée au sacriste pour monter l'horloge.

30. Plus la somme de 10 l. pour la réparation des vitraux du sanctuaire.

31. Plus la somme de 45 s. pour une échelle à monter au clocher.

32. Plus la somme de 50 s. pour raccommoder la grosse cloche.

33. Plus la somme d'onze livres dix sols pour un bénitier de cuivre.

34. Plus la somme de 4 l. pour relier le livre du Graduel.

35. Plus la somme de 14 l. 6 s. 8. d. pour réparer la chasuble violette de l'église, pour la doublure, les galons, le bord, etc.

36. Plus la somme de 12 l. pour l'achat de la couverture d'indienne du tabernacle.

37. Plus la somme de 4 l. 14 s. pour réparer le calice de l'église.

38. Plus la somme de 8 l. 15 s. pour l'achat de deux nappes de la sainte table.

39. Plus la somme de 3 l. 10 s. pour un morceau de taule mise au pied de la croix de mission (1775).

40. Plus la somme de 36 s. pour achat de longes pour porter les corps des morts.

41. Plus la somme de 4 l. pour réparation du bassin des fonts.

42. Plus la somme de 5 l. 17 s. pour réparation du lambri de l'église.

43. Plus la somme de 3 l. 16 s. 6 d. pour la façon de la fonte des vieux cierges.

44. Plus payé à la lingère de l'église la somme de 15 l.

45. Plus pour l'achat d'un banc pour l'église et la façon, la somme de 3 l. 15 s.

46. Plus payé au charpentier pour avoir monté le reposoir le jeudi saint, le cinquième dimanche et au sacre, pour deux années, la somme de 3 l.

47. Plus payé à M. Coulet, peintre d'Angers, la somme de cent livres pour le tableau du grand autel.

48. Plus payé audit sieur Coulet la somme de 12 l. pour la réparation des tableaux des petits autels.

49. Plus la somme de 15 sous pour une journée de cheval pour le transport dudit tableau.

X. Barbier de Montault.

COMPTE-RENDU

DES SÉANCES DE LA COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE.

Séance du 2 avril 1862.

Présidence de M. GODARD-FAULTRIER.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est procédé au dépouillement de la correspondance. Elle contient, entr'autres, une lettre de M. l'abbé Chevallier qui, nommé aumônier de l'hôpital de Candé, donne sa démission des fonctions de secrétaire. Il remercie la Commission des témoignages d'estime qu'elle lui a donnés et dont il conservera toujours un reconnaissant souvenir.

M. le Président fait connaître les titres des diverses publications déposées sur le bureau.

Il est ensuite donné lecture d'une étude de M. Chambert, archéologue anglais, sur les orgues de Saint-Maurice, qu'il a étudiées avec un soin extrême dans un récent voyage à Angers. M. Chambert fait d'abord l'historique de ces orgues, et il termine par une appréciation raisonnée de leur état actuel, état qui laisse fort à désirer. Ce travail est renvoyé au comité de rédaction.

Il en est de même d'un travail de M. Paul Belleuvre, intitulé : Rabelais en Anjou, et dans lequel, après avoir rappelé le séjour dans notre pays de l'illustre auteur

de *Pantagruel*, M. Belleuvre emprunte à ses œuvres mêmes les passages faisant connaître les doux souvenirs que Rabelais en avait conservés.

M. Béclard lit un savant travail sur un globe céleste, du XVIe siècle, qui a été acheté par le Musée des antiquités. Ce globe, qui provient du cabinet de M. Renou, médecin et ancien professeur à l'Ecole centrale, est examiné avec intérêt par l'assemblée.

A ce propos, M. Renault donne quelques détails sur Renou, qui fut l'ami de l'illustre Parmentier, ainsi que l'atteste une volumineuse correspondance, acquise par lui.

M. Renault fait de plus connaître qu'en creusant les fondations de la nouvelle caserne de cavalerie, les ouvriers ont découvert quatre vases romains très-complets et fort curieux. Trois sont en terre rouge et un en terre noire; tous sont couverts de reliefs. Ils sont destinés au Musée de la ville.

M. Godard rappelle qu'un Congrès archéologique aura lieu le 1er juin prochain, à Saumur. M. Raimbault, membre correspondant qui habite cette ville, demande à y être délégué par la Commission. M. le Président est d'avis que cette faveur soit accordée à tous les membres de la Commission qui le désireront.

M. Hunault de la Peltrie pense que le bureau devrait rédiger un programme qui serait adressé à M. de Caumont.

Après quelques observations de MM. Lemarchand, Hunault et Godard, il est décidé que les membres de la Commission sont invités à faire connaître à M. Godard les questions qu'ils jugeront utile de soumettre aux

délibérations du Congrès, et qu'il les transmettra à M. de Caumont, et de plus que ceux d'entre eux qui voudront assister au Congrès, recevront immédiatement le titre de délégués. Du reste le Congrès viendra, paraît-il, tenir une séance à Angers, et des mesures devront être prises à ce sujet.

Le Congrès des délégués des Sociétés savantes se réunira à Paris le 22 avril prochain. La Commission est invitée à lui envoyer des délégués et à lui transmettre un compte-rendu de ses travaux.

M. Godard donne lecture d'un travail sur la commune d'Ingrandes, qui est renvoyé au comité de rédaction ; puis la séance est levée.

Le Secrétaire de la Commission,

PAUL LACHÈSE.

CHRONIQUE.

Congrès archéologique de France. (Session de 1862 à Saumur.)

Ce Congrès s'ouvrira le 1er juin 1862 et durera six jours. Les séances se tiendront à l'hôtel de ville de 8 heures du matin à 5 heures du soir. Des cours seront faits de 7 heures 1/2 à 9 heures du soir. Des excursions auront lieu à Gennes, à Fontevrault et à Candes.

PROGRAMME. — 1° Présenter le tableau des voies romaines de l'Anjou et des contrées voisines. 2° Indiquer sur une carte la position de toutes les localités de la

même région, dans lesquelles des substructions gallo-romaines ont été observées. 3° Décrire les vestiges des constructions romaines les plus importantes. En présenter des plans mesurés. 4° En quoi consistent les monuments épigraphiques de l'époque romaine dans le pays? 5° Quels sont les tombeaux gallo-romains trouvés dans la contrée? 6° Décrire les objets d'origine romaine déposés au musée de Saumur. 7° Comparer entr'elles les églises les plus anciennes de la région de la Touraine, du Maine, de l'Anjou et du Poitou; produire des dessins de leurs parties les plus caractéristiques.

Histoire de Cholet.

En attendant que nous en rendions un compte détaillé, nous nous empressons d'annoncer un bien intéressant ouvrage intitulé : *Histoire de Cholet et de son industrie*, par M Auguste-Amaury Gellusseau, docteur en médecine, 2 volumes in-octavo. Angers, Cosnier et Lachèse.

Cet ouvrage comble heureusement une lacune de notre histoire d'Anjou.

La Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, dans sa séance du 30 avril, a déclaré qu'un savant travail sur les Cartulaires d'Anjou, au point de vue de la législation du IXe au XIIIe siècle, avait mérité la médaille d'or accordée par le Conseil général du département pour l'année 1861.

M. d'Espinay, juge au tribunal de Saumur, est l'auteur de ce beau travail.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

Le *Répertoire Archéologique de l'Anjou* paraît le 1er de chaque mois, par livraisons chacune de deux feuilles d'impression.

Le prix de l'abonnement, pour les personnes ne faisant pas partie de la Commission Archéologique, est de 5 francs par an pour Angers et de 6 francs par la poste.

Les abonnements sont reçus chez tous les libraires du département.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE

1862
July

DU DÉPARTEMENT

DE MAINE ET LOIRE

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANJOU

Année 1862. — Juillet.

ANGERS

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE

Chaussée Saint-Pierre, 13

1862

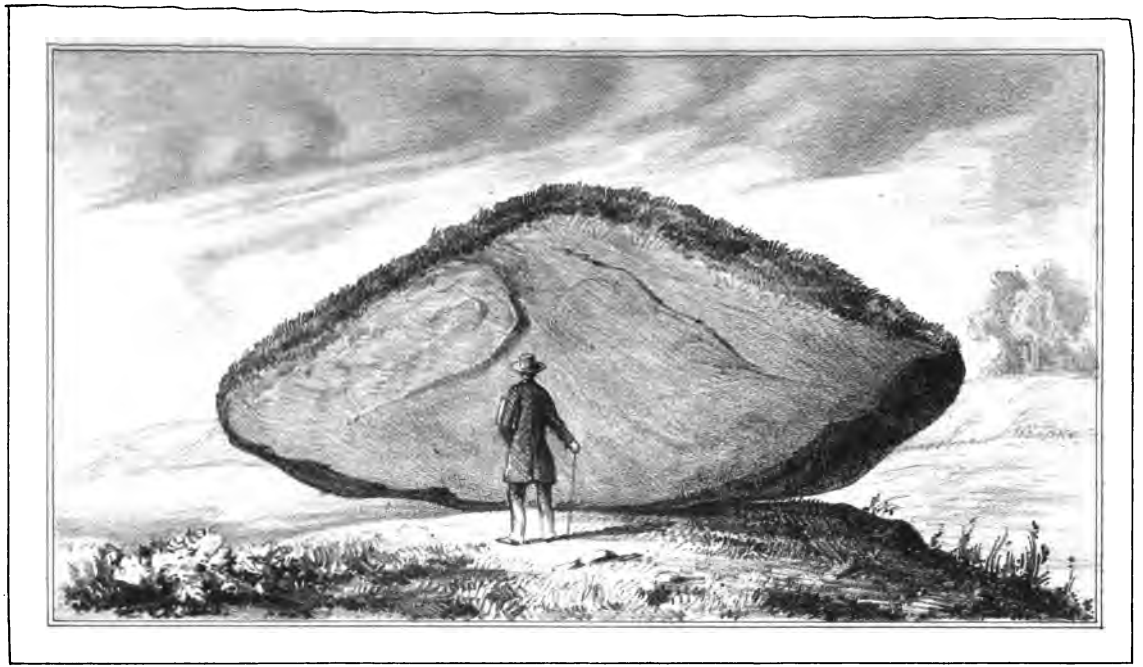

Dessin de Mr. Joyau d'après l'original fait par Mr. E. Gaston.

Lith. Cornus et Lachèse.

ROULER OU PIERRE BRANLANTE DE LA DAVIÈRE,

Commune de St. Germain, Canton de Montfaucon.

Hauteur 2m 60c — Circonférence 10m 45c.

DC
611
.M241
A4
1862
July

MONUMENTS ANTIQUES DE L'ANJOU.

(SUITE).

10° Que le petit appareil de la muraille, en quelques parties, n'est pas orné de cordons de briques;

11° Que les pierres de ce même petit appareil sont, en certains endroits, rejointoyées avec soin comme pour encadrer carrément chacune d'elles; ces joints paraissent avoir été, avant que le mortier ne fût sec, faits au moyen d'un fer aigu et d'une règle;

12° Que dans deux endroits où des fouilles furent pratiquées, les premières en 1813, maison Puységur, près de la cathédrale, et les secondes en 1838, maison Baillif, près de la porte de la Vieille-Chartre, on a découvert, sous le mur même de l'enceinte gallo-romaine, et lui servant de fondements, plusieurs pierres sépulcrales, savoir : dans les caves de la maison Puységur, *le lion* décrit précédemment, *la frise du cirque*, *trois épitaphes*, et *l'autel* MARTIOVC, enfin, dans la maison Baillif, *la tombe d'Aelia Epicarpia*;

13° Que cette enceinte passait derrière le grand autel actuel de la cathédrale et derrière les anciennes prisons de l'évêché;

14° Que le seuil de la *porte de fer* se fait encore remarquer au bas de la montée Saint-Maurice, par une pierre engagée dans une maison à main gauche en descendant.

Il résulte en outre de l'enquête de la Commission, que la partie de la muraille à *petit appareil* repose gé-

néralement sur des pierres de tuf à *grand appareil* (1), et celles-ci sur un lit de moëllons fort durs de 10 à 15 centimètres d'échantillon, lesdits moëllons bloqués d'une façon oblique; c'est ce que nous avons très-bien pu voir dans la cave de la maison Baillif, voisine de la porte de la Vieille-Chartre, ainsi qu'à la porte Angevine, lors de la construction de l'aile moderne de l'évêché. Ajoutons ici qu'en 1847, le long de la rue du Château, en creusant les fondements de la maison de M. Bodinier, on découvrit une partie de l'enceinte imbriquée. Cette partie était placée sur le rocher qui domine la Maine vers le nord-ouest de la cité. Mais ce mur différait un peu dans sa composition de ceux de la porte Toussaint. Il en différait 1° par son épaisseur qui était seulement de 2 mètres 40 cent., parce que se trouvant bâti sur un point de la cité naturellement fortifié, il n'avait pas autant besoin de solidité; 2° par la disposition des briques à rebords qui étaient encastrées les unes dans les autres, et liées entr'elles horizontalement par assises avec du mortier; il en différait enfin par une particulière disposition en pilastres, pilastres qui firent supposer l'existence d'arcades intérieures par rapport au mur d'enceinte, ainsi qu'on le voit à Rome. Les fondements étaient établis solidement au moyen de gros blocs de tuf; on apercevait les alternats de briques et de moëllons à l'exclusion de l'ardoise.

Les pierres d'ardoise en effet, lorsqu'elles se ren-

(1) Grégoire de Tours, lib. III, alin. 19, parle ainsi des murs de Dijon : « Murus vero... de quadris lapidibus usque in vigenti pedes, » desuper à minuto lapide edificatus habetur, habens in altum pedes » trigenta, in latum pedes quindecim. »

contrent en masse dans les parties de notre mur d'enceinte, indiquent toujours un remaniement postérieur à l'ère gallo-romaine.

Le plan et les coupes des vestiges trouvés dans la propriété de M. Bodinier ont été dressés par M. Tendron, architecte, et offerts au Musée d'Antiquités par le premier.

Le mur d'enceinte se poursuivait au-delà de l'endroit nommé le *bout du monde* et au-delà de la douve du château, si profonde de ce côté; en effet nous avons signalé l'existence d'une construction en briques à la base de la plus haute tour du XIIIe siècle, vers l'ouest. Ensuite il surplombait le rocher de la Maine, dans cette partie de notre citadelle où l'on voyait, avant sa récente démolition, une haute et longue muraille à petit appareil, autrefois percée de fenêtres romanes. De l'extrémité sud-ouest de cette muraille, qui datait au moins du IXe siècle, il se dirigeait (1) en dedans du château actuel, par un retour à l'est, vers la porte Toussaint. On le remarque encore formant arrachement, sur la pente intérieure de la contrescarpe du fossé vers l'ouest.

Cette enceinte, à peu près ovale, formait une circonférence d'environ douze cents mètres (2). Plusieurs fois remaniée, elle fut la seule à défendre la ville d'An-

(1) En 1859, avant la réparation du château, du côté de la rivière, j'aperçus très-bien l'extrémité occidentale du mur gallo-romain avec son petit appareil chaîné de briques; depuis lors cette partie a été recouverte par une maçonnerie en ardoises.

(2) Les enceintes des anciennes cités gallo-romaines sont généralement petites. « Dans cinquante villes à peu près de ce genre, écrit

gers, depuis l'ère gallo-romaine jusqu'au commencement du XIe siècle. Au XIIe elle a été réparée, comme l'indique une tour ronde de cette époque, placée entre la rue Baudrière et la maison des sœurs grises; comme l'indiquent encore des moulures de cette même époque sculptées sur la façade du palais épiscopal, du côté de la place Neuve.

La *porte Angevine* au IXe siècle servait de prison, et la porte de la *Vieille-Chartre* eut la même destination au XVe (1). Il résulte d'un différend qui eut lieu entre le chapitre de la cathédrale et les habitants d'Angers, qu'au XVIe siècle les portes de la cité existaient encore, puisque ceux-ci firent opposition le 20 mai 1562 à leur fermeture.

(Voir journal de Louvet, page 267, Revue d'Anjou et de Maine et Loire, mai-juin, 3e livraison, 1854).

Quant à l'enceinte, il est incroyable qu'elle ait pu résister encore aussi bien à tous les usages auxquels on l'emploie; ici ce sont des terrasses que l'on a établies sur son sommet, là des lieux d'aisances que l'on a creusés à sa base, ailleurs c'est un four que l'on y a pratiqué, plus loin une alcôve a été formée dans son épaisseur. Mais à quelle époque remonte cette enceinte? Cette question vaut la peine d'être étudiée.

L'espace que notre enceinte renferme porte encore

» M. de Caumont, j'ai trouvé que la surface est presque la même, » et ne dépasse pas 10 hectares. »

Il fait remarquer que les villes chefs-lieux sont généralement les seules qui aient eu des enceintes; il ajoute que ces chefs-lieux devinrent un peu plus tôt, un peu plus tard, des villes épiscopales.

(1) Péan de la Tuilerie, pages 24 et 65.

le nom de *Cité*, et ce nom est très-significatif. On sait en effet qu'il s'applique traditionnellement aux plus anciennes parties d'une ville. En Gaule, la cité sur la fin de l'Empire correspondait généralement à ce que l'on nommait en Grèce une *Acropole*.

Notre primitive enceinte d'Angers, qui comprend la cathédrale, l'évêché et le château, formait à peine la neuvième partie de la ville actuelle; aussi notre évêque d'Angers, Talasius, pouvait-il à bon droit, en l'an 461, appeler sa ville épiscopale : *Civitatula mea*, c'est-à-dire, *ma très-petite cité* (1). Cette qualification s'applique bien à notre *enceinte*, et nous prouve qu'elle n'est pas de date postérieure à l'an 461; aussi l'appelons-nous *primitive*, dans la persuasion où nous sommes que du temps des Romains notre ville, qui était certainement plus étendue, n'avait point de clôture.

Je dis que notre ville, antérieurement à sa primitive enceinte, était plus étendue; en effet le cirque, les bains, le cimetière et l'amphithéâtre n'étaient point compris dans la clôture imbriquée; évidemment donc l'évêque Talasius a écrit : *Civitatula mea, ma petite cité*, par opposition avec ce qu'elle avait été auparavant, et nous en concluons qu'Angers vit restreindre son étendue à une époque assez voisine de son épiscopat; ceci répond bien à ces lignes de M. de Caumont : « Il est à remarquer, dit-il, que toutes les cités ainsi » environnées de murailles furent rétrécies dans leurs » proportions, pour être d'une défense plus facile. » (*Bulletin monumental*, page 63, an 1859.)

(1) Voir Gallia Christiana Sammarthanorum au titre : *Episcopi andegavenses, Talasius.*

Essayons de rechercher quels événements ont dû, avant l'année 461, porter ses habitants à se resserrer ainsi dans de plus étroites limites.

Ne perdons pas de vue que l'autorité romaine régnait encore dans nos murs en 461, et qu'elle ne disparut complétement que vers l'an 475, après la mort du comte Paul, tué de la main même de Childéric Ier.

Mais cette autorité était déjà fort compromise, puisqu'au rapport de l'*Histoire parlementaire* de Buchez et Roux, page 18, tome 1er, notre ville d'Angers fut au nombre des vingt-deux cités qui, liguées entr'elles sous le nom de *confédération des Armoriques*, issue de l'insurrection Bagaude, s'efforcèrent d'amoindrir l'influence romaine pour ressaisir leur vieille indépendance gauloise. Cette confédération, que les Romains voulurent détruire en lui opposant au midi de la Loire les Visigoths, n'acquit son entier développement que vers l'an 409.

Par suite de la cession de l'Aquitaine, faite en 412 d'après l'ordre de l'empereur Honorius à Wallia, roi des Visigoths, la ville d'Angers les voyant à ses portes, eut tout intérêt à s'en garantir.

On conçoit donc très-bien que ses habitants, avides d'indépendance et très-ennemis de l'arianisme, aient vers ce temps-là songé à ceindre leur cité d'une épaisse muraille, et l'on conçoit très-bien aussi que l'impuissant comte Paul ait laissé faire.

Ajoutons que vers le milieu de ce même ve siècle, arrivaient du nord de sinistres nouvelles. Il faut lire dans Grégoire de Tours ce que faisaient naître d'inquiétude les marches et contre-marches des Barbares.

Je ne crois donc point trop m'avancer en disant que notre ville dut établir sa première clôture dans la première moitié du ve siècle (1), en même temps qu'elle restreignait son étendue.

D'un autre côté, nos évêques gallo-romains, que l'on fut heureux de rencontrer à ces époques difficiles pour leur confier (du moins en fait) le gouvernement des affaires temporelles, ne virent pas d'un mauvais œil que l'on renversât les monuments païens, afin d'en jeter pêle-mêle les débris dans les fondements du mur d'enceinte, et c'est là ce qui peut expliquer la découverte faite en 1813, 1838 et 1861 des tombes, inscriptions et sculptures ci-dessus décrites (2). M. de Cau-

(1) Il est certain, par le passage ci-dessous, qu'à la fin du vi^e siècle l'enceinte primitive d'Angers existait.

Ce passage nous apprend que saint Lézin, évêque, fit construire un monastère en dehors de la ville, non loin des murs : *Extra civitatem non longe e muris.* (Voir *Vie de saint Lézin*, par Marbode, archidiacre d'Angers, et plus tard évêque de Rennes ; dans Beaugendre, page 1418, Bibl. de l'évêché, A. 26, 2.)

(2) « On utilisa surtout, dit M. de Caumont, les monuments situés » au pourtour des villes. » Cet auteur croit même à l'existence d'un rescrit, qui aurait permis de détruire tous les monuments dont la conservation n'était pas indispensable, pour les employer à la défense des cités. « Dès-lors, écrit-il, tout ce qui rappelait le culte païen » fut démoli pour être employé à cet usage. » (Voir *Bulletin mon.*, pag. 63, an 1859.)

« On sait qu'au commencement du ve siècle la loi de construire de- » vint obligatoire en Occident : *Muros vel novos debere facere, vel ve- » teres firmius renovare.* Au titre XII : *De operibus publicis*, le code » autorise à se servir des édifices antérieurs : *Diruta penitus que » destructa et quæ parum sunt in usu civitatum.* » (Voir *Revue d'Anjou*, page 371, septembre 1859.)

mont n'hésite même point à attribuer aux évêques la construction des enceintes : « Il est évident, dit-il » (page 62, *Bulletin monumental,* an 1859), que l'évêque » défenseur de la cité, comme il en avait les titres » et les fonctions, dut succéder aux magistrats ro- » mains et prendre soin de mettre, par ce moyen, son » troupeau à l'abri des attaques du dehors. »

Il fait remonter ces enceintes généralement au IVe siècle. Quoi qu'il en soit, on a pu voir que pour Angers nos conjectures se rapprochaient de cette date.

§ V.

Noms qui se rapportent à l'Anjou, à Angers ainsi qu'aux habitants

ET DISCUSSION SUR DIVERS EMPLACEMENTS QU'UN ARCHÉOLOGUE EMINENT ATTRIBUE A LA CAPITALE DES ANDES.

Divers noms du territoire angevin.

1er siècle avant J.-C. ANDES..... Nous paraît être le plus ancien nom; nous lisons dans les Commentaires de César : « Ipse in Carnutes *Andes,* Turones; quæque *ci-* » *vitates* propinquæ, etc. » (Lib. II, fin de l'alinéa 35 (1).

Le mot *civitates* s'entend ici de *territoires* et non pas de villes, ainsi qu'il est arrivé sur le déclin de l'Empire.

6e siècle de J.-C. ANDEGAVVM TERRITORIUM... D'après Grégoire de Tours. (*Revue des sociétés savantes,* pag. 317, septembre 1859.)

(1) Voir encore dans les Commentaires, lib. III, alin. 7. Lib. VIII, alin. 26.)

9e siècle. ANDECAVO pago... D'après une charte de Charlemagne, dont l'original est au Musée d'antiquités d'Angers. Donation de la Villa Cipia au monastère Saint-Aubin.

16e siècle. EGADA.... D'après Bourdigné, dans ses *Chroniques d'Anjou*, imprimées en 1529.

16e siècle. AEGADA, AGVADA... D'après Abraham Ortélius, qui écrivait vers le dernier tiers du XVIe siècle, et dans l'ouvrage duquel se trouve la carte de Licinio Guyeto, *Andegavense auctore*, an 1579.

« Cette région (l'Anjou), pour l'abondance de toutes » ses eaux, fut dite AEGADA ou AGVADA, car les Aqui- » tains nomment les eaux AIGVES. »

Nous ne voyons pas qu'avant le XVIe siècle le territoire angevin ait été nommé EGADA, AEGADA, AGVADA. Ce nom ne se rencontre point en effet sur nos medailles celtiques, mérovingiennes et baronales angevines, pas plus que dans les chartes, cartulaires, actes et ouvrages antérieurs au XVIe siècle, que nous avons lus. Il nous paraît être évidemment de facture moderne.

ANGO, ANJO, ANDGVN.... D'après Paschal Robin du Fauz qui écrivait vers le milieu du XVIe siècle, et qui prétend que GO. JO, GVN signifient *extrémité*, *fin* et *limite*, sans nous dire en quelle langue.

(Voir *Répertoire archéologique de l'Anjou*, an 1861, page 19.)

ANDEGAVIA... D'après le *Dictionnaire interprète-manuel des noms latins de la Géographie ancienne et moderne*. Paris, Lacombe, MDCCLXXVII.

AGER ANDEGAVENSIS... D'après le même.

ANGAV ANGWE... En langue romane. (Voir supplé-

ment au glossaire de la langue romane, par J.-B. de Roquefort. Paris, Chasseriau et Hécart, 1820).

ANGIO... En italien

ANDEJOV... Dans Roger, page 11.

ANJOV... Nom actuel que l'on retrouve dès le XIIIe siècle dans des chartes françaises.

Divers noms du chef-lieu.

Ier siècle av. J.-C.	ANDEC..... ANDECO..... AMDECOM..... ANDECOMBO...	D'après diverses pièces gauloises angevines, classées de l'an 100 avant J.-C à l'an 21 de l'ère chrétienne.

(Voir *Répertoire archéologique de l'Anjou*, août 1861, page 238.)

Il est remarquable qu'à cette époque primitive de notre monnaie le *c* est seul employé.

Ier siècle avant J.-C. ANDES... Bourdigné, tome Ier, page 40, édition de Quatrebarbes, et Roger, page 11, emploient ce nom primitif du territoire angevin comme étant aussi celui du chef-lieu.

Ier siècle avant J.-C. Opp. ANDIVM... Dans la carte des Gaules, sous le proconsulat de César, dressée d'après les ordres de l'Empereur, en 1860.

IIe siècle de J.-C.	IVLIOMAGVS... IVLIOMAGO...	D'après la géographie de Ptolémée (IIe siècle de J.-C.)
IIe siècle de J.-C.	IOVVIOMAGO-ANDICAVARUM. ou plutôt ANDICAVORUM.	D'après Ptolémée, dans Gérard Mercator.

IVe siècle de J.-C. IVLIOMAGO... D'après la table de Peutinger ou table Théodosienne, Segm. 1er, fin du IVe siècle.

Ve siècle de J.-C. { ANDECAVI, ANDICAV, ANDEGAVIS C [ivitas], ANDECAVIS, ANDECAVIS CIV [itas], ANDECNIS CIV [itas], AND....VECAS } Sur nos monnaies mérovingiennes; l'on y voit que le G est pour la première fois employé. Cependant le C persiste sur le plus grand nombre.

Ve siècle. { ANDECANIS... / ANDECAVVM... } D'après un vers de Sidonius Apollinaris (1). (Roger, pag. 12.) Cet Apollinaris a été confondu avec le poëte grec Appollonius par Bourdigné, comme nous le prouverons plus tard.

VIe siècle. ANDEGAVA VRBS... D'après Grégoire de Tours. (Voir *Revue des sociétés savantes*, page 317, septembre 1859.)

ANDEGAVIS... D'après le même. (Voir carte d'Alfred Jacobs, *Revue des sociétés savantes*, septembre 1859.)

VIIe siècle. ANDEGABUM pour ANDEGAVVM, par permutation du V en B.... D'après Frédégaire. (Voir *Revue des sociétés savantes*, pages 313-317, septembre 1859.)

(1) Ce vers ne se comprenant qu'à l'aide de ceux qui l'accompagnent, nous les donnons ici :

« Est juxta æquoreos urbs dura in rupe Britannos
» Et Cereris dives et Bacchi munere plena,
» *Andecanis greco sumens a nomine nomen :*
» Hanc Sarrone patres regnante principe Gallos. »

(Dans Bourdigné, feuillet 9, 1re édition, et page 23 de la 2e. Dans Roger, page 12).

VIIIe siècle de J.-C. ANDECAVIS... D'après une charte de Charlemagne, dont la copie est au cartulaire de Saint-Aubin, folio 4, Bibliothèque d'Angers.

IXe siècle. ANDECAVENSI civitate... D'après une autre charte de Charlemagne, dont l'original est au Musée d'antiquités d'Angers : donation de la villa Cipia à Saint-Aubin.

XIIe siècle. ANDECAVA civitas... D'après le cartulaire de Saint-Aubin, Bibliothèque d'Angers, et l'*Obitarium vetus abbatiæ Sergii et Bacchi.*

XIIIe, XVe et XVIe siècle... ANGIERS. D'après diverses chartes du XIIIe siècle (Voir *Archives d'Anjou*, tome 2, page 270), et aussi d'après divers actes du XVe siècle (voir *Répert. arch.* de janvier 1862, pages 27 et 28, etc.), également d'après des imprimés du XVIe siècle.

XVIe siècle. GADES... D'après Bourdigné, tome Ier, page 40, édition de Quatrebarbes. Bourdigné prétend que ce nom aurait été le plus ancien de notre ville. Mais comme l'on n'en trouve aucune trace avant le XVIe siècle, ni sur nos monnaies angevines ni dans nos chartes, actes, etc., nous croyons devoir le reléguer dans le domaine des fables.

ANGERS... Nom actuel dès le XVIIe siècle. (Voir ouvrages de Claude Menard, etc.)

Divers noms des Angevins.

IIe siècle avant J.-C. AGAVNES ou plutôt AKAVNES... D'après Polybe, cité par Roger dans son *Histoire d'Anjou*, page 11. L'orthographe de ce nom doit être révoquée en doute ; tout porte à croire que nos copistes auront mis un G à la place d'un C. En effet, nos mon-

naies celtiques angevines portent toutes un C dans ANDEC, ANDECO, AMDECOM, ANDECOMBO, et ces monnaies ont pour l'orthographe un caractère autrement authentique que des impressions faites avec plus ou moins de soin. Notre conviction est qu'AGAVNES a dû s'écrire primitivement dans l'historien grec Polybe AKAVNES, par un kappa, lettre en grec équivalente au C.

Ier siècle avant J.-C. ANDES... D'après les Commentaires de César; on y lit : « P. Crassus adolescens cum » legione VII proximus mare oceanum *Andibus* hie- » mabat. » (Lib. III, alin, 7 in fine.)

Plus loin, lib. VIII, alin. 26, on trouve : « Dumnaco » duce *Andium.* »

Ier siècle avant J.-C. ANDECAMULENSES... Voir inscription de Rancon, département de la Haute-Vienne. Ce nom signifierait : les *Angevins braves*, *belliqueux;* ANDE d'après Lebœuf, signifiant *victorieux* et CAMVLVS étant un surnom donné par les Gaulois au dieu Mars. César dit que Dumnacus se retira aux confins de la Gaule; « peut-être est-ce à Rancon ANDECAMVLVM qu'il termina » sa vie. » (Voir une Colonie angevine à Nevers et à Rancon après la défaite de Dumnacus, *Répertoire archéologique de l'Anjou*, novembre 1861).

Ier siècle de J.-C. ANDI... Pluriel de ANDVS dans la Pharsale de Lucain. Cet auteur a écrit ces deux vers que l'on trouve être les 438 et 439 du 1er livre :

« In nebulis (1) Meduana tuis marcere perosus
» Andus, jam placida Ligeris recreatur ab unda. »

(Parisiis apud Viduam Claudii Thiboust, MDCLXXVII.)

(1) Au lieu de Nebulis on trouve *Ripis* comme variante dans Péan

Notre savant ami, M. de Matty, a contesté leur authenticité. Il les attribue à Marbode d'Angers, écrivain du XIIe siècle. Cette opinion a contre elle la plupart des éditions de la Pharsale. D'un autre côté, si l'on fait attention à la place qu'occupent ces deux vers entre ceux qui relatent les *Pictones*, les *Turones* et *Genabum* (Orléans), on voit que cette place leur convient, et que s'ils ne s'y trouvaient pas, la série des noms géographiques de la Gaule dans la description de Lucain, serait incomplète. C'est là, nous le croyons, un argument sans réplique en faveur de l'authenticité des vers précités.

Ier et IIe siècle de J.-C. ANDECAVI... D'après Tacite, Ann., lib. III, cap. XIV. On y lit: « Sed erupere primi » Andecavi et Turonii. »

IIe siècle de J.-C. ANDICANI... D'après la Géographie de Ptolémée.

IIe siècle de J.-C. ONDICAVÆ... D'après le même, dans Nicolas Sanson.

ANDINUS
ANDECAVES
ANDEGAVES
} Dans Moithey, qui écrivait en MDCCLXXVI.

ANDECAVI
ANDEGAVI
} Dans Moithey.

EGADIENS... D'après Bourdigné, page 36, tome Ier, 2e édition. Selon cet auteur, ce serait leur plus ancien

de la Tuilerie, page 4, et dans Gérard Mercator, ces deux vers prouvent invinciblement que les Angevins, dans le Ier siècle de J.-C., habitaient les bords de la Maine, c'est-à-dire le lieu où Angers est encore situé.

nom. C'est une erreur, puisqu'on ne le trouve pas avant le XVIe siècle.

ANGADEENS... D'après la Cosmographie de Belleforest, an. MDLXXV, page 57, tome Ier. Ce nom ne se rencontre pas non plus avant le XVIe siècle.

ANDOVINS... D'après Roger, page 11. Il vivait au XVIIe siècle.

ANGIONS... Chez les Napolitains, d'après Bourdigné, page 25, tome Ier, 2e édition.

ANDIEVINS... D'après Roger, page 11.

ANGEVINS... Nom actuel.

Cette nomenclature achevée nous devons faire remarquer que divers noms de la ville d'Angers ont une terminaison plurielle, savoir : ANDECAVIS, ANDEGAVIS, ANDEGAVI, ANDECNIS, ANDECANIS. Nous croyons en découvrir la raison par argument de ce passage de M. Félix Bouquelot, page 271, *Revue des Sociétés savantes*, 7 septembre 1857.

« Afin de désigner la ville d'Amiens, par exemple, » dit cet auteur, on était obligé d'employer ces ex- » pressions : SAMAROBRIVA AMBIANORUM; puis quand » le sens de *civitas* cessant d'être tribu, peuplade, fut » définitivement ville, on dut se contenter de dire : » CIVITAS AMBIANORVM, la ville, la capitale des Amiénais; » enfin par la force des choses, le mot civitas lui- » même tombant, comme était tombé celui de SAMA- » ROBRIVA, il ne resta plus que AMBIANORVM et par con- » traction AMBIANI ou AMBIANIS.... Il en fut de même » pour LVTETIA PARISIORVM. »

A notre tour, nous pouvons ajouter qu'il en a été de cette sorte, pour IVLIOMAGO ANDICAVORVM qui passa

successivement par les dénominations CIVITAS ANDICAVORVM, ANDEGAVORVM, ANDECAVIS, ANDEGAVIS. Cette révolution s'effectua vers la fin de l'Empire, époque où le nom de civitas, n'eut pas d'autre acception que celle de ville. Rien que ceci nous dispose à croire que le nom de notre ville ANDECANIS attribué au poëte Appollonius, n'est pas de lui, mais qu'il date tout au plus du Ve siècle.

Ainsi par un tour grammatical, les Gallo-Romains nos pères, très-disposés d'ailleurs à oublier la domination romaine, revinrent-ils mais en l'appliquant au chef-lieu, à leur ancien nom de peuplade, ANDECAVI et ANDICANI qu'ils ne perdirent d'ailleurs jamais complètement, puisqu'on le trouve subsistant aux Ier et IIe siècle de notre ère dans Tacite et Ptolémée, lorsqu'il s'agit d'exprimer la qualification d'Angevins.

Seulement le G prit la place du C dans ANDECAVIS; ou plutôt on se servit dans ce même Ve siècle alternativement du C et du G, ainsi qu'on a pu le voir dans nos citations des médailles mérovingiennes de notre ville (1).

Ces observations nous amènent naturellement à mettre de l'ordre chronologique dans les noms divers précités.

Pour nous, le plus ancien nom du territoire Angevin, constaté authentiquement, est ANDES, Ier siècle avant Jésus-Christ, au temps de Jules César.

(1) « Le C a fait place au G, lisons-nous dans les Mém. de la Commission historique du Cher. 1861, p. 43. Le T s'est métamorphosé en D. (*Idem*). »

V. GODARD-FAULTRIER.

(La suite au prochain numéro).

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

A SAUMUR

A Monsieur Léon Cosnier.

Mon cher ami,

Vous me demandez un compte-rendu de ce qui s'est passé au congrès de Saumur. Je vous le ferai le plus brièvement possible. Le congrès a ouvert ses séances à l'hôtel-de-ville, le 1er juin 1862, vers deux heures, et sa clôture a eu lieu le 6 au soir. Plus de soixante membres étrangers y assistaient ; il en est venu de Palerme, de Belgique et de tous les points de la France. Quatre jours employés à des séances ainsi qu'à des conférences et deux grandes excursions, ont permis de recueillir la matière d'un volume qui sera publié.

La première journée a été un peu froide et réservée, comme il arrive à tout début ; nous ne nous connaissions pas encore ; mais l'accueil charmant des Saumurois n'a pas tardé à mettre de l'entrain dans nos relations, si bien qu'à la fin du congrès, on se disait les uns aux autres que c'était le cas de répéter le proverbe : *Les*

absents ont toujours tort. Les excursions surtout furent extrêmement agréables. La science en *us* en avait complètement disparu pour faire place au gai savoir. Littérature et poésie n'étaient point exclues des divers centres de conversation ; Virgile, Horace, Lamartine et de Musset nous accompagnaient de leurs vers ; chacun de nous devisait et philosophait à sa manière. Les ruines que nous visitions prenaient une vie nouvelle, et les vieux antiquaires, rajeunis de vingt ans, selon l'expression de l'un d'eux, avaient la franche gaîté de véritables échappés de collége. Quelques abbés prenaient part à la joie commune, joie de bon aloi et toujours décente. Nous les conduisîmes au théâtre..... Ne vous scandalisez point, il s'agit du théâtre de Gennes qui n'a pas moins de quinze siècles d'antiquité, et pour le déblaiement duquel le congrès a voté des fonds. Nous en étions les acteurs, et, la pioche à la main, nous en retrouvions les gradins et l'orchestre (l'emplacement bien entendu). En présence du vaste hémicycle, nous évoquions Sophocle, Euripide, Aristophane et Térence. Avec de l'histoire et de l'imagination, l'archéologie est plus qu'une science, c'est une résurrection. Elle dirige la grande et vraie danse macâbre où l'on voit défiler et se tenant par la main, tous les hommes du passé : vieux Gaulois, vieux Romains et vieux Francs, puis gens de tous états, druides sous le dolmen de Bagneux, légionnaires au camp de Chenehutte, bénédictins sous les voûtes de N.-D.-de-Cunauld. Plus de passé, plus de mort, tout se meut et tout vit !

M. de Caumont, ce grand évocateur des choses d'autrefois, animait ces beaux lieux de sa parole. Malgré

ses soixante ans, il a autant de vigueur de corps que de jeunesse d'esprit, c'est un savant homme et ce qui vaut mieux, un aimable savant. Il ne pose jamais et s'efface toujours, d'où suit que le congrès a l'air de marcher seul, ce que prisent beaucoup ceux qui aiment à se croire indépendants, mais au fond il nous dirige par sa douce influence; aussi est-il aimé et très-aimé; en effet, comme gage de sympathie, près de 800 souscripteurs lui ont récemment offert une magnifique médaille d'or. La science n'avait pas encore eu son suffrage universel, aujourd'hui elle le possède, et c'est à son égard qu'il s'exerce pour la première fois. Mais je m'aperçois que ma plume babillarde ne sait point s'arrêter et qu'il est temps d'arriver aux détails.

DIMANCHE, 1er JUIN 1862.

Séance vers 2 heures.

M. Louvet, maire de Saumur et député au Corps législatif, étant venu tout exprès de Paris pour recevoir le congrès, fut appelé naturellement à présider la première séance. Près de lui se trouvaient au bureau MM. de Caumont, O'Neill de Tyrone, sous-préfet de Saumur, A. Courtiller, le comte de Mailly et de Verneilh. M. Louvet a ouvert la session par le discours suivant :

« Messieurs,

» Le choix que la Société française d'archéologie a fait de Saumur pour y tenir la première partie de son congrès de 1862, est un grand honneur pour notre ville

et fera époque dans nos annales saumuroises. C'est une bonne fortune pour nous de voir réunis dans nos murs des hommes distingués, venant de toutes parts pour étudier ce que notre contrée renferme de curieux au point de vue de la science. Je suis donc l'interprète du sentiment public en adressant les remerciements les plus sincères à tous nos éminents visiteurs, et en particulier à notre honorable et savant président, M. de Caumont, qui dirige notre société depuis de longues années avec une habileté, un zèle et un dévouement au-dessus de tout éloge.

» Vos travaux, Messieurs, sont de ceux dont l'utilité, lente parfois à se faire connaître, n'en est pas moins grande et incontestable. En ressuscitant le passé par vos studieuses et patientes investigations, vous fécondez le présent et vous préparez l'avenir. Malheureux est l'homme qui méconnaît la puissance de la tradition et la chaîne mystérieuse qui relie nos œuvres et celles de nos enfants aux œuvres de nos pères. Le grand dogme chrétien de la solidarité des générations s'applique à toutes choses ici-bas : aux monuments, aux institutions, aux mœurs, aussi bien qu'aux individus et aux familles. Chaque siècle est le fils de celui qui l'a précédé et engendre à son tour le siècle qui suivra. Et, d'ailleurs, quand votre étude du passé n'aurait d'autre résultat que de nous apprendre à respecter et à honorer ceux qui furent jadis nos précurseurs et nos maîtres, elle serait encore très-utile et salutaire. Enfin, n'est-ce pas une chose louable que de montrer à notre société moderne, agitée, fiévreuse et si impatiente de vivre qu'elle jouit à peine du présent et qu'elle dévore l'a-

venir, que de montrer, dis-je, à cette société combien il y a de charme à se réfugier dans les temps anciens et à se promener paisiblement au travers des vieux âges, à la douce clarté du flambeau de la science ?

» Soyez donc ici les bienvenus à tous égards, Messieurs. Celui qui vous salue ainsi est un des vôtres, le plus petit d'entre vous tous assurément. Depuis que j'ai l'honneur de faire partie de votre société (et il y a déjà plusieurs années), il ne m'a pas été donné de siéger une seule fois parmi vous. Il m'est doux de prendre aujourd'hui ma place dans vos rangs, au milieu même de ma ville natale, et de pouvoir, à l'aide de vos leçons, connaître et apprécier, mieux encore que je ne l'ai fait jusqu'ici, les richesses archéologiques de notre pays du Haut-Anjou, de ce cher et beau pays où Dieu s'est complu à réunir, par une faveur singulière, un doux climat, un sol fertile, une population laborieuse et intelligente, de grands souvenirs historiques, et qui est en ce moment si heureux et si fier de l'hospitalité que vous êtes venus lui demander. »

Après cette allocution, M. de Caumont s'est exprimé ainsi :

« Messieurs,

» C'est pour la seconde fois que le congrès archéologique de France vient siéger dans le département de Maine-et-Loire. En 1841, *il y a vingt ans accomplis*, la session que nous ouvrons aujourd'hui à Saumur se tenait à Angers. Depuis lors, bien des publications ont vu le jour, bien des congrès ont eu lieu, et pourtant

il reste tant à faire encore, que le XIXe siècle, et peut-être le XXe, ne pourront terminer la tâche, entreprise il y a déjà plus d'un siècle, *de décrire les monuments anciens de l'Anjou, d'en reconnaître toutes les vicissitudes, d'en indiquer toutes les dates.*

» Le congrès a pour but principal de réchauffer le zèle de ceux qui se livrent à cette tâche difficile, souvent ingrate, et dont il importera toujours de relever l'importance morale aux yeux des populations. Nous venons tendre une main amie aux hommes dévoués qui explorent les belles et historiques contrées de la Loire, les remercier au nom de la *France académique* et les prier de persévérer dans l'apostolat qu'ils ont entrepris. Nous venons aussi engager toutes les personnes studieuses du pays à observer avec nous les types variés d'architecture que l'Anjou et la Touraine offrent à nos yeux dans cette riche vallée.

» Nous serions heureux si la session du congrès archéologique à Saumur pouvait faire naître quelques vocations nouvelles et conquérir de nouveaux adeptes aux sciences historiques et archéologiques. Cet espoir devra se réaliser. Nous voyons en effet dans cette enceinte des hommes qui, comme M. le colonel de Morlet, M. le commandant Prévost, ont publié de savants ouvrages sur la géographie ancienne; des hommes qui, comme M. le comte de *Galembert*, M. de *Verneilh* et M. *Godard-Faultrier*, sont allés en Orient pour y étudier l'architecture byzantine; un architecte dont le nom fait autorité dans toutes les parties de la France, M. Joly; des hommes, enfin, dont les publications remarquables ont contribué à amener les sciences histo-

riques et archéologiques au point où nous les voyons aujourd'hui. Il me suffit de citer parmi ces derniers M. le comte de Mailly, ancien pair de France, qui a relevé plusieurs ruines importantes, M. le vicomte de Genouillac, M. de Raire de Rennes, M. Peters de Belgique, M. Victor Petit, si connu par ses belles publications. Tout fait donc espérer, Messieurs, que notre session de 1862 sera féconde, qu'elle continuera à propager le goût des études historiques. C'est le but que poursuit depuis trente années la Société française d'archéologie, car elle sait qu'il faut faire comprendre la valeur des monuments historiques pour les faire respecter.

» Je ne terminerai pas ces quelques mots d'introduction sans remercier M. Louvet, maire de Saumur et député au Corps législatif, qui a bien voulu quitter les travaux législatifs pour venir nous installer dans ce palais, M. Chedeau, adjoint, MM. Courtiller, Joly, et tous les membres du conseil municipal, de l'accueil sympathique qu'ils ont fait à la Société française d'archéologie, quand elle a témoigné le désir de tenir ses assises à Saumur. Ce bienveillant empressement à seconder nos efforts est le gage le plus sûr du succès que nous en attendons. C'est aussi pour nous tous un puissant encouragement, et nous y répondrons en redoublant de zèle pour bien remplir notre mission et faire en sorte que le congrès archéologique de Saumur soit un des plus intéressants de tous ceux qui ont eu lieu jusqu'ici en France. »

Les discours terminés et vivement applaudis, M. de Caumont soumet à la discussion les questions nos 1

et 2 du programme : *Voies* et *Localités romaines*. Les mémoires lus en cette séance devant être imprimés dans le volume du congrès, il est inutile d'en faire ici l'analyse.

Conférence vers 8 heures du soir.

M. de Caumont, durant près d'une heure et demie, captive l'assemblée par son exposé des fortifications depuis l'époque romaine jusqu'au XVIe siècle.

Il place généralement au IVe les enceintes gallo-romaines à chaînes de briques et à petit appareil reposant sur d'énormes blocs de pierres tufs, le tout environné de tours rondes et carrées s'alternant. Il établit que l'architecture militaire mérovingienne et carlovingienne se confond avec celle des derniers temps de l'Empire.

Il prouve qu'au Xe siècle les châteaux étaient des mottes de terre rondes entourées de fossés garnis de pieux et surmontées de constructions généralement en bois ; qu'au XIe siècle les donjons furent bâtis en pierre sur plan carré, exemples : les donjons de Beaugency, de Nogent-le-Rotrou, de Montrichard, de Montbazon et du Toureil, ce dernier en Anjou ; qu'au XIIIe siècle les tours prennent la forme cylindrique, que les courtines de cette époque se couronnent de créneaux ; qu'au XIVe les machicoulis apparaissent et remplacent les hourds en bois ; que ce système se développe aux XVe et XVIe siècles. Il fait l'inventaire des machines de guerre adoptées avant l'invention de la poudre, exemples : catapulte, baliste, chat, bélier, tours de bois mobiles pour battre les murs.

LUNDI, 2 JUIN.

Séance vers 8 heures du matin.

Les 3e et 4e questions : *Vestiges* et *Monuments épigraphiques de l'époque romaine*, sont successivement traitées. Par les mêmes motifs que ceux énoncés pour les questions nos 1 et 2, nous nous abstiendrons d'en parler.

M. le commandant du génie Prévost intéresse vivement l'assemblée par sa discussion sur les murs vitrifiés d'Écosse dont la singulière construction est attribuée aux Pictes et aux Scots ; il prouve que les murailles de Sainte-Suzanne dans le Maine, dont la base est également vitrifiée, ne peuvent leur être assimilées ; qu'elles ne sont point le résultat d'un système appliqué, et que leur vitrification est accidentellement due à la *défense d'une brêche par le feu*, moyen souvent employé par les assiégés durant nos guerres des XIVe et XVe siècles.

M. d'Espinay, à propos des fortifications féodales, cite l'extrait d'une charte où il est question d'une forteresse faite en terre et en bois : « Castellum terræ que cu» mulo ac lignis magnæ altitudinis azylum. » (Cod. niger S. Florentii Salmuriensis, no 119 de la copie de M. Marchegay, sous l'abbé Frédéric et le comte Geoffroy).

Il s'agit évidemment ici de l'une de ces mottes féodales qui portaient une tour de bois entourée de palissades. Elles étaient fort en usage aux Xe et XIe siècles.

Visite au château de Saumur vers midi.

On y constate que ce château, qui présente un quadrilatère flanqué d'une tour à chaque angle, possède de rares parties du XIIIe siècle vers sa base et que le reste fut reconstruit au XVe siècle. La surélévation des tours en forme octogonale appartient au style de cette dernière époque. On constate même que les deux tours du côté de la Loire ont été refaites assez récemment. Cylindriques à leur base, ces quatre tours sont octogones à leur sommet. Sous le château existent de vastes et obscurs souterrains, dans l'un desquels fut renfermé le général Berton. L'enceinte de la ville de Saumur au XVe siècle partait du pied nord-ouest du château et allait s'y resouder vers sud-ouest. Des hauteurs du château on suit encore très-bien le développement de cette enceinte assez restreinte.

Séance vers 3 heures.

Sur la 5e question : *Tombeaux romains*, le même membre qui a traité les quatre premières, lit un mémoire dont l'impression est admise, ce qui nous dispense d'en faire un résumé.

M. de Caumont parle d'une inscription romaine découverte à Craon, et dont la teneur lui a été communiquée par M. Bodard de la Jacopière.

MM. Ledain et Imbert citent d'anciennes sépultures gallo-romaines en forme de puits trouvées à Gourget, arrondissement de Parthenay. Les questions 6 : *Musées de Saumur* et 7 : *Églises anciennes comparées* sont à l'ordre du jour. Y prennent part MM. Courtiller, de

Caumont, de Galembert, Raimbault et de Verneilh. M. de Caumont dit qu'en Touraine l'on a trop vieilli beaucoup d'églises romanes, que M. Bourassé notamment fait remonter à l'époque de Grégoire de Tours, tandis qu'elles n'appartiennent qu'au XIe siècle.

Un membre lit une note sur l'église mérovingienne de Cizay, qui se rapporte aux 8, 9 et 10e questions. L'impression en est admise.

Conférence vers 8 heures du soir.

Triple salve d'applaudissements à l'occasion de trois discours, l'un de M. Victor Petit sur les châteaux des bords de la Loire ; l'autre de M. de Verneilh sur l'introduction du style byzantin au midi de la Loire ; le troisième de M. Joly sur des tours dont les entrées n'étaient pratiquées qu'à l'aide d'échelles. M. Victor Petit, établit que la Touraine fut le centre de la Renaissance. Il compare le château de Langeais, construit entre 1462 et 1467, avec celui du Plessis-Bourré, et de cette comparaison fait ressortir la similitude de leur style.

Il expose une série de châteaux parfaitement lithographiés, au nombre desquels nous distinguons ceux du Plessis-Bourré, de Montsabert, de Boumois, de Brissac, de Landifer, de Durtal, de Saint-Ouen, de Serrant et de Montsoreau. Ce dernier, il l'a restitué tel qu'il était, d'après un dessin de 1595 qui se trouve dans la collection Gaignières à la Bibliothèque impériale. L'hôtel-de-ville de Saumur n'a point été oublié.

M. de Verneilh, dans son improvisation, nous apprend que la légende de saint Martin est reproduite à Milan

sur des mosaïques byzantines ; qu'un artiste de Venise s'est rendu à Périgueux et y a introduit le style byzantin qui, passant par Angoulême, est monté jusqu'à Fontevrault vers 1120 ; que ce style s'est modifié dans la coupole centrale décorée de nervures *à Saint-Pierre* et *à Nantilly de Saumur ;* enfin qu'il s'est transfiguré en Anjou dans le style qualifié de Plantagenet, qualification désormais admise en archéologie. Chose notable ! il cite une très-petite église byzantine bâtie à Paderborn qui aussi elle a été génératrice d'un style analogue au Plantagenet, en Westphalie.

MARDI, 3 JUIN.

Excursion de Gennes.

Départ à 5 heures du matin en omnibus et voitures particulières. Visite à l'église de la commune de Chenehutte-les-Tuffeaux ; on remarque dans la base cubique du clocher un évidement orné de colonnettes ; on croit que cet aménagement facilitait l'expansion du son des cloches.

Ascension au camp romain de Chenehutte. Chemin faisant, M. Joly nous apprend que près de la porte du cimetière de la commune, sous un monticule assis sur de larges pierres de grès, l'on a découvert des ossements et des poteries noires.

Le camp de Chenehutte est ensuite parcouru ; on y constate que certaines murailles à pierres sèches du côté de la Loire, firent sans doute partie de la défense.

Descente rapide ; on reprend les omnibus ; arrivée à Gennes, limite extrême de l'excursion. Visite au théâtre

situé dans la *Châtaigneraie de l'Ermitage, propriété de M. Dachon.* Plusieurs fouilles ne laissent aucun doute sur l'origine romaine de ce monument; mais n'était-ce point plutôt una mphithéâtre, vu la forme elliptique de l'orchestre constaté géométriquement par M. Joly? M. de Caumont déclare que l'ellipse se trouve dans les théâtres de Neris et de Valogne, et que ce sont bien des théâtres. M. Segretain, architecte à Niort, concilie les parties en disant que la ruine de Gennes présente incontestablement le type théâtre, qu'il n'y a jamais eu de gradins que d'un seul côté, mais que la forme elliptique de l'orchestre, malgré sa dépression vers l'ouest, permet de croire que l'arène avait pu servir au besoin à des jeux d'amphithéâtre. Du reste ce monument, signalé pour la première fois dans l'Anjou et ses monuments, t. 1, page 85, sera l'objet d'un examen plus sérieux, le congrès ayant voté une somme de 200 francs à ce sujet.

On constate que l'aqueduc qui passait au pied du théâtre vers l'ouest, allait prendre sa source dans la fontaine dite de *Chapeau* et se dirigeait vers un *sudatorium* dont on voit encore quelques débris au-dessous de la cure.

Visite à l'église de Saint-Vétérin de Gennes, dont le plan est en forme de trident; à l'une des murailles du sud on distingue *la brique, le petit appareil* et *sept enfaiteaux* qui y sont incrustés. L'habile artiste, M. Bonet, a dessiné ce pan de mur, de même qu'un tombeau sur lequel on remarque un roseau sculpté. Après déjeuner, nous montons à Saint-Eusèbe d'où la vue s'étend vers Angers et Saumur; la nef en ruine

présente *des alternats de briques* et *de petit appareil*, puis vers nord *un portail à claveaux imbriqués*. Le plan de cette église affectait autrefois la forme d'un trident; la voûte de l'une des absides est en blocage.

De Gennes, nous allons à Cunauld. L'attention du congrès se porte principalement sur l'ensemble de l'édifice, la châsse en bois de saint Maxenceul (XIVe siècle), des orgues du XVe et sur des peintures murales de la même époque représentant les sibylles, le tétramorphe, un saint Christophe en turban, saint Philibert et saint Alerand, enfin sur une statue sépulcrale d'un prieur du XIVe siècle.

Après Cunauld, Trèves, où dans l'intérieur de l'église on distingue un tabernacle du XVe siècle en tuf et à deux étages formant pyramide, puis le tombeau de Robert le Maçon et deux très-vieux bénitiers romans.

Le congrès, chemin faisant, admire la belle tour construite en 1431. Il arrive à l'église de Saint-Macé que M. Bonet s'empresse de dessiner. Impossible d'y retrouver l'inscription :

RAGINAVDVS DE REMIS ARCHIEPISCOPVS
BASILICAM ISTAM DEDICAVIT.

Mais on y lit encore la suivante dans la cour d'entrée :

. . . . DE LORIO : DEDIT ET ALIA : SI QUIS VERO HVIC
ECCLESIE HEC AVFEER *(sic)* CELESTE REGNVM
EI AVFERAT9.

Un membre l'a traduite fort plaisamment de la sorte :

« Si quelqu'un consent que ce bien
» Jamais de cette Eglise sorte
» C'est un détestable vaurien,
» Je veux que le diable l'emporte. »

Nous avons également retrouvé gravée autour de la chapelle vers sud, la grande inscription si souvent copiée et toujours avec variantes ; le congrès paraît l'avoir définitivement lue comme suit :

MEMO. . . . . PRIORES
VIXIMUS HEV PESTIS MALA MORS FUIMUS Q' QUOD ESTIS
. . . ALASI. . . . VOBIS N P. . . . CAVEATIS
VIXIMUS EDIMUS Q' BIBIMUS BENE. . . . IN SEDIM Q'
LVSIMVS. . . . . NIMVS EDES
PRO MAGNIS MINIMAS PRO TAM SVBLIMIB9 IMAS
VOS QVOQVE NUNC EDITIS BIBITIS VITAM.

Le sens se comprend malgré l'obscurité de la 3e ligne. (Voir Proc. verb. de la Comm. arch. de Maine-et-Loire, séance du 5 novembre 1852, signé Béclard.) Des croix de consécration sculptées à l'intérieur et à l'extérieur de l'église se rapportent évidemment à la dédicace faite par Raynauld de Martigné-Briant, archevêque de Reims et auparavant évêque d'Angers (XIIe siècle). Des peintures murales de cette époque représentent 1° Dieu bénissant au centre du tétramorphe ; 2° la résurrection de Lazare ; 3° la Vierge et un moissonneur.

Sur quelques parties des murs extérieurs de l'église, qui sont incontestablement du XIIe siècle, on remarque des chaînes de briques avec le petit appareil.

Comment expliquer leur présence ? l'appareil romain a-t-il été placé là au XIIe siècle ? pour nous c'est incontestable, mais alors si l'on n'admet pas que ce soit une imitation accidentelle, c'est à renverser toutes les données archéologiques reçues. Je crois donc à une imitation, d'autant plus vraisemblable qu'examen fait

des chaînes de briques, nous avons vu qu'elles ne se composaient que de fragments de tuiles à rebords posées seulement *ad ornamentum*. Quoi qu'il en soit, le congrès en a été fort intrigué et le dernier mot n'est pas dit sur Saint-Macé.

Revenant toujours vers Saumur, nous visitons l'ancienne crypte de St-Florent du XIe siècle, et le narthex du XIIIe siècle qui sert de chapelle aux dames du Bon-Pasteur, puis l'église paroissiale où l'on nous montra trois médaillons sculptés en pierre d'Argeasse (1) représentant l'*Ascension, les marchands chassés du temple*, etc., etc. Ces trois objets proviennent d'un tombeau de l'église de Saint-Florent, dite *la belle d'Anjou*, détruite en majeure partie par ordre du Sénat, sous le gouvernement de Napoléon, vers 1806. Le tombeau également détruit, représentait en bas-relief le paradis et l'enfer ; Bodin l'a très-bien décrit (2). Il renfermait le corps de Jean du Bellay, abbé de Saint-Florent d'abord, évêque de Fréjus et ensuite de Poitiers, mort le 2 septembre 1479.

M. Bernard de la Frégolière, maire de Saint-Hilaire-Saint-Florent, a trouvé sur cette commune des débris romains.

Rentrés dans Saumur, M. de Caumont reçoit à dîner à l'hôtel Budan un certain nombre de membres du congrès.

(1) Pierre des environs de Saumur.
(2) Bodin. Saumur, p. 294, édit. Godet.

V. GODARD-FAULTRIER.

(*La suite au prochain numéro*).

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

Le *Répertoire Archéologique de l'Anjou* paraît le 1er de chaque mois, par livraisons chacune de deux feuilles d'impression.

Le prix de l'abonnement, pour les personnes ne faisant pas partie de la Commission Archéologique, est de 5 francs par an pour Angers et de 6 francs par la poste.

Les abonnements sont reçus chez tous les libraires du département.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE

1862
Aug.

DU DÉPARTEMENT

DE MAINE ET LOIRE

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANJOU

Année 1862. — Août.

ANGERS

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE

Chaussée Saint-Pierre, 13

1862

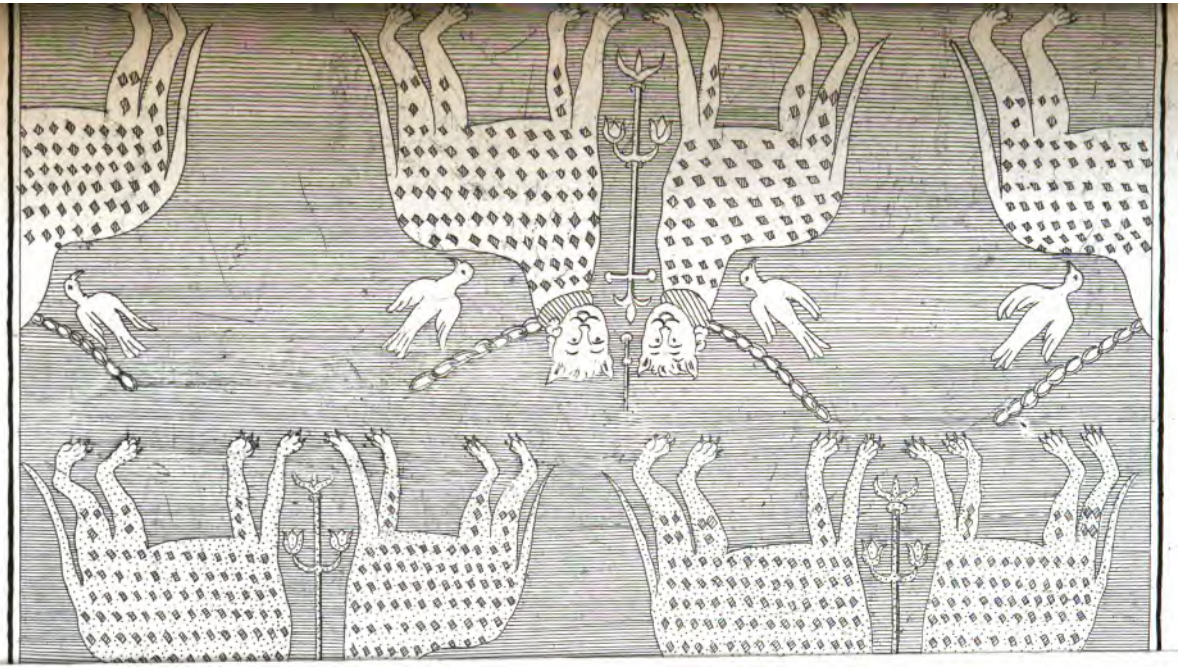

DC
611
.M241
A4
1862
Aug.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

A SAUMUR

(Suite et fin).

MERCREDI 4 JUIN.

Séance vers 8 heures du matin.

M. Ramé, de Rennes, préside l'assemblée.

M. de la Tourette mentionne un dolmen dit de Poncé, qui existait vers 1828 près le château de *Pierre-Folle*, arrondissement de Loudun. On découvrit dessous une femme tenant sur sa poitrine un enfant ; à l'entour et en cercle, gisaient quarante cadavres dont les têtes et les pieds s'alternaient entre eux ; neuf couteaux en pierre, trois pointes de flèches en silex, quatre épingles en os, des poteries noires, des disques en ardoise attachés aux malléoles, et un morceau d'ocre jaune percé d'un trou furent également trouvés sous ce dolmen.

Le même membre, qui présente quelques-uns de ces objets, offre aussi douze bracelets celtiques en

bronze, la plupart capitonnés et tous enfilés dans un grand anneau, découverts au fond d'une source près de Moncontour ; un umbo de bouclier et des haches en pierre s'y trouvèrent également.

M. Ramé prend ensuite la parole au sujet des églises comparées.

Séance vers 3 heures.

M. de Galembert donne lecture d'un long et intéressant mémoire sur des peintures murales de la Touraine ; ce mémoire sera imprimé.

Les 11e, 12e, 13e, 14e et 15e questions sont traitées avec ordre ; y prennent part MM. Imbert, Parault, Ledain, Lambert, Joly et Raimbault. Ce dernier signale un certain nombre de cloches du xve siècle, à Blou, à Souvigné, commune de Martigné-Briant, à Saumur, etc.

Au sortir de la séance, le Congrès se rend à Bagneux ; il visite le dolmen de ce nom, que M. de Caumont déclare être, sans hésiter, le plus beau de tous ceux qui existent en France ; ensuite on visite M. Desmarets, qui, avec une grâce charmante, nous fait les honneurs de ses salons, ornés d'objets d'art et d'antiquité d'une véritable valeur ; il en a rapporté plusieurs de l'Orient. Sa coquette demeure est un petit Cluny où règnent le bon goût, l'élégance et la distinction.

Vers 9 heures, soirée chez M. Louvet, dont la cordiale et délicate réception a su faire des étrangers de la veille des amis du lendemain.

JEUDI 5 JUIN.

Excursion de Chinon.

Départ de Saumur à 5 heures du matin ; on va de suite à Fontevrault. Visite à l'église paroissiale de *Saint-Michel*, dont les voûtes appartiennent au style Plantagenet ; on y voit d'assez bons tableaux : l'un d'entre eux, plus curieux que bien fait, représente Robert d'Arbrissel en berger.

Même style Plantagenet dans la *chapelle Sainte-Catherine*, bâtie vers 1225. Cette chapelle, sur plan carré, en forme de tour surmontée d'une lanterne élégante, occupait autrefois le milieu du cimetière paroissial ; c'était une lanterne des morts et c'est aujourd'hui une maison particulière.

Pénétrant dans l'ancien monastère, le Congrès après examen scrupuleux des détails de la *tour d'Evrault*, émet l'opinion que ce monument a été une vaste cuisine et non pas un *logis de voleurs*, une *chapelle sépulcrale*, ni une *lanterne des morts*, ainsi qu'on l'a cru successivement ; la preuve en est acquise, car on remarque au sommet de l'un des exedres une voûte conique qui laissait passage à un tuyau de foyer. On peut voir cette cuisine restituée dans le Dictionnaire d'Architecture de Viollet-le-Duc, t. IV, p. 470. Ajoutons que le *grand réfectoire*, reconstruit vers la fin du xve siècle, touchait d'un côté à la tour d'Evrault, qui date du commencement du xiie siècle. Cette tour a 80 pieds de hauteur et 33 de diamètre ; elle s'élève sur trois plans : le premier, au rez-de-chaussée, est octo-

gone; le second, carré, et le troisième est aussi octogone.

L'originalité pleine de noblesse de cette construction étonne et prouve que l'art de bâtir était merveilleusement avancé au XIIe siècle en Anjou; elle prouve aussi que l'esprit de foi des monastères savait se manifester d'une façon large, et j'oserais dire pompeuse, jusque dans des bâtiments d'un usage vulgaire. Vraiment, si la preuve n'était faite, on se refuserait à voir une cuisine dans la tour d'Evrault. MM. de Caumont et de Verneilh déclarent ne connaître pas d'édifices du même genre plus particulièrement remarquables.

Nous traversons le *cloître*, qui est de la fin du XVe siècle et sur l'un des pilastres plus moderne nous lisons la date de 1543.

La *salle capitulaire* a de curieuses peintures murales, représentant la vie de Jésus-Christ, puis des portraits d'abbesses et de prieures avec les dates extrêmes de 1567 et de 1704.

Le Congrès entre dans la *grande église*, dont la nef est malheureusement aujourd'hui séparée en deux étages par un plancher. Regrets unanimes de ne pas voir cette partie rendue au culte; vœux formulés à ce sujet; espérances que le gouvernement les écoutera. Ici, M. de Verneilh, l'auteur du magnifique ouvrage sur l'Architecture byzantine en France, nous sert de cicérone : il nous fait remarquer que le chœur fut le dernier construit, mais que tout l'ensemble de ce magnifique édifice trouve sa date de 1109 à 1119. Il attire notre attention principalement sur la nef, autrefois voûtée en coupoles sur pendentifs distincts, sur

plan carré; il démontre, d'accord avec M. Joly, comment il serait aisé de rétablir ces coupoles abattues. Il trouve à la nef, large de 9 mètres 67 centimètres de colonne à colonne, une grande ressemblance avec celle de la cathédrale d'Angoulême et ne s'en étonne pas, Robert d'Arbrissel ayant voyagé dans l'Angoumois. Il conjecture avec raison que le byzantin de Fontevrault provient du byzantin d'Angoulême, comme celui-ci dérive du byzantin de Saint-Front, de Périgueux, imitation de Saint-Marc, de Venise, qui à son tour a fait de si grands emprunts à Sainte-Sophie de Constantinople. Il voit en outre dans l'architecture de Fontevrault le point de départ de notre *style Plantagenet* ou *style angevin, mélange de l'ogive du Nord et du byzantin méridional*, qui se sont naturellement donné rendez-vous sur les bords de la Loire, limite de l'Aquitaine et de ce que l'on appelait autrefois la France.

Le Congrès visite ensuite la *salle Saint-Jacques*, autrefois *église Saint-Lazare*, à laquelle on assigne la date du XIIe siècle. En résumé, les belles époques d'architecture à Fontevrault ont été le XIIe siècle avec la *grande église*, la *tour d'Evrault* et l'*église Saint-Lazare;* le XIIIe avec la *chapelle Sainte-Catherine* et l'église paroissiale de *Saint-Michel;* le XVe et le commencement du XVIe avec le *réfectoire*, le *cloître* et la *salle capitulaire:* huit édifices du plus haut intérêt.

Rentrant dans le chœur de la grande église, notre attention se porte sur les statues sépulcrales des comtes et comtesses d'Anjou, rois et reines d'Angleterre.

Ce n'est pas un mince honneur pour notre province

que celui d'avoir donné des rois à l'orgueilleuse Albion; aussi m'étendrai-je un peu longuement sur l'histoire de ces statues.

« Elles sont au nombre de quatre et représentent : 1° *Henri II*, comte d'Anjou et roi d'Angleterre, mort en 1189; 2° *Aliénor d'Aquitaine*, autrement Eléonore de Guyenne, sa femme, morte en 1204; 3° *Richard Cœur-de-Lion*, son fils, mort en 1199; 4° *Isabelle* ou *Elisabeth d'Angoulême*, femme de Jean-sans-Terre, morte en 1218. Les statues des princes sont de la fin du XIIe siècle et celles des princesses du commencement du XIIIe. Sous chacune de ces statues, couchées et peintes, était un caveau où reposaient les cendres de la personne que le monument représentait.

« Au XVIIe siècle (1638), Jeanne-Baptiste de Bourbon, » écrit M. de Guilhermy dans le t. V, p. 280 des An- » nales de Didron, fit transporter de la nef au chœur » leurs restes et leurs statues... La révolution viola » les cercueils... Bodin assure qu'un habitant de Fon- » tevrault parvint à soustraire les os du roi Richard et » les conserva. »

» Il paraît qu'il en fut de même du cœur de Henri II, puisqu'en 1857 une personne demeurant à Orléans le donna à un évêque anglais qui était venu, vers cette époque, faire le panégyrique de Jeanne d'Arc (p. 144 du Répertoire archéologique de l'année 1859).

» Ces statues sont en pierres de tuf, à l'exception de celle d'Isabelle qui est en bois de chêne. On les trouve gravées d'une manière peu exacte dans les *Monuments de la Monarchie française* du P. Montfaucon, t. II, p. 113-114, et d'une façon très fidèle dans les *Effigies*

monumentales de la Grande-Bretagne, de l'anglais Stothard. En dernier lieu elles ont été dessinées par J. de Mérindol, architecte, et gravées par Pisan dans le t. V, p. 280, des Annales de Didron.

» Durant la tourmente révolutionnaire et jusque vers 1817, elles furent laissées au milieu des décombres. A cette époque, le gouvernement anglais les fit demander, et cette demande éveilla l'attention sur leur valeur historique. D'après les justes observations de Bodin et de M. le baron de Wismes, alors préfet de Maine-et-Loire, MM. Lainé et Decazes, ministres de Louis XVIII, les refusèrent, et on prit occasion de ce refus pour les déposer avec soin dans une des petites absides de l'église vers sud-est. En 1819 le gouvernement anglais revint à la charge, mais sans plus de succès.

» A la fin de janvier 1846, elles furent transportées à Paris et destinées à orner l'un des musées royaux. Cet enlèvement causa quelques rumeurs et il s'ensuivit de nombreuses réclamations qu'il est bon de consigner ici suivant l'ordre chronologique.

» La première partit des rangs de la Commission archéologique (1) qui venait d'être fondée; aussi, dès le 8 mai 1846, la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, adressa-t-elle à M. le ministre de l'intérieur, une lettre que nous fûmes chargé de rédiger (2). On y lit ce passage : « La Société, M. le mi-

(1) MM. de Beauregard, F. Grille, Hunault, Pavie, etc., etc., furent des premiers à se préoccuper de cette affaire avec un zèle que nous nous plaisons à reconnaître.

(2) Pages 348-349 des Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, 5e vol., 6e livraison.

» nistre, vous prie de vouloir bien donner les ordres
» nécessaires pour faire opérer la réintégration des
» statues à Fontevrault, ancienne abbaye, que l'on
» pouvait appeler autrefois le *Saint-Denis* des Planta-
» genets et dont l'église, loin qu'on dût la dépouiller
» de ses richesses archéologiques, mériterait, à tous
» égards, d'être rendue par vous, M. le ministre, en
» *son entier* au culte et aux arts ; car ne perdons pas
» de vue qu'une partie de l'histoire d'Angleterre a ses
» origines dans ce qui nous reste du vieux Fonte-
» vrault. »

» M. le ministre de l'intérieur, en date du 12 juin de la même année, répondit par une lettre favorable, signée Duchâtel et dont la teneur est imprimée p. 406, 5e vol., 7e livr. des Mém. de la Société d'agr.

» En juillet, M. de Beauregard, président de la Société, s'empressa de réclamer auprès de l'*intendant général de la liste civile;* je fis de même à l'adresse de M. de Montalivet et à celle de M. Didron, d'après l'avis des membres de la Commission archéologique.

» M. Didron répondit à notre appel par un article très bien motivé inséré dans ses *Annales archéologiques*, t. V, 4e livraison, p. 236.

» Nos démarches en étaient rendues à ce point quand, à la séance du 20 septembre 1846 du Conseil général, M. Louvet, membre de l'assemblée et maire de Saumur, prit la parole, invitant le Conseil à témoigner, de son côté, ses regrets à l'occasion de cet enlèvement. Le Conseil général, appréciant l'utilité de cette proposition, s'empressa de la voter; M. le comte de Quatrebarbes ne fut point étranger à ce

vote; qui ne connaît toute sa sollicitude pour nos vieux monuments?

» Après le Conseil général vint la députation de Maine-et-Loire; le 28 décembre 1846, chargé par la Commission archéologique et par la société dont elle émane, nous eûmes l'honneur d'en écrire à M. de Falloux et à M. Bineau, qui promirent leur concours le plus actif. Cette affaire eut un retentissement inespéré et la Chambre des pairs en fut saisie dans sa séance du 26 juillet 1847.

» M. le comte de Montalembert, avec cette verve qu'on lui connaît, plaida pour nos statues avec tant d'avantage qu'il obtint une générale adhésion. Les choses en restèrent là jusqu'à la révolution de 1848, sans laquelle il est fort douteux que nous eussions pu réussir. En effet, M. de Falloux ne tarda pas à devenir ministre de l'instruction publique, et le 5 janvier 1849 il nous répondait : « Je n'oublie pas que je suis » membre de la Société archéologique d'Angers, et à » ce titre je m'occuperai, avec bien du plaisir, de la » restitution des statues de Fontevrault. »

» En effet, huit mois après, c'est-à-dire en septembre, elles étaient replacées *dans la partie de l'église qu'elles occupaient précédemment.* Et le directeur de la maison centrale nous écrivait, le 10 février 1850, ces lignes de remerciement que je reporte entières à la Société d'agriculture, sciences et arts, ainsi qu'à la Commission archéologique : « Permettez-moi, Monsieur, » de vous exprimer toute ma gratitude de la part que » vous avez prise à faire restituer, à l'ancienne abbaye

» de Fontevrault, ces statues auxquelles se rattachent » de si précieux souvenirs. »

» Mais ces statues sont-elles bien les mêmes que les anciennes? Nous n'élevons aucun doute à ce sujet, bien que les couleurs nouvelles dont elles furent chargées l'eussent permis ; en effet, de frustes qu'elles étaient avant leur départ, elles nous revinrent peintes : Henri II, tunique rouge, draperie bleue ; Aliénor d'Aquitaine, tunique gris-perle losangée d'or, draperie bleue ; Richard Cœur-de-Lion, tunique rouge, draperie bleue ; Isabelle d'Angoulême, tunique bleue, draperie jaune doublée de vert.

» Mais avait-on eu le soin de bien étudier les anciennes couleurs? Il faut le croire. Plusieurs moulages furent faits de ces statues. »

Quittant Fontevrault, les omnibus nous font arriver rapidement à Candes; chevaux et postillons participent à l'entrain général. L'église de Candes, XIIe siècle dans le chœur, est d'un beau XIIIe dans son porche et sa nef ; elle est crénelée à son sommet comme une place de guerre; un four existe même dans ses combles. M. Joly l'a réparée avec goût.

Vers 1852, en changeant l'autel de place, on y a découvert : 1° l'une des trois fioles (1) pleines du sang de saint Maurice et de ses compagnons, que saint Martin avait apportées d'Agaune (canton du Valais) ;

(1) Arrivé à Tours, saint Martin déposa du sang de saint Maurice et de ses compagnons dans trois fioles : l'une qu'il donna à l'église de Tours, l'autre à la cathédrale d'Angers, et la troisième à Candes. (Voir *Almanach de Saint-Vincent-de-Paul* d'Angers, année 1846).

elle est en verre, piriforme, et haute de 5 pouces ; 2° l'inscription suivante : « Ces reliques de saint Mau-
» rice, trouvées sous l'ancien grand autel, ont été re-
» placées sous ce nouveau le 12 octobre 1783. »

Cette fiole et cette inscription, dessinées par M. Joly, furent remises sous l'autel actuel vers 1852.

Après Candes, Saint-Germain, où sur le devant de l'église nous distinguons sculptés des entrelacs et cet arbre mystérieux d'origine orientale que les savants appellent le *hom*, et que nous avons retrouvé à Athènes sur des fragments byzantins de l'Acropole. Le hom tient encore aujourd'hui sa place dans le culte de Zoroastre.

Bientôt nous apparaît Chinon, qui ce jour était en fête : il y avait foire; le Congrès passa d'abord pour un groupe de riches négociants et fut favorablement accueilli. Mais, ô désenchantement! on s'aperçut bientôt que nous courions après des ruines, après *des rien du tout*, suivant le terme d'un villageois jovial et *cossu*. Notre considération allait en baissa sur la place, mais elle se releva lorsqu'on vit que plusieurs personnes bien posées dans le pays nous prirent au sérieux. Ce que nous prîmes au sérieux, nous, ce fut, à table, une belle carpe de la Vienne, arrosée de vin du cru et assaisonnée de fine joie. Possible que ce que je dis là paraisse pantagruélique ; mais le moyen d'oublier que Chinon est la patrie de Rabelais!

Le dîner fini, nous visitons l'église Saint-Maurice, dont le chœur et la nef principale bâtis par Henri II vers 1160 sont en style Plantagenet. On y voit une clef de voûte très élégante et dont le motif mériterait

d'être souvent reproduit, c'est Jésus au centre de huit anges, placés en cercle et rayonnant à l'entour. Si l'on change de place le clocher roman de cette église, comme dit-on le projet en existe, la solidité de la nef s'en trouvera fortement compromise.

L'église de Saint-Etienne n'est pas moins intéressante à étudier. D'un seul jet, de la fin du xve siècle, elle a de très belles et larges voûtes. Cette église se trouve dépositaire de la célèbre chape dite de saint Mexme (*sanctus Maximus*), que l'on développa devant le Congrès.

La Sauvagère, au xviiie siècle, avait déjà remarqué cette étoffe qu'il fit en partie graver et dont M. Lambert de Saumur possède le cuivre qu'il a bien voulu nous communiquer ; malheureusement ce dessin n'est pas d'une scrupuleuse fidélité ; de petits lièvres placés sous le ventre des léopards ou chimères n'y sont point figurés ; cependant nous donnerons la gravure de cette chape à titre de renseignement. Depuis lors, des représentations de cette chape beaucoup plus exactes ont été publiées. Longtemps oubliée par les savants, elle a repris vogue vers 1847. A cette époque, M. l'abbé Auguste Moreau voulut bien m'écrire à mon adresse à Angers ce qui suit : « Nous possédons dans l'église de » Saint-Etienne de Chinon (Indre-et-Loire), une chape » très ancienne, que la tradition orale et constante » assure être celle de saint Mexme, disciple de saint » Martin vers la fin du ive siècle. Cet objet a de tout » temps été considéré comme une relique du saint. » Les chanoines de Saint-Mexme la conservaient dans » le trésor de leur collégiale, bâtie sur le tombeau de

» leur patron mort à Chinon, et chaque année ils l'ex-
» posaient à la vénération des fidèles le jour de sa fête.
» Le peuple de cette ville ne l'a pas perdue de vue
» pendant la révolution, et aujourd'hui elle appartient
» encore à l'église de Saint-Etienne, où on l'expose
» également le jour de la fête précitée. »

M. l'abbé Moreau ne se bornant point à nous en faire la description, me l'a adressée et voici ce que je publiai sur cette pièce dans les *Nouvelles archéologiques* de mai et juin 1847.

« Développée par terre, elle a la forme d'un demi-
» cercle dont le rayon est d'environ 1 mètre 50 cen-
» timètres. Sept bandes horizontales, mais sans cou-
» tures, ornent ce vêtement fond de soie bleue fait au
» métier. Ces bandes, larges de 20 à 22 centimètres,
» représentent les mêmes figures mais de couleurs
» variées. Ce sont toujours des groupes de chimères
» affrontées, deux à deux, chaque groupe séparé par
» un bâton orné d'une espèce de fleur de lys capri-
» cieuse et nullement héraldique; lesdites chimères à
» tête de lion et corps de girafe (1) sont enchaînées à
» l'on ne sait quels pendentifs d'où semblent s'élancer
» des oiseaux; de petits dessins ovales et très nom-
» breux ornent la fourrure des chimères sous le
» ventre desquelles paraît, pour chacune, on ignore
» quel petit quadrupède qui a tout l'air d'un lièvre.
» Les dessins des bandes représentent comme suit :
» 1° chimères à fourrure blanche, ornées d'ovales
» rouges, chaînes et oiseaux bleu-rouge, lièvres

(1) La Sauvagère y voyait des léopards.

» rouges ; 2° mêmes dessins, mais verts et jaunes et » ainsi en s'alternant. »

MM. Lenormant et Mérimée, que j'eus l'honneur de recevoir à Angers, trouvèrent que cette chape ressemblait beaucoup à un vêtement du IXe siècle que l'on voit à Aix-la-Chapelle ; ils étaient disposés à croire qu'elle est venue de l'Orient, mais ils n'avaient pas aperçu, non plus que moi, une inscription qui, semble-t-il, ne peut être antérieure au XIe siècle.

De Saint-Etienne le Congrès se rend à l'ex-église collégiale de Saint-Mexme, où la chape précitée était autrefois déposée. Le frontispice de ce monument est d'un roman très ancien ; on y distingue des entrelacs et les restes de douze disques sur lesquels étaient autrefois sculptés les travaux des mois. Le *reticulatum* et l'arbre mystérieux nommé hom s'y font également remarquer. Nous avons déjà rencontré le hom dans l'église de Saint-Germain ; notons en passant qu'il existe aussi dans une troisième église de la Touraine, à Saint-Jean de Langeais. Ceci nous rappelle que plusieurs archéologues distingués ont vu dans chacune des tiges qui séparent les léopards affrontés de la chape de saint Mexme le hom en question. C'est peut-être bien à cause de la vénération portée à cette chape que les sculpteurs de Touraine auront, vers le XIe siècle, figuré dans les trois églises précitées cet arbre mystérieux d'origine orientale. Il est vrai qu'on rencontre le même type sur le tympan d'une porte latérale de l'église de Marigny (Calvados) (1), mais l'Anjou ne le possède pas.

(1) Voir notre ouvrage d'*Angers au Bosphore*, p. 159.

L'ex-église de St-Mexme dans une de ses chapelles renferme encore de belles peintures murales flamandes de la fin du xve siècle, représentant un *jugement dernier* et *un calvaire*, au pied duquel paraît une fontaine pleine du sang de J.-C. Ce motif a beaucoup d'analogie avec celui que nous retrouvons sur le beau vitrail de Boumois. M. le comte de Galembert a fait une étude spéciale de ces belles peintures de St-Mexme.

Notre course à Chinon se termine par la visite du château, où l'on peut très-bien étudier l'art de la fortification au moyen-âge. L'ensemble de cette forteresse se compose de trois enceintes très-distinctes, séparées par des douves profondes de manière que l'une prise il fallait encore assiéger la seconde, puis la troisième. La première plus près de la ville se nomme le *fort St-Georges,* la seconde les *bâtiments du Grand-Logis,* et la dernière vers l'ouest le *fort du Coudray*. Le plan général allant de l'est à l'ouest occupe en longueur cinq fois sa largeur ; on y remarque : 1° Les restes d'une barbacane entourant vers nord les douves qui séparent le *fort St-Georges* des *bâtiments du Grand-Logis ;* 2° Un conduit acoustique du haut en bas de la tour dite de l'*Horloge ;* 3° Un autre conduit semblable du haut en bas d'une tour rectangulaire située comme la précédente dans l'enceinte dite *bâtiments du Grand-Logis* (1); 4° Dans le fort du Coudray une tour dite du Moulin, un four et un puits de 47 mètres de profondeur. L'enceinte appelée *Bâtiments du Grand-Logis* offre vers

(1) A l'une des tours du château de Tiffauges nous avons vu un conduit acoustique ; on pourrait en citer d'autres exemples.

l'ouest une tour carrée dont l'intérieur présente une fosse profonde de 40 pieds, que l'on a prise pour des oubliettes et qui servait tout simplement à des latrines comme l'indiquent des conduits de descente qui de chaque étage viennent y aboutir.

Des échauguettes, des moucharaby, des traces de hourds et de bretèches en bois, des coursières et des souterrains communiquant avec le puits se font encore remarquer dans l'ensemble de cette vaste construction. En 1849 on trouva dans les souterrains des boulets en pierre pour trébuchets, mangonneaux et pierriers. Le château de Chinon a quelques murs gallo-romains dans lesquels on découvrit un bas-relief antique placé aujourd'hui dans l'une des tours.

On y distingue aussi des parties des IXe, XIe, XIIe et XVe siècles, et qui répondent bien aux faits consignés dans une notice de M. G. de Cougny, publiée en 1860.

Cet auteur nous apprend en effet que les Visigoths s'emparèrent du château de Chinon en 462, qu'Œgidius, général romain, les y assiégea en vain, mais que Clovis, vainqueur d'Alaric, fut plus heureux.

En 861 Chinon passa sous la domination de Robert-le-Fort du consentement de Charles-le-Chauve, et plus tard entre les mains de Thibault, comte de Touraine et de Champagne, puis conjointement de Eudes Ier et de la comtesse Emma, épouse de Guillaume II, duc d'Aquitaine.

Eudes II qui eut de fréquents démêlés avec notre Foulques-Nerra, en fut également possesseur et le laissa à son fils Thibault, qui se le vit enlever par le comte d'Anjou Geoffroy-Martel, vers 1044.

« Ce fut ainsi que le domaine de Chinon, après être » demeuré pendant un siècle environ entre les mains » de la maison de Blois, passa au pouvoir des comtes » d'Anjou » (de Cougny, p. 34).

Depuis lors le château eut successivement pour maîtres : *Geoffroy-Martel*, *Geoffroy-le-Barbu*, *Foulques-Réchin*, *Foulques V*, *Geoffroy-Plantagenet*, et les rois d'Angleterre de la lignée angevine, savoir : *Henri II*, *Richard-cœur-de-Lion* et *Jean-sans-Terre*. Confisqué entre les mains de ce dernier et après un siége d'une année, le domaine de Chinon vers 1205 tomba au pouvoir de Philippe-Auguste.

Les comtes d'Anjou le possédèrent donc durant 161 ans.

En 1370 il fut donné à Louis, duc d'Anjou, par Charles V ; en 1423 à Marie d'Anjou, en avancement de douaire, par Charles VII, son mari.

Le château servit de prison vers 1045 à Guillaume V, comte de Poitou; vers 1068, à Geoffroy-le-Barbu durant 28 ans ; à Arthus, duc de Bretagne, vers 1202 ; à Jacques Molay, grand maître de l'ordre du Temple, vers 1309 ; au duc d'Alençon, en 1481, ce dernier placé dans une cage dite *cage Balue* (p. 78-79) ; au cardinal de Bourbon (le Charles X de la ligue), en 1588 ; à 52 espagnols pris à Rocroy, en décembre 1643.

Moururent à Chinon Henri II, le 3 juillet 1189, dans l'église Saint-Maurice, et Richard-cœur-de-Lion, le 6 avril 1199, dans une maison en dehors du château.

Saint Louis séjourna quelque temps au château, notamment en 1227.

Sous Charles VII, les États du royaume s'y assem-

blèrent. Mais ce qui projette un grand éclat sur Chinon et ce qui sans doute lui valut ce proverbe :

. . . . . Chynon
Petite ville, grand renom.

fut le 9 mars 1429, l'entrevue de Jeanne d'Arc avec le roi de France, l'un des faits les plus considérables de notre histoire.

La grande salle témoin de cette mémorable entrevue ne trouva pas grâce devant l'orgueil vraiment mesquin du plus grand ministre du XVIIe siècle. Le cardinal de Richelieu, pour former le duché de son nom, résolut de réunir le comté de Chinon aux baronnies et seigneuries de l'Ile-Bouchard, Mirebeau, Faye-la-Vineuse; il acheta donc le comté de Chinon le 15 septembre 1631, et fit démolir en partie le château, notamment la grande salle, ne voulant pas que son château de Richelieu, bâti à grands frais, fût éclipsé par celui de Chinon. « Est-ce que les lauriers de Jeanne d'Arc, dit M. de » Cougny (p. 112), troublaient le sommeil du vain- » queur de la Rochelle ? »

Nous ne pourrions croire à tant de petitesse, si M. le marquis de Costa de Beauregard, propriétaire de la jolie chapelle de la commune de Champigny (canton de Richelieu, arrondissement de Chinon, Indre-et-Loire), ne nous eût appris que le même sort et pour le même motif mesquin n'avait été réservé à ladite chapelle, par le même cardinal, qui cette fois vit son vandalisme arrêté d'après les ordres formels du pape Urbain VIII. Grâce soit donc rendue à ce souverain pontife auquel nous devons la conservation des splendides vitraux de

la chapelle en question. Il est donc bien vrai que les plus grands hommes ne sont point à l'abri des petites vanités. Un autre genre de vandalisme, celui des salpêtriers de 1793, porta un coup non moins funeste au château de Chinon. Des courtines entières réduites en moëllons passèrent au lessivage, se firent salpêtre et poudre à canon.

Malgré tous ces commencements de destruction, cette forteresse avait de si profondes racines dans le sol, *mole sua stat*, que la main de l'homme, lassée de son œuvre, abandonna la partie ne pouvant aller jusqu'au bout ; aussi les ruines du château savent-elles encore étonner l'imagination par leur nombre et leur grandeur. Désormais à l'abri de tous dangers elles sont le plus bel et le plus fier ornement de la bien assise ville de Chinon.

Quittant à regret cette cité, le Congrès se rend à Rivierre, canton de l'Isle-Bouchard, afin d'y visiter une église que l'on croit antérieure au xe siècle ; on y voit extérieurement, derrière l'abside carrée, un bas-relief représentant deux personnages se donnant le baiser de paix ; d'après la tradition ces deux personnages seraient St Mexme et St Martin. De ce côté la muraille est ornée de chevrons et de quatre feuilles dont le style appartient au commencement du xie siècle. Quant aux murs latéraux qui sont à petit appareil, ils peuvent être antérieurs au xe siècle, moins cependant les modillons du sommet.

A l'intérieur cette église présente une particularité remarquable ; le chœur en effet domine la nef de près de trois mètres ; deux escaliers y conduisent, l'un

côtoyant le mur du nord et l'autre la muraille du sud.

Entre ces deux escaliers se voit l'entrée d'une belle crypte, presque de plain pied avec la nef; les voûtes de cette crypte sont des voûtes d'arrêtes absolument semblables à celles des cryptes de Saint-Florent, près de Saumur, et du Ronceray, à Angers, qui appartiennent au commencement du XIe siècle.

L'ensemble insolite *du chœur* et de la *crypte* de Rivierre, qui de la nef se voient d'un coup d'œil, est d'un très-bel effet précisément à cause de la différence des niveaux.

L'heure avance, nous regagnons Candes avant le coucher du soleil, dont les derniers rayons nous permettent de voir les jardins élevés de M. Caillau, et les ruines romaines que l'on y a découvertes il y a quatre ans. Nous ne pouvons mieux faire ici que de reproduire la note suivante du journal d'Indre-et-Loire (décembre 1858):

« Le gouvernement impérial, dont la sollicitude ne se borne point à l'état présent de la France, mais embrasse aussi le passé et l'avenir de notre belle et glorieuse patrie, a fait un appel à tous les érudits de province pour arriver à bien connaître la situation des Gaules sous la domination romaine. Les monuments jusqu'ici trouvés dans notre département n'appartiennent qu'à l'extrême limite de cette période historique. Notre savant et laborieux archiviste, M. Grandmaison, récemment nommé correspondant du ministère de l'instruction publique dans le département d'Indre-et-Loire, vient de justifier cette marque de haute confiance par la découverte des restes d'un monument de la plus belle

époque de l'art gallo-romain. Il a reconnu à Candes dans le parc de M. Caillau, qui a eu l'obligeance de le mener sur les lieux, l'existence de ruines romaines considérables. Des bases de colonnes d'un mètre de diamètre, d'énormes pierres chargées de scupltures de la plus grande richesse, des murs en petit appareil d'une régularité parfaite, lui ont paru devoir appartenir à un édifice dont la longueur était d'environ soixante mètres sur vingt mètres de profondeur.

» Selon M. Grandmaison, ces débris ne peuvent être que ceux d'un temple élevé par les Romains dans cette admirable position que nous connaissons tous. Un passage de Grégoire de Tours vient confirmer son opinion. Cet écrivain dit en effet, livre X, chapitre 31 de son histoire, que saint Martin fonda une église à Candes après avoir renversé les temples qui s'y trouvaient.

» Les ruines reconnues par M. Grandmaison sont à fleur de terre et le temple semble avoir été complétement rasé, mais sans doute des fouilles intelligentes mettraient à découvert toute la partie inférieure du monument et l'on verrait apparaître quelqu'une de ces belles mosaïques dont les anciens ornaient le pavé de leurs temples. Déjà des médailles et de nombreux fragments de poterie romaine, dont plusieurs sont de la plus grande finesse, ont été trouvés sur les lieux : espérons qu'on ne s'en tiendra pas là, et que les antiquaires de Touraine et le comité des arts et monuments voudront connaître le dernier mot de ce mystère archéologique. »

Des hauteurs du parc de M. Caillau, l'œil est continuellement en fête devant une horizon qu'égayent la

Loire et la Vienne réunies à nos pieds. Mais le soir se fait, nous prenons congé de M. Caillau et quelques secondes après nous visitons la cour du château de Montsoreau.

Si le demi jour convient aux ruines, nous sommes très-heureusement partagés. Cependant nous avons le temps encore de lire sur la gracieuse tour d'escalier du XVIe siècle, toute brodée d'arabesques, ces deux devises :

Chambe crye
Je bien feray.

Ce château, qui exigerait une notice spéciale, appartint en effet à la famille de Chambe, dont le cri de guerre fut son propre nom.

La nuit s'étend, la faim presse, les omnibus s'impatientent, bientôt nous sommes à Saumur. Au revoir, études et rêveries.

VENDREDI, 6 JUIN.

Séance vers 8 heures du matin.

M. Prévost, commandant du génie, préside l'assemblée.

On passe à la 16e question, qui a trait à la conservation des monuments.

Vœux pour que les anciennes croix de cimetière et de carrefour soient conservées ; pour que le narthex de Saint-Serge soit restauré ; que l'ex-chapelle Sainte-Catherine, à Fontevrault, et la lanterne des morts, sise

près l'église St-Nicolas, à Saumur, soient acquises par l'État. Mêmes vœux de conservation à l'égard du clocher de Saint-Maurice de Chinon et du château de Bressuire.

Séance vers 3 heures.

Un membre de la Commission archéologique d'Angers a l'honneur de présider cette séance. MM. Louvet, Joubert, custode de la cathédrale d'Angers, d'Espinay, magistrat à Saumur, Pecard, directeur du musée de Tours, sont appelés au bureau; M. Lancia, de Palerme, est chargé de la rédaction du procès-verbal.

Profonds regrets à l'endroit *de la chapelle, de la grande salle, du cloître, des greniers et des caves* de l'hôpital d'Angers, qui doivent être abandonnés. Le Congrès déplore que ce magnifique ensemble du XIIe siècle, insigne monument de la pieuse charité de Henri II, roi d'Angleterre et comte d'Anjou, change de destination sous un prétexte plus ou moins fondé de salubrité publique. Vœux formels pour que ces cinq parties d'un même établissement soient en tout cas conservées avec le plus grand soin. Plusieurs membres déclarent que ce monument, qui a engendré le style anglais, est l'un des plus curieux de ceux qui existent en Europe.

Quelqu'un rassure l'assemblée en affirmant que l'État saurait s'opposer à tout projet de démolition concernant cet édifice. Il ajoute que l'administration municipale d'Angers est trop éclairée pour souffrir qu'il en soit autrement.

Unanimes remercîments à l'adresse de notre éminent

artiste M. Bodinier, qui, par l'acquisition du logis de Pincé et par le don qu'il en a fait à la ville d'Angers, a sauvé ce joli monument de la Renaissance.

Reconnaissance au propriétaire des belles ruines de l'abbaye d'Asnières, pour son intention bien connue de les conserver.

Eloges à M. Duvêtre, pour son heureuse réparation de la chapelle basse de l'évêché d'Angers.

Compliments à M. Joly, à l'occasion de la restauration de la célèbre crypte du Ronceray, ainsi qu'à M. Dellêtre, dont les efforts soutenus par M. le directeur de l'École des Arts et Métiers d'Angers, sont parvenus à sauver l'une des absides si curieuses de l'église du Ronceray.

Vœu que la chapelle de Saint-Maur-sur-Loire soit au plus tôt reparée, et que la magnifique église de Fontevrault soit rendue prochainement au culte.

Enfin blâme énergique à tous les démolisseurs.

Le président passe ensuite à la 17e question, *histoire de quelques châteaux.*

M. Raimbault lit à ce sujet un intéressant mémoire sur le château de Montsoreau.

Une discussion s'engage sur cette devise de la ville de Saumur :

Mœnia fallunt hostem.
Tormentum dextra domat.

Y prennent part MM. Louvet, Lambert, Prévost et Raimbault, qui s'accordent à la faire remonter au règne de Charles VII.

Un membre émet le vœu fortement appuyé que les

tapisseries de Nantilly soient bientôt replacées dans cette église. A cette occasion, un autre membre fait remarquer que vers 985 les religieux de l'abbaye de St-Florent de Saumur fabriquaient eux-mêmes, dans leur enclos, des tapisseries de diverses sortes d'étoffes; que Mathieu de Loudun, abbé de ce monastère, nommé en 1133, y fit exécuter pour son église une tenture complète; que sur l'une des deux pièces qui devaient orner le chœur, on représenta les 24 vieillards de l'Apocalypse, sur l'autre pièce un sujet tiré du même livre, et sur celles de la nef des chasses de bêtes fauves. (Voir DD. Martenne et Durand, *historia monasterii St-Florenti Salmuriensis*, Amp. Col., t. V. Voir aussi: notice de A. L. Lacordaire, Tapisseries des Gobelins, Paris 1855.)

La question 18e amène une discussion sur l'emplacement des anciennes halles de Saumur. Rien de précis n'étant articulé, M. le président engage les Saumurois à faire des recherches à ce sujet.

On passe à la 19e question, *Boisseaux-étalons*.

M. de la Tourette pense que certains vases de pierre à becs que l'on a pris pour des mesures de grains et de liquides, ne servaient pas à cet usage, mais à broyer le froment à l'usage des hosties. Ces vases, dans l'arrondissement de Loudun, se trouvent assez fréquemment dans les églises avec des fers à hosties. Il y a constaté, soit dit en passant, 54 de ces fers.

Un membre donne une liste de boisseaux-étalons en bronze, à la mesure de Brissac, d'Angers et de Chemillé; le premier est au château de Brissac, et les autres au musée des antiquités d'Angers. M. Raimbault

signale un étalon en bois à la mesure de Thouarcé.

L'Anjou possédait plus de 80 boisseaux-étalons de diverses contenances, qui tous se rapportaient à la mesure royale des Ponts-de-Cé.

M. de Caumont assure que dans le midi de la France on se sert de grands vases en pierre, immobiles, pour mesurer les grains sous les halles ; on verse par l'orifice supérieur le blé qui s'échappe ensuite dans les poches par un trou inférieur.

Le Congrès ne se prononce pas sur la 20e question : savoir si l'édifice de l'ancien cimetière Saint-Nicolas de Saumur a été *une lanterne des morts* ou *une cuisine*, mais il déclare que ce monument du XIIe siècle mérite d'être conservé.

L'industrie des *chapelets* et du *verre filé* remonte, d'après certains membres, au XVIe siècle.

Il paraît que la fabrication des montres était ici autrefois en vigueur. Il existe des montres signées *Bouffet, à Saumur*.

M. de Caumont demande si l'on connaît de vieux ponts en Anjou ? Il est répondu qu'aucun ne vaut la peine d'être signalé, mais que M. Chedeau, adjoint au maire de Saumur, possède un curieux manuscrit où sont mentionnés les vieux ponts de notre province.

M. Louvet, à ce propos, parle d'une belle collection de livres rares, recueillis par M. Chedeau ; le mérite de cette collection est tel, que M. Taschereau, de la bibliothèque impériale, vivement affriandé, passa trois jours à les examiner.

Le questionnaire étant épuisé, la séance est levée.

J'oubliais de dire que dans les précédentes réunions

beaucoup de livres, de photographies, de dessins et de moulages, furent offerts au Congrès et à la ville de Saumur, notamment le *Bulletin historique et monumental de l'Anjou*, par MM. de Soland et Barassé, puis le *Répertoire archéologique de Maine et Loire*, par la Commission archéologique d'Angers (1).

Séance de 8 heures du soir.

M. Louvet la préside, ayant à sa droite M. O'Neill de Tyrone, sous-préfet de Saumur.

M. de Verneilh rend compte verbalement de l'excursion de Chinon. M. l'abbé Le Petit, secrétaire général de la Société française, fait part des allocations admises par le conseil. Elles se montent à la somme de 1,650 fr. dont 900 fr. pour l'Anjou, ainsi répartis, savoir: fouilles au théâtre de Gennes, 200 fr.; réparation de la toiture de la chapelle de St-Maur et inscription constatant la munificence de la Société française, 300 fr.; moulages des statues de Fontevrault, 400 fr.

On passe ensuite à la distribution des médailles, accordées pour travaux archéologiques publiés pendant le cours de l'année 1861.

M. Victor Petit obtient la médaille d'or, qu'il mérite si bien par son travail sur les châteaux de la vallée de la Loire.

La séance est close par quelques mots de M. de Cau-

(1) MM. Prévost, Ledain, de Galembert, Charlot, Courtiller, de Caumont, de la Tourette, Victor Petit, Lancia, Lambert, Bouchard, etc., sont au nombre de ceux qui ont offert divers objets, soit livres, moulages, dessins, etc.

mont, mots qu'il sait adresser toujours avec ce charme particulier qui naît d'un esprit élevé et d'un cœur affectueux.

Enfin M. Louvet, visiblement ému de son côté, s'exprime ainsi en faisant la clôture du Congrès :

« Messieurs,

» La première partie de votre session de 1862, qui va se clore d'ici à quelques minutes, doit finir comme elle a commencé, par un juste hommage de gratitude rendu au président et aux membres de la Société archéologique qui ont honoré notre ville de leur présence. Cette session a été remarquable sous tous les rapports et laissera de grands souvenirs parmi nous. Vous aurez passé en notre contrée, Messieurs, comme un rayon de lumière qui réchauffe, éclaire et vivifie. Le goût de la science aura été ranimé et accru chez ceux qui l'avaient déjà ; vous l'aurez fait naître chez ceux qui ne l'avaient pas encore. Nos vieux monuments, remis en honneur et présentés sous leur vrai jour, grâce à vos savantes dissertations ; notre musée et notre bibliothèque enrichis par vos dons généreux ; le culte de l'art récompensé par de bienveillants encouragements adressés à ceux qui portent en eux quelque étincelle du feu sacré ; des allocations accordées pour la conservation de nos antiquités les plus précieuses et pour leur reproduction par le dessin ou le moulage : voilà, Messieurs, quelles seront les traces ineffaçables de votre heureuse apparition au milieu de nous. Soyez donc remerciés au nom de notre pays ému et reconnaissant.

» Un adieu, Messieurs, a toujours quelque chose de

grave et de triste. Avant de prononcer entre nous ce mot suprême, laissez-moi vous dire combien nous avons apprécié les hommes éminents, qui composent votre Société et dont le mérite a brillé chaque jour en cette enceinte. Durant la semaine que nous venons de passer tous ensemble, l'esprit n'a pas été seul à être satisfait; le cœur aussi s'est mis de la partie ; et il s'est formé ici de douces et aimables relations qui survivront, je l'espère, à notre séparation. Au revoir donc, Messieurs, et si notre pays de Saumur avait eu la bonne chance de conquérir une petite place en vos souvenirs, puissiez-vous un jour, en vous rappelant nos excursions de Gennes, Cunault, Fontevrault, Candes et Chinon, concevoir le désir de venir de nouveau tenir en nos murs ces assises de l'archéologie où l'amitié s'ébauche à côté de la science qui progresse et fleurit. »

Vous le voyez, mon cher ami, nos six jours ont été convenablement remplis. Et quant à l'amitié dont parle en très bons termes M. Louvet, elle a été si douce que plusieurs, sans exagération aucune, auraient pu répéter avec Brantôme : *Le cœur faillit au dire adieu.* Vraie pour beaucoup, cette devise le fut, s'il est possible, davantage encore pour moi à l'égard des excellents parents et amis qui, pendant la semaine, voulurent bien me donner asile.

V. Godard-Faultrier.

CHRONIQUE.

Musée celtique.

Un décret impérial du 8 mars a approuvé la création, au château de Saint-Germain, d'un Musée d'antiquités celtiques et gallo-romaines qui sera placé dans les attributions de la direction générale des Musées impériaux (*deuxième conservation*).

Par le même décret M. Rossignol, conservateur des archives du département de la Côte-d'Or, a été nommé conservateur-adjoint des Musées impériaux, et chargé, en cette qualité, du service du Musée de St-Germain.

Le *Moniteur* caractérise en ces termes l'objet du nouveau Musée, et indique les éléments qui entreront dans sa formation :

« L'Empereur, en ordonnant la création au château de Saint-Germain d'un Musée d'antiquités celtiques et gallo-romaines, va ouvrir à la science une voie nouvelle.

» Pour les époques reculées, notre histoire nationale n'a pas, comme celle du monde classique, de nombreux textes à consulter, et les écrivains grecs ou romains auxquels on est obligé d'avoir recours, ne sont véritablement intelligibles que lorsqu'on peut se faire une idée exacte de tous les objets observés par eux chez nos ancêtres.

» Pour la réalisation des intentions de l'Empereur, l'administration des Musées impériaux va rassembler tous les documents propres à faire apprécier ces Gaulois, dont le nom retentit de si bonne heure dans les annales des peuples.

» Le Musée du Louvre fournira d'abord une collection d'armes de pierres ou de bronze et des poteries, premier fonds auquel viendront se réunir le produit de fouilles entreprises sur divers point de notre sol, et la riche collection spécialement formée par l'Empepereur. Des moulages pris, soit sur de grands monuments celtiques, soit sur les sculptures (statues et bas-reliefs) grecques, romaines ou autres, représentant des Gaulois, donneront un intérêt considérable au nouveau Musée dans lequel la France pourra, en quelque sorte, contempler son berceau. Des modèles de machines de guerre, exécutées par ordre de l'Empereur par le capitaine Reffye, des *fac-simile* d'ustensiles de toute nature, dontles musées de l'étranger et de nos départements s'empresseront certainement de faciliter l'exécution, viendront se classer dans les séries et aider à l'intelligence des monuments originaux.

» La belle collection récemment envoyée à l'Empereur par S. M. le roi de Danemarck, occupera une place distincte au Musée de Saint-Germain.

Sur l'indication et à la demande de notre collaborateur M. le chanoine Barbier de Montault, Mgr Angebault a fait copier le portrait du célèbre cardinal Balue, un de ses prédécesseurs sur le siége épiscopal

d'Angers. Ce portrait, qui est peint à fresque dans le cloître du couvent des Servites à Saint-Marcel du Corso, à Rome, date de la fin du seizième siècle. La copie est destinée à compléter la collection si curieuse que l'on voit dans la salle synodale de l'évêché d'Angers.

On sait que le tombeau d'autel sud de la cathédrale d'Angers fut démoli vers 1861 et reconstruit en juin 1862. Suit à cette occasion la teneur d'une lettre adressée par M. Joly à M. Godard-Faultrier, directeur du Musée des antiquités d'Angers.

« Angers, le 1er juillet 1862.

» Monsieur,

» Je m'empresse de vous adresser un exemplaire » moulé, de l'inscription de la première pierre de l'au- » tel Saint-Maurice de la cathédrale d'Angers (aile » sud) pour votre collection.

» Je serai heureux, chaque fois que l'occasion s'en » présentera, de contribuer à l'augmentation et à l'in- » térêt de la collection placée sous votre savante et in- » telligente direction.

» Agréez, etc. JOLY-LETERME. »

Voici la copie de cette inscription :

Vir clar. d. Henric Pros-
per Poqvet de Livoniere
doctor sorb ecl andg
canon prim lapid
marmor me posvit
die 22 nov 1737.

Au-dessus sont les armoiries dudit sieur Poquet.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

Le *Répertoire Archéologique de l'Anjou* paraît le 1er de chaque mois, par livraisons chacune de deux feuilles d'impression.

Le prix de l'abonnement, pour les personnes ne faisant pas partie de la Commission Archéologique, est de 5 francs par an pour Angers et de 6 francs par la poste.

Les abonnements sont reçus chez tous les libraires du département.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS.

1862
Sept

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE

DU DÉPARTEMENT

DE MAINE ET LOIRE

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANJOU

Année 1862. — Septembre.

ANGERS

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE

Chaussée Saint-Pierre, 13

1862

ANGERS.

EGLISE St LAURENT.

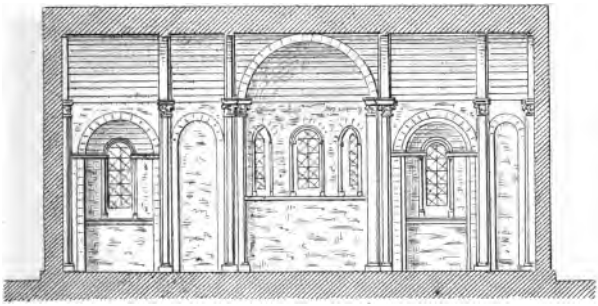

ABSIDE.

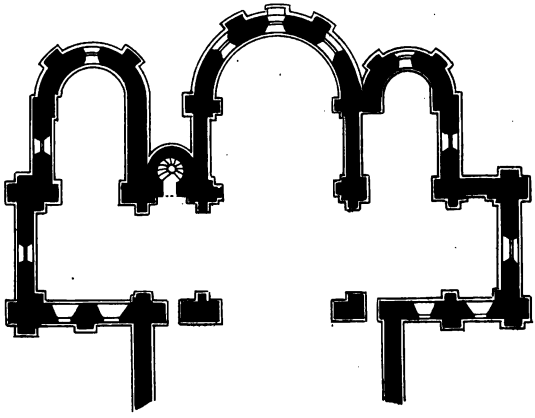

Lith. Cosnier et Lachèse.

Dessiné par Ern. Dainville, Arche

DC
611
.M241
A4
1862
Sept.

MONUMENTS ANTIQUES DE L'ANJOU.

(SUITE).

Pour nous aussi, les plus anciens noms de la ville d'Angers, sont ANDEC, ANDECO, ANDECOM et ANDECOMBO, constatés authentiquement sur des médailles celtiques du dernier âge; Juliomagus vint après. Pour nous, enfin, les plus anciens noms des Angevins, sont AKAVNES, ANDES, ANDECAMVLENSES, ANDI, ANDECAVI, ANDICANI, ONDICAVÆ, constatés le premier, dans Polybe, 2e siècle avant Jésus-Christ; le second dans César, un demi-siècle avant Jésus-Christ; le troisième, dans l'inscription de Rancon au temps de César; le quatrième, dans Lucain, 1er siècle après Jésus-Christ; le cinquième, dans Tacite, même siècle; le sixième, dans Ptolémée, 2e siècle; le septième, dans le même auteur.

Quant aux dénominations de EGADA, AEGADA, AGVADA, GADES, EGADIENS et ANGADEENS, on ne les rencontre nulle part, à notre connaissance, antérieurement au XVIe siècle. Elles nous semblent être de formation peu ancienne, on les aura extraites du mot ANDEGAVVM, où l'on trouve en effet, le radical EGA combiné avec le radical AND.

Notre excellent ami M. de Matty de la Tour, ingénieur en chef, à Rennes, a fondé sur ces deux mots, tout un système que nous allons exposer ici.

Il admet que les noms EGADA, GADES, EGADIENS, sont bien antérieurs à la conquête romaine et même au nom de ANDES donné par Jules César. Il admet encore, comme étant du poëte Apollonius, les vers suivants déjà

cités dans lesquels se trouve le mot ANDECANIS, Angers :

Est juxtà æquoreos urbs durâ in rupe Britannos,
Et Cereris dives et Bacchi munere plena,
Andecanis Græco sumens à nomine nomen :
Hanc, Sarrone patres regnante principe Gallos.

Il prétend que EGADA vient du mot EGA *(eau)* qu'il croit celtique ; il avance que le nom ANDES *doit signifier bois, forêt,* en celtique.

Il réunit les deux mots ANDES et EGA pour n'en former qu'un seul, savoir : ANDESEGA, auquel il ajoute la terminaison NI ou VI formant ainsi ANDESEGANI, ANDESEGAVI, ensuite supprimant par euphonie les lettres médianes ES, il obtient ANDEGANI, ANDEGAVI ; puis dans ANDEGANI il croit reconnaître l'ANDECANIS des vers d'Apollonius, et il en conclut hardiment que l'association des deux noms ANDES et EGA date au moins du temps d'Apollonius, plus de deux siècles avant Jésus-Christ.

L'auteur ne s'arrête pas là, il trouve dans la composition et la décomposition des noms ANDECANI, ANDECAVI, des motifs pour croire que le chef-lieu de l'Anjou a plusieurs fois changé d'emplacement. Ainsi :

N° I. GADES, ville *de l'eau*, qu'il fait dériver d'EGADA, aurait été le nom primitif d'Angers sur le rocher actuel ;

N° II. ANDECANIS, ville de l'*eau* et *des bois*, est pour lui le nom d'Angers au temps d'Apollonius, également aussi sur le rocher actuel ;

N° III. ANDES, ville *des bois*, serait allée se placer à Andard au temps de Jules César ;

N° IV. ANDEGAVI, nouvelle réunion de ANDES et de

EGA, ville de l'eau et des bois, serait revenu sur le rocher actuel ;

N° V. JULIOMAGVS, ville romaine aux Châteliers de Frémur, près du village d'Empiré, commune de Sainte-Gemmes-sur-Loire, à 4 kilomètres d'Angers.

Tel est le système de M. de Matty développé dans un manuscrit divisé en trois mémoires intitulés :

1er Mémoire : *Andes, Juliomagus* et *Andecavi*, ou triple emplacement de l'ancienne capitale de l'Anjou ;

2e Mémoire : *Robrica*, ou voie romaine de la capitale des Turones à celle des Andes ;

3e Mémoire : *Combaristum* et *Sipia*, ou voie romaine de la capitale des Andes à celle des Rhedones.

Ce manuscrit a été l'objet d'un rapport détaillé fait par M. Adville, bibliothécaire d'Angers. Voir pages 159, 180, bulletins de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, année 1854.

Comme ce système de M. de Matty renverse toutes les idées reçues jusqu'ici, sur l'origine de la ville d'Angers, l nous semble nécessaire d'examiner jusqu'à quel point il est fondé ; la topographie Angevine s'y trouve intéressée.

Si comme nous croyons l'avoir établi suffisamment, l'*Anjou*, *Angers* et les *habitants* ne furent appelés EGADA, GADES, EGADIENS, que depuis le XVIe siècle, il s'ensuit évidemment que le n° I du système en question pèche par sa base. D'un autre côté comment croire que ces trois noms seraient antérieurs à ceux de ANDES, ANDEC, ANDECO, ANDECOM, ANDECOMBO, AKAVNES, ANDECAMVLENSES, les seuls dont il soit fait mention authentique avant l'ère chrétienne? En outre dans la réunion

des deux radicaux AND et EGA, comment douter que le premier par la place même qu'il occupe, ne soit pas le plus ancien ?

Je viens de dire que les noms de ANDES, ANDEC, ANDECO, ANDECOM, ANDECOMBO, AKAVNES, ANDECAMVLENSES, sont les seuls dont il soit fait mention authentique avant l'ère chrétienne; en effet, le nom d'ANDECANIS que M. de Matty admet comme étant plus antique encore ne l'est pas, puisque les vers précités dans lesquels il se trouve pour la première fois, ne peuvent être d'Apollonius. En effet, ce poëte grec n'a jamais écrit en latin; tout au plus, pourraient-ils être de Valérius Flaccus, poëte romain du Ier siècle de Jésus-Christ, qui dans ses œuvres imita l'Argonautique d'Apollonius. Mais à quoi bon chercher des preuves par voie d'argument, lorsque Roger dans son histoire d'Anjou, page 12, attribue les vers en question à Sidoine Apollinaire, poëte du Ve siècle ?

Comment Bourdigné dans lequel M. de Matty a puisé cette erreur, erreur que nous avons nous-même assez longtemps partagée, comment dis-je Bourdigné a-t-il été amené à commettre la faute d'attribuer à Apollonius ce qui appartenait à Apollinaire? J'imagine que l'erreur sera provenue d'une confusion basée sur une certaine ressemblance qui existe entre ces deux noms.

Voilà qui me paraît compromettre tout à fait le nº II du système que nous combattons. Seulement il reste vrai pour nous et pour M. de Matty que la ville d'Angers quel qu'ait dû être son nom : ANDES, ANDEC, ANDECO, ANDECOM, ANDECOMBO, a dans les temps primitifs, été placée sur le rocher qu'elle occupe aujour-

d'hui; mais il ne faut plus que cet auteur d'ailleurs si recommandable, songe pour l'époque en question à nommer notre ville d'abord GADES et ensuite ANDECANIS, le premier nom étant une création du XVIe siècle et le second n'ayant été en usage qu'au Ve au temps de Sidoiné Apollinaire.

Discutons maintenant la valeur étymologique des deux radicaux AND et EGA, et peut-être découvrirons-nous l'époque de leur association qui du reste ne peut manquer d'être plus récente que celle indiquée par M. de Matty, au temps d'Apollonius.

Constatons d'abord que le nom de ANDES est le seul dont se serve César pour désigner le *territoire Angevin et ses habitants*. Il ne parle pas de leur ville, mais nous admettons volontiers avec Bourdigné et Roger, que par extension elle dut s'appeler aussi ANDES, de même que l'on dit encore aujourd'hui en Grèce, Syra pour la ville et pour l'île.

Quoi qu'il en soit, César ne faisant aucune mention du second radical EGA, nous en concluons que l'alliance de AND — EGA est postérieure à sa conquête. Mais après la réduction de la Gaule, nous commençons à voir le radical AND joint au radical ECA, dans Tacite, ANDECAVI; Ptolémée écrit également par un C, ANDICANI, ONDICANÆ; là, ECA se change en ICA. Je veux bien que que ECA et ICA puissent être synonymes de EGA pour signifier dans notre langue, de *l'eau*, mais il n'en est pas moins vrai que l'on ne trouve l'emploi du G qu'au Ve siècle ANDEGAVIS; encore est-il vrai de dire que le plus grand nombre de nos médailles mérovingiennes

conservent le C, ANDECAVIS, ANDECAVI, et dans Sidoine, ANDECANIS.

L'alliance littérale de AND et de EGA ne date donc en définitive que du Ve siècle. Nous voilà fort loin d'Apollonius.

Il ressort de là un fait qui peut intéresser l'épigraphie, c'est que si l'on rencontre le mot ANDEGAVVM écrit par un G dans une inscription ancienne, l'on doit en conclure qu'elle ne remonte pas plus haut que le Ve siècle. Mais on se tromperait si l'on prétendait que le même mot écrit par un C était toujours antérieur au Ve siècle, car on a écrit ANDECAVVM, par un C, en plein moyen-âge. « Ce mot est de cette façon en plusieurs » titres ou cartulaires de Saint-Nicolas-lès-Angers, dit » Roger, pages 11 et 12. »

Quant à la signification de EGA eau, ce nom est-il celtique comme le veut M. de Matty et avant lui Roger, page 10? Je n'ose me prononcer, les glossaires celtiques de Legonidec et de M. de Courson, n'en faisant aucune mention. Il ne serait pas impossible au contraire que ce mot EGA eût quelqu'affinité latine, c'est du moins ce qui semble résulter de certain passage de Ménage dans ses *Origines de la langue française*. Il fait dériver par ex. : AIGVES MORTES d'*aquæ mortuæ*, AIGVIER, AIGVIERE d'*aquarium* et d'*aquaria ;* les Espagnols, ajoute-t-il, d'AQVA font AGVA. Abraham Ortelius, précité, dit quelque part, en parlant du duché d'Anjou : « Cette région fut nommée pour l'abondance de ses » eaux ÆGADA ou AGVADA, car les Aquitains nomment » les eaux AIGVES. » (Passage déjà cité.)

Quoi qu'il en soit, ECA ou EGA, *eau*, partie du mot ANDEGAVVM, Angers, concorde très bien avec l'emplacement de notre ville si voisine de la Sarthe, de la Mayenne, du Loir, de la Maine et de la Loire.

Pour ce qui est de la valeur du mot ANDES, je ne découvre rien de satisfaisant.

L'abbé Olivier, dans son mémoire sur l'origine des peuples, page 21, prétend que le nom ANDES signifie en langue phénicienne les *errants;* cette étymologie plus ou moins hasardée se rencontre assez bien, du reste, avec la valeur du verbe italien *andare*, *aller*, *marcher*, *errer*. D'après l'abbé Le Bœuf, cité par M. de Matty, ANDES voudrait dire les *vainqueurs*.

Ce dernier assure que ANDES doit signifier en celtique *bois*, *forêt*.

Il y a beaucoup d'incertitude en tout cela, et jamais peut-être le jour ne se fera sur l'étymologie de ce nom; j'ai vainement cherché sa signification dans le *Dictionnaire celtique* de Legonidec, et dans le *Glossaire* cornouaillois, armoricain et gallois de M. de Courson. Toutefois, nous citerons un passage de M. l'abbé Voisin (*Origines armoricaines*), page 313 de la *Revue de l'Anjou et du Maine,* février 1859, passage qui peut jeter quelques lumières sur la question : « Ptolémée appelle » ... certains gallo-grecs les EN-DIK-AVI de ce que leur » territoire est *entre dix rivières*, EN-DEK-AW... En ar- » morique les noms sont beaucoup plus grecs qu'on » ne l'a dit jusqu'ici. » Cette étymologie ne va pas mal à notre ancien nom d'Angers ANDECAVI, villé sise non loin de plusieurs rivières; mais la désinence AVI est

plutôt cornouailloise (1) que grecque. Quant aux monosyllables ἓν dans δέκα dix, ils sont grecs.

Voyons maintenant si nous serons moins embarrassé pour découvrir la valeur étymologique de JULIOMAGUS, nom du chef-lieu de l'Anjou sous les Romains.

Le radical JULIO est essentiellement latin, puisqu'il se rapporte à Jules César, soit que cet empereur ait donné, comme le dit M. de Matty, à tort je crois, son propre nom à la capitale des Andes, soit que selon Danville ce fut pour plaire à Auguste que certaines villes reçurent les noms de *César* et de *Jules* (voir *Mélanges géographiques*, page 31, etc.). Il paraît indubitable, d'après le géographe Sanson, que ce sont les Gaulois eux-mêmes qui eurent la courtoisie d'appeler quelques-unes de leurs villes du nom des empereurs. « Statim post Cæsarem Galli ex arbitrio, abjectis pri-
» mis quarumdam urbium nominibus, in gratiam Rom.
» imperatorum nomina composuere gallico-romana. »

Ce dernier mot, *gallico-romana,* nous révèle très bien : 1° la composition du nom de Juliomagus, l'affixe MAGUS ou plutôt MAG étant celtique d'après Court de Gebelin, et aussi hébraïque d'après Guichardin ; 2° l'époque où Angers fut nommé Juliomagus, époque postérieure à J. César, *statim post Cæsarem.*

Mais que signifie le mot celtique latinisé MAGVS?

Il est généralement admis, dit M. de Matty, que le mot MAGVS veut dire *enceinte*, *enceinte de ville*, *bourg* ou *château.* M. l'abbé Voisin prétend que MAG signifie

(1) *Glossaire* d'Aurélien de Courson : *avon*, rivière.

ville sur une rivière (*Revue d'Anjou et du Maine,* p. 312, février 1859). Alfred Jacobs le traduit par *camp* ou *marché.*

M. Adville, d'Angers, n'est pas de cet avis : « J'ai » consulté, écrit-il, plusieurs dictionnaires hébreux, et » j'ai trouvé MAG ayant la signification de MAGVS en » latin et de MAGOS en grec, c'est-à-dire *sacerdos, me-* » *dus, mage, prêtre,* mais aucune des acceptions re- » connues par M. de Matty. Le radical MAG donné par » Court de Gebelin dans ses Etymologies celtiques, a » exactement les mêmes significations que dans la » langue hébraïque. »

Ce mot MAGVS formant la terminaison de beaucoup de noms de villes, ne peut, ce nous semble, être pris que dans un sens métaphorique; par exemple : dire de Juliomagus *la cité Jules mage,* n'est-ce point comme si l'on disait : *la ville principale de Jules* dans les Andes ?

En un mot MAGVS deviendrait synonyme de capitale ou chef-lieu de telle province, de tel peuple, de tel arrondissement, de tel canton. Ceci peut s'appliquer à Rothomagus, Rouen, ville des Veliocasses; à Noviomagus, Lisieux, ville des Lexovii ; à un autre Juliomagus, Sthuligen, dans le grand duché de Bade, etc. On trouve de ces villes avec la terminaison MAGVS, dans la Lyonnaise, dans l'Aquitaine, dans la Narbonnaise, dans la Gaule cisalpine, dans la Grande-Bretagne, dans la Grande-Germanie et dans la Norique.

Mais à quelle époque notre Juliomagus perdit-il son nom pour reprendre l'ancienne dénomination celtique ?

Le géographe Sanson, sur ce point, va encore nous guider. Voici comment il s'exprime en parlant des villes :

« Iterumque eædem urbes sub Antonino et sequen-
» tibus Romæ imperatoribus, obsoletis tum primis,
» tum secundis nominibus, populi sui nomen recepe-
» runt. »

« Ces mêmes villes, leurs premiers noms (Gaulois)
» et leurs seconds (Romains) étant tombés en désué-
» tude, prirent celui de *leurs anciennes peuplades,* et
» cela commença d'avoir lieu sous Antonin (IIe siècle)
» et ses successeurs. » Nos pères firent donc tout naturellement retour (pour leur ville) au nom de la peuplade angevine nommée par Tacite ANDECAVI.

C'est là ce qui explique la terminaison plurielle de notre mot ANDECAVI, ANDECAVIS, Angers, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer précédemment. Alfred Jacobs attribue à tort, croyons-nous, ce pluriel à une faute de langage.

Ce retour, en ce qui concerne notre ville, eut lieu bien après Antonin, puisque la carte de Peutinger la nomme encore Juliomago; or, on croit généralement que cette carte fut exécutée à Constantinople vers la fin du IVe siècle.

Maintenant s'élève la question de savoir si ces changements de nom ne prouvent point, et notamment pour le chef-lieu de l'Anjou, divers déplacements.

Par là, nous revenons à l'examen du système de M. de Matty, qui admet que le chef-lieu de l'Anjou fut d'abord sur *la roche actuelle*, ensuite à *Andard*, puis aux *Châteliers de Frémur,* pour retourner enfin sur la roche actuelle.

Il se fonde sur ce que les changements de noms d'une ville impliquent divers changements de lieux.

En bonne logique, cela ne nous paraît pas être d'une évidente nécessité, et, jusqu'à preuve contraire, nous préférerons toujours appliquer à l'emplacement de notre ville l'axiome de droit : *Melior est causa possidentis*. Or, jusque vers la fin du XVIe siècle (1), on ne trouve pas trace de ces évolutions successives du chef-lieu de l'Anjou, évolutions que leur nombre triple rend au moins étranges.

M. de Matty cherche à établir qu'Andard, bourg situé à 12 kilomètres d'Angers, fut au temps de J. César la capitale gauloise des Andes. Il croit à ceci :

1° Parce que ce lieu est central ;

2° Parce que sa situation est voisine de la Loire qui le baignait autrefois ;

3° Parce qu'il est dans une plaine;

4° Parce qu'on y rencontre des débris romains;

5° Parce qu'il est situé sur la voie romaine des Turones et des Andes ;

6° Parce que l'existence successive d'une voie gauloise et d'une voie romaine d'Andard vers la capitale des Pictaves est établie;

7° Parce que le passage de la Loire par Dumnacus ne peut être cherché qu'entre le camp de *Chenehutte* et celui de César (2).

(1) Dans la Cosmographie de Belleforest, an MDLXXV, page 78, tom. Ier, on lit, mais sans qu'il en donne de preuve : « Andard, » qu'on estime porter l'ancien nom des Andes. »

(2) Ce passage de la Loire par Dumnacus, au retour de son expédition de Poitiers, s'effectua sur la Loire, mais on ignore précisé-

8° Parce que le mot Andard signifie Andes brûlé, AND ARSVM.

A ces diverses propositions on peut objecter :

1° Qu'Andard n'est pas plus central qu'Angers;

2° Qu'argumenter du voisinage de la Loire n'est point chose sérieuse;

3° Qu'il en est de même des motifs basés sur les avantages d'une plaine;

4° Que les débris *romains* et même quelques pièces celtiques trouvés à Andard ne prouvent en aucune façon que ce lieu ait été une ville *gauloise*;

5° Que la situation d'Andard sur la voie romaine des Turones et des Andes, n'implique point nécessairement l'obligation de croire que ce bourg fut le chef-lieu des Andes; Saint-Pierre-du-Lac, près de Beaufort, placé sur la même voie, ne serait pas plus mal venu à émettre une égale prétention;

6° Que l'existence d'une voie gauloise ou romaine, d'Andard vers la capitale des Pictaves, par la Bohalle, Blaison, Louerre et Doué, prouve tout simplement qu'Andard se trouvait au point de bifurcation de deux voies, l'une venant de Tours, et l'autre de Poitiers à Angers;

7° Que la défaite de Dumnacus, se fût-elle effectuée dans la vallée actuelle de l'Authion, vis-à-vis Andard, comme le veut M. de Matty, il ne s'ensuivrait pas que ce bourg ait été chef-lieu des Andes;

ment sur quel point : le géographe Sanson d'Abbeville, le curé Robin, MM. Champoiseau et Lambron de Tours veulent qu'il ait eu lieu aux Ponts-de-Cé; M. de Matty, près d'Andard; Bodin, en aval de Chalonnes; Godet, en face de Chenehutte. Nous penchons du côté de la première opinion, entre Juigné-sur-Loire et la roche d'Erigné.

8° Enfin on peut objecter qu'il ne faut pas mal de hardiesse pour avancer qu'Andard fût capitale, parce que l'on trouve dans l'étymologie de son nom, ANDARSVM, *Andes brûlé*. Et cependant de toutes les conjectures émises par l'auteur, celle-ci m'eût semblé être la plus acceptable, si je n'eusse songé que les découvertes faites en grand nombre à Angers et en plus petit nombre, mais de même ordre, à Andard, n'avaient établi la coexistence de ces deux villes à l'époque gallo-romaine. Alors pourquoi déposséder Angers de sa qualité de capitale, Angers qui devint évêché quand Andard ne fut jamais que chef-lieu d'archiprêtré ? On sait avec quel soin le clergé des premiers âges tint à conserver dans ses divisions ecclésiastiques les anciennes divisions civiles (1); aussi je n'hésite point à conclure que de ce qu'Angers fut un évêché chef-lieu ecclésiastique, il fut auparavant chef-lieu civil du territoire angevin ; et, poursuivant l'argument, j'en conclus encore que de ce qu'Andard fut chef-lieu d'archiprêtré, il fut seulement un *oppidum minus*, capitale d'une portion de ce pays. Ceci ressort de ce passage de la géographie de Sanson :

(1) « Le concile de Nicée décida que dans chaque province civile » il n'y aurait qu'une métropole ecclésiastique, qui serait la même » que la métropole civile.

» Il n'y eut d'évêques établis que dans les villes qui avaient le » titre de cité (civitas).

» Quant aux évêques d'Arles et de Vienne qui étaient en différend » au sujet de la primatie, le concile de Turin (IVe siècle) a décidé » que celui-là serait primat de toute la province, qui pourrait prou- » ver que sa cité en est métropole civile. » (*Hist. de l'Egl. de France*, par l'abbé Guettri, pages 143, 144 et 146, tom. Ier.)

« Ita ut provinciis archiepiscopatus, populis episco-
» patus, pagis partibusque archidiaconatus et decana-
» tus respondeant. Et ubi metropoles hîc archiepisco-
» pis ; ubi cæteræ populorum primariæ urbes hîc episco-
» pis; ubi majora et minora oppida, hîc archidiaconis
» et decanis sedes adscriptæ sint; iidem etiam fuerê
» provinciarum, populorum, pagorum, partiumque
» limites, qui archiepiscopatuum, episcopatuum, ar-
» chidiaconatuum, et decanatuum. »

En Anjou, les archiprêtrés se trouvant sur la même ligne que les doyennés, le passage que nous venons de citer s'applique donc très bien à ce qui concerne Andard.

Passons à Juliomagus ; jusqu'ici l'on avait généralement cru que cette ville n'était autre que la ville d'Angers sous les Romains ; M. de Matty est d'un avis contraire et prétend que Juliomagus était placé aux Châteliers de Frémur, près d'Empiré (Voir plus haut).

Ses preuves, les voici ; il les tire :

1° De la terminaison de MAGVS ;

2° Des avantages de la situation ;

3° De la comparaison des vestiges découverts à Angers et à Empiré ;

4° De l'étude des voies romaines ;

5° De ce que, selon lui, les villes non déplacées font exception à la règle.

J'avoue qu'il ne m'est pas possible encore cette fois de me rendre à l'opinion de mon savant ami. A quelle source sérieuse a-t-il puisé pour dire que la terminaison MAGVS paraît n'avoir été donnée, dans la Gaule, qu'à des villes bâties sur des emplacements nouveaux?

Nous avons indiqué dans le cours de ce mémoire, ce que pouvait signifier MAGVS, nous n'y reviendrons pas. Mais en admettant même avec M. de Matty que *magus* signifie un *gué*, un *passage de rivière*, un *champ*, une *ville*, une *enceinte*, une *forteresse*. où trouve-t-il quelque chose emportant de loin ou de près l'idée de ville sur un *emplacement nouveau?* Sans doute lorsque *magus* est précédé de *nœo* ou de *novio*, comme dans *Nœomagus* (Vez), *Noviomagus* (Castelnau de Médoc), j'y vois un radical qualificatif signifiant *nouveau;* mais quand ce radical, nœo ou novio, ne précède pas la terminaison magus, comment voir dans celle-ci autre chose qu'un nom commun ayant la signification générale de ville, si tant est que magus puisse se traduire par ville selon l'opinion de M. de Matty?

Non, le mot de magus n'emporte point par lui-même l'idée d'une ville sur un emplacement nouveau.

Après tout Juliomagus pouvait bien être une ville renouvelée, sans pour cela qu'elle ait été construite en dehors d'Angers.

Quant à ce qui est des avantages résultant de la situation de Juliomagus à Empiré, je ne vois pas qu'ils soient plus grands là, que sur le rocher de notre Angers actuel. Il y a mieux, si l'on tient compte des habitudes des anciens peuples, l'on verra chez les Romains comme chez les Grecs, qu'ils ont toujours eu soin de choisir un lieu élevé pour y construire leurs cités; de là les capitoles et les acropoles. Les avantages de la situation d'Empiré nous paraissent peu concluants, pas plus que l'étymologie de ce nom, que l'auteur fait dériver de *imperium, la ville de l'empire.*

Pour ce qui est de la comparaison des vestiges découverts à Angers et à Empiré, elle est tout à l'avantage de notre ville, malgré cette assertion gratuite de M. de Matty : « Les vestiges d'Angers actuel, écrit-il, » sont peu considérables et ne remontent pas aux pre- » miers temps de la domination romaine; il n'en est » pas de même de ceux d'Empiré. »

Ici, je l'avoue, je ne puis m'empêcher de dire que rien n'est plus erroné. Eh quoi! toutes ces sépultures incinérées qui se sont trouvées si nombreuses dans la traverse du chemin de fer d'Angers et que nous avons décrites plus haut, et ces diverses inscriptions que nous avons relevées et qui sont, au témoignage de M. de Longpérier, généralement de la belle époque d'Auguste, doivent être comptées pour peu? Où a-t-on découvert de tels vestiges à Empiré? Il est vrai que M. de Matty prend le devant lorsqu'il dit que ces diverses inscriptions, la plupart funèbres, ont dû être transportées d'Empiré à Angers au ve siècle; mais la preuve, s'il vous plaît! D'ailleurs ce système n'expliquerait point la présence des sépultures incinérées trouvées dans la traverse du chemin de fer. Le moyen de croire en effet que les habitants d'Angers, au ve siècle, soient allés déterrer des urnes cinéraires en Frémur pour les aller transporter auprès de leur ville! A quoi bon? Or, ces urnes sont de petits monuments bien antérieurs au ve siècle, et qui démontrent incontestablement la très-haute antiquité d'Angers.

V. GODARD-FAULTRIER.

(La suite au prochain numéro).

ANTIQUITÉS ANTÉDILUVIENNES

Depuis bien longtemps déjà le monde antédiluvien est l'objet des recherches et des études les plus minutieuses et les plus savantes. Longtemps on a nié l'existence de débris fossiles de l'homme antédiluvien. « Leur » existence, dit M. Boucher de Perthes, dont le nom » fait autorité en pareille matière, leur existence est » aujourd'hui démontrée pour les érudits, mais elle » ne l'est pas encore pour la foule, parce qu'il faut » bien convenir que, jusqu'à ce jour, les rencontres » de ces fossiles d'hommes ont été des faits isolés; ce » n'est jamais en masse qu'on les a recueillis. Alors » on s'est demandé : Puisqu'il y a de grands dépôts » de débris de mammifères, pourquoi n'en existe-t-il » pas aussi de ceux de notre espèce? — Ayez pa- » tience; avant Cuvier, vous ignoriez complétement » que la butte Montmartre recélât des milliers de qua- » drupèdes de l'espèce dont il s'agit. Si ce n'est pas à » Paris ou en France qu'on trouve un ossuaire hu- » main, ce sera ailleurs. Oui, cette découverte doit » infailliblement avoir lieu; il suffit pour cela d'une » fouille heureuse, du retrait d'un lac ou d'une baie, » de l'écroulement d'une montagne. Alors ce ne sera

» pas une squelette isolé qu'on trouvera, c'en sera des » milliers, parce qu'il est certain qu'antérieurement à » la catastrophe diluvienne, les hommes étaient nom- » breux sur cette terre, et la preuve, c'est le nombre » de leurs œuvres : par ce qui reste de ces monuments » de pierre, de ces haches, de ces outils en silex, on » peut juger ce qu'il y en avait. »

On s'était en effet souvent demandé comment le séjour sur la terre d'une race antédiluvienne n'avait pas laissé quelques vestiges dans les entrailles du sol. En supposant que les monuments les plus considérables de cette civilisation primitive eussent été détruits par le déluge, il semblait que la géologie devait recueillir dans les couches du *diluvium* quelques traces d'une industrie humaine. Grâce surtout aux généreux et persistants efforts de M. Boucher de Perthes, ce problème est complétement résolu aujourd'hui. M. Boucher de Perthes a successivement exploré, dans toute l'Europe, les bancs et les dépôts ossifères des terrains diluviens; de chacun de ses voyages il revenait avec des richesses dont nul ne soupçonnait encore le prix, et il classait ces trésors d'un autre âge dans un véritable musée, où figurent les instruments les plus divers, des armes, des outils, des figurines, des signes de tout genre.

Il a, paraît-il, eu quelquefois l'occasion de remarquer dans les dépôts où il rencontrait les silex travaillés, des traces ferrugineuses, comme pourraient en fournir des objets de fer complétement oxydés; cependant le caractère propre de l'industrie antédiluvienne, d'après ses monuments jusqu'ici connus, est marqué

par l'emploi général de la pierre; mais il n'en faudrait pas conclure que cette industrie fût par là dans un état de complète ignorance. La pierre, habilement travaillée par des procédés dont M. Boucher de Perthes croit même avoir retrouvé la trace (1), se prêtait à presque tous les usages. Des pointes de flèches aussi acérées que le meilleur javelot, figurent par milliers dans son musée lapidaire. Des lames de pierre, dont les siècles n'ont pas émoussé le tranchant, serviraient encore maintenant aussi bien que l'acier le mieux trempé. Enfin il n'est pas jusqu'aux manches en bois ou en os de tous ces instruments, dont M. Boucher de Perthes ne soit parvenu à réunir quelques échantillons (2).

Les *Mémoires de l'Académie impériale de Metz* (3) contiennent un curieux article de M. Victor Simon, sur les travaux de M. Boucher de Perthes et diverses découvertes d'antiquités antédiluviennes. Je ne crois pouvoir mieux faire que de le reproduire en entier :

« Lorsque l'on découvrit des haches en pierre dans le sol de divers pays, et surtout dans des sépultures antiques, on attribua ces instruments aux Celtes et l'on

(1) M. Boucher de Perthes, *Antiquités celtiques et antédiluviennes*, 2 vol. in-8°, 1857.

(2) Un ouvrage très-remarquable, dont le premier volume a paru récemment, contient sur les antiquités antédiluviennes et la parfaite concordance des découvertes modernes avec le récit de Moïse, un chapitre auquel nous renvoyons ceux de nos lecteurs désireux d'approfondir cette grave question. (Voir l'*Histoire générale de l'Église*, par M. l'abbé Darras, tome I, p. 240.)

(3) 42e année, 1860-1861, p. 197.

pensa par là avoir remonté aux temps les plus anciens de l'espèce humaine ; mais, aujourd'hui, ces monuments sont bien rajeunis par ceux que M. Boucher de Perthes a découverts à Abbeville. En effet, on disait encore il y a peu de temps qu'on ne connaissait pas de débris de l'homme remontant aux temps antédiluviens ; mais aujourd'hui, grâce aux découvertes de ce savant archéologue, aux nombreux débris de l'industrie primitive de l'homme qu'il a recueillis en grand nombre dans des terrains très-bien stratifiés et contemporains des éléphants qui ont habité nos contrées, on ne peut plus contester l'existence de l'homme dans ces temps reculés. En effet, si nous nous reportons aux documents si intéressants fournis par M. Boucher de Perthes, nous voyons qu'il découvrit à Abbeville, au lieu dit la Portelette, des sépultures avec silex taillés qu'il nomme celtiques et qui étaient enfouies sous plusieurs couches régulières ayant dans leur ensemble 12 mètres 80 centimètres d'épaisseur ; et dans la carrière de Menchecourt-lès-Abbeville, sous seize dépôts réguliers d'argile et de sable, il découvrit des haches en silex. Ces dépôts sont très-significatifs et peuvent donner une idée du long espace de temps qui s'écoula depuis l'enfouissement de ces haches ; l'auteur de ces importantes découvertes se livra encore à des recherches dans diverses autres localités, et les objets qu'il recueillit ne se bornèrent pas seulement à des haches ; il publia le dessin d'autres pierres taillées par l'homme primitif, et présentant des formes plus ou moins imitatives dont il a formé des collections très-intéressantes.

» Grâce à ces importantes découvertes, grâce à ces débris de l'industrie primitive de l'homme, recouverts par des dépôts nombreux et réguliers, on peut donc faire remonter beaucoup plus haut l'existence de l'homme dans nos contrées. Les instruments en silex qui sont antédiluviens se distinguent par un caractère particulier; on y voit la place des éclats que l'on a enlevés en les taillant, tandis que les haches d'un âge postérieur sont de roches variées et ont été polies : c'était donc déjà une époque de progrès, comparativement aux instruments presqu'informes des temps plus anciens.

» Qu'il me soit permis de mettre sous vos yeux deux haches primitives dont M. Boucher de Perthes a bien voulu disposer en ma faveur, et de les comparer avec des haches moins anciennes trouvées dans nos contrées. On voit que les plus anciennes sont en silex, tandis que celles d'une date postérieure sont en trapp, en serpentine, en jade, en grès et, plus rarement, en silex, et leur forme est d'ailleurs plus pure.

» Lorsque M. Boucher de Perthes publia ses imporportantes découvertes, il trouva des incrédules; mais, pour ce qui me concerne, j'ajoutai foi aux révélations que la terre lui avait faites; j'avais en faveur de mon opinion les trouvailles que j'avais faites sur les sommets des côtes des environs de Metz. Enfin, la vérité se fit jour par suite d'explorations auxquelles de savants archéologues se livrèrent dans les localités citées par l'érudit président de la Société impériale d'émulation d'Abbeville; des fouilles faites à Amiens amenèrent les mêmes résultats, et bientôt l'on fut con-

vaincu de l'exactitude des conséquences tirées par M. Boucher de Perthes qui a, dans un ouvrage intitulé *Antiquités celtiques antédiluviennes*, en deux volumes in-8°, fait connaître, surtout par de nombreuses planches, tous les détails de ses découvertes.

» Ainsi, Messieurs, on ne nie plus maintenant la découverte d'instruments fabriqués par l'homme antédiluvien; et il importe qu'on se livre à des recherches dans d'autres pays, afin de constater des faits semblables à ceux qui nous ont été révélés et qui forment un trait d'union bien remarquable entre la géologie et l'archéologie. »

D'autres faits encore sont venus appuyer de leur incontestable autorité les beaux travaux de M. Boucher de Perthes. Ainsi nous trouvons dans les *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles lettres de Toulouse* (1) un savant article de M. le docteur Noblet, sur un dépôt alluvien renfermant des restes d'animaux éteints, mêlés à des cailloux façonnés de main d'homme, découvert à Clermont, près de Toulouse. Ces cailloux sont aplatis, irrégulièrement triangulaires, dans la forme d'une sorte de coin. Le bord de l'un deux et le sommet, qui est tronqué, sont en biseau tranchant; sa base, obliquement taillée, a été évidemment polie, même avec soin. Les ossements au milieu desquels ils étaient semblaient avoir été brisés, pour être convertis en armes ou en ustensiles; le plus grand nombre se présentait sous forme de fragments à arêtes saillantes ou aiguës, telles que des os brisés sur

(1) Cinquième série, tome IV, 1860.

place ou non loin de leur gisement actuel les offriraient. L'un deux (canon antérieur, isolé de ses deux métacarpiens rudimentaires), ayant appartenu à un cheval, offrait des empreintes nombreuses tracées, pense M. Noblet, par les dents d'un carnassier, occupé à détacher de l'os toutes les parties molles jusqu'au périoste, qui y étaient attachées.

Des découvertes semblables paraissent attester la présence dans nos contrées d'une de ces peuplades primitives dont les œuvres reparaissent après tant de siècles à la lumière. Ainsi nous lisons dans le *Cours d'histoire naturelle* de Laméthrie : « J'ai reçu de Doué » (Maine-et-Loire) une hache fossile composée de sma- » ragdite ; elle a été trouvée dans des couches coquil- » lères, à la profondeur de quelques pieds. Elle res- » semble entièrement à celles dont se servent les sau- » vages de l'Amérique : elle m'a été envoyée par le » professeur Renou (1). »

D'un autre côté, M. Joly-Leterme, de Saumur, a fait une découverte on ne peut plus intéressante, entre Charroux et Civray. Dans le rocher même, il a trouvé, au milieu d'un grand nombre d'ossements, des pointes de flèches, des pierres taillées et un morceau d'ivoire sur lequel étaient gravées en creux deux biches courant, travail exécuté avec une certaine finesse. Ces divers objets ont été donnés par M. Joly au musée de Cluny, et, parlant des biches gravées, M. Mérimée a pu dire avec justesse, dans un rapport à l'Institut,

(1) Cette citation est empruntée à un travail récemment lu à la Société académique d'Angers, par M. le professeur Boreau.

que c'était sans doute là le plus ancien spécimen que nous ayons des travaux de l'école française.

Tels sont, Messieurs, les faits sur lesquels je voulais appeler votre attention. Peut-être reconnaîtrez-vous, comme moi, qu'il est d'un suprême intérêt de retrouver ainsi les restes authentiques d'une civilisation éteinte depuis tant de siècles. A quelle époque remontent ces débris? Est-ce au déluge de Noé? ou un déluge partiel a-t-il bouleversé plus tard la surface de notre pays? Ce n'est point ici le lieu de discuter ces graves questions.

Aujourd'hui, l'on possède d'une manière irrécusable des ouvrages sortant de la main des hommes antédiluviens; demain sans doute les ossements de ces hommes sortiront à leur tour de la terre, et permettront alors à la science de reconstituer un monde disparu, avec ses animaux monstrueux et sa gigantesque végétation.

PAUL LACHÈSE.

CHRONIQUE.

Découvertes archéologiques.

ÉVÊCHÉ D'ANGERS. — On vient de découvrir à l'évêché d'Angers quatre fenêtres romanes ornées d'archivoltes semi-circulaires de la belle époque du commencement du XIIe siècle; trois se trouvent dans le salon de compagnie et une dans la salle de billard; toutes donnent sur la place Neuve. Nous savons que l'intention de Monseigneur est qu'elles soient conservées, et nous ne doutons pas le moins du monde que M. Joly ne partage cet avis. Ces quatre fenêtres seront d'ailleurs un très-bel ornement des deux salles.

ANGERS. — M. Godard vient d'adresser à M. le ministre de l'instruction publique la lettre suivante, pour rendre compte à S. Exc. d'une précieuse découverte de vases de l'époque romaine :

Monsieur le Ministre,

Au sud-est d'Angers, en creusant les fondements de la nouvelle caserne de cavalerie, l'on vient de trouver les traces de plusieurs sépultures de l'époque romaine, avec un très-grand nombre de débris de vases. Quelques-uns cependant ont pu être retirés entiers et

sont aujourd'hui déposés au musée des antiquités de la ville; en voici la liste :

1. Urne cinéraire cordiforme en terre grise, haute de 14 cent. 2. Une autre, id., haute de 9 cent. 3. Beau fragment d'urne également en terre, ornée de stries obliques. 4. Vase globuleux en terre rouge, haut de 8 cent. 5. Coupe en terre rouge du diamètre de 10 cent. 6. Assiette en terre rouge du diamètre de 16 centim. 7. Lampe en terre rouge, marquée d'un V et ornée d'un amour sur un dauphin; longueur 10 cent. 8. Biberon en terre grise, profond de 6 cent. 9. Très-belle urne, haute de 15 cent., cordiforme, en verre à côtes longitudinales et saillantes à l'intérieur comme à l'extérieur pour plus de solidité sans doute. Cette urne était renfermée dans une plus grande en terre rouge.

Une particularité intéressante, c'est que, dans la coupe du terrain, l'on a très-bien remarqué que chaque urne renfermant des cendres et des esquilles était accompagnée d'un petit vase en forme de coupe ou d'assiette placé à côté. L'observation en a été faite sur plus de cent traces de sépultures (1).

Le lieu de cette découverte est très-voisin de la gare d'Angers, où, depuis 1848, ont été trouvés plusieurs centaines d'objets et huit cercueils en plomb de l'époque romaine, tous déposés au Musée. Évidemment, sur ces deux points de la gare et de la caserne, s'étendait le cimetière gallo-romain d'Angers.

(1) Notamment par M. Renault, membre de la Commission archéologique.

Vernantes. — M. le docteur Champneuf nous écrit, à la date du 10 août 1862, que sur des terrains situés à l'est du bourg de Vernantes et derrière l'église, l'on découvrit, vers 1815 ou 1816, des murs en amplecton, des briques à rebords et un certain nombre de squelettes. Lorsqu'on fouille par hasard le long de la route de Vernoil, on rencontre encore aujourd'hui, sur une étendue d'environ deux hectomètres, des traces antiques. Vernantes est donc un point que l'on doit ajouter à ceux de notre carte gallo-romaine. Remercîments à M. Champneuf.

Restauration de l'église de Sainte-Gemmes-sur-Loire.

L'église de Sainte-Gemmes-sur-Loire vient d'être restaurée par les soins de M. Roques, architecte. Il a pris pour type le chœur de Saint-Serges d'Angers, charmant modèle que l'on ne peut trop imiter lorsqu'il s'agit d'accroître celles de nos églises qui appartiennent au style Plantagenet.

M. Roques a eu le bon esprit de conserver l'ancien chœur et l'ancien clocher, auxquels il a soudé trois nefs nouvelles avec beaucoup d'harmonie et un goût parfait.

La sculpture des chapiteaux a été bien traitée par l'artiste, M. Chapeau.

A M. Fillin, curé de Sainte-Gemmes, revient l'honneur de l'initiative de cette reconstruction. Il est vrai de dire que ses paroissiens l'ont puissamment secondé dans cette entreprise, qui est ainsi devenue l'œuvre de tous.

Bibliographie.

« Code des usages ruraux pour les départements si-
» tués dans le ressort de la Cour impériale d'Angers.
» (Maine et Loire, Sarthe et Mayenne),

» Par Ch. Quris, avocat à Angers.

» E. Barassé, imprimeur-libraire, à Angers, 1862. »

Bien que cette brochure paraisse étrangère à nos études, nous nous empressons de la signaler ici, d'abord parce qu'elle est faite avec soin, et ensuite parce que les usages ruraux ne laissent pas d'avoir quelque affinité avec notre histoire locale.

Cette publication manquait à l'Anjou; grâce à M. Quris, cette regrettable lacune est désormais comblée.

« Géographie du département de Maine et Loire,
» suivie de notions de géographie générale à l'usage
» des écoles,

» Par L.-F. Labessière, officier d'Académie (2e édi-
» tion).

» Angers, E. Barassé, imprimeur-libraire. »

Cette seconde édition ne peut manquer de s'épuiser comme la première. L'auteur l'a beaucoup complétée, surtout au point de vue historique. Cette substantielle brochure doit être placée dans toute bibliothèque angevine.

Revue des Sociétés savantes.

La Revue des Sociétés savantes, publiée sous les auspices du ministre de l'instruction publique, vient

de faire paraître dans son numéro de juin 1862, pages 458 à 468, un rapport de M. Leroux de Lincy sur les travaux de la Commission archéologique de Maine et Loire, durant les années 1860 et 1861. Ce rapport très-favorable ne pouvait être oublié dans notre Répertoire, auquel il fait honneur.

COMPTE-RENDU

DES SÉANCES DE LA COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE.

Séance du 21 mai 1862.

Présidence de M. GODARD-FAULTRIER.

La séance s'ouvre à sept heures du soir, sous la présidence de M. Godard-Faultrier.

Le procès-verbal de la séance du mois d'avril est lu et adopté.

En l'absence du secrétaire, M. Béclard, vice-président, indique les titres des publications envoyées à la Commission depuis la dernière réunion ; savoir :

1. Mémoires de la Société d'archéologie de la Moselle, année 1860. 2. Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, tome II, dernier cahier. 3. Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre de l'année 1862. 4. Journal de la Société d'archéologie et du Comité du Musée Lorrain, mars et avril 1862. 5. Bulletin du Comité flamand de France, janvier et février 1862. 6. Revue des Beaux-Arts, mai 1862.

M. Béclard appelle l'attention de la Commission sur une série de questions adressées aux diverses sociétés savantes de France ou de l'étranger, par les directeurs de la *Revue des Beaux-Arts*. Ces questions sont

relatives à l'histoire de l'art, aux lois de l'esthétique, aux procédés matériels employés par les peintres ou les sculpteurs, et M. Béclard croit qu'elles peuvent donner de l'impulsion aux plus utiles recherches. Il désire vivement que la Commission archéologique de Maine et Loire fournisse sa part de renseignements, et il souhaiterait que la question suivante fût ajoutée au programme tracé par la *Revue : Peut-on signaler, dans la statuaire des nations modernes, une œuvre antérieure au* XVe *siècle, où la forme du corps humain soit représentée exactement, avec tous les détails auxquels conduit l'étude scientifique des modèles nus?*

M. le docteur Hunault pense, comme M. Béclard, qu'un questionnaire artistique bien rempli offrirait beaucoup d'intérêt ; mais il a peu de confiance en général dans la délicatesse des écrivains qui posent les questions. La plupart, dit-il, en envoyant des programmes à la province, n'ont d'autre but que de se faire donner des matériaux d'articles, et ils s'attribuent souvent avec impudence tout le mérite de travaux auxquels des savants modestes ont consacré de longues années.

M. le Président communique une circulaire de la Société d'agriculture, sciences et arts du Mans, qui annonce que des séances publiques auront lieu dans cette ville, au mois de juin prochain, et qui invite les membres des sociétés du même genre à les suivre.

M. Béclard lit la première partie de la Notice de M. Renault, sur le docteur Renou, de la Pommeraye. L'auteur raconte les études et les voyages de cet habile médecin, qui sut joindre à une science étendue

les plus nobles qualités du caractère, et entretint des relations amicales avec le célèbre Parmentier. La Société écoute avec beaucoup d'intérêt le travail de M. Renault et en vote l'impression.

M. Godard entretient la Commission du Congrès scientifique qui doit s'ouvrir le 1er juin à Saumur, et donne lecture des lettres qui lui ont été adressées à ce sujet par M. de Caumont. Des questions importantes pour l'histoire de nos monuments seront agitées dans cette réunion, et M. Godard prie instamment les membres de la Commission d'y assister. Une note, envoyée aux journaux du département, fera connaître l'ordre et les heures des séances.

M. Hunault annonce que l'administration des ponts et chaussées a le projet de supprimer le canal de la Tannerie. Il croit que cette mesure aurait de graves inconvénients, et desire qu'elle soit combattue; mais M. Godard lui fait remarquer qu'une telle question est tout-à-fait en dehors de la compétence de la Commission archéologique.

La séance est levée à 9 heures.

Pour le secrétaire

ALBERT LEMARCHAND.

PHILIPPE BÉCLARD

M. Philippe Béclard, avocat, neveu de notre illustre anatomiste, a succombé samedi 30 août, malgré tous les efforts de la science et de l'affection la plus dévouée, à une inexorable maladie. C'est une grande perte pour sa famille et pour ses amis, car il portait avec honneur un des beaux noms contemporains dont il était le dernier représentant en Anjou.

Philippe Béclard avait débuté dans la vie sous les plus souriants auspices. Nous le voyons encore, à la fin de chaque année de son adolescence, s'avancer pour recevoir de nombreuses couronnes, le regard brillant d'une intelligence précoce; son front inspiré promettait un génie de plus à notre pays. Malheureusement, une cruelle altération de sa santé vint affaiblir son corps et lui interdire les longs travaux de l'esprit, mais sans en diminuer la puissance et la pénétration. Avant tout, caractère franc et loyal, âme élevée, Béclard savait

allier l'originalité de la pensée à la sûreté du raisonnement; il s'entendait aussi merveilleusement à plier la vivacité de l'imagination à la pureté de la forme. Personne mieux que lui ne possédait l'expression heureuse. Il ne parlait jamais que de ce qu'il possédait parfaitement, et sa conversation, animée par une instruction aussi variée que profonde, ne manquait pas d'ajouter une conquête précieuse à vos connaissances. C'était, dans toute la vérité de l'éloge, une nature d'élite dont nous aimerions encore à tracer quelques traits, si ce douloureux devoir n'avait été accompli dignement, au milieu d'un nombreux concours devant la tombe ouverte de notre ami.

M. Adolphe Lachèse, président de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts, s'exprima ainsi :

« C'est au nom de la Société impériale d'agriculture que j'ai l'honneur de prendre la parole pour adresser un suprême adieu à l'excellent jeune homme qu'une maladie cruelle vient d'enlever si rapidement à sa famille, à ses amis. La Société d'agriculture n'oubliera jamais quel utile et loyal concours lui a toujours donné M. Béclard, combien il fut pour elle un collaborateur assidu, actif, profondément et consciencieusement instruit; elle déplore plus que personne la fin prématurée de celui que nous pleurons.

» Je vous laisse, à vous, Messieurs, qui plus jeunes que moi avez été les condisciples, les camarades de M. Béclard, le soin de dire combien étaient grandes les qualités de son cœur et de son esprit; je les connaissais, ces qualités, et j'avais pour M. Béclard une affection d'autant plus sincère, qu'il était le seul dans notre ville à porter le nom de deux hommes dont la mémoire m'est

chère et bien précieuse : son père, qui fut toujours pour moi un bon et très affectueux confrère ; son oncle, le professeur, qui pendant longues années fut avec une bienveillance extrême mon guide, mon protecteur, mon ami ! C'est donc le cœur bien vivement ému, qu'après avoir adressé un nouvel hommage d'affection et de reconnaissance à mon ancien confrère, à mon célèbre maître, je salue pour la dernière fois les restes inanimés de celui qui, naguère encore, vivait au milieu de nous aimé, estimé, honoré de tous ceux qui avaient le bonheur de le connaître ! »

M. Godard-Faultrier, président de la Commission Archéologique, prononça ensuite le discours suivant :

« Messieurs,

» Au nom de la Commission archéologique, dont M. Béclard était l'un des vice-présidents, qu'il me soit permis d'exprimer ici les regrets que son décès laisse après lui.

» M. Philippe Béclard fut l'un des membres les plus actifs et les plus éclairés de cette réunion. Il s'y distingua par son savoir et par une rare sagacité.

» Personne mieux que lui n'eut, parmi nous, le don de cette pénétration et de cette finesse d'esprit qui projettent la lumière sur les questions difficiles. Cette pénétration il la devait non seulement à sa belle intelligence, mais par dessus tout, à son grand fond de loyauté. On peut dire qu'il était possédé de l'amour du vrai, dans la plus rigoureuse acception du mot. La droiture, côté saillant de ses qualités, lui était si familière qu'elle se manifestait en lui, j'oserai dire, jusque dans son geste et sa démarche. Il avait instinc-

tivement horreur de tout biais, même de ceux que le monde tolère avec complaisance lorsqu'ils sont inoffensifs; aussi n'eut-il jamais rien de vulgaire dans sa manière de penser et d'écrire. Son style net, précis et sobre, excluait les phrases ambitieuses. La critique historique qu'il maniait avec une remarquable indépendance, n'était de sa part ni amère, ni cauteleuse, ni personnelle; on s'apercevait tout de suite qu'il ne l'exerçait que sous l'impérieuse contrainte de son penchant vers la vérité.

» Une autre fois nous ferons le détail de ses travaux. Aujourd'hui c'est l'heure de l'amitié qui se recueille et qui prie, car, Messieurs, nous regrettons avant l'homme distingué, l'ami sûr, le chrétien ferme, le catholique sans ostentation comme sans respect humain; aussi ne fûmes-nous pas surpris d'apprendre de ceux qui l'approchèrent à ses derniers moments, qu'ils avaient rarement rencontré plus de foi unie à plus d'élévation d'esprit. Que cette belle fin d'une vie trop courte et cependant si bien remplie, soit donc un soulagement à la douleur de sa mère d'autant plus cruellement éprouvée qu'elle posséda, sans partage, ses intimes pensées et son amour! »

Angers, Imp. Cosnier et Lachèse.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

Le *Répertoire Archéologique de l'Anjou* paraît le 1er de chaque mois, par livraisons chacune de deux feuilles d'impression.

Le prix de l'abonnement, pour les personnes ne faisant pas partie de la Commission Archéologique, est de 5 francs par an pour Angers et de 6 francs par la poste.

Les abonnements sont reçus chez tous les libraires du département.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS.

COMMISSION ARCHÉLOOGIQUE

1862
Oct.

DU DÉPARTEMENT

DE MAINE ET LOIRE

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANJOU

Année 1862. — Octobre.

ANGERS

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE

Chaussée Saint-Pierre, 13

1862

Coupole sur Plan carré

sans Pendentifs distincts.

FONTEVRAULT
Transept.

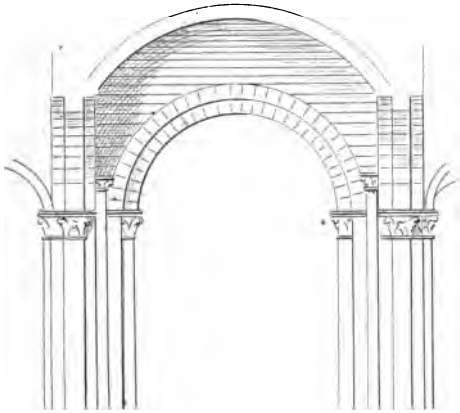

Lith. Comer et Lachèze.

Dessiné par Ern. Damville, Arch.t

DC
611
.M241
A4
1862
Oct.

MONUMENTS ANTIQUES DE L'ANJOU.

(SUITE).

Mais comment M. de Matty expliquera-t-il l'existence de notre amphithéâtre? Comment? Le voici! Il s'aventure jusqu'à paraître vouloir reculer la construction de notre amphithéâtre après le VIe siècle, s'étayant de ce que Chilpéric fit élever des cirques à Paris et à Soissons. Mais d'abord des cirques ne sont pas des amphithéâtres; cependant comme Aimoin, qui rapporte ce fait, a pu vouloir entendre par cirques, CIRCOS, des amphithéâtres, nous voulons bien admettre qu'il en soit ainsi; mais ces cirques étaient-ils en bois ou en pierre? Autre difficulté. Quoi qu'il en soit, l'usage des amphithéâtres, au VIe siècle, ne peut être considéré que comme une exception; et s'ils furent en pierre, ils durent ressembler aux barbares arènes de Doué-la-Fontaine.

Or tel n'était pas notre amphithéâtre d'Angers. « Il » avait cinq ceintures de murailles éloignées les unes » des autres d'environ 12 pieds et coupées par des » murs de refend de 20 en 20 pieds; elles formaient » un vaste ovale dont l'arène avait de diamètre 30 toises » en sa longueur et 20 de largeur. Le diamètre de » tout le monument, comprises les cinq ceintures sur » lesquelles reposaient les gradins, était de 200 pieds. Ces restes de murailles étaient ornés de cordons de briques et faits de pierres exprès en losange et posées à l'orne; celles du dedans, jetées à chaux perdue (amplecton); on n'y trouvait ni ardoise ni tuffeau (1). »

(1) *Anjou et ses monuments*, page 83.

Ce monument pourrait bien être du milieu du IIe siècle; mais assurément sa construction ne permet pas de le placer au VIe; d'ailleurs les médailles de Vabalathus, de Gallien, de Valérien, de Posthume et de Victorin qu'on y a trouvées, protestent contre cette date.

Je comprends que cet amphithéâtre soit, pour le système en question, fort embarrassant, car ainsi que nous l'apprend Raynouard : « On trouve la preuve de » l'existence du municipe dans l'indication des monu- » ments qui étaient jadis affectés aux cités municipales » tels que les amphithéâtres, capitoles, etc. (1). »

Puis Raynouard en conclut lui-même qu'Angers, où ces monuments existaient, fut une cité municipale.

Je pourrais indiquer d'autres constructions, notamment la branche d'aqueduc qui, de la fontaine Frotte-Penil menait à Lesvières; mais M. de Matty prétend qu'elle ne datait que du Ve siècle, tandis que la branche qui se rendait aux Châteliers d'Empiré aurait été, selon lui, des premiers temps de l'Empire. C'est encore là une hypothèse toute gratuite contre laquelle s'élève l'appareil plusieurs fois rencontré des deux branches d'aqueduc, appareil en tout semblable. Ici je dois rectifier à mon tour l'une de mes erreurs : j'ai cru longtemps que le radier de la branche qui conduisait l'eau de Frotte-Penil aux Châteliers de Frémur, par la Diablerie, l'Enfer et les Jonchères, ne pouvait être un reste d'aqueduc; c'était à tort, et je m'empresse de déclarer que sur ce point M. de Matty a complétement raison, ce qui ne détruit en rien ma manière de voir

(1) *Histoire du droit municipal*, page 26, 1er volume.

sur le reste, tant je suis persuadé que le camp romain de Frémur avait sa branche d'aqueduc en même temps qu'Angers avait la sienne, et toutes deux provenant de la même source.

Je renvoie, afin d'abréger, aux quatre premiers paragraphes de ce mémoire, qui contiennent la description détaillée des richesses gallo-romaines d'Angers, et qui renferment un ensemble de preuves plus que suffisant pour bien établir la haute antiquité et l'importance de notre ville sous les empereurs.

A ces restes de monuments plus nombreux et d'aussi bonne race romaine que ceux d'Empiré, M. de Matty oppose des débris de frises, de colonnes et de corniches, le pied d'une statue, la statuette d'un gladiateur en bronze, et enfin d'autres objets trouvés en Frémur, dont je compléterai plus loin la liste, toutes choses que nous signalons d'avance comme pouvant fort bien convenir à un camp de la classe des *stativa castra* qui étaient souvent de véritables villes militaires.

Je ne disconviens pas que j'ai pu moi-même favoriser les conjectures que je combats aujourd'hui. En effet, j'avais cru voir une trace de théâtre romain dans un hémicycle que l'on remarque aux Châteliers de Frémur; mais depuis ma visite faite en 1855 et 1856, dans les théâtres de Pompeïe et d'Herculanum, j'ai dû renoncer à cette conjecture.

Ainsi donc, la comparaison des vestiges découverts à Angers et à Empiré, n'est point à l'avantage de ce dernier lieu; M. de Matty ne peut donc pas en tirer argument pour établir que Juliomagus fut placé aux Châteliers de Frémur. Voyons s'il sera plus heureux en

basant son système sur l'étude des voies romaines qu'il a faite en Frémur.

« Les grandes voies, dit-il, durent y aboutir. »

Sans doute si Juliomagus était situé aux Châteliers; mais c'est là précisément la chose en question. Il y a en outre un aveu précieux de ce savant auteur qu'il consigne à la page 54, tome II de ses manuscrits, c'est qu'il « préfère les directions de routes aux vestiges » d'antiquités. »

Nous ne sommes pas de cet avis, aussi ne pouvons-nous admettre cette partie supposée de la voie d'Empiré à Cæsarodunum (Tours), qu'il fait passer au-dessus, au nord-est de Sainte-Gemmes-sur-Loire, puis à Trelazé (*Tres leucæ*, dit-il), pour aller gagner Andard, etc., etc.

Du reste, ce n'est pas ici l'heure de parler des voies romaines qui, même en admettant les directions indiquées par M. de Matty, ne prouveraient pas du tout que Juliomagus ait été situé aux Châteliers, car ces directions pouvaient tout aussi bien convenir à l'exploitation du camp de Frémur.

Enfin, pour prouver que Juliomagus était placé aux Châteliers, l'auteur argumente de ce fait plus ou moins contestable que les villes non déplacées font exception à la règle.

N'est-ce point plutôt le contraire qu'il fallait dire ? Athènes, Rome, Paris, Naples, etc., et autour de nous Nantes, Tours, n'ont point varié, que je sache, de situation. Je ne veux pas dire par là que ces villes ne se soient pas étendues ou restreintes suivant les circonstances; j'entends seulement qu'elles n'ont point fait de

ces évolutions comme on peut en signaler à Capoue, à Poitiers et autres lieux; d'ailleurs, il est remarquable que les souvenirs de ces déplacements se sont transmis généralement par la tradition; or, rien de semblable ne se trouve dans nos annales angevines. Et puis l'hypothèse de M. de Matty est toujours la chose en question, car il n'est pas logique dans l'espèce, de conclure du général au particulier, Juliomagus devant demeurer dans l'exception, tant que des preuves incontestables ne viennent pas affirmer le contraire.

En résumé, les antiquités d'Andard, d'Empiré et d'Angers actuel, appartenant, par leur style, à la même période gallo-romaine, prouvent suffisamment que les lieux où on les a découvertes, ont existé conjointement. Pourquoi donc alors déposséder Angers de son titre de capitale sous les Romains, alors surtout qu'elle renferme les plus nombreuses ruines et les plus caractéristiques?

M. de Matty, et je terminerai par là cette discussion, avance que Juliomagus fut une ville créée par Jules, mais c'est là encore une assertion contestable. D'abord si César eût donné lui-même son nom aux diverses villes dans la dénomination desquelles entre le sien, telles que : Juliomagus, Angers; Juliomagus, Sthulinger (duché de Bade); Cæsaromagus, Chelms-ford, près de Londres; Cæsaromagus, Beauvais; Juliobona, Lillebonne; Juliobona, Bayeux; Cæsarodunum, Tours, etc.; il serait étrange qu'il n'en eût pas fait mention dans ses commentaires.

Tenons donc pour certain, avec le géographe Sanson, que ce furent les villes elles-mêmes qui, par

courtoisie, crainte ou flatterie, s'appelèrent du nom de Jules ou de César, et croyons avec Danville, que ces noms furent créés au temps d'Auguste, fils adoptif de Jules.

M. de Matty, qui cherche comme nous à dissiper les ténèbres de notre histoire locale, ne trouvera pas mauvais que nous ayons discuté son ingénieux système. Il sait combien nous avons en haute estime ses travaux, qui, je me plais à le reconnaître, ont redressé certaines erreurs dans lesquelles nous étions tombé.

Qu'il se persuade bien surtout que si nous l'avons combattu, ce n'a été que pressé par la force de nos convictions; aussi notre amitié s'accroîtra de cette discussion, puisée qu'elle est dans notre amour commun de la vérité.

En résumé, rien ne prouve d'une façon authentique que le chef-lieu de l'Anjou n'ait pas toujours eu le même emplacement que celui actuel de la ville d'Angers; tout prouve au contraire qu'il n'a pas varié de situation : inscriptions, médailles, sépultures, débris d'architecture et de sculpture concourent à le démontrer, comme aussi les vers de Lucain et de Sidoine Apollinaire.

Nous allons maintenant procéder par arrondissement; nous en comptons cinq dans le département de Maine et Loire, savoir : Arrondissements d'Angers, de Baugé, de Cholet, naguères de Beaupreau, de Saumur et de Segré.

ARRONDISSEMENT D'ANGERS.

Des traces gallo-romaines ont été constatées, savoir :

1. Sur la paroisse de Saint-Laud, dans la campagne; 2. Sur les communes de Sainte-Gemmes-sur-Loire; 3. de Murs; 4. d'Epiré; 5. des Ponts-de-Cé; 6. de St-Barthélemy; 7. d'Andard; 8. de Saint-Mathurin; 9. de Saint-Remy-la-Varenne; 10. de Savennières; 11. de Chalonnes; 12. de Thouarcé; 13. d'Alençon et Chavagnes; 14. de Charcé et Saint-Ellier; 15. de Saint-Jean-de-Linières; 16. de Bouchemaine; 17. d'Ingrandes; 18. du Louroux; 19. de Denée; 20. d'Ecouflant; 21. de Feneu; 22. de la Bohalle; 23. de Juigné-sur-Loire; 24. de Beaulieu; 25. de Faveraye; 26. de Faye.

1. Paroisse de Saint-Laud, dans la campagne. — *A l'Ecce homo*, près de la nouvelle manufacture de MM. Joubert et Guynoiseau, l'on a trouvé une statuette androgyne en pierre calcaire, un goulet d'argile, un fragment de tube en os percé de trous comme seraient ceux d'une flûte; cette espèce de tube servait à tisser, selon quelques antiquaires; enfin l'on a découvert des restes de canaux. (Voir plus haut.)

Au bas des Champs-Saint-Martin, près du château d'eau, ont été rencontrés quelques débris de mosaïque. Tous ces objets sont au musée.

Près des fermes dites de l'Enfer et de la Diablerie, on voyait, avant 1848, une chaussée de plus de 600 mètres de longueur, sur 2 de large. Elle traversait les

Jonchères pour aller se perdre, en formant un coude, vers Frémur. Elle était construite en petit appareil et fut démolie à cette date, afin d'améliorer le chemin et pour donner de l'ouvrage aux ouvriers des ateliers nationaux. On peut encore distinguer dans le mur d'une ferme, quelques parties de cette construction qui formait le radier d'une branche d'aqueduc. Cette branche conduisait l'eau de la fontaine Frotte-Penil aux Châteliers de Frémur (distance 4 kilomètres). Voir plus haut.

Ladite branche d'aqueduc fut détruite en 1178, par les religieux de Lesvières, qui l'avaient achetée de Robert le Bourguignon. (Voir *Bulletin de la Société industrielle d'Angers*, 9e année, 1838, pag. 208.)

2. Commune de Sainte-Gemmes-sur-Loire. — Cette commune est à peu près tout entière placée dans ce que l'on nomme le *camp de César*.

Cette station militaire comprenait : 1° le *camp proprement dit*; 2° ses *dépendances*.

Le tout affectant une forme triangulaire (1), se trouvait renfermé vers sud par la Loire ; vers ouest par la Maine, et vers nord-est par une levée moitié de main d'homme, moitié naturelle; ce triangle a de pourtour environ 8 kilomètres. La levée dite *de César*, qui, sur quelques points n'a pas moins encore de 6 à 8 mètres

(1) Dans les premiers temps suivant Polybe, les Romains donnaient à leur camp une forme carrée (quadrata); plus tard selon Végèce, ils leur donnèrent une forme ronde, ovale, ou triangulaire suivant le terrain. « Interdum autem *quadrata*, interdum *trigona*, interdum *semirotunda*, semi *oblunga* prout loci qualitas aut necessitas postulaverit castra facienda sunt. » (Page 41, Bulletin de la société archéologique et historique du Limousin, t. XI, 1re livraison).

d'élévation à l'extérieur de l'enceinte, part de la Baumette, passe devant le Tremblay, traverse Frémur, le Hutreau, gagne Pierre-Martine (1) (Pierre de Mars selon quelques antiquaires), de là faisant un coude, elle se rabat sur l'embouchure du canal de l'Authion, près du pont. Elle joignait autrefois la Loire, en cet endroit, de même qu'elle joignait la Maine à la Baumette.

Le camp *proprement dit*, lieu seulement où l'on trouve des antiquités, occupait l'espace situé entre les Châteliers (2) et Empiré, sur une longueur d'à peu près 800 mètres, et environ 600 de largeur; il était traversé de l'est à l'ouest par le *ruisseau Doré*, nom qui lui vient de ce que l'on y a découvert des pièces d'or celtiques et romaines. La Maine, pendant les grandes eaux, remonte quelquefois jusqu'au bas des Châteliers. C'est au nord de ce ruisseau que l'on peut

(1) Près de Figeac existe un rouler nommé *pierre Martine*.

Voir *Anjou et ses monuments*, p. 26, t. 1er.

Dans le département du Nord on cite les *pierres Martines* de Solré-le-Château classées au nombre des monuments druidiques.

Revue arch. de Leleu 15 juillet 1859, p. 244.

C'est non loin de notre *pierre Martine*, commune de Sainte-Gemmes en un lieu nommé Pouillé, commune des Ponts-de-Cé, que furent trouvés en 1861 dans un vase de terre, neuf bracelets celtiques en bronze dont on verra la description dans le Répertoire archéologique n° de juin 1861, page 171.

(2) Le prieuré des Châteliers ou de Sainte-Apolline relevait autrefois de l'abbaye de Saint-Georges-sur-Loire. La chapelle de Sainte-Apolline paraît devoir dater en général de la fin du XIIIe siècle, quelques parties sont plus anciennes. Les habitants de la campagne disent naïvement que c'est là où le roi César allait à la messe (voir nos Nouvelles archéologiques n° 46, in fine).

voir encore les vestiges d'une enceinte semi-circulaire formée de terres rapportées et haute en certaines parties de 4 à 5 mètres. Quelques débris de murailles et de tours, avec ou sans briques, mais à petit appareil, se font remarquer aux extrémités de cet hémicycle que nous renonçons à prendre pour les restes d'un théâtre. La chapelle St-Apolline (1) des Châteliers est assise en croupe sur la partie orientale de la levée de cette enceinte, qui comprend environ 35 ares de superficie.

Mais à quel usage cette enceinte fut-elle destinée?

« Au camp de l'Etoile (Somme), dit M. de Caumont » *(Cours d'Ant. mon.*, tome II, page 334), à l'une de » ses extrémités existe une petite éminence de forme » ovale, que M. d'Allonville a considérée comme le » prétoire du camp..... Le prétoire, continue M. de » Caumont, a dû être placé sur le point le mieux for- » tifié et le plus difficile à forcer, comme on l'a fait » dans le moyen âge pour le donjon. »

Or, notre enceinte semi-circulaire est précisément située sur la partie la plus élevée du camp qu'elle dominait avec avantage; fortifiée vers nord du côté où pouvait venir l'ennemi, elle ne l'était pas vers sud, du côté où se rencontrent le plus de vestiges romains. C'était donc là vraisemblablement la tête du camp *proprement dit*, lequel s'étendait du nord au sud.

Toujours au nord du *ruisseau Doré*, à moins de 100

(1) Quelques archéologues veulent voir dans ce nom d'Apolline une réminiscence d'Apollon. On aura, prétendent-ils, choisi sainte Apolline martyre du IIIe siècle pour l'opposer à Apollon et montrer ainsi la conquête du christianisme sur le paganisme; mais cela est très-conjectural.

mètres de cet hémicycle, à main gauche en descendant, dans une pièce de vigne nommée les *Dix quartiers*, on aperçoit deux piliers cubiques (Robin, à la fin du XVIIIe siècle, en comptait quatre). Ces deux piliers, construits en petit appareil, avec cordon de briques par assises alternées, sont, d'après M. de Matty, les restes de bases d'arcades sur l'extrados desquelles devait se trouver le méandre de cette branche d'aqueduc, qui, de la fontaine Frotte-Penil, conduisait l'eau aux Châteliers. Il n'y a plus moyen d'en douter depuis que dans la pièce immédiatement au-dessous, nous avons nous-même découvert l'extrémité de cette branche d'aqueduc qui déchargeait ses eaux dans le *ruisseau Doré*, rive droite.

Ce canal mérite une description spéciale.

J'ai suivi sa trace du nord au sud, dans la pièce du Verger, au bas de laquelle il fait un coude qui l'oblige à se diriger de l'est à l'ouest.

On peut en voir le plan déposé au musée d'antiquités.

Ce canal, présentement comblé de terre, fut trouvé le 6 février 1852. Il a de profondeur 1 mètre, sur un peu moins de largeur; ses parois internes étaient cimentées; le fond est pavé de grandes briques à rebords et le dessus était recouvert de grandes ardoises mal équarries.

Ce canal côtoyait une terrasse longue de 48 mètres sur 5 de large, et soutenue entre deux murailles d'un peu moins de 1 mètre d'épaisseur, sur autant de hauteur. Ces murailles sont en petit appareil rejointoyé. Cette terrasse, formée de chapin et de mortier battu,

sous laquelle on trouva un moyen bronze à l'effigie de Vespasien, fermait le camp *proprement dit* vers l'est. Végèce parle de terrassements soutenus entre deux murs parallèles; il nous apprend qu'ils servaient de remparts et qu'ils étaient foulés à coup de batte.

Toujours également au nord du *ruisseau Doré*, et immédiatement au-dessous de l'hémicycle des Châteliers, dans une pièce n° 134 du cadastre, dit *champ des Noyers*, on trouva, vers 1848, sur une ligne droite allant de l'est à l'ouest, trois piles de fondation, chacune d'elles formée de gros blocs de pierres oolithiques; elles avaient été liées entr'elles, non avec du ciment, mais avec des crampons taillés en queue d'aronde. Ces pierres ont été arrachées depuis lors et converties en rouleaux à battre le blé.

A quoi avaient pu servir ces trois piles, autrefois sans doute plus nombreuses et placées en front de bandière, vis-à-vis de la corde de l'hémicycle des Châteliers? Ont-elles servi à recevoir les *enseignes et les images des empereurs*, « qu'on révère, assure Végèce, » comme choses sacrées.....? Le camp, dit-il, une fois » formé, on y plante les enseignes où elles doivent » demeurer, parce qu'il n'y a rien de plus majestueux » ni de plus respectable aux yeux des soldats. »

Enfin ces piles de fondations n'ont-elles point porté les autels qui, habituellement, étaient posés au devant du prétoire? car dans les camps à demeure, les choses de la religion avaient toujours leur place, ainsi qu'il résulte du passage curieux ci-après, extrait d'Hygin et de son annotateur :

« *Aeris institutis in formam partis imæ.* — Finge :

» *Aris* institutis vel si malis vocem debet huc referre.
» Debent aræ institui in formam partis imæ. Aras hîc
» constitui velle Hyginum minimè dubito et quidem
» plures; nam aliorum deorum aliæ erant, apud Ta-
» citum invenias auguralem aram vel utique structam
» antè auguralem aram ut mavult Lipsius. *Structa antè*
» *auguralem aram subdita face cremari.* Invenias et
» altaria ad signa et aquilas. *Illic aquilam et signa am-*
» *plexus religione sese tutebatur ac ni aquilifer cal-*
» *purnius vim extremam arcuisset rarum etiam inter*
» *hostes legatus populi romani, romanis in castris, san-*
» *guine suo altaria deum commaculavisset.* Sed quid
» sibi volunt ista in formam partis imæ? an vult cons-
» titui aras eâ formâ, quâ pars ima prætorii? an in
» formæ parte imâ scripserat, designans locum, par-
» tem imam formæ id est pedaturæ prætorii? an fue-
» rat infra viam parte imâ? Antè tabernaculum certè
» imperatoris et ad principia aras fuisse extructas du-
» bitare non licet. Sacra enim in nullâ re, nedum in
» militari à summo imperio disjungi patiebantur.....
» Accedit quod non alius in castris locus aris aptior,
» tùm propter spacium amplum et multitudinis capax,
» tùm propter situm legibus sacrificantium convenien-
» tem.

» Aræ enim deorum ità constituebantur ut ipsæ et
» sacrificantes, immolantesque ad ipsas orientem, aut
» si natura loci interpellaret flumen vel viam adsitam
» respicerent. Rectè itaque extruebantur ad viam prin-
» cipalem, quæ erat præcipua castrorum, respicientes
» ad hanc et portam prætoriam, quæ vel hostem, vel
orientem spectare solebat. (Voir Hyginus et Polybius,

» de Castris Romanorum. Amstelodami MDCLX, page » 52.) »

On a également trouvé aux Châteliers des *rosons* ou *rosaces*, en calcaire oolithique (1). Ces membres d'architecture qui sont aujourd'hui déposés au musée d'Angers, servaient à l'ornement des voûtes, des dessous d'arcs ou de plafonds. On peut croire que ces rosons firent partie, aux Châteliers de Frémur, de l'ornement d'un temple. Les camps *à demeure,* non-seulement avaient des autels, mais encore un *auguraculum*, c'est-à-dire un temple, *arcem* (2), destiné aux augures.

L'auguraculum ou auguratorium, était situé à *la partie droite du prætorium*, ce qui, aux Châteliers, correspond très bien à l'endroit où nos rosons ont été découverts. En effet, nous lisons dans Hygin et son commentateur : *Auguratorium parte dextra prætorii ad viam principalem.*

Il est d'autant plus probable qu'il y eut un temple près des Châteliers, que l'on y a découvert une tête de Jupiter en pierre oolithique, puis des moulures

(1) « Les Romains, dit M. de Comarmond, page LXXII de sa des- » cription du musée lapidaire de Lyon, ont employé le calcaire ooli- » thique qui se trouve aux environs de Tournus. Cette roche a beau- » coup d'analogie avec celle de Seyssel, elle est un peu plus dense » et d'un blanc moins éclatant. Les deux principaux gisements sont » ceux de Dulphi et de Ducros, communes voisines. »

(2) Cicéron nomme les temples : *arces sacræ*. Et Festus a écrit : « Auguraculum appellabant antiqui quam nos arcem dicimus, quod » ubi augures publicè auspicarentur. (Hyginus et Polybius, de Castris » Romanorum). »

dites patenôtres, des acanthes et des rinceaux, tous objets antiques déposés au musée d'Angers.

Ces débris répondent bien à ce passage de Végèce qui assure « qu'un camp est une espèce de ville qu'on » se bâtit partout. »

Il ajoute plus loin « que chaque légion avait à sa » suite des menuisiers, des maçons, des charpentiers, » des forgerons, des peintres..... Ils étaient, dit-il, » destinés à construire les logements dans les camps » d'hiver... « (Végèce, traduc. de Bourdon, de Sigrais. Edit. 1743.)

De tout ceci ressort que les retranchements de Frémur et des Châteliers, formèrent une véritable station dont le centre prit les dehors d'une place de guerre, d'une sorte de ville militaire. Il ne faut donc point s'étonner si entre les Châteliers et Empiré, *dans le camp proprement dit*, l'on a trouvé les autres objets suivants qui sont aussi déposés au musée.

1. Tubes d'argile ou *goulets* semblables à ceux que l'on rencontre dans les anciens établissements de bains.
2. Fragments de corniches en marbre blanc.
3. Fibules en bronze.
4. Fragment de miroir en métal poli.
5. Une statuette de gladiateur en bronze, puis une autre statuette trouvée en 1861, représentant un discobolus ou joueur de disque en métal de plomb, haute de 6 centimètres, et classée sous le n° 49, 2e catalogue. (*Musée des Antiquités d'Angers.*)
6. Anneaux de grande porte.
7. Fragment de peigne en bronze.
8. Fers de lance.

9. Clefs en bronze.

10. Petits anneaux de plomb, striés, pareils à ceux que MM. de la Saussaye et Cartier croient être des monnaies celtiques.

11. Vases à vin, huile, etc.

12. Meules à bras.

13. Un pied de statue.

14. Peintures murales rouges.

15. Des monnaies d'Auguste, Néron, Vespasien, Domitien, Nerva, Trajan, Adrien, Faustine jeune, Gordien III, Volusien, Gallien, Victorin, Crispus, Constantin, Julien l'Apostat.

16. Des styles en bronze.

17. Des urnes cinéraires.

18. Un couteau d'une forme insolite trouvé dans un tombeau au midi du ruisseau Doré (*champ du Chenevreaux*). Voici la note que nous écrivîmes dans le temps sur cette sépulture :

Le 3 mars 1849, je visitai un tombeau qui avait été découvert la veille par le nommé Pinard, à une profondeur de 67 centimètres. Il était composé de dix belles pierres de tuf, savoir : *deux* dans le fond. *six* dans les parois, et *deux* formant le dessus. Ces pierres, épaisses environ chacune de 20 centimètres, larges de 66 et longues de plus d'un mètre, ne nous parurent liées ni par de la chaux ni par du ciment. Cette tombe, profonde de 66 centimètres, avait deux mètres de longueur, sur 72 centimètres de large. Elle ne renfermait que deux ossements, c'est-à-dire *deux tibias*, le reste ayant été consommé.

V. GODARD-FAULTRIER.

(La suite au prochain numéro).

CHRONIQUE.

Clocher de Saint-Remy-la-Varenne.

Le respectable et intelligent curé de cette paroisse connaissant très bien le mérite de son église, a déterminé ses paroissiens et l'Etat à faire quelques sacrifices pour l'érection d'un clocher qui manquait complétement à cet édifice, car le nom de clocher ne pouvait convenir à ce bâtis de bois que l'on a vu trop longtemps dominer l'une des voûtes. La nouvelle construction est une tour octogone surmontée d'une flèche en pierre, parfaitement en harmonie de style avec l'église; ce travail fait honneur à l'architecte, M. Heulin.

Chapelle Saint-Jean, commune de Saint-Remy-la-Varenne.

La chapelle Saint-Jean (commune de Saint-Remy-la-Varenne), est nouvellement restaurée, grâce à la générosité de M. Poitevin et de Mlle Priou. Ce petit édifice qui, avant la Révolution, dépendait de l'abbaye de Saint-Maur, relève aujourd'hui de la paroisse de St-Remy-la-Varenne.

Les voûtes de cette chapelle sont d'un beau style plantagenet de la fin du XIIe siècle. Un petit escalier montant au comble, a cela de particulier que sa porte

est élevée de plus de trois mètres au-dessus du niveau du pavage, d'où il suit qu'il faut une échelle mobile pour pouvoir l'atteindre; déjà nous avons remarqué cette particularité dans diverses chapelles, notamment à Saulgé-l'Hôpital (oratoire de la Commanderie).

Extraits d'une notice de M. E. Morin.

Dans la *Revue des Sociétés savantes*, publiée sous les auspices du ministre de l'Instruction publique, nous avons remarqué (1) une notice très bien écrite de M. E. Morin, professeur à la faculté des lettres de Rennes.

Cette notice concerne le mouvement des sciences historiques dans le ressort de l'Académie de Rennes, pendant l'année 1860.

Les travaux angevins y sont appréciés de la sorte :

« Le *Répertoire archéologique de l'Anjou* embrasse les sujets les plus intéressants et les plus divers : histoire des communes et des paroisses, chroniques, biographies, pièces et documents anciens ajoutés à ces biographies, monuments, objets meubles, pèlerinages, signes lapidaires, plans, portraits des hommes marquants, topographie celtique avec carte des monuments celtiques de l'arrondissement d'Angers et de celui de Baugé. Quiconque s'est occupé de ces curieuses recherches appréciera la valeur de cette œuvre courageusement commencée et habilement conduite par quelques Angevins dévoués à l'ancienne histoire de leur pays. Sur chaque point du territoire qu'il étudie, M. Godard-Faultrier réunit ce que l'on peut

(1) Juillet 1862, pages 90-122.

savoir de ses antiquités celtiques, romaines, gallo-romaines et franques, de ses institutions civiles et militaires au moyen âge; on aime à suivre le savant et l'homme de goût dans les remarques dont ses descriptions sont accompagnées. M. l'abbé Barbier de Montault semble s'être réservé les études ecclésiologiques; le diocèse d'Angers, si riche en monuments de ce genre, offre à ses recherches une matière inépuisable. Les opinions les plus aventurées trouveront-elles aussi à se produire dans ce recueil d'une érudition généralement saine et variée? Nous regretterions qu'on leur fît obstacle, surtout lorsqu'elles portent sur des points qui ne sont qu'imparfaitement établis. Ainsi M. l'abbé Voisin avance que la plupart de nos monuments de pierre ne sont que des bornes et des limites de fiefs; il assigne donc aux monuments nommés celtiques une origine beaucoup plus récente que celle qu'on leur a accordée jusqu'à ce jour.

» Nous voyons dans la *Revue de l'Anjou et du Maine* une Etude relative à la vraie croix de Saint-Laud d'Angers où, sous ce titre : *Les dévotions de Louis XI en Anjou,* M. l'abbé Bodaire a réuni des faits connus mais épars, et qu'il était bon de rassembler; une autre étude de M. Barbier de Montault sur une croix reliquaire de l'église de Saint-Florent-lez-Saumur.

» Nous regrettons de ne pouvoir signaler que le titre du grand travail que vient de publier M. Célestin Port, archiviste du département de Maine-et-Loire : *Inventaire analytique des archives anciennes de la ville d'Angers;* c'est un volume in-8° de plus de six cents pages. La *Revue de l'Anjou et du Maine* de l'année 1860

reproduit dans son entier le *Registre du Siége présidial* de la même ville de 1694 à 1782, manuscrit précieux pour l'histoire locale et que M. Bougler éclaire d'un commentaire. Citons encore un choix de documents inédits sur le département de Maine-et-Loire, ainsi que l'histoire du rapt d'un enfant dans l'église de St-Martin d'Angers, en 1423, d'après divers titres déposés aujourd'hui aux archives du département et, entre autres, ceux de la collégiale de Saint-Martin d'Angers : ces deux travaux sont dus aux recherches habituellement si heureuses de M. P. Marchegay; et enfin une collection de lettres authentiques relatives au voyage de Marie Stuart de Bretagne à Angers et à son passage dans cette ville, documents communiqués par M. Port.

« Rappelons ici que M. Philippe Béclard continue dans la *Revue de l'Anjou et du Maine* ses recherches sur l'histoire de notre marine que nous signalions l'année dernière. Il relève, cette fois, quelques erreurs relatives à la bataille perdue en 1759 dans la baie de Quiberon, et qui fut appelée ironiquement la bataille de M. de Conflans, d'après le nom de l'amiral français.

« M. Bougler continue dans le même recueil la biographie des représentants de Maine-et-Loire depuis 1789; nous y remarquons aussi une vie fort intéressante du général d'Autichamp; et dom Chamard, de l'abbaye de Solesme, nous transporte au XIIIe siècle, par sa longue et savante notice sur Gilles, archevêque de Tyr. »

M. Morin parle aussi avec éloge du travail de M. Th. Crépon, intitulé : *Du droit d'anoblissement et de l'usurpation de la noblesse.* R. D.

Tapisseries de l'Apocalypse.

Dans le *Répertoire* de juin 1862, nous avons placé une gravure qui n'a pas été expliquée; nous nous empressons de réparer cette omission. La gravure dont il s'agit, tirée du bel ouvrage de M. de Joannis, au bas de laquelle on lit : ILS JETOIENT LEVRS COVRONNES, représente l'une des tapisseries de l'Apocalypse appartenant à la cathédrale d'Angers. Elle est la traduction vivante de ce passage de l'Apocalypse, cap. IV, v. 10 : « Procidebant viginti quatuor seniores antè sedentem » in throno et adorabant viventem in sœcula sœculo- » rum et mittebant coronas suas antè thronum, etc., » etc. »

Cette tapisserie est du XVe siècle.

Chapelle de Saulgé-l'Hôpital.

Dans le *Répertoire* d'octobre 1861, page 295, nous parlions du projet que Mme Ruffin avait conçu de réparer l'ancienne chapelle de la Commanderie de Saulgé-l'Hôpital. Aujourd'hui, nous pouvons annoncer que cette réparation est effectuée, et que ce bel édifice fait l'ornement du joli castel qu'habite l'été Mme Ruffin. Cet acte religieux est aussi un acte de bon goût; qu'elle en reçoive donc les remercîments des personnes pieuses, et de celles qui s'intéressent à nos monuments historiques.

M. l'abbé Conin, curé de Luigné, membre éclairé de la Commission archéologique, nous apprend que la cérémonie religieuse qui rend cette chapelle au culte,

a eu lieu le 25 août. La bénédiction a été faite par M. le curé de Saulgé.

Voici quelques notes relatives à l'histoire de la chapelle, communiquées par M. l'abbé Conin :

1631. *Olivier de Coublanc, commandeur à la Comanderie dite ancien (sic) hôpital d'Angers.*

1640. René Dubailleul, commandeur.

1687. De Goddes de Varennes.

1619. « Ce dernier jour de janvier a été inhumé dans la chapelle de la Commanderie de Saugé, laquelle est en l'enclos du côté de cette paroisse, le corps de deffunct François Desmarais vivant comandeur dudit lieu du fait de messire Ambroyse Cerneau curé de Saugé et à la prière et réquete tant de nous que de Urbain de Sales chevalier de S. Jean de Jérusalem sans que ladite inhumation faite par moi curé de Saugé puisse préjudicier aux droits dudit curé du lieu et à ses successeurs. »

Cette pièce condamne l'erreur de nos géographes, qui placent la Commanderie non à Luigné mais à Saulgé.

1684, le 27 mai, M. Antoine Hardouin sieur de Champ de Liseaux, Conseiller du Roi, élu maire perpétuel de Montreuil-Bellay et Dlle Marguerite de Tanton recevaient dans lad. chapelle la bénédiction nuptiale.

1760. De Mabeuf, commandeur.

Piles de pont.

De grands travaux d'assainissement se font au centre des rues Basse-du-Mail, de la Poissonnerie et Bour-

geoise. Dans cette dernière, en établissant un profond canal, on a découvert trois piles d'une très haute antiquité, qui ne peuvent être que les piles d'un pont. Elles sont formées de blocs de pierres sans mélange d'ardoises, et révèlent incontestablement ce fait que la Maine coulait autrefois à peu près jusqu'au bas de la fontaine Pied-Boulet. Ainsi l'espace renfermé entre la rue Poissonnerie et le quai a été conquis sur la rivière. Disons en terminant que les travaux d'assainissement qui se pratiquent dans nos basses rues, sont conduits avec un soin et une activité qui font honneur à M. Aïvas, agent-voyer. Ils honoreront également le mairat de M. Montrieux. Depuis lors une arche à deux arcades superposées a été découverte; elle doit être moins ancienne que les trois piles susdites puisque les voussoirs sont en pierres d'ardoises.

M. Barbier de Montault.

Nous apprenons avec plaisir que M. Barbier de Montault, chanoine d'Agnagni, a été récemment nommé par le Souverain Pontife, Commandeur de l'ordre du Saint-Sépulcre, et par M. le ministre de l'Instruction publique Officier d'Académie. Ces divers titres sont la récompense des travaux de ce savant ecclésiastique, qui s'est distingué notamment en Anjou par d'excellentes notices archéologiques, et par la fondation du Musée diocésain, sous les auspices de Mgr Angebault, dont le zèle éclairé pour la conservation de nos monuments religieux est connu de tous.

Les amis de M. Barbier n'ont pas appris sans peine

qu'il quittait définitivement Angers, mais ils entretiennent l'espoir qu'il voudra bien par correspondance, continuer des relations scientifiques qui atténueront du moins le regret que leur cause son départ.

Nous savons d'ailleurs qu'il a laissé entre les mains d'un ami, différentes notes qui ne manqueront pas d'être utilisées, et plusieurs objets qui seront déposés sous son nom, à titre de souvenir, dans le Musée des antiquités de la ville. R. D.

Cloches anciennes.

CLOCHE DE BLOU. — 1463.

L'inscription en lettres gothiques porte :

S. Martinvs : Xpistvs : vincit : Xpistvs : regnat : Xpistvs : imperat : Fait : lan : mil : CCCC ! LXIII · pesant : devx : mille : livres.

CLOCHE DE LA CHAPELLE DU VILLAGE DE SOUZIGNÉ, COMMUNE DE MARTIGNÉ-BRIANT. — 1480.

Inscription en lettres gothiques :

Lan : mil : CCCC : IIIIXX (plusieurs mots indéchiffrables.)
Arnoul : Tibavlt : la nome.

CLOCHE DE NOTRE-DAME D'ALLENÇON. — 1574.

Sancta Maria intercede pro nobis U U noble personne Jacqve de la Roche seigneur de Lorchere (1) · *Charles Depiat seignevr de la Bellangeris et Damoiselle Jehanne Damovrs parains ed bonne renomee le nom de Marie mont nomee.* 1574.

(1) L'Orchère est un petit manoir, situé près du bourg d'Allençon. Ce doit être là que le roi Charles IX dîna le 5 octobre 1565. L'Or-

CLOCHE DE SAINT-GEORGES-CHATELAISON. — 1588.

Hardy ie svis et de nom et de faict Hardi Gvyellet tige de ma naissance ma baptise de son nom. † Hardi Gviellet est bien noble et sacré il ma plvs parfaict povr mievx servir à la triple essence donne et son nom et son etre cest de servir et plaire a Dieu son maitre. 1588.

CLOCHE DE DISTRÉ PRÈS SAUMUR. — 1632.

Parain Me François Colin conseiller du Roy en son parlement de Bretagne maraine dame Anne Dvboys de Macqville espovze de messire Gilles de la Dvfferie chevalier seigneur *dvdit liev et de Poce et fvt nommee Françoise en l'an 1632 cevre* (curé) *Mre Lavrens Esnavlt procureurs Vincent Rene Chaillov L. Minavlt.*

CLOCHE DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME-DE-NANTILLY, A SAUMUR. — 1646.

Je fus fondue pour ceste eglise de Nre Dame de Nantille et aux despens de la fabrique par Erard Paris en 7bre 1646. Urbain de Maille marquis de Breze cher des ordres du Roi maréchal de France gouverneur de la province ville et chavx d'Anjou m'a donné son nom avec dame Catherine du Hautoy espouse de Nicolas de Gaureaux cher sr du Mont lieutenant pour le Roi au chasteau ville et ressort et gouvernement de Saumur lors estant

chère appartenait alors à la famille de Couasnon, qui possédait aussi le château de Briacé, près Saumur.

procureurs de la dicte fabrique Me Baltazard Durson conseiller et advocat du Roy en l'eslection du dit Saumur Jehan prestre ancien greffier en icelle et Jehan Lelarge marchand et suis du poids de cinq mil livres.

Saumur, le 13 septembre 1862.

Louis Raimbault.

Établissement des reverbères à Angers.

Nous venons de découvrir une plaquette de quatre pages renfermant un arrêté de 1785 relatif à l'emploi des lanternes à reverbères dans les rues d'Angers. Cet arrêté mérite d'être reproduit. Le voici :

Arrêté du conseil d'Etat du roi,

Portant que tous propriétaires de maisons dans la ville et faubourgs d'Angers, exempts et non exempts, privilégiés et non privilégiés, ecclésiastiques et laïques, sans aucune exception, si ce n'est les communautés de religieux actuellement mendiants, et les hôpitaux, pour leurs maisons claustrales et enclos seulement, seront tenus de prendre les mesures convenables pour contribuer de gré à gré à la dépense de l'entretien de cent cinquante lanternes à réverbères, qui seront placées dans ladite ville, sinon et à faute de ce faire, autorise les officiers municipaux de ladite ville à y pourvoir, aux frais desdits propriétaires.

Du 12 février 1785.

Extrait des registres du conseil d'Etat du roi.

Vu par le roi, étant en son conseil, la délibération

prise dans l'assemblée générale tenue en l'hôtel-de-ville d'Angers, le dix décembre *mil sept cent soixante-treize*, par les corps, compagnies et habitants de ladite ville, où, après qu'on aurait reconnu la nécessité d'illuminer les différents quartiers pendant l'obscurité des nuits, pour la sûreté des Citoyens, il aurait été arrêté : 1° que la ville serait éclairée pendant cinq mois; qu'à cet effet il serait acheté cent cinquante lanternes à réverbères, dont le prix et la dépense des réparations et du remplacement seraient payés des deniers patrimoniaux, et que l'entretien de l'illumination, mèches, huiles grasses et nettoiement des lanternes demeurerait à la charge des propriétaires, exempts et non exempts, privilégiés et non privilégiés, ecclésiastiques et autres, sans cependant qu'il pût être fait aucun rôle de répartition sur lesdits propriétaires; 2° que la contribution à la dépense de chaque réverbère serait faite en proportion du nombre de maisons éclairées par lesdits réverbères, Sa Majesté étant informée qu'un établissement aussi utile à la sûreté et à la tranquillité d'Angers, souvent troublée par des attentats et des désordres nocturnes, n'était pas exécutée en totalité, et qu'une partie des propriétaires était encore en demeure de se conformer à la délibération, ce qui prive la ville de tout l'avantage qui en devait résulter, et Sa Majesté voulant y pourvoir : Vu l'avis du sieur d'Aine, Intendant et Commissaire départi en la généralité de Tours; ouï le rapport du sieur de Calonne, conseiller ordinaire au Conseil royal, contrôleur général des finances; le roi étant en son conseil a homologué et homologue la délibération du dix dé-

cembre *mil sept cent soixante-treize*, pour être exécutée selon sa forme et teneur; ordonne, en conséquence, que dans six mois du jour et date du présent arrêt, tout propriétaire de maisons dans la ville et faubourgs d'Angers, exempts et non exemps, privilégiés et non privilégiés, ecclésiastiques et laïques, de quelqu'état et condition qu'ils soient, sans aucune exception, si ce n'est les communautés de religieux actuellement mendiants, et les hôpitaux, pour leurs maisons claustrales et enclos, seulement, seront tenus de prendre les mesures convenables pour contribuer de gré à gré, à la dépense des mèches, huiles grasses, nettoiement et entretien des cent cinquante lanternes à réverbères, placées dans ladite ville d'Angers, de la manière et ainsi qu'il est expliqué dans ladite délibération; sinon, et à faute de ce faire dans ledit délai, autorise Sa Majesté les officiers municipaux de ladite ville à y pourvoir, aux frais desdits propriétaires; à l'effet de quoi il sera par eux fait un rôle de répartition du montant de la dépense de ladite illumination, sur les différents propriétaires, en proportion du nombre des maisons qui seront éclairées par chaque réverbère, et au marc la livre des loyers d'icelles, soit suivant les baux, que lesdits propriétaires seront tenus de représenter, soit suivant l'estimation qui en sera faite par le corps municipal, pour les maisons occupées par lesdits propriétaires; lequel rôle sera rendu exécutoire par le sieur intendant en la généralité de Tours, ou son subdélégué pour le recouvrement en être fait par la personne qui sera nommée par la ville, et le montant dudit recouvrement être employé uniquement au paiement des

dépenses de ladite illumination, sur les mandements desdits officiers municipaux. Et à l'égard des associations volontaires que les propriétaires peuvent avoir formées, ou pourront former par la suite, pour l'entretien desdites illuminations, ordonne Sa Majesté qu'elles seront exécutées, et que chacun d'eux sera tenu de fournir la part et portion qui le concerne, sinon qu'il y sera contraint, à la diligence des officiers municipaux. Enjoint, Sa Majesté, au sieur intendant et commissaire départi en la généralité de Tours, de tenir la main à l'exécution du présent arrêt, lui attribuant la connaissance de toutes les contestations qui pourront naître sur le fait desdites illuminations, icelle interdisant à ses cours et autres juges, sauf l'appel au Conseil. Fait au Conseil d'Etat du roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le douze février mil sept cent quatre-vingt-cinq.

Signé : Le baron DE BRETEUIL.

LOUIS, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à notre aimé et féal conseiller en nos conseils le sieur intendant et commissaire départi pour l'exécution de nos ordres en la généralité de Tours ; *Salut :* Nous vous mandons et enjoignons par ces présentes, signées de nous, de tenir la main à l'exécution de l'arrêt dont expédition est ci-attachée sous le contre-scel de notre chancellerie, cejourd'hui rendu en notre conseil d'Etat, Nous y étant, pour les causes y contenues. Commandons au premier notre huissier, ou autres huissiers ou sergents sur ce requis, de faire, à la requête de qui il appartiendra, pour l'entière exécu-

ttion dudit arrêt et de ce que vous ordonnerez en conséquence, toutes significations, sommations, commandements, et autres actes et exploits de justice requis et nécessaires, sans autre congé ni permission. *Car tel est notre plaisir*. Donné à Versailles le douzième jour de février, l'an de grâce mil sept cent quatre-vingt-cinq, et de notre règne le onzième.

Signé : LOUIS.

Par le roi,

Le baron DE BRETEUIL.

Marius-Jean-Baptiste-Nicolas d'Aine, chevalier, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes honoraire de son hôtel, intendant de justice, police et finances en la généralité de Tours, vu l'arrêt du conseil ci-dessus et la commission expédiée sur icelui,

Nous ordonnons que ledit arrêt sera exécuté selon sa forme et teneur, lu, publié et affiché dans la ville et fauxbourgs d'Angers, à ce que personne n'en ignore. Fait ce neuf avril mil sept cent quatre-vingt-cinq.

Signé : D'AINE.

COMPTE-RENDU

DES SÉANCES DE LA COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE.

Séance du 14 août 1862.

Présidence de M. GODARD-FAULTRIER.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le secrétaire fait connaître les titres des publications reçues depuis la dernière réunion et qui sont déposées sur le bureau.

M. le Président annonce que M. Henri-Edouard Rondeau, absent depuis quelque temps d'Angers, étant revenu s'y fixer définitivement, rentre dans la société comme membre titulaire.

M. Godard lit ensuite une partie de son compte-rendu du congrès archéologique, tenu au mois de juin à Saumur, sous la présidence de M. de Caumont. Ce travail a déjà été publié dans le *Répertoire,* et on a pu s'assurer ainsi de son haut intérêt, en même temps que de l'importance réelle qu'a eue le congrès au double point de vue de l'histoire et de l'archéologie.

M. Michel demande ce qu'est devenu un dessin appartenant à M. Drouard, et représentant l'ancien pont de pierre d'Angers avec les maisons qui le bordaient jadis. Après la mort de M. Drouard, ce dessin, qui est

fort curieux, aurait dû être placé au musée de la ville. M. Godard répond qu'il s'est déjà occupé de cet objet, mais que ses recherches ont été sans résultat.

M. Paul Lachèse lit un travail sur les antiquités antédiluviennes. Ce travail a pour objet les récentes découvertes faites notamment par M. Boucher de Perthes, et qui ont permis d'établir un véritable musée d'objets de toutes sortes, provenant des populations qui ont habité nos pays avant le déluge, et retrouvés sous les couches de terrain dues au long séjour des eaux. Renvoyé au comité de rédaction.

Il est donné lecture de la seconde partie de la biographie du docteur Renou, par M. Renault. M. Renault nous le montre pharmacien en chef de l'armée des côtes de Brest, et en cette qualité rendant les plus grands services par son activité et son dévouement, puis zélé professeur d'histoire naturelle à l'Ecole centrale d'Angers, et se livrant avec ardeur à son amour pour la science jusqu'à sa mort, arrivée à Angers, en 1809. Cet intéressant travail est renvoyé au Comité de rédaction.

Sur la demande de quelques membres de la commission, il est décidé qu'une excursion archéologique sera faite le 1er septembre. Le départ aura lieu par le chemin de fer de Nantes, à six heures du matin. On fixe ainsi l'itinéraire : Anetz, Saint-Jean-du-Marillais, la Bourgonnière, la Mauvoisinière, le Marillais, retour par Saint-Florent.

La séance est ensuite levée.

Le Secrétaire de la Commission,

PAUL LACHÈSE.

On vient de communiquer au *Journal d'Ille-et-Vilaine* quelques détails concernant la découverte d'une grotte celtique faite au commencement de septembre sous le tumulus de Saint-Michel, près Carnac.

Des fouilles pratiquées d'abord sur les flancs du tumulus n'avaient amené d'autres résultats que de remuer beaucoup de pierres. La Société archéologique du Morbihan a eu recours à des mineurs. Ceux-ci ont ouvert un puisard devant la porte de la chapelle et l'ont conduit à une profondeur de 8 mètres 50, traversant d'abord une couche de vase épaisse de 3 mètres à peu près, puis un amas de pierres de granit jetées sans ordre les unes sur les autres. A cette profondeur, les mineurs ont rencontré une forte dalle plus large qu'épaisse et posée sur le plat. Ils ont alors sondé latéralement et ils ont reconnu que cette pierre n'était qu'une assise en supportant plusieurs autres; ils n'ont pas tardé à s'assurer qu'ils étaient sur le flanc d'une grotte; ils ont battu en brèche et fait une ouverture (un véritable trou au chat) qui a donné entrée dans cette grotte. Elle est à peu près circulaire, mesurant environ 2 mètres de diamètre et haute de 1 mètre 20; le pourtour est formé de pierres posées par assises qui supportent une seule table, laquelle recouvre le tout. Celle-ci a cédé sous l'énorme poids qu'elle soutient et s'est brisée en deux morceaux. Sa cassure est à arêtes vives, mais n'est certainement pas récente. On a trouvé dans l'intérieur de ce sépulcre celtique trente et quelques *celtæ*, des grains de collier en verroterie dispersés çà et là, quelques débris d'ossements humains, mais aucun objet en métal, aucuns bijoux ni ornements. (*Journal de Rennes*).

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

Le *Répertoire Archéologique de l'Anjou* paraît le 1er de chaque mois, par livraisons chacune de deux feuilles d'impression.

Le prix de l'abonnement, pour les personnes ne faisant pas partie de la Commission Archéologique, est de 5 francs par an pour Angers et de 6 francs par la poste.

Les abonnements sont reçus chez tous les libraires du département.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE

1862
Nov.

DU DÉPARTEMENT

DE MAINE ET LOIRE

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANJOU

Année 1862. — Novembre.

ANGERS

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE

Chaussée Saint-Pierre, 13

1862

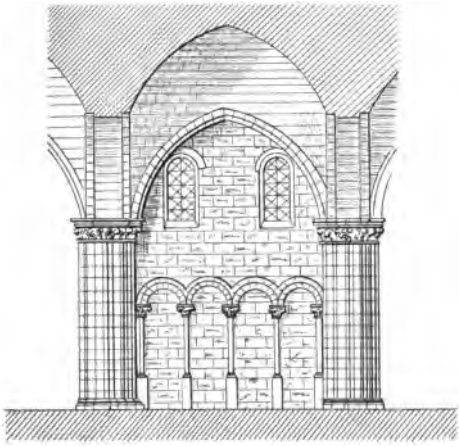

FONTEVRAULT.

(XIIe S^e)

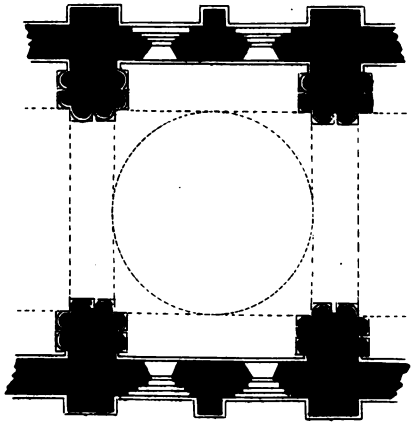

Lith. Cosmier et Lachèse. — Dessiné par Ern. Daimville

DC
611
.M24
A4
186
Nov

MONUMENTS ANTIQUES DE L'ANJOU.

(SUITE).

D'après leur situation, il nous sembla certain que les pieds du défunt avaient été placés à l'est et la tête à l'ouest. Intérieurement, vers l'angle nord-est de cette sépulture, près des *tibias*, on découvrit un instrument formé 1° du manche en os de dix centimètres de longueur; 2° de la suite du même manche, mais en fer; 3° d'une lame recourbée de 6 centimètres de large (la partie tranchante du côté concave). La longueur totale de cet instrument émoussé est encore, malgré sa mutilation, de 38 centimètres.

En dehors de ce tombeau, dont la largeur a la même dimension vers les pieds qu'à la tête, on trouva, mais sans s'y rattacher, je crois, diverses monnaies romaines, entr'autres un Trajan.

Ajoutons que ce champ du Chenevreaux, qui fait partie d'une grande pièce nommée le champ de Saint-Pierre, est sans contredit, de tous ceux du camp celui dans lequel ont été rencontrées le plus souvent des médailles romaines. Un autre tombeau, au rapport de maître Pinard, fut, deux années auparavant, découvert dans la même pièce. Les faits ainsi établis, il nous reste à connaître l'origine de cette sépulture. Sa forme parallélipipède et sa situation au centre de nombreux débris romains sont, à notre sens, les seuls indices qui nous portent à la croire antique. L'instrument en fer ne nous met guère non plus sur la voie; est-ce une arme offensive ou défensive? je ne le crois pas; et nous avons vainement feuilleté Végèce et Polybe à ce sujet.

Est-ce un couteau de sacrifice? Nous n'oserions l'affirmer, car dans Montfaucon, au volume concernant *les ustensiles du culte romain*, nous n'avons rien vu d'analogue. La forme de ce coutelas est réellement insolite. Toutefois, en recueillant nos souvenirs, nous nous sommes rappelé que dans le cimetière gallo-romain d'Angers, nous avions découvert une lame recourbée semblable de forme (1). Ensuite il nous revint que la sirène du cloître Saint-Aubin d'Angers, portait un couteau pareil pour immoler l'*ictus*. Or, cette immolation, quoiqu'à l'adresse d'une idée chrétienne sur nos arcades du XIIe siècle, n'en est pas moins un reste emblématique de paganisme. La conclusion à tirer, serait donc, sauf toutes réserves, que cette forme de couteau pourrait avoir été propre à certains sacrifices.

Au musée de Bordeaux, que nous visitâmes en 1850, nos notes nous rappellent que nous vîmes un petit couteau de sacrifice assez semblable au nôtre. L'étiquette qui l'expliquait portait ce mot : *Secespita*. Or, la secespita était, d'après les dictionnaires, une sorte de couteau dont les prêtres de Jupiter se servaient dans leurs sacrifices, pour égorger les victimes. Si nous rapprochons ce fait de la découverte que l'on fit d'une tête de Jupiter, notre conjecture prend un certain caractère d'évidence.

A 150 mètres du lieu où ce tombeau fut découvert, plus à l'ouest et du côté d'une propriété nommée *Clos*

(1) Un coutelas à peu près pareil fut trouvé à Alaise ; il a été dessiné par MM. Delacroix et Varaigne pour la Revue archéologique de Leleux. Voir liv. du 15 août 1858, pl. 338, n° 14.

l'Oreille, de longs et larges murs en *emplecton*, avec un cordon de briques sur le parement de l'un d'eux, s'aperçoivent encore dans une tranchée du chemin de fer. Six anciens puits ont été trouvés également de ce côté, ainsi que plusieurs âtres d'une haute antiquité; le tout est aujourd'hui recouvert par la levée du chemin de fer et par une nappe d'eau. Ces divers restes faisaient partie du *camp proprement dit*.

N'oublions pas de mentionner ici la découverte d'un cippe funéraire, faite aux Châteliers, en 182x. Ce petit monument, aujourd'hui perdu, qui se composait d'une urne cinéraire introduite dans une pierre de tuf ornée d'une inscription, appartenait au cabinet de M. T. Grille, qui nous en a laissé un dessin (Musée d'antiquités). L'inscription est indéchiffrable, pour nous du moins; on y lit cependant :

SOIIR
IX. HOC
DONATUM
AN XXV. N.

Quant aux *dépendances* du camp, infiniment plus vastes que le camp lui-même, elles avaient pour limites, comme déjà nous l'avons écrit, au nord-est la levée dite de César, à l'ouest la Maine et au sud la Loire. Les troupes, dans ce vaste triangle, pouvaient fourrager et trouver du bois sans sortir de l'enceinte générale. Ce genre de dépendances n'était point inconnu à Végèce : « Une des principales attentions d'un » général, dit-il, soit dans un camp, soit dans une » place, c'est de couvrir les pâturages et d'assurer les

» convois... de sorte que l'eau, le bois, et les vivres » arrivent en sûreté. Pour cela, on construit des forts » dans *le goût des camps, avec de grands fossés et des » ouvrages de terre;* on y met de petits corps de cava- » lerie et d'infanterie (1). » (Pages 134 et 135 de la trad. de Bourdon de Sigrais, édit. de 1743.)

Ce passage de Végèce nous rend très-bien compte de la levée dite de César, qui de la Baumette se rend vers *Pierre Martine.*

Trois routes partant d'Angers coupent aujourd'hui cette levée dite de César, l'une nommée route de *Sainte-Gemmes*, l'autre chemin de *Frémur*, et la troisième de *la Croix-Verte.* Il ne serait pas impossible qu'elles eussent été établies sur d'anciennes voies romaines.. Cependant je suis porté à croire que le vaste triangle eut certainement une issue non loin de *Nie-de-Pie*, vis-à-vis du grand portail de la propriété de M. Gillard, car il existe en cet endroit, une petite levée en retour d'équerre qui me laisse peu de doute à ce sujet.

De ce côté, la levée dite de César est en bon état de conservation, et l'on y voit encore, vers Angers, quelques traces de fôssés, ainsi qu'un mouvement de terrain, lequel me paraît avoir doublé les retranchements sur ce point.

On parle d'autres issues à l'ouest sur la Maine et au

(1) On pouvait même quelquefois se livrer à des travaux de culture dans l'étendue de ces vastes enceintes fortifiées. Grég. de Tours, liv. III, alinéa 13, écrit en parlant du Castrum Meroliacense : Sed in tam grandi spatio munitio ista distinditur ut manentes... terram excolant fruges que in abundatia colligant.

midi sur la Loire, au moyen de ponts. Voici le résultat de mon enquête :

Sur la Maine, il est certain qu'on découvrit, au lieu même où se trouve établi le viaduc du chemin de fer, quantité de pieux qui sans doute formaient le dessous du radier de l'ancien pont de Bouchemaine. Ce pont existait encore au XVIIe siècle, comme nous l'apprend Roger (voir Revue d'Anjou, page 520, 2e année, mai et juin, 3e livraison).

Il est également certain que plus en aval, c'est-à-dire à huit cent mètres environ du clocher de Bouchemaine et à peu près vis-à-vis de la propriété nommée le *Fresne*, on s'aperçoit en sondant, qu'il existe un radier submersible long de cent vingt-six mètres de l'est à l'ouest et large de dix mètres en moyenne. On peut en voir au Musée le plan dressé en 1857. Mais ce radier ne serait-il point celui d'une écluse, qui en MCXL existait à Bouchemaine : *Exclusa quadam Bucce Meduane...* lisons-nous dans le cartulaire du Ronceray, F. 70.

Sur la Loire existeraient, au rapport de MM. Goirand et Planchenault, de Sainte-Gemmes, *deux radiers* qui traversaient le fleuve, l'un vis-à-vis de Sainte-Gemmes, et l'autre près du port Thibault. Ces radiers iraient aboutir à l'île de Sainte-Gemmes.

Enfin, il résulterait d'un mémoire de M. Beraud (5 vol., Société d'agr., sciences et arts d'Angers), qu'au-dessous du village *de la Croix*, en face de l'*île Chevrière*, existerait un troisième radier traversant le fleuve.

Vu le nombre de ces radiers, total cinq, dans un si

petit espace sur la Loire et la Maine, nous croyons que tous ne se rapportent pas à des ponts, mais que plusieurs sont des restes de barrages autrefois destinés à l'exploitation de moulins à eau. Nous sommes d'autant mieux fondé à le croire, qu'un sieur Albert nous déclara qu'il savait de bonne source, qu'entre les Ponts-de-Cé et Sainte-Gemmes, avaient existé au lieu nommé *Grandjard*, sur le lit du fleuve, deux moulins à eau, qui furent détruits quelque trente ans avant 1789.

Il est vrai qu'on peut dire de ces radiers, qu'ils ont pu se rapporter à des ponts qui auraient existé successivement.

Ajoutons ici quelques observations de M. Beraud sur l'endroit, nommé *île Chevrière*, situé à l'extrémité de cette langue de terre que forment la Loire et la Maine.

Il établit dans son mémoire précité que l'île Chevrière, qui a cessé d'en être une depuis longtemps, par suite de sa réunion à la terre ferme, devait être comme un bastion placé au sud-ouest du camp. Une vieille carte d'Anjou, qu'il cite, page 376, et appartenant aux hospices d'Angers, indique bien qu'un bras de Loire venait du *port Thibault*, et tombait devant *Bouchemaine*, séparant ainsi l'île Chevrière du continent.

M. Beraud présume que trois communications partant de cette île, sur trois ponts, l'unissaient, au nord avec le camp, à l'ouest avec la rive droite de la Maine, en face de sa propriété du Frêne, au sud avec la rive gauche de la Loire, au-dessous du village de la Croix.

Maintenant qu'il nous soit permis de recueillir nos souvenirs historiques pour achever cette étude de notre camp de Frémur.

Les commentaires de César sont une source précieuse, où il faut aller puiser ; mais comme les passages des livres II et III ont été suffisamment expliqués par le curé Robin, nous nous contenterons d'analyser cet auteur.

Il expose que cet endroit des Châteliers de Frémur était « précisément le lieu où le jeune Crassus, fils de » celui qui fut défait et tué par les Parthes, après avoir » pillé le temple de Jérusalem, tenait son camp sous » César.

» ... C'est de là que ce chef, avec la 7e légion, ayant » son quartier d'hiver en Anjou, fut, par suite de » disette, obligé d'envoyer de ce camp des préfets et » tribuns de soldats en Bretagne pour y faire des blés.

» Ce fut de là que Crassus envoya en Illyrie, où » César s'était déjà rendu, pour l'informer de la rébel- » lion des habitants de Vannes, qu'il avait soumis avant » son départ.

» Ce fut là que le même Crassus, par ordre de cet » empereur qui n'arriva en Anjou que dans le cours de » l'année 56 avant Jésus-Christ, fit construire, en atten- » dant son arrivée, de longs bateaux (galères), pour » les faire parvenir par la Loire dans la Bretagne, Bru- » tus en tête. »

Robin établit que le flux et reflux de la mer se faisaient ressentir au XVIIe siècle jusqu'à Ancenis, et autrefois plus en amont encore (1) ; d'où il suit que la Loire

(1) Dans sa statistique de Maine et Loire, M. Desvaux écrit, page 38 : « Les marées se faisaient très-sensiblement ressentir autrefois » jusqu'au-dessus d'Ancenis : elles ne sont bien appréciables main-

avait pu porter la flotte construite près du camp; également par là il expliquait ce passage de César : *Proximus mare Oceanum Crassus Andibus hiemabat.*

« C'était donc de ce canton que Crassus tenait en » respect non-seulement l'Anjou, le Maine et une partie » de l'Aquitaine, mais toute la Bretagne appelée Ar- » morique. »

Robin termine son opuscule par ces lignes : « Les » Anglais qui viennent à notre Académie (d'équitation) » plus curieux et plus amateurs que nous, ont souvent » fait bécher dans ce canton et ont remporté plusieurs » pièces curieuses. »

Cette Académie d'équitation était en plein exercice dans le dernier tiers de XVIIIe siècle. Mais poursuivons.

Plus de soixante-dix ans après la conquête des Gaules par César, c'est-à-dire sous le règne de Tibère, l'an 21 de notre ère, les habitants de l'Anjou qui sans doute n'avaient point perdu le souvenir de l'insurrection de leurs pères au temps de Dumnacus, se révoltèrent de nouveau, lors de la conjuration du Trévire Julius Florus et de l'Eduen Julius Sacrovir.

La république des Andes se souleva la première, avec celle des Turones : *Sed erupere primi Andecavi et Turonii,* dit Tacite, Ann. lib. III, cap. XIV. Elles furent imprudentes, car elles firent manquer par leur ardeur

» tenant que quinze kilomètres plus bas dans la Divatte et au-devant » de la Varenne. Ce qui tend à prouver un rehaussement graduel » du lit de la Loire. Ce n'est même que dans les grandes marées » que la Loire éprouve encore leur influence dans l'étendue qui appar- » tient au département de Maine et Loire, car dans les cas ordinaires » la marée n'avance pas au-delà de Thouaré (Loire-Inférieure). »

la conjuration. « Le lieutenant Acilius Aviola, avec » son escorte *(excita cohorte)* en garnison à *Lugdu-* » *num*, entra sur le territoire andegave et un corps » de légionnaires des bords du Rhin alla combattre les » Turones (1). »

Ces dernières lignes nous suggèrent quelques réflexions sur le camp de César en Frémur; sans doute Acilius Aviola y planta ses tentes. On serait disposé à croire que l'insurrection andegave fut incomplète, puisqu'une seule cohorte venue de Lugdunum suffit pour l'apaiser; cette arrivée de quelques cents hommes dans l'Anjou, ferait penser également qu'il n'y avait plus de Romains à cette époque, dans le camp de Frémur. Mais nous qui croyons que l'insurrection fut générale dans les Andes, d'après le sens de ces mots de Tacite : *Sed erupere primi Andecavi*, il nous est impossible d'admettre que si peu de Romains aient pu comprimer la révolte, et il faudra bien dire que la cohorte de Lugdunum fut seulement l'auxiliaire d'autres cohortes résidant en Anjou et très-probablement

(1) Page 306, 3e vol., Histoire des Gaulois, d'Amédée Thierry. Sur ce soulèvement, nous lisons dans Senèque Flore, écrivain du 2e siècle, ces lignes (Flor. Gall., lib. IV, cap. VI) :

« Andecavi et Turones primi omnium in armis, sed cito oppressi » sunt irrita Sacroviri proditione Julius Florus, Cæsis romanis (hunc » enim referta Gallia negotiatorum erat plena civium Romanorum, » et nemo Gallorum sine cive Romano quidquam gerebat negotii; » ne nummus quidem in Gallia sine civium Romanorum tabulis com- » morabatur). In Arduennam silvam disjectus est ubi rebus despera- » tis sua manu cecidit, immaturæ rebellionis pænam deferens.» (Voir aussi Robin, Nos origines, page 147. t. II.)

dans le camp de Frémur. Il n'est pas d'ailleurs raisonnable de croire que les Romains aient abandonné si tôt ce poste avantageux, d'où ils surveillaient l'Armorique. Avec le temps, ce camp acquit de l'importance sous la domination romaine, ainsi que le prouve son aqueduc (1) qui ne put être construit qu'après la soumission entière de la Gaule, car autrement il eût été trop facile de le détruire dans la partie située entre Frotte-Penil et Frémur. Or cette soumission eut lieu dans ce laps de temps qui commence à Domitien et finit à Constantin, princes qui, assure Jacques Rangeard, dans son manuscrit (2) de l'Anjou avant 1789, « eurent » la coutume de tenir leurs troupes dispersées et de » les faire hiverner dans des camps séparés. De là, » comme l'observe l'abbé Dubos dans son *Établissement* » *de la monarchie française*, la multitude de ces camps » dans nos provinces, appelés camps de César... »

Depuis la fin de l'occupation romaine jusqu'au XIe siècle, l'histoire se tait sur notre position militaire de Frémur; mais à cette époque, on y voit reparaître la guerre. Eudes, comte de Blois, après avoir été battu en 1016 à Pont-Levoy, sur les rives du Cher, par les troupes réunies de Foulque Nerra, comte d'Anjou, et de *Herbert Eveille Chien*, comte du Maine, veut à son tour porter ses armes en Anjou. Il descend la Loire et vient camper entre ce fleuve et la Maine, près d'Angers,

(1) Pour établir cet aqueduc, les Romains profitèrent des eaux de la fontaine de *Frotte-Penil*, près d'Angers, qui coulent encore naturellement dans un ruisseau dont l'embouchure tombe au fond du canal de l'Authion en amont de Sainte-Gemmes-sur-Loire.

(2) Bibliothèque d'Angers.

dans le triangle qui, plusieurs siècles auparavant, servit de camp aux Romains. « In tempore illo quò co-
» mes Odo venerat Andegavim cum exercitu suo et po-
» suerat castra sua in *angulatâ inter ipsam civitatem*
» *et fluvium* Ligerim. » (Fragmentum Fulconis, Spicilège d'Acheri, tom. X).

Ainsi les enseignes du comte de Blois flottèrent au vent derrière cette levée dite *Meule de César*, où l'aigle romaine avait déployé ses aîles.

Ce comte se sera sans doute servi des retranchements romains de cette belle position militaire, qui de tout point répond si bien aux préceptes de Végèce.

3° COMMUNE DE MURS.

Vis-à-vis des Châteliers de Frémur, à 5 kilomètres vers sud, au-delà de la Loire, rive gauche, existe un autre endroit portant le même nom de Châteliers, situé dans la commune de Murs.

Les noms de *Frémur, Mur Mureau, Mazières, Châteliers, Châtelais, Châtres, Hauts Châteaux, Les Châteaux*, sont pour l'Anjou des lieux où se rencontrent des vestiges gallo-romains.

Les Châteliers de Murs placés sur le coteau méridional, entre ce bourg et celui de Denée, se composent d'une muraille circulaire de 30 à 40 mètres de développement en petit appareil sans briques. Elle est bâtie en pierres très-dures de trois à quatre pouces d'échantillon. Au-dessous de cette muraille on voit une vaste grotte creusée dans le roc, au fond de laquelle coule une source; c'est une *nymphœa* (1) d'autant plus

(1) La Nymphœa était chez les Grecs et les Romains, une grotte

agréable qu'elle domine la rivière d'Aubance de plus de cent pieds, et que l'on y jouit d'un magnifique point de vue (1).

Dans la même commune, on découvrit en 1846, deux *sudatorium* au village de Mazières, gracieux plateau situé entre l'Aubance et la Loire. Certaines ruines, une grande quantité de briques à rebords, le nom de *mazières* (petites masures), celui de *mûrs* (muri), un autre lieu appelé *Trémur* (trans muros), le voisinage des *Châteliers de Mûrs* et enfin nos deux *sudatorium* prouvent que ce plateau dut renfermer une ou plusieurs villas. Or est-il qu'il y avait peu de ces endroits de plaisance à n'avoir pas, chacun, son petit établissement de bains. En effet, nous avons autrefois signalé des restes de *balneum* à Saint-Remy-la-Varenne, à Gennes, à Bagneux (Balnea) près de Saumur, à Lesvières (Aquaria) près d'Angers, ainsi qu'aux Châteliers de Frémur. Parmi ces *balneum*, les uns étaient publics et les autres privés; leur usage introduit en Gaule avec la conquête romaine se répandit bientôt jusque dans les campagnes.

Sous Auguste, ces établissements furent nommés *Thermæ*, du grec θερμαι *calores, id est calidæ aquæ*. On commençait le bain avec de l'eau chaude, on la tempérait ensuite par le mélange de l'eau froide. L'usage des bains froids, quoique plus rare, ne cessa pas cependant d'être pratiqué; du reste, un *balneum* complet

où coulait une source d'eau vive consacrée aux Nymphes (Voir Batissier, *Histoire de l'art monumental*, 2e édit., pag. 268).

(1) Roger parle d'une église des Châteliers de Mûrs dépendant de l'abbaye de Nydoiseau. Pag. 86, *Revue d'Anjou*, 2e liv., 1852.

renfermait : 1° Une salle nommée *frigidarium* avec cuve, *labrum*, pour les bains froids; 2° un *tepidarium* pour les bains tièdes; 3° un *caldarium* pour les bains chauds; et enfin de petites chambres nommées *sudatorium* pour favoriser la sueur. Les femmes avaient leurs appartements séparés. Habituellement on voyait deux *frigidarium*, l'un établi dans une salle et l'autre en plein air, ayant un bassin, *labrum aut lacus baptisterium*, *natatio* ou *piscina*, dans lequel on pouvait se baigner plusieurs ensemble.

A Mûrs nous n'avons trouvé que deux sudatorium ou étuves (1).

Ils étaient contigus; le premier, situé vers l'*est*, avait de longueur 2m 20c et de largeur 1m 90c; le second, vers l'*ouest*, 2m 28c de long et 1m 90 de large. Leur profondeur était de 1m 33c. Les parois étaient formées avec des briques à rebords à partir du fond jusqu'à la hauteur de 55c. Le petit mur de refend qui séparait nos deux *sudatorium* reposait sur deux rangs de tuyaux parallèles, carrés et en argile cuite, occupant une longueur de 1m 90c; ces deux rangs de tuyaux communiquaient avec ceux qui étaient placés carrément sous les murs de chaque sudatorium. Chaque tuyau avait de longueur 33c, de largeur 10c, et formait en coupe un méandre rectangulaire, large de 12c sur

(1) L'usage des bains de vapeur était encore très répandu au commencement du VIe siècle. Nous lisons en effet dans *Grég. de Tours*, liv. III, alin. 31, qu'une femme fut étouffée de la sorte : « Succenso » vehementer balneo eam in eodem, cum una puella includi præce- » pit. Quœ nec mora, inter arduos vapores ingressa in pavimentum » corruens, mortua atque consumpta est. »

une hauteur de 6 1/2. Ces tuyaux étaient soudés entr'eux avec du ciment, de façon à nous prouver que leur destination fut de conduire de la chaleur et non des eaux qui n'eussent pas manqué de s'infiltrer à travers leurs soudures. Tous ces tuyaux étaient marqués sur un de leurs plus larges côtés de trois XXX, c'est-à-dire du chiffre 30, qui évidemment était un n° de *calibre* et tous se trouvaient posés sur le sol du côté des trois XXX.

Pour se faire une idée de la physionomie intérieure que durent avoir nos deux étuves, il faut se représenter deux petites cellules carrées, ayant environ 2m en tout sens. Lesdites cellules ont dû être voûtées de manière que chaque clef de voûte en airain, devînt mobile à l'aide d'une chaînette pendante, qui par un mouvement de bascule, permettait de retenir ou de chasser la chaleur à volonté.

Le musée d'antiquités d'Angers possède plusieurs tuyaux provenant des deux sudatorium de Mûrs.

En réfléchissant sur le nombre de débris gallo-romains que l'on a découvert à Mûrs, je serais très-disposé à croire que l'endroit nommé *Meur* dans les vers de la légende de Saint-Florent (1), serait notre bourg de Mûrs, près des Ponts-de-Cé plutôt que Saumur même, où l'on n'a pas encore trouvé de ruines gallo-romaines proprement dites. Il suivrait de là que saint Florent, qui avait vécu au IVe siècle, aurait, pour se rendre du mont Glonne à Tours, tenû un chemin qui

(1) Voir *Souvenirs de l'exposition de 1842*, dessins de M. Hawke, texte de M. Godard-Faultrier ; tapisseries de Saint-Florent.

côtoyant la rive gauche de la Loire, passait par Mûrs. Espérons que d'autres découvertes nous prouveront un jour qu'une voie romaine partant de Champtoceaux, se rendait à Angers, par Saint-Florent-le-Vieil (le mont Glonne), Chalonnes, Mûrs et les Ponts de Cé.

4° COMMUNE D'ÉPIRÉ.

Dans l'église de cette paroisse, on voit un chapiteau romain d'ordre composite, en pierre calcaire. Comme celui de l'arc de Titus, il a : 1° *Deux rangs de feuilles d'acanthe*; 2° *deux volutes* (en ruine); 3° au-dessous de *l'abaque*, un rang de perles; mais il en diffère, 1° en ce qu'il ne possède entre ses volutes qu'un seul *Ove*, tandis que les chapiteaux de l'arc de Titus en ont trois; 2° en ce que l'abaque, un peu brisé dans le nôtre, semble avoir eu ses faces droites; 3° en ce que la corbeille du même chapiteau d'Epiré est ornée au-dessus des acanthes de traits verticaux.

Nous le rapportons au IIIe siècle, par suite de motifs que nous avons développés à la page 177, 6 vol., 2e liv., des mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, an 1847.

Ce chapiteau est accompagné d'un fragment de fût de colonne, orné à sa base d'un tore entre deux filets. Au-dessus de ces moulures, on distingue au pourtour trois rangs de feuilles laurées imbriquées les unes sous les autres. Ce fragment de fût est d'un diamètre, à sa partie inférieure, de 56c, et d'une hauteur, non compris le tore et les filets, de 37c; quant à ceux-ci, ils ont une épaisseur de 85 millimètres.

A l'encontre de ces mesures, nous devons donner

celles du chapiteau qui a de haut 60 c.; de large sur le tailloir 62c.; et de diamètre au-dessous des acanthes 42 centimètres.

Cette colonne, lorsqu'elle était entière, devait avoir compris socle, chapiteau et entablement 8m77c de hauteur. Ce qui nous en reste sert aujourd'hui de bénitier.

5° COMMUNE DES PONTS-DE-CÉ.

Vers 1849, en démolissant les piles de la *Rabonnière*, (culée méridionale du vieux pont de Saint-Maurille) nous avons constaté que les dites piles, une fois qu'elles furent dégagées de leur enveloppe extérieure en pierres d'ardoises, ont présenté les caractères suivants : 1° Des noyaux ἐμπλεκτου ; 2° Un mortier de chaux mêlé de cendres de bois avec nombreuses parcelles de charbon (Ex sabulo calce et favillis mixtis, comme écrit Pline); 3° Des revêtements en belles pierres calcaires dures de *moyen appareil,* lesdits revêtements en *opus revinctum* c'est-à-dire liés entr'eux avec des crampons de fer.

Enfin on a trouvé au centre d'un de ces noyaux ἐμπλεκτου une médaille de Vespasien que possède le Musée. Elle porte d'un côté : IMP CAES VESPASIA AVG COS VIII, tête laurée ; et au revers : S. C. PROVIDEN, un edicule dont le centre est croisé.

Ces piles de la Rabonnière, au nombre de trois, avaient une forme de cube armé de deux becs ou angles aigus, l'un en aval et l'autre en amont. D'un bec à l'autre chaque pile présentait une longueur de 8m 15c sur 3m 60c de hauteur au-dessus de l'étiage; leur plus grande largeur était de 3m 60c et leur espacement entre elles pour le passage de l'eau, de 7m 70c.

V. GODARD-FAULTRIER.

(La suite au prochain numéro).

LE JANSÉNISME

DANS

L'UNIVERSITÉ D'ANGERS.

Les morts appartiennent à l'histoire; ils ont droit à sa justice, elle a droit sur eux, à la liberté. J'en userai avec franchise.

GUIZOT, *Mémoires*

L'enseignement de la Faculté de théologie de l'Université d'Angers, puisé aux sources catholiques de saint Thomas et du Maître des Sentences, avait toujours été celui même du Saint-Siége, à part sans doute les doctrines gallicanes, communes en France à toutes les Universités. Consultée en 1530 par François Ier sur la validité du mariage du roi d'Angleterre, Henri VIII et de Catherine d'Aragon, la Faculté avait donné une réponse affirmative, contrairement à la Faculté des droits et même à la Sorbonne, mais qui se trouva conforme à la sentence définitive rendue par le pape Clément VII. Quarante ans plus tard, elle avait combattu l'hérésie de Calvin, sans tomber dans les extravagances doctrinales des derniers temps de la Ligue; et le seul pro-

fesseur qui eût enseigné le calvinisme dans l'Université, le docteur Tavard, n'appartenait pas à son corps, mais à la Faculté des droits. Au dix-septième siècle, elle soutint victorieusement la cause de l'Eglise contre celui-là même qui en devait être à Angers le premier défenseur ; mais sa victoire ressembla presque à un deuil domestique, car elle triompha, non pas d'un hérétique qui lui fût étranger, mais de son propre évêque, du janséniste Henri Arnauld.

I.

Opposition de l'Université au Jansénisme (1653-1668).

SOMMAIRE. — 1° Idée du Jansénisme. — 2° Henri Arnauld, évêque d'Angers. — 3° L'Université forme un corps indépendant. — 4° Henri Arnauld se déclare pour le Jansénisme. — 5. Composition de la Faculté de théologie. — 6. L'abbé de la Barre, chancelier ou maître-école de l'Université. — 7. Mesures prises par l'Université pour résister au Jansénisme. — 8. Thèses contre les Jésuites, thèses ultramontaines. — 9. Henri Arnauld n'ose attaquer l'Université. — 10. Antoine Arnauld, docteur en droit dans l'Université d'Angers. — 11. Henri Arnauld manque de sincérité en signant le *Formulaire*.

C'était le temps où de formidables combats de dialectique, semblables à ceux que s'étaient livrés au Moyen-Age, les Nominaux et les Réalistes, retentissaient dans les Universités, à l'occasion des querelles du Jansénisme. Au-dedans comme au-dehors des écoles, ces querelles tenaient en suspens tous les esprits cultivés ; car, tandis que l'opinion restait indifférente aux questions de politique intérieure ou extérieure, c'était

vers les idées religieuses que se portaient l'activité et la passion des esprits, et ils n'y perdaient ni en justesse, ni en élévation. Au premier aspect, le Jansénisme semblait être, dans le dogme, une interprétation nouvelle de saint Augustin qu'on s'efforçait de concilier avec saint Thomas, le grand dominateur des écoles au Moyen-Age; et, dans la morale, la substitution des principes sévères des premiers siècles à la théologie réputée mondaine des Jésuites. Mais, en réalité, ce n'était pas saint Augustin mal compris, mais Calvin lui-même, que les Jansénistes s'efforçaient vainement de concilier avec saint Thomas; et sous prétexte de détruire les principes de la morale des Jésuites, ils préparaient, mieux que les Calvinistes eux-mêmes, la ruine de l'Eglise, dont ils rendaient, par leur sévérité, la morale impossible.

Tout le Jansénisme était contenu dans l'ouvrage posthume de Jansénius, évêque d'Ypres, intitulé *Augustinus*. A la première apparition de cet ouvrage, la Cour de Rome le condamna, mais sans lui infliger de note théologique. Les assemblées du clergé de France le repoussèrent également; mais, ces assemblées réunies à Paris sous les yeux et par l'autorité du roi, n'avaient pas même l'autorité d'un concile provincial, et avant d'être obligatoires, leurs décrets devaient être sanctionnés par chaque évêque diocésain. Le Jansénisme resta donc, même après ces premières condamnations de Rome et de Paris, une lice longtemps ouverte aux discussions dans les Universités, soustraites d'ailleurs à l'autorité diocésaine; et c'est ainsi qu'à Angers, la Faculté de théologie le laissa presque indifféremment

défendre ou attaquer dans ses actes publics. Là, et tour à tour, la morale des Jésuites avait ses patrons et ses adversaires ; et brouillé quelquefois avec le saint Augustin de Jansénius dans une thèse catholique, saint Thomas s'entendait avec étonnement réconcilier le lendemain avec le docteur de la grâce, interprété par un disciple de Port-Royal.

Il y avait plus de dix ans que la Faculté était engagée dans ces interminables discussions, lorsque Henri Arnauld, qui devait être le patriarche du Jansénisme en Anjou, monta en 1650 sur le siége épiscopal d'Angers. Il appartenait à l'illustre famille des Arnauld, émigrée tout entière dans les abbayes de Port-Royal, et dans laquelle le Jansénisme incarné, depuis la mort de Saint-Cyran, avec son austérité et son inflexible orgueil, se montrait à l'Eglise sous une forme vivante et personnelle. L'élévation d'Henri Arnauld à l'épiscopat mit en éveil toutes les espérances ambitieuses des Jansénistes. Quoiqu'ils fussent déjà répandus par toute la France, nulle part ils ne formaient encore d'Eglise constituée. Port-Royal-des-Champs, la Genève du Jansénisme, où avait enseigné Saint-Cyran, où Nicole, Antoine Arnauld et Pascal se préparaient à écrire contre le Saint-Siége et contre les Jésuites, était une communauté que le génie et les vertus de ses solitaires rendaient fameuse : ce n'était pas une Eglise, avec sa hiérarchie et ses fidèles. Henri Arnauld pouvait donner aux Jansénistes à Angers l'Eglise qui leur manquait en France. Personne n'espérait pourtant qu'il mît au service du schisme ou de l'hérésie les qualités extraordinaires d'un Photius ou d'un Calvin.

La secte, qui aurait eu si grand besoin dans les chaires d'une voix éloquente, ne trouvait dans Henri Arnauld qu'un ancien avocat, retiré prématurément du barreau, où il n'avait montré qu'un talent vulgaire. Mais, si sa plume encore ne valait pas mieux que sa parole, il suffisait aux Jansénistes, qui disposaient du génie d'Antoine Arnauld et de Pascal, que le nouvel évêque ouvrît les cures et les abbayes de son diocèse aux ouvrages de Port-Royal. Henri Arnauld, ni orateur ni écrivain, avait pourtant reçu de la nature un don remarquable dans un chef de parti ; c'était celui de l'administration et des affaires. Dans la diplomatie, il avait montré précédemment une sagacité et une souple persévérance, dont le cardinal Mazarin lui payait le prix en 1650 par l'évêché d'Angers ; qualités précieuses dans un parti, qui allait poursuivre, à son insu peut-être, l'œuvre de Calvin contre l'Eglise, moins par la violence que par la persévérance et l'habileté dans les apparences de la soumission. Arnauld, souple et rusé, quoique souvent indécis dans sa conduite par hésitation d'esprit et faiblesse de caractère, devait être, par ses qualités et par ses défauts même, l'habile instrument, à Angers, des volontés impérieuses de Port-Royal. Devenu évêque à l'âge de cinquante ans, il commençait à se soustraire à la domination de son frère aîné, Robert Arnauld d'Andilly, qui l'avait fait successivement avocat, abbé et diplomate ; mais c'était pour suivre la direction doctrinale d'Antoine Arnauld, son autre frère, dont il subissait l'ascendant du génie et de l'inflexible caractère. Antoine, qui devait consacrer sa vie à combattre la foi catholique, espérait engager si avant

son frère dans le Jansénisme, que le pauvre évêque n'en sortirait jamais que pour porter à Dieu le compte de son épiscopat. Au reste, les doctrines d'Henri Arnauld trouvaient un appui et une éloquente prédication dans son austère vertu. C'est en effet un des traits distinctifs des chefs du Jansénisme, qu'ayant de commun avec les autres hérétiques un orgueil opiniâtre et en propre une apparente soumission à l'Eglise, ils ont frappé l'imagination des peuples par la pratique de vertus austères et souvent même héroïques.

Arnauld, arrivé à Angers avec l'intention d'y propager le Jansénisme, trouvait en face de lui un corps enseignant, qui était l'Université. Si l'Université n'avait eu d'autre titre à l'enseignement que la bonne volonté de son évêque, les saines doctrines théologiques auraient bien vite perdu l'asile qu'elle leur présentait, l'évêque échappant à l'opposition des professeurs en supprimant leurs leçons. Mais l'Université était un corps presque indépendant, protégé par des priviléges séculaires, relevant un peu du pape, un peu du roi, et nullement de l'évêque, bien qu'elle le reconnût pour son premier fondateur. Avec du respect pour le caractère et l'administration de Henri Arnauld, et à la condition de se renfermer elle-même dans son enseignement, il n'était pas impossible à l'Université de défendre constamment à Angers la foi de l'Eglise romaine contre le Jansénisme. Les destinées de la vérité allaient dépendre en Anjou de la vigueur et de la prudence de la Faculté de théologie.

En 1653 enfin, cinq propositions extraites de l'ouvrage de Jansénius furent déclarées hérétiques par

une Constitution du pape Innocent X, adressée à tous les évêques de la catholicité. L'évêque d'Angers la publia dans un mandement bref, qui cachait mal un chagrin janséniste. Deux ans plus tard, en 1655, il prit sa revanche dans un nouveau mandement, où il réhabilita la mémoire de Jansénius, étranger, disait-il, à l'hérésie que la Bulle avait condamnée sous son nom. Il est, sans aucun doute, l'un des premiers qui pour rester dans le sein de l'Eglise, sans abjurer des doctrines condamnées, aient allégué cette distinction du *droit* et du *fait*, par laquelle les Jansénistes, feignant d'accorder à l'Eglise l'infaillibilité dans la condamnation des cinq propositions, lui refusaient une autre infaillibilité, non moins nécessaire à sa mission divine de défendre la foi et de poursuivre l'hérésie, celle de découvrir l'erreur ou la vérité dans tel ou tel livre, et dans le cas présent, dans celui de Jansénius. A partir de cette époque, et malgré quelques hésitations, Henri Arnauld ne s'occupa plus pendant quinze ans qu'à soutenir dans son diocèse, comme quelquefois au dehors, l'hérésie condamnée du Jansénisme. Lorsqu'en 1664, le pape Alexandre VII, voulant écarter à jamais la distinction du *droit* et du *fait*, prescrivit aux évêques de France de signer eux-mêmes et de faire signer à leur clergé, une profession de foi contenue dans un *Formulaire*, où il déclarait par son autorité divine, que les cinq propositions condamnées en 1653 par Innocent X, appartenaient en propre au livre de Jansénius, l'évêque d'Angers refusa d'y mettre sa signature, et malgré les instances de son clergé, plus catholique que son pasteur, ne voulut point recevoir la signature de ses prêtres.

Heureusement, à côté de l'évêché, qui devenait le centre et le foyer propagateur du Jansénisme en Anjou, la Faculté de théologie se faisait le défenseur de la foi catholique. Elle était composée de douze à quinze docteurs, les uns réguliers, enseignant dans leurs monastères, les autres chanoines ou curés, se succédant chaque année dans les deux chaires de l'Université. Quelques-uns, mais en minorité, penchaient vers le Jansénisme, et dans le nombre était le procureur même de la Faculté, un chanoine de la cathédrale, nommé Guy Arthaud. D'autres, moins prononcés ou moins hardis, mais lecteurs prévenus des Provinciales de Pascal, se contentaient encore de faire attaquer la théologie des Jésuites dans les thèses de leurs écoliers. La plupart, quoique décidés à user d'une grande réserve à l'égard de leur évêque, n'en étaient pas moins résolus à ne pas sacrifier l'Eglise à de lâches complaisances. Ils étaient soutenus par le chancelier ou maître-école de l'Université, François de la Barre, abbé de Vaux, chanoine de la cathédrale. Longtemps le chancelier avait été le chef de l'Université ; mais il n'y occupait plus que le second rang depuis la création du recteur, en qui se personnifiait l'indépendance des docteurs et des écoliers. Admis dans les assemblées générales de l'Université, que pourtant il ne convoquait pas, il n'avait ni voix, ni place dans les réunions particulières de chaque Faculté. Mais il avait retenu le pouvoir de conférer les grades théologiques et de demander aux candidats le serment de défendre la foi catholique. Le droit qu'il avait encore de veiller à la pureté de l'enseignement, lui conférait le glorieux privilége de représenter l'Eglise au

sein de l'Université. Au reste, les recteurs se succédant tous les trois mois, le chancelier, dont la charge était perpétuelle, au contraire, jouissait de la prépondérance dans l'Université et surtout dans la Faculté de théologie.

Le chancelier de la Barre fut l'instigateur de toutes les mesures prises par l'Université de 1653 à 1668 pour assurer l'exécution des Constitutions des papes, qui avaient frappé le Jansénisme. En 1653, Henri Arnauld avait hésité à publier la constitution d'Innocent X; l'Université, au contraire, l'enregistra dans une réunion générale tenue aux *Grandes-Ecoles*, et pour son propre compte, la Faculté de théologie la fit insérer dans ses archives. Elle obligea ses bacheliers, ses licenciés et ses docteurs à combattre dans leurs thèses les cinq propositions condamnées de Jansénius; et, usant d'un privilége, qui lui donnait un droit de visite chez les libraires, elle fit saisir dans leurs boutiques et brûler tous les livres qui lui parurent suspects.

Six années avant le Formulaire d'Alexandre VII, en 1659, l'abbé de la Barre fit insérer dans le serment prêté entre ses mains par les licenciés en théologie, non seulement la condamnation des cinq propositions, mais celle encore du livre même de Jansénius. C'était frapper, avant la Cour de Rome même, les Jansénistes et Henri Arnauld jusque dans la distinction déloyale du *droit* et du *fait*, par laquelle ces novateurs se flattaient de garder à la fois la profession de l'hérésie et la communion de l'Eglise, qui les rejetait de son sein.

A peine le Formulaire d'Alexandre VII fut-il connu en France, que l'Université obligea ses maîtres et ses

écoliers à le signer. Seul, le docteur Gervais Chardon, chanoine de Saint-Maurille, donna sa signature avec la distinction du *droit* et du *fait*. Tandis que le Janséniste Arnauld fermait avec scandale son évêché aux prêtres qui voulaient, en signant le Formulaire, témoigner de leur foi catholique, l'Université ouvrit, de concert avec le Présidial, un registre où elle reçut les signatures des moines et des séculiers.

Pendant quinze ans, l'Université soutint cette opposition à l'évêque d'Angers, dont elle respectait les actes épiscopaux, sur lesquels elle n'avait aucune juridiction, mais qu'elle suivit pas à pas pour opposer à ses entreprises jansénistes un enseignement catholique. Le triste spectacle de son propre évêque, engagé chaque jour davantage dans l'hérésie, redoublait sa vigilance et son ardeur pour la défense de l'Eglise. Tandis qu'elle confessait dans ses leçons la foi catholique, elle laissait un de ses docteurs, du nom de Barbot, présenter à ses élèves des thèses extraites des Provinciales. Barbot s'était fait le président assidu et complaisant de tous les examens où les candidats maltraitaient la morale des Jésuites. Zélée à combattre l'hérésie, la Faculté paraissait indifférente à la vérité, quand il s'agissait de l'honneur de la compagnie de Jésus. Par un contraste avec sa ferme adhésion aux Constitutions des papes, elle supprimait en 1665, des thèses de théologie, où un dominicain attribuait au Saint-Siége l'omnipotence spirituelle dans l'Eglise. A l'exemple des vieilles Universités du royaume, l'Université d'Angers, s'était déjà fait des doctrines gallicanes une sorte de patrimoine national; et sentant bien qu'une saine théologie la pouvait trou-

bler dans cette possession, elle mettait à la défendre toute l'inquiète jalousie que peut apporter à veiller sur un bien, qu'il s'obstine à garder, un professeur de foi douteuse.

Quoique l'opposition de l'Université lui fût très-sensible, Henri Arnauld ne se crut pas assez fort pour essayer de la briser. Il avait pourtant acquis à Angers par un coup d'éclat, digne des évêques des premiers siècles, les chefs spirituels à la fois et les défenseurs temporels de leur troupeau, une autorité morale qui lui permettait de beaucoup oser. En 1650, la ville d'Angers, qui avait fait sa Saint-Barthélemy et sa Ligue au seizième siècle, venait de se donner le périlleux caprice de faire encore sa Fronde. La ville allait subir une sévère répression, lorsque Arnauld, l'ami de Mazarin, réussit à s'interposer entre ses diocésains et la vengeance des troupes royales. Quelque puissant qu'il se sentît lui-même à Angers, il n'osa point intervenir dans les affaires de l'Université pour s'épargner une opposition, qui lui était singulièrement opportune. De son palais épiscopal, il pouvait presque entendre les leçons catholiques que l'Université donnait à ses élèves. Elle les faisait dans l'ancien réfectoire, bâti entre le couvent des Jacobins et la cathédrale, et détruit aujourd'hui, où les chanoines, assujétis dans les temps reculés à une règle monastique, vivaient autrefois des revenus d'un fonds commun et à la même table, au pied des flèches de Saint-Maurice.

En 1658, Arnauld se flatta de diviser l'Université, en rattachant à la gloire de sa famille la Faculté des droits, la plus ancienne des quatre Facultés et la pré-

mière en préséance. Elle était alors un peu déchue de sa vieille renommée, ne sortant guère de sa langueur que pour causer des ennuis et des chagrins à la Faculté de théologie, qui occupait la première place dans l'opinion publique. Antoine Arnauld, dont le nom, dans la polémique religieuse, égalait les plus grands de ce siècle fameux, vint lui demander le titre de docteur en droit canon. La Faculté, qui passait pour vendre quelquefois ses grades et ses titres à la riche ignorance, se sentit fière d'accorder le laurier de docteur à la gloire d'Antoine Arnauld. Pourtant elle continua à faire cause commune avec la Faculté de théologie dans l'affaire du Jansénisme; et au dix-septième siècle au moins, l'Université compta ses quatre Facultés unies dans la défense de l'Eglise.

Cette divergence de doctrine et d'attitude entre l'évêque et l'Université dura jusqu'au commencement de l'année 1668. Le premier, l'évêque, qui se voyait abandonné par la majorité de ses prêtres et trahi même par son propre neveu, qu'il nourrissait dans le Jansénisme au fond de son palais, se décida à y mettre fin par une apparente soumission à la Cour de Rome. Quand il reportait ses regards d'Angers, où l'opposition de l'Université l'inquiétait, sur Rome et sur Versailles, il trouvait l'horizon bien sombre pour lui et pour le Jansénisme. Le pape Clément IX le pressait, sous peine d'excommunication, de signer le Formulaire sans distinction; et Louis XIV, destructeur de Port-Royal de Paris, menaçait de s'entendre avec Rome pour faire tomber la mitre de la tête des évêques récalcitrants. Arnauld se résigna en 1668 aux conditions de la paix

que le pape lui offrait. Mais pour garder son évêché et rester dans la communion extérieure de l'Eglise, sans abjurer le Jansénisme, ce prélat austère commit une fraude indigne d'une vertu commune. L'Eglise soupçonna d'abord et sut bientôt que ce casuiste rigide, qui poursuivait dans son diocèse la théologie facile des Jésuites, s'était permis dans sa signature du Formulaire envoyée au pape une restriction mentale qu'eût condamnée le plus indulgent des théologiens flétris par Pascal. Dans plusieurs lettres adressées à Clément IX, l'évêque affirma qu'il signait le Formulaire sans distinction ni restriction quelconque, tel enfin que les évêques de France l'avaient signé, et que le Saint-Siége le lui présentait à lui-même, sous les censures de l'Eglise. Mais en même temps dans les procès-verbaux, qui reçurent à Angers sa signature, il ne signa le Formulaire qu'avec la distinction du *droit* et du *fait*, condamnant avec toute l'Eglise les cinq propositions, mais pour le *fait* de Jansénius continuant à se renfermer avec Port-Royal dans un silence respectueux. Port-Royal-des-Champs, qui ne s'élevait pas toujours contre l'équivoque dans les paroles et dans les actes, ne blâma point la signature du prélat resté à la fois évêque et Janséniste; mais le pape, le roi, le clergé angevin, l'Université, furent trompés par la signature d'Arnauld.

II.

Paix de Clément IX dans l'Université (1668-1676).

SOMMAIRE. — 1° Tentative janséniste de Henri Arnauld auprès de l'Université couronnée de succès. — 2° Le Jansénisme dans les collégiales d'Angers; les docteurs Macé et Chardon et le supérieur Gallard. — 3° Partisans du Jansénisme : les Oratoriens, les Bénédictins, les Génovefains. — 4° Adversaires du Jansénisme : les Ordres Mendiants, les Jésuites. — 5° Le sort de la foi catholique en Anjou dépend de l'Université et particulièrement de la Faculté de théologie.

La première période de la lutte d'Henri Arnauld et de l'Université, qui avait duré quinze années, n'avait été qu'indirecte, l'évêque soutenant le Jansénisme dans son diocèse, l'Université le combattant dans ses leçons, l'un et l'autre marchant parallèlement dans deux voies opposées, sans qu'aucun d'eux en sortît pour attaquer son adversaire dans une lutte personnelle. Neuf années s'écoulèrent, de paix ou de trève, de 1668 au commencement de 1676, et qui furent malheureuses pour l'Eglise d'Angers. Arnauld en profita tellement pour favoriser le Jansénisme, malgré une signature qui aurait dû lui être sacrée, qu'il espéra faire de l'Anjou durant son épiscopat, une colonie de Port-Royal.

Une des conditions de sa paix avec le Saint-Siége avait été de faire signer le Formulaire aux membres de son clergé. Il reçut leurs signatures, ne s'inquiétant pas s'ils la donnaient, sans la dictinction du *fait* et du *droit*, comme l'exigeaient l'obéissance à l'Eglise et la foi catholique, ou en les distinguant au contraire,

ce qui était un subterfuge et une profession implicite d'hérésie. Pour remplir sa promesse de tenir un synode régulier, où il ferait solennellement signer le Formulaire, il réunit une assemblée presque clandestine, loin de sa ville épiscopale, à Saumur, où il ne convoqua pas la vingtième partie de son clergé. Peu s'en fallut qu'il ne la convertît en un synode, scandaleux au diocèse et injurieux au Saint-Siége.

La Faculté de théologie était le boulevard de l'Eglise à Angers; Arnauld essaya d'y pénétrer par adresse, à la faveur de la paix, pour le détruire au profit du Jansénisme. En 1669, il demanda à l'abbé de la Barre de retrancher du serment des licenciés, non-seulement le nom de Jansénius, mais la condamnation même des cinq propositions, alléguant pour motif que les uns et les autres devaient craindre de ranimer d'anciennes querelles si heureusement éteintes par la paix générale de l'Eglise. La suppression d'un serment exigé depuis dix ans et conforme aux Constitutions récentes du Saint-Siége, au moment où le Jansénisme qu'il condamnait, était puissant en France et installé à l'évêché d'Angers, parut au chancelier, ce qu'elle était réellement, une désertion de la cause de l'Eglise, et une profession presque implicite des hérésies condamnées. Il refusa la suppression demandée; mais l'évêque, dont l'âme nourrissait un fanatisme à la fois discret et opiniâtre, ne se tint pas pour battu. L'état des esprits dans la Faculté s'était un peu modifié à son avantage. Sur les dix à douze docteurs qui résidaient à Angers, un tiers au moins était janséniste, recevant le mot d'ordre du procureur Guy Arthaud, lequel le recevait de l'évêché.

Dans des assemblées presque clandestines, tenues au commencement de 1669, les docteurs jansénistes, soutenus par plusieurs catholiques qu'avait trompés la soumission d'Arnauld, firent retrancher du serment des licenciés, non pas les paroles qui condamnaient les cinq propositions, mais celles qui les attribuaient à Jansénius. Ils refusaient au chancelier de la Barre le droit d'ajouter ou de retrancher à l'ancien serment quoi que ce fût, sans l'avis de l'Université ; et il était certain qu'il n'avait consulté personne pour y ajouter la condamnation des cinq propositions et celle de Jansénius. L'abbé de la Barre, qui avait puisé son droit dans l'urgence du péril dont l'Eglise était menacée à Angers, et dans les Constitutions des papes sanctionnées par Louis XIV, protesta contre ces assemblées clandestines, mais sans prévaloir contre leur décision. Lui-même, en 1675, par déférence pour son évêque, céda ou parut céder à leurs exigences. Ce fut un malheur ou une faute, car la condescendance de la Faculté devait favoriser les progrès du Jansénisme. Arnauld devenu plus exigeant allait profiter d'une première faiblesse pour s'ingérer dans les affaires intérieures de la Faculté. Les divisions intestines dont l'Université venait d'être le théâtre et la victime, n'étaient pas faites pour inspirer aux Jansénistes une timide réserve. Une lutte peu honorable l'avait armée en 1675 contre la philosophie de Descartes, au profit du vieil Aristote. Arnauld espérait qu'ayant déjà les Cartésiens sur les bras, elle montrerait des dispositions moins hostiles à ses vieux ennemis, les Jansénistes; leur nombre, d'ailleurs, croissait en Anjou.

Dans l'église collégiale de Saint-Pierre, la plus ancienne église d'Angers, où les évêques avaient quelque temps siégé, avant de s'installer définitivement à Saint-Maurice, le Jansénisme avait pénétré par le chanoine Bourigauld, l'ami et parfois l'inspirateur d'Arnauld. Tout à côté, dans la collégiale de Saint-Maurille, la secte hérétique n'avait pas à Angers de chef plus audacieux que le chanoine Chardon, docteur et professeur de la Faculté de théologie. En 1672, Antoine Arnauld et Nicole avaient fondé à Angers même une maison destinée à devenir un séminaire janséniste, colonie ou succursale d'une autre maison établie antérieurement à la Flèche près du collége des Jésuites. Gallard et Langevin, placés à la tête de cette espèce de séminaire, avaient trouvé dans l'évêque un protecteur empressé à leur fournir des clercs. Malgré la faveur épiscopale, ils avaient vainement heurté à la porte de toutes les églises d'Angers, n'ayant pu s'en faire ouvrir aucune pour y chanter en corps l'office du dimanche. Après deux ans employés à la recherche d'un local définitif et d'un église, Gallard arrêta enfin ses lévites errants dans l'hôtel de Ballée, bâtie au Moyen-Age par les Bénédictins de Saint-Florent, pour loger et nourrir leurs religieux, écoliers en droit dans l'Université. Sur-le-champ, Gallard avait approprié, sans autorisation royale, l'hôtel au séjour de huit directeurs et de quarante séminaristes, et, se trouvant placé dans le voisinage de l'église collégiale de Saint-Maimbœuf, il avait aussitôt parlementé pour s'y faire introduire le dimanche. Mais un chanoine, le docteur Macé, secrétaire de la Faculté de théologie, avait décidé ses

confrères à défendre par eux-mêmes, s'il le fallait, l'honneur de leurs stalles contre les hérétiques envahisseurs. Repoussé de Saint-Maimbœuf, Gallard s'étant tourné du côté de l'église collégiale de Saint-Maurille, dont il n'était séparé que par un cimetière, s'était mis en rapport avec le chanoine et docteur, Gervais Chardon. Puissant partout par son audace, Chardon l'était surtout dans son chapitre. Une porte ayant été pratiquée du consentement de la collégiale dans le mur du cimetière, la troupe janséniste de Gallard et ses chefs se montrèrent le dimanche en surplis à Saint-Maurille, dans le chœur et à la suite des chanoines, étonnés eux-mêmes de se trouver si jansénistes.

Les Oratoriens d'Angers, chargés par l'Université de l'enseignement littéraire, et probablement déjà dans les abbayes de Saint-Serge et de Saint-Aubin, comme dans celle de Saint-Nicolas, dont Arnauld était abbé, les Bénédictins penchaient vers le Jansénisme. A peine institués ou réformés, les uns et les autres commençaient leur décadence. Si les anciens ordres religieux restaient généralement fidèles au Saint-Siége, par conscience et par tradition, les plus récents, où n'avait pas toujours pénétré l'esprit de la réforme ou de leur fondateur, cherchaient dans la nouveauté des idées philosophiques et religieuses l'éclat et l'influence qu'ils jalousaient dans les anciens. A côté des Bénédictins de Saint-Aubin, le Jansénisme avait fait de grands progrès parmi les Génovéfains d'Angers, qui trouvaient un peu d'abondance et beaucoup de loisir dans leur belle abbaye de Toussaint. Leur influence, comme celle des Bénédictins d'Anjou, s'étendait dans le diocèse, par-delà leur

monastère ; les uns et les autres présentant jusqu'au tiers des cures et des prieurés, l'hérésie rencontrait un utile auxiliaire dans les intérêts du clergé séculier.

Malheureusement l'influence des partisans de Jansénius en Anjou n'était guère balancée par les défenseurs des Constitutions du Saint-Siége. Les Jacobins et les Cordeliers, par exemple, n'étaient plus qu'un débris de ces ordres illustres, d'où étaient sortis saint Thomas, saint Bonaventure et tant d'autres docteurs, qui avaient trouvé dans la carrière militante contre les hérésies, la sainteté avec la gloire. Comme des astres à leur déclin, le dix-septième siècle les voyait s'éteindre à l'horizon de l'Eglise, qu'ils avaient si longtemps éclairé de leur splendeur. Restait la savante compagnie de Jésus, dont la milice serrée dans tous les Etats catholiques autour du Saint-Siége, ne semblait pas encore prête, après avoir opposé au Protestantisme une barrière invincible, à céder le champ de bataille à l'hérésie janséniste. Mais les Jésuites, s'occupant peu de la prédication populaire en Anjou, n'y avaient d'autre influence que la renommée de leur dévouement au Saint-Siége et d'un grand crédit à la Cour. Si leur collége de la Flèche les avait rendus célèbres dans toute la province, pourtant il n'avait pu leur donner que l'influence, honorable partout, un peu restreinte au-dehors, d'habiles régents de collége. Au reste, leur enseignement sur la puissance spirituelle du Saint-Siége diminuait leur crédit auprès du clergé angevin, aussi ardent au dix-septième siècle à la défense des idées gallicanes, qu'il s'y est montré de nos jours indifférent ou hostile.

Peut-être suffisait-il à ce clergé, soumis en 1676 à tant d'influences contraires, d'une légère impulsion pour le tourner au Jansénisme. Par son enseignement et ses grades, l'Université avait plus d'autorité qu'il n'en fallait pour la donner. Si la plupart des bénéfices pouvaient être dévolus à des prêtres, qui n'étaient pas gradués, les bénéfices cependant, auxquels étaient attachés des titres dans la hiérarchie ecclésiastique, tels que les dignités des chapitres, les archiprêtrés du Lude, de la Flèche, de Château-Gontier, d'Andard, de Saumur, les doyennés de Chemillé, de Candé, de Craon, des Mauges, tous ces hauts et riches bénéfices devenaient le partage exclusif des gradués de l'Université. Arnauld pensait avec raison que si ses curés et prieurs voyaient presque partout à leur tête des chefs jansénistes, ils finiraient tôt ou tard par le devenir eux-mêmes. Il ne remarquait pas sans une joie secrète que l'Université, qui dispensait les grades théologiques, montrait quelque inclination ou peu d'éloignement, par des motifs étrangers aux querelles théologiques, il est vrai, pour les Oratoriens et les Bénédictins, défenseurs réels ou espérés du Jansénisme. Au contraire, elle témoignait une aversion profonde aux défenseurs des Constitutions du Saint-Siége, tels que les Jésuites et les Ordres Mendiants. Elle était irritée contre les Jacobins, qui, ayant déserté ses écoles depuis près d'un siècle, ne prenaient les grades universitaires qu'à de rares intervalles. Pour les Jésuites, elle n'y arrêtait pas sa pensée, sans que la jalousie n'étouffât la charité et la justice même sous ses rancunes. Ce n'était pas l'indulgente théologie des Jésuites qui excitait les défiances

de l'Université ; le Jansénisme n'avait pas encore altéré dans la théologie française la morale catholique, en la rendant dure et odieuse, là même où il n'avait pu altérer le dogme, mieux défendu par les définitions de l'Eglise. Il n'y avait pas en France, au commencement du dix-septième siècle, deux écoles de théologie morale, les Universités et les Jésuites ; mais les principes mêmes de la morale universitaire présidaient à l'enseignement et à l'application de la morale de la compagnie de Jésus. Le sentiment qui agitait les docteurs de l'Université, au nom des Jésuites, c'était une haine sourde de régents fatigués, mal défendus par un monopole croulant, contre des rivaux jeunes et heureux. S'agissait-il, au contraire, de l'Oratoire et des Bénédictins, l'Université mieux disposée, sentait tomber quelque chose de sa jalousie contre les congrégations savantes. Elle se servait sans déplaisir de l'Oratoire, dont le collége d'Anjou était peuplé de quatre à cinq cents élèves, pour opposer à Angers une certaine concurrence aux Jésuites de la Flèche. Pour les Bénédictins, quoique la reconnaissance dans un corps soit plus rare encore que dans les individus, l'Université ayant gardé quelque souvenir que ses premiers maîtres étaient sortis des communautés bénédictines, elle n'était hostile ni à Saint-Serge, ni à Saint-Aubin, ni à Saint-Nicolas d'Angers. Que son enseignement devînt janséniste, un coup funeste pouvait être porté à l'Eglise, non-seulement à Angers, mais encore dans les provinces de l'Ouest, où ses leçons jetaient un vif éclat. Poitiers, malgré sa Faculté, n'était point encore un foyer de lumières théologiques ; et l'Université de Nantes,

qui n'avait de réputation que dans l'enceinte de ses bancs, trouvait au dehors si peu de considération que ses grades avaient quelque peine à se faire reconnaître dans les autres Universités.

L'Université d'Angers et particulièrement la Faculté de théologie, tenait donc en ses mains le sort de l'Eglise en Anjou. Les trois autres Facultés, outre que leur enseignement restait en dehors des querelles du Jansénisme, n'avaient pas encore, ou avaient déjà perdu l'ascendant nécessaire dans le public et dans l'Université pour porter le lourd fardeau de la défense de la foi catholique. La Faculté des droits, qui n'avait pas encore été relevée de sa décadence par Louis XIV, se soutenait plus dans les écoles par le souvenir de sa gloire passée que par l'éclat présent de ses leçons. L'usage ou le droit écrit attachait à Angers le privilége de la noblesse au titre de professeur en droit civil ou canonique. Mais la noblesse d'Université était traitée avec le même superbe dédain que celle d'échevinage par la noblesse militaire d'Anjou. Cette vieille aristocratie de ducs, de marquis, de comtes et de barons, dont plusieurs de ses ancêtres avaient porté l'épée sous les premiers Capétiens, ne croyait pas avoir fait la guerre des Croisades, conquis plusieurs fois Naples et la Sicile et chassé les Anglais de la province, pour descendre ses armoiries séculaires au rang même des blasons trouvés sous la robe de régent d'Université ou dans les fonctions municipales de l'Hôtel-de-ville. L'opinion publique s'associait presque à l'irrévérence outrée de cette fière aristocratie.

Le nombre, mais non pas l'influence dans l'Univer-

sité, appartenait à la Faculté des arts, composée des principaux de collége et des jeunes écoliers, pourvus à la fin de leur philosophie d'un diplôme de maître ès-arts. Au reste, l'Oratoire dominait dans cette Faculté, dont l'Eglise pouvait craindre les tendances jansénites. La Faculté de médecine où le charlatanisme et l'obstination à des systèmes condamnés par l'expérience, faisaient quelquefois tort à des principes plus sérieux, traitée avec impertinence par Rabelais au seizième siècle, et au dix-septième avec un peu de légèreté dans l'estime publique, attendait encore une période d'éclat et de renommée, qu'elle a pu entrevoir au siècle suivant.

Si le sort de l'Eglise était remis à Angers aux mains de l'Université, seule cependant des quatre Facultés, par ses leçons comme par son légitime ascendant, la Faculté de théologie pouvait, presque à son choix, pousser dans le Jansénisme, ou retenir l'Université et le diocèse dans l'enseignement de l'Eglise. Mais cette Faculté, par la suppression même dans le serment des gradués des paroles qui condamnaient Jansénius, avait fait un pas vers Henri Arnauld. Elle était loin, sans doute, d'autoriser le Jansénisme, dans ses leçons et dans ses thèses; mais elle paraissait presque tolérer la distinction hérétique du *droit* et du *fait*, derrière laquelle se retranchait Arnauld. Malheureusement cette faiblesse ou cette condescendance, qui dura sept années, de 1669 à 1676, ne profita qu'aux progrès du Jansénisme.

III.

Affaire du Formulaire. — Bulle Unigenitus (1676-1716).

SOMMAIRE. — 1° L'abbé de la Barre, les docteurs Babin, Gaud, Maugars et Voisin, déclarés contre les concessions faites à Henri Arnauld. — 2° Louis XIV rétablit le serment sur le *fait* de Jansénius. — 3° Ordonnance de Henri Arnauld, contraire aux Constitutions de l'Eglise, aux ordres du roi, à l'indépendance de l'Université. — 4° Doctorat et suspense de Buhigné. — 5° Réponse de l'Université à l'ordonnance de Henri Arnauld. — 6° Exil du docteur Chardon et de Bourigault. — 7. Le serment est demandé à tous les gradués depuis l'année 1668. — 8° Opposition de Guy Arthaud. — 9. Rigueurs universitaires et royales : Dégradation des docteurs Bourdin et Marais, et du licencié Lelarge; Dispersion du séminaire de Gallard; Exil de l'ex-docteur Bourdin. — 10. Episcopat et mort de Henri Arnauld. — 11. Mort de l'abbé de la Barre. — 12. L'Université accepte la bulle *Unigenitus*; les docteurs Babin, Poullain de la Tirlière, Jean de Vaugirauld, Claude Pocquet de Livonnière, etc., défenseurs de la foi catholique. — 13° Conclusion.

Enfin s'ouvrit l'année 1676, qui devait faire briller dans tout leur éclat les sentiments catholiques de la Faculté et couvrir de confusion le Jansénisme d'Arnauld.

Dans l'Université, au milieu de la condescendance des uns, de la trahison des autres, le chancelier de la Barre n'était ni gagné au Jansénisme, ni aveuglé sur les dangers que pouvait courir la foi catholique. Témoin des progrès de l'hérésie et inquiet de sa propre condescendance, il résolut de prendre en main les intérêts de la foi. L'heure des ménagements lui parut passée, et puisqu'Arnauld osait menacer ouvertement la

vérité catholique, il voulut que l'Université qui l'avait défendue quinze années, en demeurât à Angers la citadelle inexpugnable. Sa naissance (il appartenait à une famille noble de l'Anjou, qui avait donné deux présidents au Parlement de Paris), son mérite, la fermeté de son caractère, la persévérance dans une ligne de conduite mûrement délibérée et suivie sans défaillance, toutes ces qualités jointes à une foi éprouvée, faisaient de lui le chef des catholiques, et un dominateur au milieu du gouvernement démocratique de l'Université. Dans la Faculté de théologie, il était soutenu par la science et l'activité d'un jeune docteur, nommé François Babin, déjà procureur général de l'Université, qui a laissé dans l'histoire de la théologie un nom honorable par la rédaction des *Conférences d'Angers*. Arnauld, qui pressentait dans Babin un puissant adversaire, avait hésité à l'élever au sacerdoce, et ne s'était rendu que par l'absence de raison canonique pour lui refuser les saints ordres. Le doyen de la Faculté était prêt à seconder toutes les mesures que l'Université pouvait prendre contre les partisans secrets ou avoués de Jansénius : il s'appelait Clément Gaud, curé de Saint-Michel-de-la-Palud, vieux professeur blanchi sous le harnais, mais plus occupé à la fin de sa vie à convertir les Calvinistes de sa paroisse qu'à combattre dans sa chaire les cinq propositions. En dehors de la Faculté de théologie, l'abbé de la Barre avait associé à la défense de l'Eglise, sous son impérieuse direction, le doyen de la Faculté des arts, nommé Maugars, et le docteur Voisin, doyen de la Faculté des droits. L'autorité de ces docteurs dans leurs Fa-

cultés lui promettait un puissant appui dans le collége général de l'Université. Résolu à ne pas laisser jouir plus longtemps les Jansénistes de leur victoire, il fit connaître lui-même, au mois de février 1676, à la cour de Versailles, la mutilation du serment qu'il n'avait pu empêcher.

Telle était au dix-septième siècle l'union de l'Eglise et de l'Etat, que les Constitutions du Saint-Siége, une fois reçues par le Parlement, devenaient des lois françaises, et que, pour les rendre obligatoires, non pas à la conscience, mais au for extérieur, la main de la maréchaussée était levée contre les opposants. Depuis plus de dix ans, le gouvernement de Louis XIV avait reçu la Constitution d'Innocent X et le Formulaire d'Alexandre VII. Dans les efforts qu'elles avaient faits pour se soustraire à la tutelle de leurs évêques au Moyen-Age, les Universités s'étaient appuyées sur les papes et sur les rois de France. Les Bourbons, comme les Valois, avaient secondé ce travail d'indépendance, qui pouvait un jour mettre entre leurs mains le monopole de l'enseignement. Par la concession de priviléges, par des ordonnances, des réformes même, les rois de France, depuis Jean-le-Bon, s'étaient mêlés quelquefois aux affaires intérieures de l'Université d'Angers. La foi catholique n'eût pas été engagée dans le débat, Louis XIV, fidèle aux traditions royales, n'aurait guère penché du côté de Henri Arnauld au détriment de l'abbé de la Barre. Deux lettres qu'il écrivit, aux mois de février et d'avril 1676, rappelèrent le chancelier à l'observation des règlements universitaires, violés par la mutilation du serment. L'ordre royal fut aus-

sitôt reçu comme une loi, malgré l'opposition de Guy Arthaud, et enregistré le 2 mai, par la Faculté de théologie. Ainsi fut rétabli le serment dans son intégrité catholique, tel que les gradués le prononçaient avant 1669; et le premier qui dut le prêter fut un futur docteur en théologie, du nom de Buhigné.

Au premier signe de l'orage qui allait fondre sur Jansénius, Henri Arnauld rentra précipitamment à Angers, d'où il était sorti pour ses visites pastorales. Un coup d'éclat fut résolu dans sa pensée contre l'Université. Les circonstances lui étaient favorables; son neveu, le marquis de Pomponne, devenu ministre des affaires étrangères, l'appuyait de son crédit à la Cour; Louis XIV, occupé à une grande guerre contre l'Espagne et l'Empire, n'apportait plus aux affaires du Jansénisme qu'une attention distraite; et il n'était pas probable que le pape voulût rompre la paix de l'Eglise pour des querelles intérieures d'Université. Dans une ordonnance furieuse adressée le 4 mai à la Faculté de théologie, Arnauld, après s'être plaint qu'on eût trompé le roi et que la paix de l'Eglise fût compromise par des imprudents, défendit sous peine de suspense encourue *ipso facto*, de demander ou de prêter un serment qui portât la condamnation formelle de Jansénius. Il affirmait, quoique ni la vérité, ni le bon droit ne fussent de son côté : « Qu'ajouter à l'ancien ser-
» ment, non-seulement la condamnation des cinq pro-
» positions, mais même contre les véritables intentions
» de Sa Majesté, mêler le *fait* de Jansénius, serait don-
» ner lieu au renouvellement des contestations passées,
» et troubler la paix de l'Eglise que le roi a tant de

» fois déclaré qu'il voulait qu'on gardât inviolablement,
» et qui est fondée uniquement sur la distinction de
» la doctrine des cinq propositions, que tout le monde
» doit condamner, d'avec le fait de Jansénius, pour
» lequel il suffit de demeurer dans un silence respec-
» tueux; tel que les autres évêques, nos confrères, et
» nous, avons fait dans nos procès-verbaux, sur les-
» quels cette paix a été faite, et qui, ayant été con-
» certée avec Monsieur le Nonce, ne contient autre
» chose que l'intention de Sa Sainteté même. » Malgré ses instantes prières, l'abbé de la Barre ne put empêcher l'envoi d'une ordonnance, qui foulait aux pieds les ordres du roi, l'indépendance de l'Université, les Constitutions papales, et mettait en péril la foi catholique. Peut-être Arnauld, dont la conscience fut sans cesse partagée entre sa famille qui le retenait dans le Jansénisme, et ses devoirs d'évêque catholique qui le pressaient d'accepter sans réserve la foi du Formulaire, ne demandait-il au fond par cette ordonnance qu'une règle de foi pour lui-même, à la Faculté. A ses amis catholiques, qui l'engageaient à demander à l'Université un délai pour le doctorat de Buhigné, dans l'attente de nouveaux ordres de la cour, il répondit ces paroles où perçaient les troubles et peut-être le calcul de sa conscience : « Je suis ennuyé
» d'être toujours en inquiétude; je veux voir de quelle
» mort j'ai à mourir. »

C'était le lendemain même que le licencié Buhigné devait recevoir le bonnet de docteur. Une vénérable coutume du douzième siècle, témoignage perpétuel de la reconnaissance de l'Université pour le palais épis-

copal qui avait été son berceau. amenait régulièrement la Faculté de théologie dans la salle synodale de l'évêché pour la collation des grades. Là, le chancelier, qui représentait l'évêque, fondateur de l'Université, recevait du candidat le serment de défendre la foi catholique contre l'hérésie, et au nom de l'Eglise, lui conférait solennellement les insignes de son grade. Le 5 mai, les dix docteurs qui avaient concouru à l'examen, représentant la Faculté, se réunirent dans la salle de l'évêché pour la collation du doctorat au licencié Buhigné. Les catholiques les plus ardents s'y étaient donné rendez-vous, comme les Jansénistes les plus exaltés : François Babin parut en face du chanoine de Saint-Maurille, dominateur de son chapitre et protecteur du séminaire de Gallard, du docteur Gervais Chardon, enfin, l'homme d'action du parti janséniste. La majorité était catholique; mais les Jansénistes, résolus à faire triompher l'ordonnance d'Arnauld, comptaient sur l'adhésion ou la faiblesse du président de l'examen, du docteur Ferrant, pour soutenir leur opposition, et se voyant dans la maison de l'évêque qu'ils allaient défendre, ils s'avançaient avec assurance, comme protégés par les murs même qui les environnaient. Guy Arthaud, procureur de la Faculté, les soutenait par sa présence, quoiqu'il n'eût pas été du nombre des examinateurs de Buhigné. Il amenait derrière lui un renfort janséniste dans la personne des docteurs en droit de Roye et Audouin, l'un des plus violents cartésiens de l'Université, qui avait terminé l'année précédente une discussion contre Aristote, en prenant à la gorge le péripapéticien et procureur général de l'Université, François Babin.

Lorsque la Faculté fut réunie dans la salle synodale de l'évêché, l'abbé de la Barre somma le docteur Ferrant, président de l'examen, de faire prêter à Buhigné le serment contre Jansénius. Le recteur Boullay, élu par les *Nations*, confirma l'ordre du chancelier. Vainement le procureur de la Faculté, Guy Arthaud et les docteurs Audouin et de Roye s'empressèrent de commander le silence à Ferrant. Le président, forcé de prendre la parole malgré lui, refusa de faire prêter un serment condamné par son évêque; mais il ne voulut point signer son opposition sur le procès-verbal de la séance. Le docteur Gervais Chardon, plus hardi, concilia les ordres du roi et la défense de l'évêque, en affirmant avec audace que le roi n'exigeait par le serment contre Jansénius. Il signa sans crainte son opposition, et il fut imité dans son refus de demander le serment par les docteurs Urbain Bourdin et Marais, chanoine de l'abbaye de Toussaint, destinés tous les trois à trouver cette année même une fin douloureuse à Angers ou dans l'Université. Marais et Bourdin alléguèrent leur ignorance des ordres du roi ou leur soumission à l'ordonnance de l'évêque. Mais la première excuse parut un subterfuge, et la seconde, le sacrifice à l'évêque de l'indépendance de l'Université.

Quatre docteurs avaient refusé de recevoir le serment de Buhigné ; les six autres, Babin, procureur général de l'Université, Macé, secrétaire de la Faculté, les professeurs Rebous et Vincent Crétin, curé de la Trinité, les cordeliers Pélisson et Guischet, et le dominicain Visdegrain, répondirent au chancelier de la Barre qu'ils obéiraient aux ordres de l'Eglise et du roi pour la demande du serment contre Jansénius. Aussitôt Buhigné,

dont la foi catholique était surexcitée par les défections dont il était témoin, prêta sur l'Evangile le serment suivant : « Je jure de n'enseigner jamais, ni en public, » ni en particulier, les cinq propositions extraites de » l'*Augustinus* de Jansénius, condamnées par les sou- » verains Pontifes dans le sens même de l'auteur. »

Pendant cette singulière scène, la Faculté apercevait Arnauld à une fenêtre, d'où ses regards, plongeant dans la salle synodale, se portaient tour à tour sur les deux partis, essayant la caresse ou l'intimidation. Il n'osa faire davantage pour soutenir ses partisans et sa propre ordonnance. Lorsqu'il eut entendu le serment de Buhigné, il disparut brusquement avec l'amer dépit d'avoir compromis son autorité et ses cheveux blancs; il avait alors près de soixante-seize ans. Il ne pressa point les effets de son ordonnance contre le chancelier de la Barre et les six docteurs catholiques; Buhigné, seul, resta quinze jours interdit. Dans l'intervalle, la Faculté lui donna rang parmi les professeurs; et Buhigné porta aussitôt dans la défense de la foi toute l'ardeur d'un néophyte, qui avait reçu le baptême de la persécution.

L'Université répondit le 21 mai par une déclaration solennelle à l'ordonnance d'Arnauld. Dans une assemblée générale des quatre Facultés, présidée par le recteur Boullay, elle reconnut que cette ordonnance attaquait à la fois sa propre indépendance, l'autorité du roi et l'infaillibilité de l'Eglise; elle proclama que n'ayant elle-même de chefs qu'à Rome et à Paris, elle n'était pas soumise à l'évêque d'Angers, mais au pape et au roi. L'ordonnance, qui restreignait sa libre constitution, était donc nulle; et puisqu'elle attaquait en-

core l'Eglise, il était du devoir des Facultés de défendre l'Eglise dans leur enseignement. L'assemblée décida que les docteurs ou élèves, qui obéiraient à l'ordonnance d'Arnauld, perdraient leurs priviléges et seraient chassés de l'Université.

Le scandale de l'événement de la salle synodale, répandu dans tout Angers, fut bientôt porté jusqu'au camp de Louis XIV, dans les Flandres, où il provoqua du gouvernement une sévère répression. L'ordonnance d'Arnauld fut cassée par le conseil d'Etat, réuni sous la présidence du roi au camp près de Ninove, comme contraire aux Constitutions du Saint-Siége, aux lois du royaume, aux priviléges du corps universitaire (1). L'évêque mis hors de combat, Louis XIV voulut prévenir un retour offensif de sa part, en frappant à Angers même ses partisans, à la fois dans le sein et au dehors de l'Université. Il exila en Auvergne le docteur Chardon, l'appui le plus constant et le plus hardi du Jansénisme dans la Faculté. Il envoya aussi une lettre d'exil pour Bourigault, chanoine de Saint-Pierre, qui n'appartenait pas à l'Université. Janséniste fougueux, Bourigault s'était vu chassé précédemment d'une société de prêtres, chargée de préparer les clercs aux saints ordres. Le séminaire, en effet, avant d'être une institution diocésaine, confiée à la pieuse compagnie de Saint-Sulpice, avait commencé dans le diocèse comme une entreprise privée, conçue et dirigée par trois prêtres modestes de la ville d'Angers. Bourigault, éconduit du séminaire par ses confrères catholiques, avait été recueilli et réchauffé par Arnauld, qui l'avait donné

(1) Voir aux Pièces justificatives, nº 2, cet important arrêt du Conseil d'Etat.

pour confesseur au couvent de la Visitation. Introduit dans le paradis terrestre des Visitandines, il fut pour ces filles ingénues d'Eve, l'indiscrète, le démon tentateur qui leur fit perdre, avec la soumission au Saint-Siége, la pureté de la foi. Il les entraîna dans l'erreur, s'étant d'abord adressé à leur supérieure, la mère Marie-Constance-Constantin, qui porta à ses religieuses la parole séductrice de l'hérésie. Quand ces filles de Saint-François de Sales eurent goûté au fruit du Jansénisme, leur paradis d'Angers, embelli par la foi, l'obéissance et l'humilité, ce pieux asile des vertus monastiques, d'où Saint-Vincent de Paul voulait que l'on prît toutes les supérieures de l'ordre, devint aussitôt un couvent sans règle, troublé par l'orgueil, et un enfer de discussions théologiques. Quant à Bourigault, une lettre de cachet chassa hors d'Angers cet apôtre du Jansénisme.

Le chancelier de la Barre, organisant la victoire de l'Université, voulut sans délai opposer au Jansénisme des barrières dans l'avenir, et réparer les brèches faites à la doctrine de l'Eglise dans le sein de la Faculté. Les Jansénistes lui avaient refusé le droit de modifier le serment des gradués, sans l'avis de l'Université ; il fit reconnaître son droit par l'Université, qui, tout émue de l'attentat récent contre son indépendance, décréta qu'aucun grade théologique ne serait conféré sans le serment contre Jansénius. La Faculté de théologie surajouta encore au décret en décidant qu'aucun écolier ne soutiendrait de thèse, s'il n'avait signé d'abord le Formulaire d'Alexandre VII. L'avenir protégé contre l'hérésie, l'abbé de la Barre reporta sa sollicitude sur les sept années antérieures, qui n'avaient plus entendu

le serment contre Jansénius. Sous sa vigoureuse impulsion, l'Université ordonna, le 9 juillet de cette année, à tous les bacheliers, licenciés et docteurs, depuis 1669, qui n'avaient pas encore prêté ce serment, de le prêter aussitôt, s'ils ne voulaient perdre leurs priviléges universitaires.

Elle choisit l'abbé de la Barre et le docteur Voisin, doyen de la Faculté des droits, pour recevoir dans les collégiales et les couvents le serment des retardataires. Les Cordeliers, les Carmes, les Dominicains, se soumirent sans difficulté. Les Bénédictins prêtèrent le serment demandé, particulièrement ceux de Saint-Aubin, où professait la théologie un moine de la famille de Boylesve, docteur de Sorbonne et agrégé à la Faculté. Après quelques délais, où perçaient le dépit et l'indécision, l'Oratoire, qui était l'un des foyers du Jansénisme en Anjou, suivit l'exemple des Bénédictins. Le supérieur, le P. Porée, menacé par la *Nation d'Anjou* de perdre la direction du Collége-Neuf, s'il ne mettait fin à son hésitation, signa le Formulaire. L'exemple du supérieur entraîna les professeurs, au nombre desquels était le P. Villecrose, dont les opinions cartésiennes avaient troublé l'Université en 1675, et soulevé contre l'Oratoire les haines péripatéticiennes des partisans de la scholastique. Plus indépendants de l'Université que l'Oratoire, les chanoines réguliers de l'abbaye de Toussaint refusèrent de signer le Formulaire. L'abbé de la Barre et le docteur Voisin ne se présentèrent à l'abbaye que pour être éconduits. Rebelles aux ordres de l'Eglise, dont ils méprisaient l'excommunication, ces chanoines indociles aux hommes

comme à Dieu, affectèrent d'être les seuls à Angers à braver l'Université dans ses décrets et ses menaces.

Leur opposition était soutenue par l'évêque d'Angers, qui, nullement découragé de l'échec de son ordonnance et du désastre de ses deux amis, Chardon et Bourigault, épiait avec attention les décrets de l'Université pour opérer une diversion favorable au Jansénisme. Dès qu'il eut appris qu'on revenait sur les années précédentes pour demander le serment à ceux qui ne l'avaient pas prêté, il s'émut de la rude atteinte portée à sa propre considération, car lui-même avait obtenu en 1669 la suppression de ce serment, et de l'épreuve qu'allait subir son église janséniste. Il avait sous la main un intriguant de la plus dangereuse espèce, et tout prêt à en être servi à la condition de laisser croire à sa vanité qu'il était le chef du parti à Angers; c'était l'archidiacre Guy Arthaud, chanoine de la cathédrale, conseiller du roi et juge au Présidial, procureur de la Faculté de théologie, souvent confondu par les docteurs catholiques, mais toujours opiniâtre dans son hérésie. L'évêque, devenu par ses propres revers plus circonspect pour lui-même, se cacha derrière son chanoine; et, s'emparant de tous les ressorts de cet homme, il le fit mouvoir à son gré dans le drame janséniste qui se préparait. Tout le jeu d'Arthaud eut pour objet de faire rejeter par la Faculté de théologie le décret de l'Université, relatif aux serments depuis l'année 1669. Sans délai, Arthaud déploya son savoir-faire, et se mit en scène. La majorité des docteurs était nécessaire à ses desseins. Au mois d'août, il profita habilement de l'absence de

plusieurs catholiques, pour réunir à Angers six docteurs jansénistes : c'étaient Le Royer, curé de Feneu, Verger, curé de Marsilly, Passet-Prieur, curé de Vernoil, Tonnelier, curé d'Alençon, Barbot, doyen d'entre Sarthe-et-Mayenne et curé d'Ecuillé, et Lépicier, doyen de Craon et curé de Saint-Quentin. Deux assemblées de la Faculté se réunirent dans la salle des leçons, l'ancien réfectoire des chanoines. Les catholiques, qui n'y étaient représentés que par Rebous, Babin et Buhigné, ne purent empêcher les curés jansénistes de rejeter le décret de l'Université. Dans cette circonstance, le docteur Crétin, curé de la Trinité, et le cordelier Pélissier votèrent avec les Jansénistes; ils contestaient à l'Université le droit d'imposer des règlements et des décrets à la Faculté. Le docteur Rebous, qui faisait l'office de secrétaire, refusa d'écrire la délibération.

L'abbé de la Barre, qui n'avait voix ni pour convoquer la Faculté, ni pour délibérer avec elle, n'avait pu déjouer la trahison d'Arthaud. Pourtant, il fallait rompre ce misérable réseau d'intrigues, qui, embarrassant l'Université, lui enlevait sa liberté d'action contre les Jansénistes. Il informa au mois d'août le roi de l'opposition de la Faculté. Louis XIV, qui déployait à soutenir les Constitutions des papes contre le Jansénisme toute l'ardeur qu'il mit six ans plus tard à défendre contre le Saint-Siége même les maximes du gallicanisme, confirma quinze jours après le décret attaqué de l'Université, et annula comme clandestine la déclaration dans la Faculté de théologie des six curés jansénistes.

Plus les Jansénistes s'agitaient pour faire brèche à l'Eglise dans l'Université, plus les catholiques élevaient de barrières pour leur résister. La Faculté de théologie défendue contre une invasion de l'hérésie, l'abbé de la Barre voulut mettre sur le même pied respectable les trois autres Facultés, les Droits, les Arts et la Médecine. L'Université décréta que tous ses licenciés et ses docteurs, quelle que fût la Faculté, signeraient le Formulaire dans le délai d'un mois. Deux docteurs-régents et un licencié de la Faculté de théologie refusèrent d'obéir ; c'étaient Bourdin, le chanoine régulier, et Marais, tristement fameux par le scandale janséniste qu'ils avaient donné au doctorat de Buhigné, et le licencié Lelarge, de l'abbaye de Toussaint. L'Université, s'inspirant alors de l'énergie qui avait armé la Sorbonne en 1656 contre Antoine Arnauld, les déclara déchus de leurs grades et de leurs priviléges. Cette mort universitaire fut encore aggravée par les rigueurs du gouvernement. Bourdin fut exilé, et pour éviter le même sort à Marais et à Lelarge, l'abbé de Toussaint les fit entrer dans un autre monastère. Les six curés jansénistes dont Guy Arthaud s'était servi pour causer tout un désordre dans l'Université, eurent défense d'y jamais paraître ; des Flandres, l'ordre du roi les alla frapper au fond de leur presbytère, où ils cachaient leur dépit et leurs appréhensions. Restait à châtier Guy Arthaud, car pour l'évêque, qui assistait d'un œil sec à la déroute de son parti, il s'était tenu à l'écart de la scène où s'était jouée la tragédie janséniste. Arthaud, mandé à Versailles, s'y défendit mal, et reparut bientôt à Angers, amnistié par déférence pour Arnauld, mais

opiniâtre dans son hérésie, et incorrigible dans ses intrigues. L'inépuisable souplesse de son esprit lui suggéra l'idée de convertir son retour en triomphe. Il reparut dans la Faculté, où il affirma que la Cour de Versailles, en défendant la signature du *Formulaire* avec la distinction du *fait* et du *droit*, dans les Facultés, autorisait cependant les membres de l'Université, qui avaient donné leur signature dans le palais épiscopal, à la refuser aux commissaires de l'Université. L'autorisation ne parut pas vraisemblable aux catholiques, mais un subterfuge pour éluder le décret de l'Université, Arnauld ayant reçu pêle-mêle les signatures avec ou sans distinction. L'abbé de la Barre fit démasquer par une lettre du garde-des-sceaux le mensonge intéressé d'Arthaud. Sa moralité mise à nu, ce fut la fin des intrigues du chanoine janséniste, qui rentra dans le silence, sinon dans le catholicisme.

Au mois d'octobre, l'Université termina sa lutte défensive contre le Jansénisme par un décret qui regardait les écoles. Elle demanda la signature du Formulaire à tous les clercs réguliers et séculiers qui se disposaient à l'épreuve des grades théologiques. Parmi les deux cents écoliers, qui suivaient ses cours ou ceux des abbayes, il n'y en eut que seize à refuser la signature, la plupart appartenant au séminaire janséniste tenu par Gallard et fourni de jeunes clercs par Arnauld. Mais le gouverneur d'Angers, Charles de Beaumont, marquis d'Autichamp, ferma la maison de Gallard, fondée sans autorisation royale. De la succursale, les sévérités du gouvernement remontèrent jusqu'à La Flèche frapper la maison mère, que dispersa le gouverneur, mar-

quis de Varennes. Les clercs qu'Arnauld avait confiés à Gallard passèrent probablement sous la direction des religieux de Toussaint. Il y avait à Angers depuis quelques années un séminaire catholique, fondé et dirigé par Bourg, Joseph Lecerf et Jean Arthaud, trois prêtres respectables, qu'Arnauld lui-même avait d'abord favorisés, puis négligés, pour mieux servir les intérêts de Gallard. Au mois de janvier 1676, il avait retiré de leurs mains ses jeunes clercs, pour les confier aux religieux de l'abbaye de Toussaint, sans rougir de donner des maîtres hérétiques aux futurs docteurs de son diocèse.

Au mois d'octobre, enfin, sur cette arène janséniste où gisaient Bourigault, Chardon, les six curés, Guy Arthaud, Marais, Gallard, l'évêque d'Angers, excité par sa mauvaise humeur contre le roi de l'Université, voulut du moins relever l'ex-docteur Bourdin. Il lui donna le bénéfice de la chapelle de St-Denis-du-Teil. Bourdin feignant d'avoir oublié sa sentence d'exil, était resté à Angers, un peu protégé contre la loi par l'inattention universelle. Mais les bénéfices vacants au mois d'octobre étaient dévolus aux prêtres gradués par les statuts diocésains et universitaires. Le docteur Babin, qui avait si bien mérité de l'Église, se fit pourvoir par l'archevêque de Tours et par le roi de la chapelle de Saint-Denis. Bourdin, dégradé par l'Université, mais qu'enflait d'espérance la faveur épiscopale, courait à Saint-Denis, s'y croyant porté par le vent de la fortune, lorsque le marquis d'Autichamp, gouverneur d'Angers, le chassa en exil, ne lui ayant laissé que le choix entre les montagnes d'Auvergne et les prisons du château.

L'exil de Bourdin mit un terme à ses convoitises, aux troubles de l'Université et aux intrigues d'Arnauld. Bourdin retrouva Chardon en Auvergne, où ils moururent tous les deux après un exil plus ou moins prolongé, tandis que Bourigault s'éteignait tristement en Bourgogne. L'Université, protégée contre le Jansénisme par une habile législation, et n'ayant plus d'ennemis debout sur le champ de bataille, se reposa dans sa victoire, qui était celle de l'Église. Pour Arnauld, après avoir suivi avec anxiété les chances diverses de victoire et de défaite des Jansénistes dans leur guerre à l'Université, se voyant à l'abri lui-même, dans son palais épiscopal, des foudres universitaires et des rigueurs de la cour, il contempla froidement la déroute de ses amis. Il demeurait toujours attaché fidèlement à ses devoirs d'évêque, hors à celui de se réconcilier sincèrement avec l'Église et de défendre, au lieu de la combattre, la foi catholique, professant dans le dogme et la morale les principes les plus austères qu'il suivait dans sa propre vie, plein de zèle et d'activité, quoiqu'il portât avec trop de légèreté pour un vieillard et un évêque, l'excommunication qui l'avait frappé comme hérétique. Vaincu dans la lutte déplorable qu'il avait suscitée contre l'Université, mais non pas converti à la foi du Formulaire, il songea à clore enfin ces honteux débats où il perdait ses amis, et qui dégradaient sa dignité d'évêque. Voulant réparer pour son propre honneur l'effet de son ordonnance du mois de mai, qui avait été pour plusieurs de ses partisans l'occasion de leur exil, six mois plus tard, il fit paraître une nouvelle ordonnance, où il

affirmait n'avoir voulu par la première qu'assurer aux consciences la liberté de prêter ou de refuser le serment contre Jansénius. Mais lorsque l'Église a parlé, la liberté est enlevée aux consciences catholiques des évêques comme des fidèles, d'accepter ou de rejeter ses infaillibles décisions. Par cette démarche peu conforme à la vérité, Arnauld se réconcilia à la fin de 1676 avec l'Université, qu'il n'inquiéta plus les seize dernières années de sa vie.

Il employa son épiscopat, qui dura près de cinquante années, à propager indifféremment dans son diocèse le Jansénisme et les bonnes mœurs, donnant à son clergé d'excellents statuts, où il lui ordonnait la résidence et la fuite du cabaret. Lui-même garda la résidence, n'allant point à la cour qui l'eût mal accueilli, mais visitant quelquefois Port-Royal, où il affermissait dans le Jansénisme sa conscience indécise. Il était sobre, quoique les revenus de l'évêché ne suffirent jamais à l'entretien de sa table. Les pauvres d'Angers se louaient de ses aumônes; mais son créancier et propre frère, Antoine Arnauld, pauvre et banni de France, se plaignait, dans son triste exil de Hollande, qu'il ne payait pas ses dettes les plus sacrées. Resté indifférent à la détresse du chef du Jansénisme, Henri Arnauld ne lui fut que trop fidèle dans l'hérésie jusqu'à la mort. Presqu'au bord de la tombe, il osa écrire au pape Innocent XI que Clément IX lui avait permis en 1668 la signature du Formulaire avec la distinction du *droit* et du *fait*, proscrite par tous les papes depuis Alexandre VII.

Près de paraître devant Dieu, il s'interrogea avec

effroi sur l'accueil qu'il recevrait de Jésus-Christ, dont il avait nié l'autorité infaillible dans la personne du Souverain Pontife. Il demeura plusieurs jours attachant sa pensée avec angoisse à l'énigme de son éternité. Pourtant, il fut tranquille en face même de la mort, et ses terreurs refoulées dans sa conscience, il entra d'un cœur rassuré dans sa mystérieuse destinée. Ce ne fut qu'en 1692 que la mort mit un terme à ce long épiscopat, l'un des meilleurs par ses statuts de discipline, mais le plus désastreux sans doute pour la foi catholique, dans l'Eglise d'Angers. Lorsqu'Arnauld mourut, le peuple le proclama un saint, quoiqu'il eût porté au tribunal de Dieu une âme janséniste. Ses vertus morales étaient grandes, et quelquefois il les poussa jusqu'à l'héroïsme. L'Église ne mettra pourtant pas au nombre des saints un évêque qui ferma obstinément son âme plus de quarante années à la foi catholique, la première et le principe des vertus surnaturelles. C'est dans sa cathédrale, au pied de l'escalier de l'évêché, que ses chanoines l'ensevelirent; témoin toujours présent de la perpétuité, sans doute, à Angers, de la foi de l'Église, à laquelle il avait livré plus d'un combat parricide. La Révolution, qui a troublé dans les cimetières le repos de tant de cendres saintes, a respecté les os enfouis dans cette fosse janséniste. Arnauld y repose encore, foulé aux pieds des successeurs de ses diocésains, qui ont mieux fait que d'oublier son nom, puisqu'ils n'ont rien retenu de ses erreurs. Près de quatre-vingts évêques ont gouverné l'Église d'Angers; c'est le seul qui soit mort ou peut-être même tombé dans des sentiments

hétérodoxes; car il n'est pas certain que, dans le XIe siècle, l'évêque Eusèbe Brunon, trop indulgent pour Bérenger, son vieil ami et son archidiacre, l'ait jamais soutenu dans son erreur contre la sainte Eucharistie.

L'abbé de la Barre, mort en 1684, avait précédé Arnauld dans la tombe. L'âme de l'humble prêtre, qui avait maintenu la foi catholique dans le diocèse d'Angers, reçut au tribunal de Dieu sa récompense, huit ans avant que l'évêque y entendît la condamnation de ses erreurs. Le nom de l'abbé de la Barre a péri sur la terre, même à Angers; mais il importe peu que la gloire humaine lui ait manqué, puisque, sans doute, Dieu le garde éternellement parmi celui de ses élus. Peu d'hommes, cependant, mériteraient mieux de vivre dans la mémoire d'un clergé que François de la Barre, abbé de Vaux, chancelier de l'Université, et défenseur de l'Église sous l'épiscopat janséniste de Henri Arnauld. C'est aux efforts généreux de ce prêtre, obscur aujourd'hui, que le diocèse d'Angers doit la conservation de la foi catholique. L'abbé de la Barre entraîna et soutint dans la résistance au Jansénisme la Faculté de théologie et l'Université, qui, sans son énergie, fussent peut-être restées indécises ou divisées devant l'hérésie. Le docteur François Babin, qui l'avait si bien servi dans la défense de l'Église, lui succéda dans sa charge de chancelier et dans son zèle contre l'hérésie. Il n'eut guère qu'à surveiller l'exécution des décrets rendus par l'Université sous l'impulsion de son prédécesseur.

Le Jansénisme, qui n'était pas mort en Anjou avec

son patriarche, se ranima au commencement du XVIIIe siècle, à l'occasion des discussions soulevées par l'oratorien Quesnel. La Faculté de théologie se prononça contre Quesnel, comme elle l'avait fait au siècle précédent contre Jansénius. Ses docteurs étaient ralliés et menés au combat par le même François Babin, devenu doyen de la Faculté, qui, plus heureux que l'abbé de la Barre, trouvait un solide appui dans l'évêque d'Angers, Mgr Poncet de la Rivière. En 1716, la bulle *Unigenitus* condamna les erreurs de Quesnel. La Sorbonne ne voulut point s'y soumettre; mais la Faculté de théologie d'Angers en fit, le 13 février 1716, la règle de sa foi et de son enseignement dans une assemblée générale où figuraient, parmi vingt et un docteurs, l'abbé de Vaugirauld, grand archidiacre et depuis évêque d'Angers, André Le Maçon, ancien curé de la Trinité, le cordelier Marc de Chevrue, Jean-François Sandubois de la Chalinière, curé de Saint-Denis, et Charles Poullain de la Tirlière, membre d'une des plus vieilles familles d'Anjou et chanoine de l'église royale de Saint-Martin. L'acceptation spontanée de la bulle mérita à la Faculté un bref de félicitation du Souverain Pontife.

A côté d'elle, et en dépit de sa soumission, les Bénédictins de Saint-Aubin, de Saint-Serge, de Saint-Nicolas, de Saint-Florent-le-Vieil, de Saint-Maur, et les Oratoriens d'Angers et de Saumur (1) rejetèrent la bulle *Unigenitus*, et en appelèrent au futur concile. Malgré le zèle de François Babin et des évêques d'An-

(1) Voir Pièces justificatives, n° 3.

gers, le Jansénisme ne disparut entièrement ni du diocèse (1), ni même de l'Université, avant la Révolution. Parmi les défenseurs intrépides de l'Église, un peu au-dessous cependant de l'abbé de la Barre et de Babin, il convient de nommer Claude Pocquet de Livonnière, le savant jurisconsulte, adversaire constant du Jansénisme dans son rectorat comme dans sa chaire de droit français.

La Faculté de théologie d'Angers n'a vu monter dans ses chaires ni un saint Thomas, ni un Gerson, qui ont fait la gloire de leurs Universités, mais elle a défendu et conservé en Anjou la foi de l'Église romaine. Ni le schisme, ni l'hérésie, particulièrement aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, n'ont altéré la pureté de son enseignement; à meilleur titre que d'autres Facultés plus célèbres, la Sorbonne, par exemple, elle peut revendiquer le titre de Faculté-vierge et montrer ses combats pour l'Église. Cela suffit à la reconnaissance du diocèse et à la gloire de ses docteurs dans le passé. De présent, elle n'en a plus, depuis que la Révolution l'a supprimée avec les autres Universités en 1791. Mais cette même Révolution, qui a détruit en France la puissance politique du clergé et les ordres monastiques, qui a supprimé les officialités et les dignités hiérarchiques dans le clergé se-

(1) Voir Pièces justificatives, nº 4.

condaire, diminué et amoindri le nombre et l'éclat des chapitres, n'a pas fait dans l'Église de France de ruines plus regrettables que la destruction des Facultés de théologie. L'enseignement du droit, des lettres et de la médecine s'est relevé en France avec éclat; et dans cette ville même d'Angers, la légitime considération qui s'attache à l'École de médecine et à l'enseignement préparatoire des sciences et des lettres, diminue un peu les regrets qu'inspire aux amis des études la disparition de nos vieilles Facultés des Arts et de Médecine. Mais pour la théologie, à Angers comme dans le reste de la France, hors l'enseignement des séminaires,

L'arche sainte est muette et ne rend plus d'oracles.

Les institutions manquent au zèle et au talent des hommes, et l'enseignement théologique, condamné à être élémentaire, ne s'élève plus que d'une aile timide. Mais, en dehors de l'enseignement, partout de généreux efforts sont tentés par le clergé pour continuer en France la tradition des grandes études théologiques. Des *Revues* se fondent, où les questions les plus élevées de la science sont traitées avec un rare talent. Sans doute la *Somme* de saint Thomas ne fait plus le fond de l'enseignement de la théologie : les séminaires ne peuvent l'étudier, comme le faisaient les vieilles écoles. Mais partout elle est imprimée, avec ou sans notes, en latin ou en langue vulgaire : elle est lue par le clergé, qui lui demande la perfection de la science dont il a puisé les éléments dans les sémi-

naires. La renaissance de la théologie éclate de tous côtés par mille efforts individuels. Mais pour rendre dans les études à la science sacrée sa place, dont elle n'a pu déchoir en France pour toujours, il faut plus que des efforts individuels; la théologie a besoin de retrouver ces grandes institutions, soutenues à la fois par le Saint-Siége et par l'État, et qui ont fait sa gloire au Moyen-Age. L'Église de France, mutilée par la disparition de ses Universités, ne reverra point ces temps glorieux où un saint Thomas et un Lombard, dans le vol hardi de leur pensée, soulevaient dans le sein même de Dieu le voile où s'enveloppent nos augustes mystères. La science théologique est complète pour le passé; elle l'est moins pour le présent, surtout pour l'avenir. Puisque l'erreur change sans cesse ses principes ou son mode d'attaque, la vérité a besoin quelquefois de transformer, non pas ses principes, qui sont immuables, mais leur mode d'enseignement. Aujourd'hui, la France, où s'élaborent tant d'erreurs religieuses et sociales, peut-être ne forge pas toujours également des armes pour les combattre; souvent elle les emprunte là où fleurissent avec la science les Universités catholiques, en Belgique, en Italie, en Allemagne.

L'abbé T. Pletteau.

Licencié ès-lettres,

Vicaire de la cathédrale

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° 1.

PIÈCES A CONSULTER.

Imprimés. — La Vérité sur les Arnauld, par Varin. — Conférences d'Angers. — Histoire de l'Église d'Angers, par l'abbé Tresvaux. — Théologie de Wurtzbourg. — Décrets de l'Université d'Angers dans l'affaire du Formulaire.

Manuscrits de la bibliothèque d'Angers. — Histoire de l'Université par Pocquet de Livonnière. — Pièces concernant l'Université d'Angers. — Mémoire de l'abbé de la Barre. — Manuscrits de Pierre Rangeard et de Grandet.

N° 2.

NOTE DE LA PAGE 368.

Arrêt du Conseil d'Etat.

Le Roi étant en son conseil se serait fait apporter l'ordonnance du sieur évêque d'Angers du quatrième jour de mai de l'année présente; par laquelle, etc... de laquelle ordonnance Sa Majesté aurait été d'autant plus surprise, qu'outre la désobéissance manifeste que le dit sieur évêque apporte à l'exécution de ses ordres, et *le peu de différence qu'il y a entre ce qui est porté dans le serment que le dit chancelier de l'Université d'Angers a exigé des bacheliers, à la signature dudit Formulaire que le dit sieur évêque a envoyée au pape Clément IX*; il prétend encore autoriser la dite ordonnance sur un fondement *faux, pernicieux et de dangereuse conséquence*, comme si, non-seulement on n'était plus obligé, mais même qu'il ne fût

pas permis de signer le Formulaire sur le fait des cinq propositions de Jansénius, dans la manière que les assemblées du clergé, que les bulles des papes et que les lettres patentes de Sa Majesté et arrêt de son conseil l'ont ordonné; et *qu'il fût au pouvoir d'un évêque, sous prétexte de nom de paix, qu'il interprêterait à sa mode, et dont il abuserait manifestement, d'anéantir dans son diocèse le Formulaire* et la signature portée par les constitutions apostoliques reçues, acceptées et publiées dans le royaume; ou que la condescendance que le Saint-Siége a encore avec beaucoup de prudence en admettant quelques signatures du Formulaire avec quelque explication plus étendue en faveur de quelques particuliers seulement, et pour les mettre à couvert de leurs scrupules et des peines portées par les dites constitutions, était une révocation de la *bulle qui prescrit avec serment la signature du dit Formulaire sans faire mention de cette interprétation*; et qu'elle dût être à l'avenir une loi de nécessité et de changement à la signature des ecclésiastiques, qui ont fait gloire de se soumettre purement et simplement à l'autorité du Saint-Siége; ce qui aurait paru d'autant plus injuste à Sa dite Majesté que l'ordonnance défendant de signer comme le pape l'a prescrit à peine de suspension, *ipso facto*, il s'ensuivrait de là que ceux qui ont rendu et rendent journellement une prompte obéissance aux constitutions apostoliques, au lieu des louanges qu'ils ont méritées et méritent sans cesse en vertu de leur soumission, seront exposés, même en faisant leur devoir, aux *censures de l'Eglise qui ne peuvent jamais tomber que sur ceux qui ont assez de témérité pour désobéir à ses ordonnances*..... Sa Majesté étant en son conseil *a cassé et annulé* l'ordonnance du dit sieur évêque d'Angers.....

Fait au conseil d'Etat du roi, Sa Majesté y étant, tenu au camp près Ninove, le trentième mai 1676.

Signé : PHELIPPEAUX.

N° 3.

NOTE DE LA PAGE 380.

Le samedi huitième de mai 1717 sur les onze heures du matin, le père supérieur de l'Oratoire alla, accompagné de deux de ses pères,

rendre visite à Monseigneur d'Angers (Poncet de la Rivière) à Evantard. Sa Grandeur, après les avoir salués, tira le père supérieur à quartier et lui dit : « Vous venez apparemment, monsieur, me » demander mon agrément pour me faire signifier votre adhésion » à l'appel au futur concile. » Le supérieur, fort étonné, lui dit : « Monseigneur, qui est-ce qui vous a dit cela? » Sa Grandeur lui dit : « Monsieur, il n'est plus temps de dissimuler; je sais que vous » avez adhéré à l'appel, par acte passé devant Thibaudeau, du mois » d'avril dernier. » Le supérieur lui dit : « Cela est vrai, mais la » minute n'est pas chez le notaire; nous l'avons prise. » Monseigneur lui dit : « Monsieur, je me mets fort peu en peine de cet » acte; je ne voulais que savoir vos sentiments, que cette démarche » ne me fait que trop connaître. Je ne suis pas surpris que vous » avez manqué de religion et de probité; les gens de parti n'en » n'ont point, et je n'en cherche pas parmi ceux du vôtre. Mais » je suis surpris que vous avez porté l'ingratitude au point où vous » l'avez portée. Je ne vous ai pas fait tout le bien que j'ai voulu, » mais je vous ai fait tout celui que j'ai pu, et je vous ai fait du » bien dans le temps que je pouvais faire ma cour en ne vous en » faisant pas. Il faut que vous soyez fou pour m'avoir fait cela; car » il n'y a point de diocèse en France où vous ayez trois maisons » comme vous les avez dans le mien. Vous tenez tous vos pouvoirs » de moi, et vous en dépendez entièrement. Je vous déclare que je » vous les révoquerai; je ne veux point de semblables ouvriers dans » mon diocèse, qui ne sont bons qu'à mettre le trouble et la division. » Avez-vous quelque droit sur l'épiscopat? Faut-il que j'aille vous » consulter sur ce que je dois faire dans mon diocèse? Je vous dé- » clare que vous ne prêcherez ni ne confesserez dans mon diocèse; » et je verrai bientôt comment roulera l'entreprise de Notre-Dame » de Saumur, car il n'y a que les dévotions de cette église qui la » font aller. » Après de tels compliments, Sa Grandeur leur a dit adieu, sur les onze heures et demie.

(Extrait de lettres et actes sur la bulle Unigenitus, *Manuscrit de Grandet*, bibliothèque d'Angers.)

N° 4.

NOTE DE LA PAGE 381.

Lettre du R. P. Boutin, curé de Cunault, près Saumur, dans le diocèse d'Angers, à un chanoine de ses amis, au 28 janvier 1717.

Monsieur,

Pour répondre aux plaintes que vous continuez à me faire de ce qu'en Anjou aucun ecclésiastique ne s'est encore déclaré contre la Constitution, pendant qu'une infinité de savants de tous les ordres de l'Eglise s'élèvent tous les jours contre elle dans tous les diocèses du royaume, je vous dirai, monsieur, que vous êtes mal informé; car il m'est revenu par des voies sûres que quelques curés de notre diocèse ont déjà eu l'honneur de s'adresser à Monseigneur d'Angers pour lui déclarer les sentiments où ils sont à l'égard de la Constitution, et qu'un très grand nombre d'autres gémissent en secret de l'acceptation précipitée qu'ils en ont faite, en n'attendant qu'une occasion pour se déclarer contre elle..... A l'égard de la Constitution Unigenitus, j'ai l'honneur d'être du même sentiment des grands prélats du royaume qui ne la reçoivent point, et des universités de Paris, de Rheims, de Nantes, de Caën, etc.

(Extrait de lettres et actes sur la bulle Unigenitus, *Manuscrit de Grandet.*)

CHRONIQUE.

Eglise Sainte-Thérèse.

La nouvelle église Sainte-Thérèse d'Angers, bâtie en style XIIIe siècle sur les plans de M. Texier, architecte, vient d'être livrée au culte. La consécration a eu lieu le 22 octobre dernier. Nous reviendrons sur cette cérémonie.

Eglise de la Trinité.

Des fouilles entreprises au bas de la nef de l'église de la Trinité d'Angers, vers nord-ouest, à l'intérieur, sous la direction de MM. Joly et Roques, architectes, pour établir un passage dans la crypte souterraine du Ronceray, ont fait découvrir plusieurs sépultures dont deux appartiennent au XII ou XIIIe siècle. Dans l'une on a trouvé trois pots à encens en terre blanchâtre, de forme ovoïde. Deux de ces pots étaient aux pieds du défunt et le troisième au milieu du tombeau.

L'autre sépulture, formée de moellons et recouverte d'une pierre d'ardoise, ne renfermait que des ossements.

Ces sépultures étaient orientées de l'ouest à l'est, la tête vers l'ouest, regardant l'Orient.

Des débris de cercueil en bois furent également découverts.

On a constaté que tous les corps appartenaient au sexe masculin, ce qui nous porte à croire qu'ils étaient ceux de quelques chanoines ou chapelains de la Trinité.

Un noyau de construction en *emplecton* nous a prouvé que cette méthode était encore en usage au XIe siècle.

Nous avons aussi constaté que le niveau actuel de l'église a été exhaussé d'au moins 85 centimètres, sans doute à cause de l'humidité.

Le tombeau composé de moellons était placé à 1m 23c au-dessous du sol.

Remerciements à MM. Legeard, Garin et Roques, qui ont bien voulu nous aider dans ces recherches.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

Le *Répertoire Archéologique de l'Anjou* paraît le 1er de chaque mois, par livraisons chacune de deux feuilles d'impression.

Le prix de l'abonnement, pour les personnes ne faisant pas partie de la Commission Archéologique, est de 5 francs par an pour Angers et de 6 francs par la poste.

Les abonnements sont reçus chez tous les libraires du département.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE

1862
Ulee.

DU DÉPARTEMENT

DE MAINE ET LOIRE

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANJOU

Année 1862. — Décembre.

ANGERS

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE

Chaussée Saint-Pierre, 13

1862

ANGERS.

ÉGLISE St MARTIN.

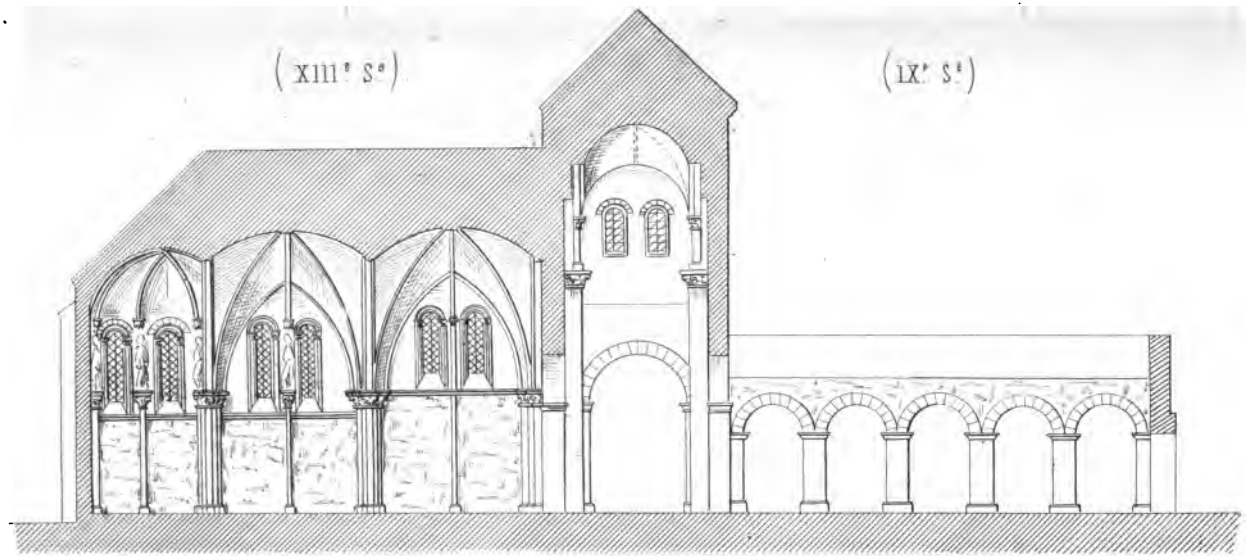

Lith. Cornier et Lachèse.

Dessiné par Em Daimville, Archte.

DC
611
.M241
A4
1862
Dec.

MONUMENTS ANTIQUES DE L'ANJOU.

(SUITE).

Les pierres de revêtement de ces trois piles avaient chacune en moyenne 50 centimètres de longueur sur autant de hauteur, et 60 d'épaisseur.

Au moyen âge, ces piles furent encaissées dans une construction d'ardoises, formant une levée contre laquelle s'abritaient en aval des moulins à eau.

En faut-il davantage pour établir d'une façon irrécusable la haute antiquité des piles de la Rabonnière, et pour placer leur origine dans la période des quatre premiers siècles de l'ère gallo-romaine?

Ainsi existait incontestablement à cette époque reculée, un passage entre la Celtique et l'Aquitaine (1).

6° COMMUNE DE SAINT-BARTHÉLEMY.

Au rapport de M. Richou, adjoint de cette commune, on a découvert lors de la confection du chemin d'intérêt commun n° 16, d'Angers à Fontaine-Milon, les restes d'une voie qui paraissait se diriger de l'est à l'ouest. Il s'agissait sans doute des traces de l'ancienne voie romaine de Tours à Angers. En quelques endroits cette route était sur la commune de Saint-Barthélemy, formée de pavés échantillonnés, posés sur un lit de

(1) Robin (Nos Origines, t. 2, page 109) s'exprime ainsi : « Les » Ponts-de-Cé se sont toujours appelés et s'appellent encore en latin » *Pontes Cæsaris* dans tous les dictionnaires : si dans quelques titres » du X ou XI° siècle on dit Pontes *Seii* ou *Caii*, cette variation qui » n'est qu'accidentelle et une suite de la corruption des langues dans » les temps de barbarie, ne doit pas être tirée à conséquence. »

C'est dans cette même commune des Ponts-de-Cé, au lieu nommé Pouillé, que furent découverts en 1861, les neuf bracelets celtiques dont nous avons déjà parlé plus haut.

sable. Ailleurs elle présentait un massif de gros et petits cailloux battus ensemble.

7° COMMUNE D'ANDARD.

Il existe au sud de ce bourg un champ dont la pente incline vers l'Authion; on y a trouvé des pièces romaines du haut et du bas empire, de nombreux restes de briques à rebord, des amas de grandes coquilles d'huître, une fibule en argent.

M. de Matty a constaté sur une longueur de 200 mètres, l'existence d'une chaussée romaine, se dirigeant du nord au sud, dans les marais de l'Authion.

En 1841, on voyait encore dans l'église d'Andard, le petit appareil alterné de cordons de briques à l'une des fenêtres du sud.

Le musée des antiquités possède les objets ci après découverts à Andard :

1° Une empreinte d'intaille ou pierre gravée;

2° Un fragment de vase en terre rouge vernie représentant un lion en relief;

3° Une belle pièce en bronze d'Antonin le Pieux.

M. Rassicot, tailleur à Andard, a découvert en 1857, près de la mairie, à 50 centimètres de profondeur, une pièce d'argent de Plantille, femme de Caracalla, mise à mort par l'ordre de celui-ci l'an 212.

Leg : PLAVTILLAE AVGVSTAE.
℞ CONCORDIA AVGG. femme assise.

En décembre 1858, le sieur Hodé, cultivateur, a découvert dans un champ des bas d'Andard, au sud du bourg, près l'Authion, à 60 centimètres de profondeur,

un bracelet formé d'un fil de laiton très-fort. Trois pièces de monnaie et un grain en verre, sont traversés par le fil de laiton. Deux des pièces sont de cuivre très oxidé, la troisième est d'argent; toutes appartiennent au haut empire. — Même champ, une médaille d'argent de Trajan, au ℞ la Piété.

De vieilles murailles dans les propriétés de MM. Chalot et Neveu, se font quelquefois remarquer en labourant.

Plus à l'est, entre Andard et Corné, au lieu nommé Rézeaux, l'on a découvert des restes de briques à rebord.

Belleforest dans sa Cosmographie imprimée en MDLXXV par Chesneau, natif de Cheffes, en Anjou, dit « qu'Andard est estimé porter le nom des Andes, » pages 7, 8, mais sans que cela implique que ce bourg ait été chef-lieu de l'Anjou. M. Belouin, de la Commission archéologique d'Angers, a fait l'acquisition d'une pièce d'or très-petit module, trouvée à Andard (celtique); d'un côté est la tête d'Apollon, laurée avec une croix ✝, de l'autre se voit un cheval androcéphale foulant un personnage ailé; un cavalier dirige le cheval.

M. Hamon, jardinier en Saint-Laud, possède une petite chèvre en bronze et un assez grand nombre de monnaies romaines également trouvées à Andard.

8° COMMUNE DE SAINT-MATHURIN.

Les 3 février et 6 avril 1849, le sieur Michel Gendron, cultivateur, en préparant sa terre à l'extrémité d'une pièce dite du Chardonnet, baignée vers nord par le ruisseau de la *Devisserie*, rencontra groupés ensem-

ble à la profondeur de 40 à 50 centimètres douze tombeaux d'un très-haut intérêt. Leur orientation était on ne peut plus variée : cinq avaient la tête au nord, deux au sud et cinq à l'ouest.

Légèrement plus larges aux épaules qu'aux pieds, ils avaient un appareil qui présentait deux espèces de briques et de longues ardoises brutes ainsi disposées : le fond de chaque sépulture se composait de briques plates et le dessus de briques à *crossettes,* c'est-à-dire *à rebords;* les côtés et les extrémités formés avec des ardoises non taillées, complétaient la façon de ces tombeaux qui, de la sorte, offraient sur leur largeur une coupe en manière de trapèze; en un mot ils avaient l'aspect d'un toit aplati vers son sommet.

Leur longueur dans œuvre était en moyenne de deux mètres. Ils renfermaient des squelettes généralement conservés. L'un se trouvait couché sur le ventre, les bras étendus en croix, la tête au sud; pour ce faire on avait été obligé de percer les parois du tombeau à droite et à gauche et de façonner sur chaque bras une petite toiture en ardoises sèches; l'ensemble de cette sépulture affectait donc la forme d'une croix.

Une autre inhumation, celle-ci la tête au nord, renfermait deux squelettes, un petit et un grand, le petit placé sur le bras gauche du grand; une mère et son enfant, sans nul doute, avaient été déposés dans ce tombeau.

Un troisième, la tête à l'ouest et les pieds à l'est, contenait un personnage sur le cœur duquel avait été placé un bas-relief carré, en terre d'argile cuite, et couronné par un pignon triangulaire.

Ce bas-relief, haut de 16 centimètres et large de 10, bien nul de prix sous le rapport de l'art et de la matière, mais infiniment curieux par ses symboles, représente une croix grecque à quatre branches égales, placée au centre du fronton triangulaire ; plus bas s'arrondit en demi-cercle un cep de vigne qui plonge ses racines dans un petit vase et qui se termine par une grappe de raisin.

Au-dessous se voit comme encadré par le sarment de la vigne, un portrait-buste très-altéré dans ses traits, mais qui ne laisse pas d'avoir à distance un certain caractère religieux et calme.

Quel est ce portrait? Serait-ce celui du défunt comme il se voit sur quelques tombeaux gallo-romains? ou encore celui d'une personne qui lui était chère? Nous ne le pensons pas, car ce bas-relief n'a rien d'une ressemblance personnelle ; il est au contraire typique, si je puis dire ainsi.

Mais à qui ce type doit-il se rapporter? Nouvel embarras résultant de l'altération des traits. Par lui-même ce visage n'a pas assez de lumière, pas assez de fines nuances, pour nous révéler son mystère ; et nous abandonnerions tout espoir de le pénétrer si le bas-relief ne nous présentait pas deux images qui nous mettent sur la voie. Je veux parler de la *croix grecque pattée* et du *cep* à qui elle donne une signification chrétienne.

« En effet, dit Millin, la vigne est sur les monu-
» ments chrétiens un symbole très-varié ; tantôt c'est
» Jésus-Christ ; ses rameaux sont les apôtres et Dieu

» le père est l'agriculteur ; tantôt c'est l'Eglise que la » foi fait prospérer (t. 2, p. 363). »

Le Sauveur lui-même, en saint Jean, XV, 1 et 5, s'exprime ainsi sur son propre compte : « *Ego sum vitis* » *vera et pater meus agricola est... Ego sum vitis, vos* » *palmites...* »

Ne perdez pas de vue que le cep s'arrondissant en demi-cercle au-dessus de la tête du personnage, plonge ses racines dans un vase et se termine par une grappe ; c'est-à-dire que vous avez *le commencement de la tige et sa fin,* autrement le *principium et finis* de l'Evangile, l'*Alpha* et l'*Omega,* en un mot vous avez le symbole de Jésus-Christ.

Or, le visage situé au-dessous de cette branche ne serait-il point une représentation du Sauveur ou de Dieu le Père? Je n'ose en vérité l'affirmer, mais j'ai beaucoup de penchant à le croire.

Ajoutez que la position de cette précieuse image sur le cœur du défunt corrobore encore nos conjectures. C'était comme un acte de foi en Jésus-Christ. Mais à quelle époque remonte cet objet? Au IVe siècle ou au Ve, répondrons-nous ; il suffit d'être quelque peu versé dans la science iconographique pour n'en pas douter. Les *briques à crossettes* toutes seules, déjà, donneraient cette date aux douze sépultures, dont l'orientation variée nous dispose à croire qu'elles appartiennent à ces époques de tourmente sociale dans lesquelles les croyances chrétiennes et païennes agissaient simultanément sur les peuples de la Gaule.

Ainsi, les cinq tombeaux orientés de l'ouest à l'est,

la tête au couchant, regardant le lever du soleil, sont chrétiens; les autres doivent être classés parmi les inhumations païennes.

Il ressort de cette découverte que les Gallo-Romains employaient l'ardoise en grandes dalles, mais à l'état brut et sans qu'on puisse en inférer qu'ils auraient ouvert des carrières en manière de grande exploitation.

Il en ressort également que la vallée d'Anjou dans laquelle, avant la construction de la levée, coulait la Loire, n'était pas entièrement couverte d'eau comme on l'a cru jusqu'ici. Evidemment des îlots étaient habités. Les restes gallo-romains du grand Buzé, entre Beaufort et la Menitré, ne le prouvent pas moins que nos tombeaux du Chardonnet, en la commune de Saint-Mathurin.

Mais revenons au petit bas-relief pour dire que ledit sieur Michel Gendron l'a généreusement cédé au musée des antiquités, malgré le prix fort élevé que lui en avaient promis des antiquaires de Tours. Voir mes notes, 1849-1850.

9° COMMUNE DE SAINT-REMY-LA-VARENNE

Une voie romaine dont on remarque encore la construction en larges dalles de grès près le bois Davy, traversait la commune de Saint-Remy de l'est à l'ouest; avant la construction du chemin de grande communication n° 40, on en voyait des vestiges assez considérables non loin de la petite Varenne.

Au mois de juin 1837, près de l'ancienne cure récemment vendue à Mme Courballay, vers l'est, des

maçons en creusant des fondations, trouvèrent trois murs formant un bassin rectangulaire revêtu de ciment très-épais et très-rouge; ils y rencontrèrent également des briques à rebord de 60 centimètres en carré, sur 5 centimètres en épaisseur, puis de belles pierres blanches, plates, sonores, et propres au carrelage, enfin des tuyaux de plomb, du verre, une médaille à l'effigie de Maximien et des briques ornées du chrisme à six branches contenues dans un cercle. De pareilles briques furent plus tard découvertes à Angers (1). Une fontaine nommée Rochereau, située à douze ou quinze cents mètres du bourg de Saint-Remy, fournissait l'eau à ce bassin. C'est du moins ce qu'on peut conjecturer du voisinage de la source, de la pente du terrain et de la découverte des tuyaux.

Ce bassin était-il celui d'un *Balneum* romain ou celui d'un antique baptistère? Le chrisme que l'on remarque sur les briques précitées et aujourd'hui déposées au musée d'antiquités, nous feraient volontiers pencher de ce dernier côté; le nom primitif de Saint-Remy, *Chiriacum,* pourrait provenir par corruption de langage de *Kirié seigneur*. La partie nord de l'église actuelle en petit appareil et le voisinage de l'antique abbaye de Saint-Maur, fondée au VIe siècle, n'ont assurément rien qui affaiblisse cette conjecture.

J'ai souvenir d'avoir vu autrefois chez M. de Buzelet,

(1) On voit dans le Bulletin monumental de M. de Caumont, an 1859, page 61, le dernier dessin d'une pierre tombale chrétienne trouvée à Bourges, sur laquelle on remarque le monogramme du Christ à six branches renfermées dans un cercle. M. de Caumont croit que cette pierre remonte à l'époque Mérovingienne.

diverses moulures en briques, représentant des rinceaux et qui provenaient de ce bassin dont le plan rectangulaire, nous rappela celui du baptistère des catacombes *Pontiennes* à Rome.

Beaucoup de cercueils, les uns en pierres coquillières de Doué, les autres formés de grandes ardoises venant des anciennes carrières de Juigné-sur-Loire, se rencontrent autour du bourg et dans les vignes dites des Trois-Vicaires, ainsi que près de la chapelle Saint-Jean anciennement vénérée des mariniers. Cette chapelle du XIIe siècle, qui sert de grange aujourd'hui, conserve sur sa muraille de l'angle sud-ouest, des traces de l'appareil réticulé (1).

10o COMMUNE DE SAVENNIÈRES.

Dans les bois dits de Serrant et Gonnord, sur une propriété appartenant à Mme O'Diette, et qui autrefois dépendait de l'abbaye de Pontron, on trouve à quelque distance l'une de l'autre, deux pierres silico-calcaires arrondies au sommet, hautes chacune de 78 centimètres, larges de 45 et épaisses de 20. Sur l'une, on lit d'un côté en caractères de 5 centimètres :

C. D. S. L.
IIII. C.

Le deuxième côté porte :

C. D. S. L.
V. C.

(1) Cet appareil vient de disparaître par suite de la réparation récemment faite à cette chapelle.

Sur la seconde pierre, gravée seulement d'un côté, on voit :

C. D. S. L.
Q. D. R.
1736

L'année 1736 est ici trois fois reproduite en chiffres ordinaires par une main inexpérimentée.

Ces inscriptions, dont la base pénètre en terre de 49 centimètres, sont-elles romaines? Quelle est leur signification? Le mystère, je l'avoue, jusqu'à ce jour reste impénétrable pour nous; nous en abandonnons l'interprétation à de plus érudits.

M. de Matty, avec lequel nous les visitâmes accompagnés de M. Fourmond-Desmazières, traduit ainsi les lettres :

C.	D.	S.	L.
Caius.	Decius.	Sextus.	Lœlius.
Q.	D.	R.	
Quinquennalis.	Decurio.	Romanus.	

Quant aux chiffres romains, il les interprète de la sorte : IIII, C par quatre-vingt-seize; V C par quatre-vingt-quinze; il prétend que ces chiffres se rapportent à des lieues gauloises, comptées de Tours (Cæsarodunum) à Rennes (Condate).

J'expose sans admettre ni rejeter.

L'église de Savennières, dans une partie de sa construction, où ses assises de briques alternent avec des rangs de pierres à petit appareil, remonte aux premiers âges du christianisme en Anjou, et par conséquent touche à la fin de la période gallo-romaine. Voir

L'Anjou et ses monuments, t. Ier, pages 119 et 120.

On a découvert dans le chœur d'une autre église, sise au même bourg, mais aujourd'hui détruite, les restes d'une mosaïque formée de petits cubes en pierres, fixés dans un bain de mortier. Un fragment de cette mosaïque se voit au musée d'antiquités.

Deux *nymphea* ou grottes, creusées dans le rocher et renfermant chacune des eaux de source, existent sur la commune de Savennières.

A deux kilomètres de ce bourg, vers sud, se trouve la paroisse de la Possonnière, où naquit saint René, évêque d'Angers et plus tard de Sorrente en Italie, au ve siècle.

N'oublions pas de dire que de nombreux cercueils en pierres coquillières, ont été découverts dans le bourg de Savennières et aux environs.

Ces deux points gallo-romains, la Possonnière et Savennières sur la rive droite de la Loire, nous portent à croire qu'un tronçon de voie a dû exister de ce côté.

11o COMMUNE DE CHALONNES.

On y a trouvé sur un plateau nommé Pierre-Cou (1), un certain nombre de briques à rebords, de vieux murs, une pièce d'or de Trajan; toutes choses qui prouvent que le territoire de Chalonnes doit être classé comme devant remonter à la période gallo-romaine.

(1) Roger parle d'un lieu nommé Prissiac près de Chalonnes, où se serait passée la scène dont il est question, sous la rubrique *commune de Chalonnes*.

(Roger, page 33, *Revue d'Anjou*, 2e livraison, 1852; *Répertoire archéologique de l'Anjou*, septembre 1860, page 293).

(*Voir Bulletins de la Société industrielle d'Angers*, an 1858, page 24, art. de M. Guillory).

Cette contrée est du reste l'une des premières de l'Anjou qui furent évangélisées. Saint Maurille, évêque d'Angers, y joua un grand rôle. Vers la fin du IVe siècle, il y fit brûler des idoles, ce qui est constaté dans une vie de ce saint, que l'on croit avoir été écrite par Fortunat, au VIe siècle.

Voici en quels termes :

« Non longè a *vico* Calonnæ (Chalonnes), quem vir » Beatus (Maurilius) incolebat, erat quidam collis *Præs-* » *ciacus* nomine, diversis idolorum titulis decoratus.

» Maurilius vero dolens illam longius manere su- » perstionem (sic) ubi diversarum animarum credebat » inesse perditionem, quadam die, adhibitis secum » paucis fidelibus viris, perrexit ad locum. Cumque » pervenisset ad idolum ut illud everteret, dæmonia » quæ ibi latebant clamare cœperunt dicentia (sic) : » Quid nos et hîc Maurili persequeris? in his regioni- » bus nullus est locus, quo te evadere valeamus. Ilico » (sic) autem in adversum signo sanctæ crucis oppo- » sito, dæmonia repente elevato magno rugitu, non sine » immenso fætore fugerunt. Ille autem omnium idolo- » rum simulacra coadunari præcepit et ignibus ea con- » cremans, in favillam redegit. Deinde mundans diligen- » tius locum, ibi *honorabile monasterium* statuit (Surius, » t. V, Cologne 1574). »

Mais quel est cet endroit nommé *Præsciacus?* ne serait-ce point *Pierre-Cou*, dont nous venons de parler et où des briques romaines ont été découvertes? Les latins prononçaient *u* comme s'il y avait *ou;* en Italie

on prononce encore de même cette voyelle : ainsi *Præsciacus* s'est autrefois prononcé *Præsciacous* ; plus tard, par contraction on aura dit *Præscous*, et par corruption *Pierre-Cou*. Toujours est-il que cette étymologie paraîtra moins étrange que celle bien connue de Ménage : *Alphana vient d'equus sans doute!* etc. etc.

Si notre étymologie est admise, *Pierre-Cou* aurait donc été d'abord un *sanctuaire d'idoles* et *ensuite un monastère* bâti par saint Maurille. Ce fait n'est pas sans intérêt pour l'histoire ecclésiastique de l'Anjou.

Ajoutons que le texte latin dit que Præsciacus était situé sur une colline non loin de Chalonnes ; or, Pierre-Cou est également placé sur une colline et à quelque distance de la ville. N'oublions pas de faire remarquer que Chalonnes était au VIe siècle qualifié de *Vicus*, et que jusqu'au XVIIIe siècle, on appelait les libertins de Chalonnes *marpalvais*, c'est-à-dire adonnés au culte de Mars, de Pallas et de Vesta; marpalvais dérivant, d'après Grandet, de MAR. PAL. VEST. (*Histoire ecclésiastique*, inédite, Grandet, t. Ier, page 61). Nous donnons cette étymologie pour ce qu'elle vaut.

M. de la Fontenelle, au tome V des *Mémoires de la Société des antiquaires de l'ouest*, pages 384, 385, ne sait où placer la viguerie Presciaco; d'après nos conjectures, elle serait à Pierre-Cou, près Chalonnes; d'où suit que ce lieu aurait été primitivement en Poitou, ce qui répond bien au tracé de la carte des Gaules de d'Anville (Voir *Bulletins de la Société des antiquaires de l'ouest,* 1er trimestre de 1858, carte in fine). Nota : le territoire de Chalonnes est sur la rive gauche du Layon, dans le pays des Mauges, qui en 843 relevait de l'évêque

de Poitiers, et qui en 943 appartint au comte de Nantes, Alain Barbetorte, par un traité spécial fait avec le comte du Poitou. Le pays des Mauges, *pagus medalgicus* ou *metallicus* avait au nord-est le Layon, à l'est l'Irôme, au nord-ouest la Loire. Il paraît certain que ce pays a été annexé à l'Anjou, par suite de la bataille de Saint-Jouin en 1033, et du traité de 1037 en vertu duquel Guillaume Legros, comte du Poitou, fut rendu à la liberté par le comte d'Anjou (Voir *Mémoires de la société des antiquaires de l'Ouest,* t. V, an 1838, pages 440 et 441).

12° COMMUNE DE THOUARCÉ.

Dans le bourg de Thouarcé, au rapport de M. L. Raimbault fils, on a trouvé beaucoup de briques à rebords et de poteries romaines. Elles étaient enfouies autour de plusieurs centaines de cercueils en pierre coquillière et de quelques autres formés de grandes pierres d'ardoises.

« Il existe à la cure de Thouarcé un chapiteau de colonne en granit qui pourrait provenir d'un temple romain. On y a découvert beaucoup de briques ou tuiles à rebords, des morceaux de marbre blanc, quelques fragments de poterie rouge, des médailles romaines.

Angers le 22 avril 1861.

Louis RAIMBAULT. »

13° COMMUNES D'ALLENÇON ET CHAVAGNES.

Dans le lieu nommé les Châtres, situé près le village du Sablon, commune de Chavagnes, à 600 mètres sud-est du clocher d'Allençon, canton de Thouarcé, on découvrit

à diverses époques, notamment de 1813 à 1841, un certain nombre de puits antiques de forme ovale, des médailles romaines, des restes de murailles, des pierres calcinées par le feu, des débris de poteries et des squelettes.

On remarque encore aujourd'hui à l'endroit nommé les Fosses, une vaste mare ovale, creusée en entonnoir très-évasé ayant environ 30 mètres de longueur sur 21 mètres de largeur à sa partie basse, et 70 mètres de diamètre à sa partie haute, sur 4 mètres de profondeur.

« Le mot d'amphithéâtre a été prononcé, dit M. Raim-
» bault (6e vol., page 173, année 1847, *Mémoires de*
» *la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers*). Sa
» forme ovale et son diamètre qui se trouve en rapport
» avec celui indiqué pour l'amphithéâtre d'Angers,
» viendraient peut-être donner quelque valeur à cette
» conjecture. Quant aux murs et aux gradins, il y a
» longtemps qu'ils doivent avoir disparu dans un pays
» où les pierres sont rares. »

Enfin, vers mars 1836, en plantant de la vigne, on découvrit à 50 centimètres seulement de profondeur, les fameux vases d'argent et les masques d'idoles composant le *Sacellum* d'Allençon, et tout auprès (en 1837), à quelques mètres de distance, un amas considérable d'ossements d'animaux enfouis dans un trou de 1 mètre à 1 mètre 30 centimètres de profondeur sur autant de largeur.

Je ne doute pas que cette fosse n'ait servi au dépôt des restes des victimes qui avaient été offertes aux divinités; d'où suit que le temple devait être très-voisin de l'endroit où le Sacellum fut découvert, c'est-à-dire

au sud de l'amphithéâtre présumé et de la pièce de terre spécialement appelée les Châtres.

Ce nom de Châtres m'intrigue, il me paraît venir de *castrum*, *château*, *forteresse*. Or beaucoup de villes assez considérables, ont eu dans le composé de leur nom, ce mot de castrum, ainsi : la Chastre, ville du Berry; Castres, ville épiscopale dans le haut Languedoc; Castrodunum, Châteaudun. Nous ne sommes donc point surpris d'entendre les paysans dire que dans notre endroit nommé les Châtres, a existé une ville. Elle aura été détruite lors des invasions du ve siècle, et détruite par incendie comme l'établissent suffisamment ces pierres calcinées dont nous avons parlé.

Mais retournons à notre *Sacellum*. Parmi les pièces qui le composent on voit deux masques de divinités; un bassin ou *Missorium*; des canthares avec ou sans manches, deux avec inscriptions; deux rosettes; deux disques bas-reliefs dont l'un représente Apollon; trois figurines votives semblables entre elles et en forme de bustes de femme, quatre cuillers; une clef de fer à poignée de bronze, etc. etc... tous objets à l'usage des anciens sacrifices.

De tous ces objets, quelques uns seulement, vont attirer notre attention spéciale, ce sont : 1° les deux masques de divinités; 2° les trois figurines votives; 3° les deux canthares avec inscriptions; 4° le disque représentant Apollon.

V. Godard-Faultrier.

(La suite au prochain numéro).

NOTES BIOGRAPHIQUES

SUR

LE DOCTEUR RENOU.

Le modeste savant dont je viens vous entretenir, messieurs, sut par son aimable caractère gagner l'affection de tous ceux qui vécurent auprès de lui.

Infatigable au travail, passionné pour les sciences, Renou vécut ignoré, parce qu'il aima mieux résider dans son pays que d'accepter les brillantes positions qui lui furent offertes soit à Paris ou à l'étranger; mais il ne s'en livra pas moins avec ardeur à ses recherches favorites sur la géologie, la chimie et l'histoire naturelle. La correspondance qu'il entretint avec Parmentier, Bayen, Astruc, de la Métherie et tant d'autres, prouvent assez que ces savants, sachant apprécier son génie, avaient souvent recours à ses lumières.

Joseph-Etienne Renou, naquit à la Pommeraye, en Anjou, le 31 janvier 1740, de Joseph Renou et Clémence Joubert; il eut un frère, Nicolas Renou, qui fut plus tard chirurgien au May, près Cholet, et deux

sœurs dont l'une épousa Claude Trouvé (1), l'autre vécut dans le célibat.

Il m'a été impossible de découvrir dans quel lieu Renou fit ses études, ce fut probablement à Angers. Mais dès 1755, je le trouve élève en pharmacie à Châteaugontier, et son recueil manuscrit des *Principes de pharmacie* et de plusieurs compositions que je possède prouve assez le soin et la méthode qu'il continua, du reste, d'apporter dans tous ses travaux.

Il se rendit à Paris le 27 septembre 1756, et un an plus tard, âgé alors de dix-sept ans, il partait pour l'armée de Hanovre où il fut d'abord employé en qualité d'*aide apothicaire en chef* pour le roi, dans les hôpitaux de Kirberg (20 septembre 1758 au 1er mai 1759), Wurtsburg et Gottingue, 1760 et 1761, puis il remplit les fonctions de sous-aide major au quartier du prince de Soubise et du duc de Broglie.

Lorsqu'il était à Gottingue, il reçut plusieurs lettres de ses anciens camarades qui témoignent combien il avait su se faire aimer et estimer de ses collègues. L'un d'eux, nommé Lagénie, lui écrivait : « Je viens d'apprendre, mon cher Renou, que le sort a voulu que vous soyez encore à Gottingue cet hiver; je vous en fais mon compliment, vous y trouverez de l'agrément, at-

(1) Son fils Claude-Joseph Trouvé, né à Chalonnes le 24 septembre 1758, fut en 1796 chargé de la rédaction du *Moniteur*. Nommé le 10 brumaire an IV, secrétaire général du Directoire, il donna sa démission le 15 du même mois; il fut ensuite nommé ambassadeur de la République française, près la République cisalpine, à Milan, puis préfet de l'Aude et enfin baron de l'Empire.

tendu l'amour que vous avez pour les sciences où vous êtes à la source.

» Je ne me tromperai pas si je vous vois un jour être élevé au-dessus du commun; ne vous découragez point, suivez votre plan et soyez sûr qu'il vous conduira au but. »

Ce fut à l'armée de Hanovre qu'il se lia d'amitié avec le célèbre Parmentier, alors aussi apothicaire sous-aide major. La première lettre qu'il écrivit à Renou dépeint bien le noble caractère de ce grand économiste qui fut toujours bon, généreux, d'un attachement inviolable pour ses amis, et qui devait consacrer son existence à des recherches utiles à l'humanité. Je reproduis ici fidèlement le contenu de cette lettre qui renferme une définition de l'amitié telle que la comprenait ce cœur d'élite.

« Les reproches aussi amers que peu mérités que vous me faites par votre lettre datée du 17 janvier, ont pu seuls altérer la joie que j'ai ressentie en la recevant. En effet, mon très-cher Renou, comment avez-vous pu penser que je vous avais totalement oublié, après les plus solennelles protestations d'amitié de ma part; protestations que je n'ai pas démenties depuis l'heureux moment que le hasard m'a favorisé de votre connaissance. Non, l'envie d'avoir quelque chose d'intéressant à vous mander, est le seul motif du long silence dont vous vous plaignez. Ainsi, connaissez-moi mieux, et persuadez-vous que l'amitié une fois entrée dans mon cœur, n'en peut être si tôt déracinée; j'en connais trop le prix, la nécessité et les devoirs.

» En effet, sans l'amitié peut-il y avoir une véritable

félicité? Elle est d'autant plus propre à la nature de l'homme, qu'elle lui est aussi nécessaire dans l'adversité que dans la prospérité. Je sens d'abord que l'amitié ne peut se trouver que parmi les gens de bien. Enfin, mon très-cher, l'amitié doit être vraie, fidèle, sincère et constante, tels en sont tous les devoirs, tels en sont les caractères distinctifs, puissiez-vous les reconnaître en moi, et croire qu'ils ne s'effaceront jamais.

» Je me réjouis avec vous de votre demeure à Gottingue; votre heureux penchant pour les belles choses va vous mettre à portée de les cultiver sans relâche; quand on naît avec des talents, c'est un crime de ne pas les déployer. Que votre séjour a d'attraits! Quelle satisfaction ne goûte-t-on pas auprès de M. de la Chausse? J'ai su les mesurer aux Saxons pendant toute la campagne.

» Je vous parlais quelquefois de mes agréments, et vous vous êtes aperçu de ce qui les animait; je suis bien flatté qu'il vous parle souvent de moi, et quelque chose qu'il en puisse dire, demeurez toujours d'accord de ses suffrages, il ne sait les donner qu'à ceux qui les méritent, et j'ai bien de la joie de ne m'en pas voir inepte. . . . . .

» Un peu moins d'esprit, mon cher, mais plus de franchise; limitez mon imagination et les qualités que vous me donnez: ces figures de rhétorique ne me conviennent pas. Savez-vous que vous les dites si joliment qu'il ne m'en faudrait pas beaucoup plus pour m'en convaincre: pardonnez mes expressions, l'amitié n'exige

pas qu'on les cherche, elle me dicte que je serai toujours

» Votre confrère et ami,

» PARMENTIER.

» Ces Messieurs vous embrassent ainsi que M. Le Nain et Outrey, je m'y joins aussi.

» A Schwaneim, ce 12 février 1762. »

Vers la fin de l'année 1762, Renou revint à Paris, et suivit, sous Allouel, un cours de chirurgie. Ce professeur lui délivra un certificat constatant qu'il avait constamment donné des preuves de pénétration et de dextérité (24 mars 1763).

De retour en Anjou, il exerça la médecine à la Pommeraye, et son diplôme de chirurgien, délivré à Angers le 17 août 1764, constate qu'il avait fait ses preuves sous les auspices de Joseph Renou, son père, chirurgien à la Pommeraye.

Depuis cette époque jusqu'au mois de janvier 1777, Renou exerça à la Pommeraye la profession de chirurgien, sans toutefois abandonner ses recherches scientifiques, qu'il fit insérer dans le *Journal de Physique* de l'abbé Rozier, dans le *Recueil des Récréations chimiques* de Modet, ou dans le *Dictionnaire d'Histoire naturelle* de Valmont de Baumare. Voici les principaux sujets qu'il traita dans ces diverses publications :

1° Expériences sur les charbons de terre;

2° Expériences sur l'ergot (maladie du blé);

3° Observation sexdigitaire;

4° Expériences sur la ciguë;

5° Description des fossiles de l'Anjou;

6° Observations sur le tonnerre;

7° Renseignements sur un champignon vénéneux;

8° Mémoire sur l'eau de la Loire;

9° Remarques sur la manière dont la médecine s'exerce dans les campagnes;

10° Mémoire pour servir à l'histoire naturelle de l'Anjou.

En 1775, Parmentier lui proposa de le faire nommer professeur de chimie à Berlin, en remplacement de Margraf, qui venait de mourir. Il essaya d'abord de tenter notre modeste savant. « Superbe logement, dit-il, beau laboratoire, et 4,000 fr. d'appointements! Vous vous feriez recevoir médecin et seriez bientôt de l'Académie. » Mais l'amour du pays et les remontrances de sa femme lui firent refuser cette brillante position, et son excellent ami approuva sa détermination dans les termes suivants : « Restons dans notre patrie, tout ingrate qu'elle est, elle offre des douceurs qu'on ne savoure pas ailleurs. »

Le 25 décembre 1776, Parmentier écrivit à Renou qu'on venait de lui proposer la place de directeur d'une mine de charbon de terre, qu'on exploitait à Saint-Georges-Châtelaison, en Anjou, et lui offrit de l'y faire nommer à sa place. Après quelques objections que lui suggéra sa modestie habituelle, Renou accepta enfin la direction de ces travaux.

Je n'entreprendrai point de faire ici l'examen de l'administration de Renou aux mines de Saint-Georges, une plume mieux exercée que la mienne a déjà traité ce sujet dans une autre réunion. Je dirai seulement que cet emploi et celui de fermier général de la sei-

gneurie de Putille qu'il remplit en même temps, lui créèrent de nombreuses occupations et lui procurèrent de beaux revenus qui lui permirent d'accroître le chiffre de sa fortune.

Ayant abandonné la direction des mines vers la fin de l'année 1784, Renou se retira à la Pommeraye et se livra tout entier à des recherches sur la chimie et l'histoire naturelle.

Lors de la réunion des notables de cette paroisse en 1787, il en fut nommé procureur-syndic et colonel de la milice nationale. Ayant donné sa démission en 1789, il fut élu procureur-syndic de Saint-Florent, charge qu'il remplit jusqu'au 13 mars 1793, époque à laquelle il fut forcé de quitter ce district par suite de l'invasion vendéenne. Il se réfugia alors à Angers, où il demeura quelque temps.

Le 20 septembre 1793, il fut nommé pharmacien attaché aux hôpitaux de Nantes, puis peu de temps après, aide-major à l'armée des côtes de Brest, où il ne tarda pas à passer pharmacien en chef (30 floréal an III).

Puis il remplit successivement les fonctions de pharmacien en chef de l'armée de l'Océan, et celles de pharmacien de 1re classe des hôpitaux de Nantes jusqu'au 4 thermidor an V, époque où il fut licencié et vint occuper à Angers la place de professeur d'histoire naturelle, à l'Ecole centrale du département de Maine-et-Loire.

Pendant son séjour à Nantes en 1794, Renou s'occupa activement des améliorations à apporter aux hôpitaux de cette ville, qui étaient alors encombrés de

malades et de blessés. Il inventa à cet effet un ventilateur destiné à dissiper les exhalaisons putrides, fréquentes dans les salles de ces établissements, et reçut à ce sujet les félicitations de la Commission de santé de Paris, à laquelle il en avait envoyé le plan.

Dans l'exercice de ces diverses fonctions, il fut souvent à même de rendre de grands services; son caractère bon et loyal ne se démentit pas en ces temps malheureux. La lettre qu'il adressait alors à son neveu Trouvé est un précieux témoin qui reproduit les sentiments de Renou et nous le montre tel que nous l'avons dépeint.

Voici cette lettre dont le brouillon a été retrouvé parmi ses papiers (1).

« Nantes, 3 pluviôse an III (22 janvier 1795).

» Il y avait assez longtemps, mon cher neveu, que je n'avais reçu de tes nouvelles, pour ne pas voir avec une surprise agréable la lettre que tu as pris la peine de m'écrire le 23 du mois dernier et que je reçois par la voie d'Angers.

» Je t'avais cependant plusieurs fois écrit, fait écrire et prié mes amis de te voir dans l'espérance de savoir de tes nouvelles. Enfin, en t'arrachant à tes occupations multipliées, tu veux bien me consoler de ton silence, sans cependant me rien dire de ta manière

(1) Il est bien entendu qu'en insérant dans le *Répertoire* les travaux qu'elle juge intéressants pour l'histoire locale, la Commission archéologique laisse entièrement à leurs auteurs la responsabilité des faits et des appréciations qu'ils contiennent. (*Note du comité de rédaction.*)

d'être relativement à ton bonheur présent et futur, auquel j'ai toujours pris une part bien sincère, ainsi qu'à celui de ta sœur dont tu ne me parles pas.

» Quant à ce qui me concerne, mon ami, tu as sans doute appris qu'après mon désastre de Saint-Florent, le 13 mars 1793, laissant pendant près de deux mois ma femme et mes enfants au pouvoir des brigands, je me suis vu au comble des plus grands malheurs en perdant pour jamais ma chère Antoinette. Toutes les persécutions des envieux et des ingrats commencées avant la Révolution, les dévastations des brigands, les incendies et les ravages des armées de Tureau, de Huchet et de tous les scélérats qui ont détruit le fruit mérité de trente-huit ans de peines et de soins : mille autres comme eux ne pourraient jamais me faire un mal comparable à la douleur éternelle dont je suis pénétré.

» Pour comble de maux, s'il y en avait lorsque tout est perdu, ma tendre épouse et mes chers enfants se sont vus proscrits par un infâme arrêté de Carrier, Francastel, Hentz et des autres scélérats qui ont détruit ma patrie. Ils ont été forcés, ainsi que bien des familles honnêtes, de s'éloigner à vingt lieues comme suspects de complicité avec les brigands. Ma femme et mes enfants ont donc été pendant plusieurs mois à Alençon, tandis que, dépouillé de tout, obligé de gagner du pain à ces malheureux, j'étais à Nantes, dans les hôpitaux, employé comme officier de santé.

» Ma famille, aujourd'hui de retour à Angers, est exposée à toutes les horreurs de la famine et aux rigueurs de la saison, puisqu'on ne trouve ni grains ni

bois à acheter, nous qui en avions autrefois des quantités considérables à vendre.

» Ici à Nantes, la misère publique est au comble, les brigands et les chouans, au lieu de se rendre, tiennent la ville bloquée; on n'en peut sortir qu'avec une forte escorte; les courriers et les voyageurs sont fréquemment assassinés, et les paysans fanatisés et exaspérés ne portent au marché que très-peu de chose et le vendent un prix exorbitant en raison du peu de confiance qu'ils ont dans les assignats qui ont ici un discrédit tel qu'un louis se vend 150 fr., et un écu de 6 fr. 50 fr. Enfin, de mauvais pain blanc que les paysans apportent en ville se vend 5 fr., le bois qui valait 20 fr. en vaut 130, et le reste à proportion.

» Depuis longtemps l'habitant n'a par jour qu'une demi-livre de mauvais pain; le soldat est réduit à une livre et à trente onces de riz, et si le froid continue, on ne sait pas où cet état de choses peut nous conduire.

» Je suis ici pharmacien en chef de l'armée, chargé du service de vingt hôpitaux. Cette occupation, qui me procure sans cesse l'occasion d'être utile à l'humanité, me fournit souvent le sujet de gémir sur la méchanceté des coquins qui se sont mêlés de nos affaires.

» Quand donc les honnêtes et bonnes gens seront-ils à la tête de la besogne? N'avons-nous donc pas encore suffisamment gravi notre montagne de malheur pour connaître la vérité? N'avons-nous pas assez éprouvé de malheurs pour être sages et faire choix de citoyens capables d'arrêter le torrent de maux et d'horreurs qui nous inonde? Mais qu'ils auront de malheurs à réparer !

Quelle dévastation est résultée partout du choc des partis et de la méchanceté des hommes, dont le cœur perverti est aujourd'hui peut-être incurable ! . . . . .

. . . . . .

» Je finis; tout cela me fait bien détester la vie dans un siècle aussi pervers qu'il est bavard et ignorant, où l'homme, étouffant l'instinct naturel qui le porte à sa conservation, ne suit que le funeste esprit qui le conduit dans le précipice.

» J'ai vu ici le citoyen Delaunay, représentant d'Angers; j'ai beaucoup d'espoir dans la bonté de ses intentions. Nous avons parlé de toi qu'il aime ainsi que ta sœur.

» Je t'embrasse, mon ami,

Signé : RENOU,

» Pharmacien en chef de l'armée, à Nantes. »

Installé à l'Ecole centrale en qualité de professeur, Renou enseigna cette science dans cet établissement jusque vers 1802. Il avait composé un curieux recueil sur la statistique, l'histoire naturelle, l'agriculture et la minéralogie du département de Maine-et-Loire, que son âge avancé et d'autres circonstances que nous ignorons, ne lui permirent pas de faire imprimer. Il eut cela de commun avec son vieil ami, qui lui écrivait vers la même époque (1) :

(1) Je possède 80 lettres de Parmentier, adressées à Renou, elles sont toutes fort intéressantes; je regrette de n'avoir pu en insérer qu'une seule en son entier, dans ce petit travail, mais je n'ai pas voulu dépasser le but que je m'étais proposé.

« La guerre dont nous sommes menacés ajourne encore beaucoup d'objets plus ou moins intéressants à traiter, l'âge me gagne et j'ai mal à mon courage. Combien de travaux commencés que je n'achèverai pas! D'autres plus heureux les porteront dans un temps plus calme, au degré d'utilité qu'ils peuvent atteindre.

» *Signé :* PARMENTIER. »

C'est à Renou que nous devons les premiers éléments de la belle collection de minéraux qui se voit au musée d'histoire naturelle d'Angers, dont il fut le premier conservateur. Il s'occupa activement de réunir des échantillons des richesses minéralogiques de l'Anjou, entra en relations d'échanges avec les principaux amateurs de l'époque, et fit faire à la ville l'acquisition de plusieurs collections formées à Angers avant la Révolution, entr'autres du cabinet d'histoire naturelle de Merlet-Laboulaye.

L'activité qu'il montra toujours et son amour pour la science, ne le quittèrent qu'avec la vie. Il mourut en 1809, justement regretté de tous ses concitoyens.

E. RENAULT.

CHRONIQUE.

Façade de l'église de Blaison.

Nous venons bien tardivement parler de cette restauration de façade, car il y a déjà plusieurs années qu'elle est achevée. Tout récemment nous l'avons visitée et c'est avec plaisir que nous rendons justice à l'architecte, M. E. Dainville, qui a su relever cette partie de l'église sans rien lui faire perdre de sa physionomie primitive.

Le grand mérite de ces réparations de vieux édifices consiste surtout à les rendre solides tout en conservant leur antique forme. M. Dainville a réussi complétement.

Nota. La paroisse de Blaison renferme deux communes, savoir celle de Blaison et celle de Gohier. Dans cette dernière, M. Ponceau nous a fait voir les restes d'une ancienne église paroissiale dont le mur nord est en petit appareil; nous signalons ce débris comme ayant appartenu à un édifice du commencement du XIe siècle. Avant la Révolution, cette église existait encore.

Cholet.

M. Tristan-Martin nous apprend que M. le curé de Saint-Pierre de Cholet, vient de découvrir en cette

ville des tombeaux en pierre coquillière de Doué, qui renfermaient des vases en terre cuite, placés à la tête de chaque mort. L'un de ces vases, en grès grisâtre, avait la forme de nos pichets; un autre est une sorte de plateau en belle terre rouge.

Chemillé.

M. Simon, architecte à Cholet, nous apprend que l'on vient de découvrir dans l'église de Saint-Pierre de Chemillé des peintures murales du XIe siècle, représentant l'agneau, les vingt-quatre vieillards et les quatre fleuves du Paradis terrestre : *Geon*, *Fison*, *Euphrates* et *Tigris*.

MM. Simon et Gaston, membres de la Commission archéologique, préparent un mémoire et des dessins qui figureront dans le *Répertoire*.

Saint-Maur-sur-Loire.

Nous annonçons avec plaisir que la chapelle de Saint-Maur, si intéressante par ses souvenirs, vient de recevoir un toit nouveau qui empêchera désormais sa destruction. Cette réparation s'est faite avec les fonds votés au Congrès de Saumur, sur la demande de MM. Godard et Joly, comme aussi avec les deniers de quelques bienfaiteurs, recueillis par les soins de M. l'abbé Joubert, custode de la cathédrale d'Angers.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.
Amphithéâtre romain de Grohan, à Angers (Documents sur l'). 26
Antiquités antédiluviennes (Découvertes d') 273
Auverse (Commune d') ..... 14 et 64
Balduin ou Baudoin (François), professeur de droit à Angers. 33
Barbier de Montault (l'abbé) 312
Béclard (Mort et obsèques de M. Philippe) (1).
Bibliographie angevine 124, 284
Blaison (Façade de l'église de) 417
Chambellay (Commune de) 6
Chambre au denier (La) 52
Champigné (Commune de) 11
Chapelle Saint-Jean, commune de Saint-Remy-la-Varenne... 305
Chemillé (Eglise de) 418
Cholet (Histoire de) et de son industrie, par M. le docteur Gellusseau 192
Cloches anciennes 312
Congrès archéologique de Saumur. — Programme 191
— — Compte-rendu.. 209 et 225
Découvertes archéologiques à Angers et à Vernantes 281
— — à Cholet 417
Établissement des reverbères à Angers 314
Hache celtique 126
Jansénisme dans l'Université d'Angers (Le) 337
Linière-Bouton (Commune de) 3
Monuments antiques de l'Anjou ou Mémoire sur la topographie Gallo-romaine du département de Maine et Loire ..... 65, 97, 129, 161, 193, 257, 289, 321 et 389
Musée celtique au château de Saint-Germain 254
Ordonnance du sieur de la Varanne, qui oblige les ecclésiastiques d'Angers à partager la garde de cette ville avec les autres habitants 113

(1) Les quelques pages relatives à M. Philippe Béclard ont été jointes au n° de septembre, avec une pagination spéciale.

Pages.
Piles de pont, rue Bourgeoise à Angers (Découverte de)..... 311
Pin-en-Mauges (Comptes de la fabrique de l'église du), au XVIIIe siècle..... 59, 114, 151 et 176
Procès-verbaux des séances de la Commission archéologique de Maine et Loire :
6 novembre 1861..... 30
4 décembre 1861..... 31
2 avril 1862..... 189
21 mai 1862..... 286
14 août 1862..... 319
Rabelais en Anjou..... 145
Reliques des églises du diocèse d'Angers (1858-1860)..... 19
Renou (Notes biographiques sur le docteur)..... 405
Revue de la Normandie..... 93
Revue des Sociétés savantes. Extraits d'une notice sur le mouvement des sciences historiques en Anjou..... 306
Ronceray (Crypte du)..... 128
Saint-Mathurin (Commune de)..... 40
Saint-Maur-sur-Loire (Chapelle de)..... 418
Saint-Maurice d'Angers (Première pierre de l'autel dit de Saint-Maurice, dans l'église)..... 256
Saint-Nicolas-lès-Angers (Charte de l'an 1096 relative à l'abbaye de)..... 55
Saint-Remy-la-Varenne (Clocher de)..... 305
Sainte-Gemmes-sur-Loire (Restauration de l'église de).. 283, 419
Sainte-Thérèse d'Angers (Consécration de l'église)..... 388
Saulgé-l'Hôpital (Chapelle de)..... 309
Saumur (Les échevins ou anciens administrateurs de).. 81 et 160
Tapisseries de l'Apocalypse de la cathédrale d'Angers, dites Tapisseries du roi René..... 86
Tiercé (Commune de)..... 46 et 127
Trinité d'Angers (Découverte de cercueils dans l'église de la), 388

PLANCHES JOINTES AU RÉPERTOIRE :

La Pierre-Frite (peulvan) commune d'Armaillé. — Portrait de François Balduin. — Eglise de Beauard. — Louis XI. — François Rabelais. — Fragment des tapisseries de l'Apocalypse de la cathédrale d'Angers. — Rouler ou pierre branlante de la Davière, commune de Montfaucon. — Morceau de la chappe de Saint-Mesme de Chinon. — L'église Saint-Laurent d'Angers. — L'église de Fontevrault (deux lithographies).

RECONSTRUCTION ET BÉNÉDICTION DE L'ÉGLISE DE SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE.

Raoul Glaber écrivait, au commencement du XIe siècle, ce remarquable passage :

« Près de trois ans après l'an mil, les basili-
» ques des églises furent renouvelées dans pres-
» que tout l'univers, surtout dans l'Italie et la
» Gaule, quoique la plupart fussent encore assez
» belles pour ne point exiger de réparations;
» mais les peuples chrétiens semblaient rivaliser
» entr'eux de magnificence pour élever des églises
» plus élégantes les unes que les autres. On eût
» dit que le monde entier, d'un même accord,
» avait secoué les haillons de son antiquité pour
» revêtir la robe blanche des basiliques (1). »

A plus d'un titre, ces lignes peuvent s'appliquer au XIXe siècle.

Si l'an mil fut pour nos aïeux une époque de terreur, les dernières années du XVIIIe jetèrent presque autant d'effroi dans l'âme de nos pères; beaucoup crurent que c'en était fait du christianisme. Ils ne prenaient pas garde que cette religion sainte, moins florissante à la surface, conservait dans le sous-sol des germes féconds; ils oubliaient que la terre de France est une terre imprégnée de foi, une terre essentiellement catholique que l'on peut dévaster, mais dont il est impossible de détruire la fertilité, tant nos vieilles croyances s'y confondent avec l'esprit national.

Or, de même qu'après l'an mil, le monde rassuré se mit à renouveler les églises, de même,

(1) Traduction de M. Guizot, t. VI de sa collection, p. 252.

après nos catastrophes de la fin du XVIIIe siècle, la France se prit à relever ses temples, timidement d'abord, puis enfin, comme de nos jours, avec une énergie croissante, trop grande peut-être pour la conservation de nos vieux monuments.

Mais ce reproche ne s'adresse pas au remaniement de l'église de Sainte-Gemmes, car l'architecte, M. Roques, le sculpteur, M. Chapeau, et le peintre, M. Guillot, ont su conserver avec habileté tout ce que l'ancien édifice avait d'intéressant.

Savoir adapter à de précieux restes du moyen âge de nouvelles constructions qui leur conviennent, est une science délicate que l'on ne doit point dédaigner, et c'est ce qui s'est fait à Sainte-Gemmes. L'architecte a eu le bon esprit de sauvegarder l'ancien chœur ainsi que le modeste clocher, auxquels il a soudé trois nefs d'un style analogue à celui de Saint-Serges d'Angers.

A ce travail réussi, manquait la bénédiction épiscopale, sans laquelle les pierres sont muettes. Elle ne s'est point fait attendre.

C'était le 5 novembre 1862, que par l'un de ces beaux jours qui rappellent de plus beaux vers :

« Soleil si doux au déclin de l'automne,
» Arbres jaunis je viens vous voir encore, etc. »

C'était, dis-je, le 5 novembre que vers neuf heures du matin parut à l'entrée du bourg notre digne évêque, au devant duquel étaient allés le conseil municipal, le conseil de fabrique, les enfants des écoles, les jeunes filles des congrégations et les habitants de la paroisse. C'est une fête partout et toujours que la réception d'un évêque ; les plus indifférents en éprouvent une douce et bienfaisante émotion. Aussi par avance que de

mains occupées à tresser des guirlandes, à préparer des arcs-de-triomphe, à former des couronnes, et le jour venu, quel empressement à les suspendre!

D'où vient ce respect, j'oserais dire cet amour des populations pour nos pontifes? D'abord de la haute paternité spirituelle qu'exerce l'épiscopat sur les âmes; et mais aussi de cette autre paternité traditionnelle et nationale que Gibbon a bien su constater par cette phrase remarquable: « *Les évêques ont fait le royaume de France.* »

Après tout, quelle qu'en soit la cause, le fait existe et il s'est manifesté d'une manière éclatante sur le territoire de Sainte-Gemmes. La rue principale, entièrement festonnée, était, suivant l'expression d'un bon villageois, comme *un vrai paradis*. Les toilettes, même les plus modestes, s'étaient faites belles et propres; le bonheur rayonnait sur tous les visages.

Monseigneur, avant de pénétrer sous les élégants berceaux de verdure et de fleurs, écoute avec l'attention qu'elles méritent, de touchantes paroles de respect et de dévouement prononcées par M. le vicomte d'Andigné, maire de la commune. Nous regrettons de ne pouvoir les reproduire, non plus que la réponse si pleine de bienveillance de notre vénéré prélat.

Cependant les prêtres s'avancent: dais, bannières, croix, drapeaux, guirlandes, festons, sons des cloches, chants religieux, encens, cœurs bien préparés, et jusqu'à la douce brise des rives charmantes de la Loire concourent à l'éclat du cortége. Monseigneur, avec cette grâce qui lui est propre et cette onction qui émane de son cœur et de sa foi, bénit les assistants avec amour, et particulièrement les petits enfants que les mères lui présentent. Elles l'assiégent et le pres-

sent jusque sous le dais. Je ne sais rien de plus doux à voir que cette alliance d'un saint évêque, d'une mère et d'un enfant; aussi comme à ce spectacle les yeux de tous étaient humides! La religion seule a le secret de ces pieuses émotions.

Chemin faisant, le cortége arrive à la porte de l'église; ici commence la bénédiction : « l'eau » sacrée tombe d'un bouquet d'hysope, comme » une rosée, sur les pierres de l'édifice au dehors » et au dedans. »

Ensuite les portes s'ouvrent au public, et bientôt les saints mystères commencent. « Une har- » monie suave et religieuse invite les esprits au » recueillement et à la prière. » C'est indiquer assez que M. Mangeon occupait l'orgue.

Nous n'avons pas caractère pour décrire les rites de cette cérémonie, mais nous pouvons dire qu'entre le premier pasteur du diocèse et celui de la paroisse, il y a eu, après l'évangile, échange, non pas de discours d'apparat, toujours un peu froids, mais échange de paroles émouvantes qui surent envelopper dans une commune bénédiction et dans un même éloge les bienfaiteurs et les artistes (1). M. le curé Fillin s'y est oublié en faisant la part de tous; à nous de faire la sienne, en disant qu'il lui revient l'honneur de l'initiative de cette reconstruction, de même qu'à M. l'abbé Ribert, son vicaire, le mérite de l'heureuse entente de la fête du 5 novembre.

V. Godard-Faultrier.

(1) Indépendamment de MM. Roque, Chapeau et Guillot, nous devons citer M. Passedoit, plâtrier, pour la façon des voûtes, et M. Bourgonnière, entrepreneur.